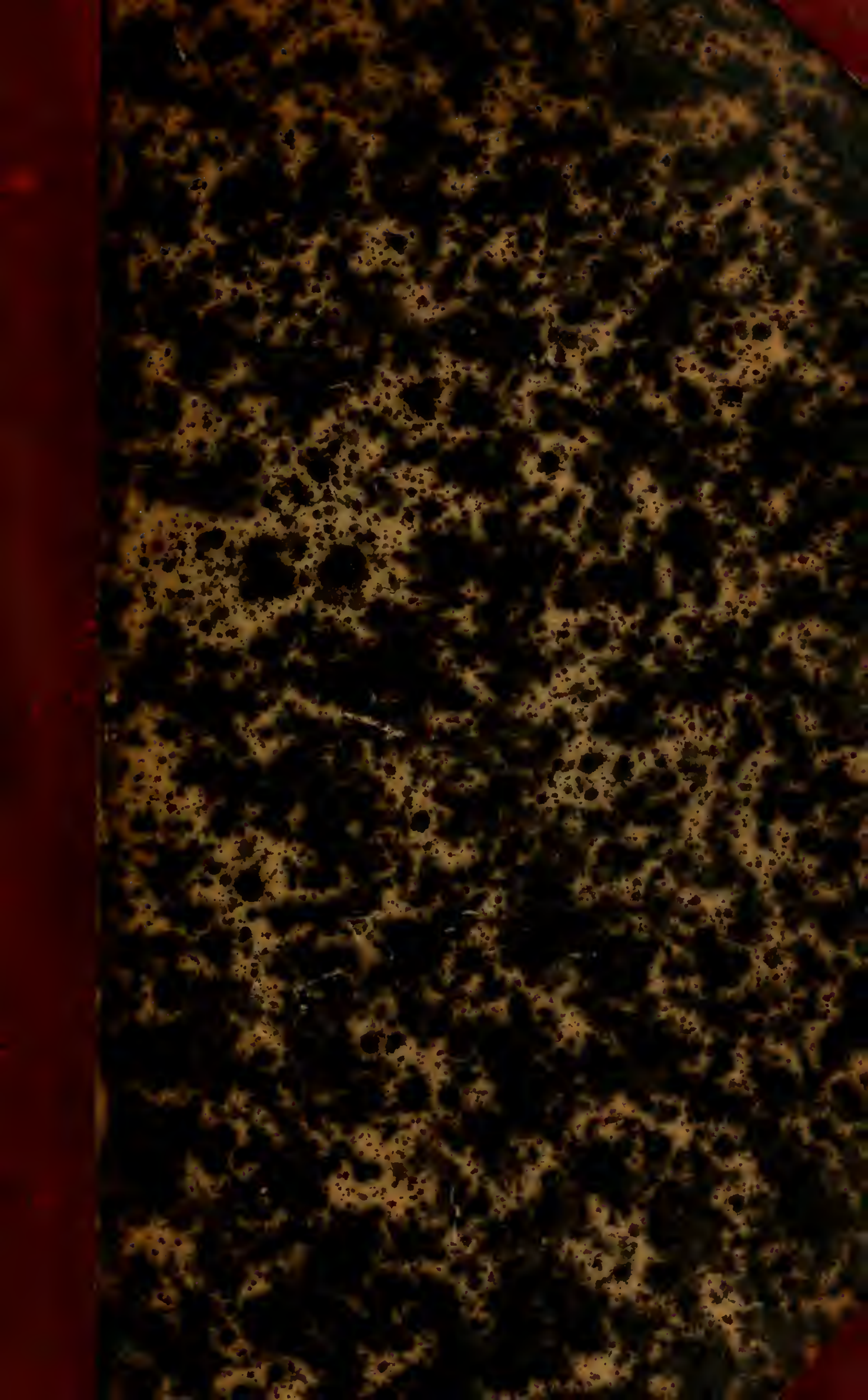
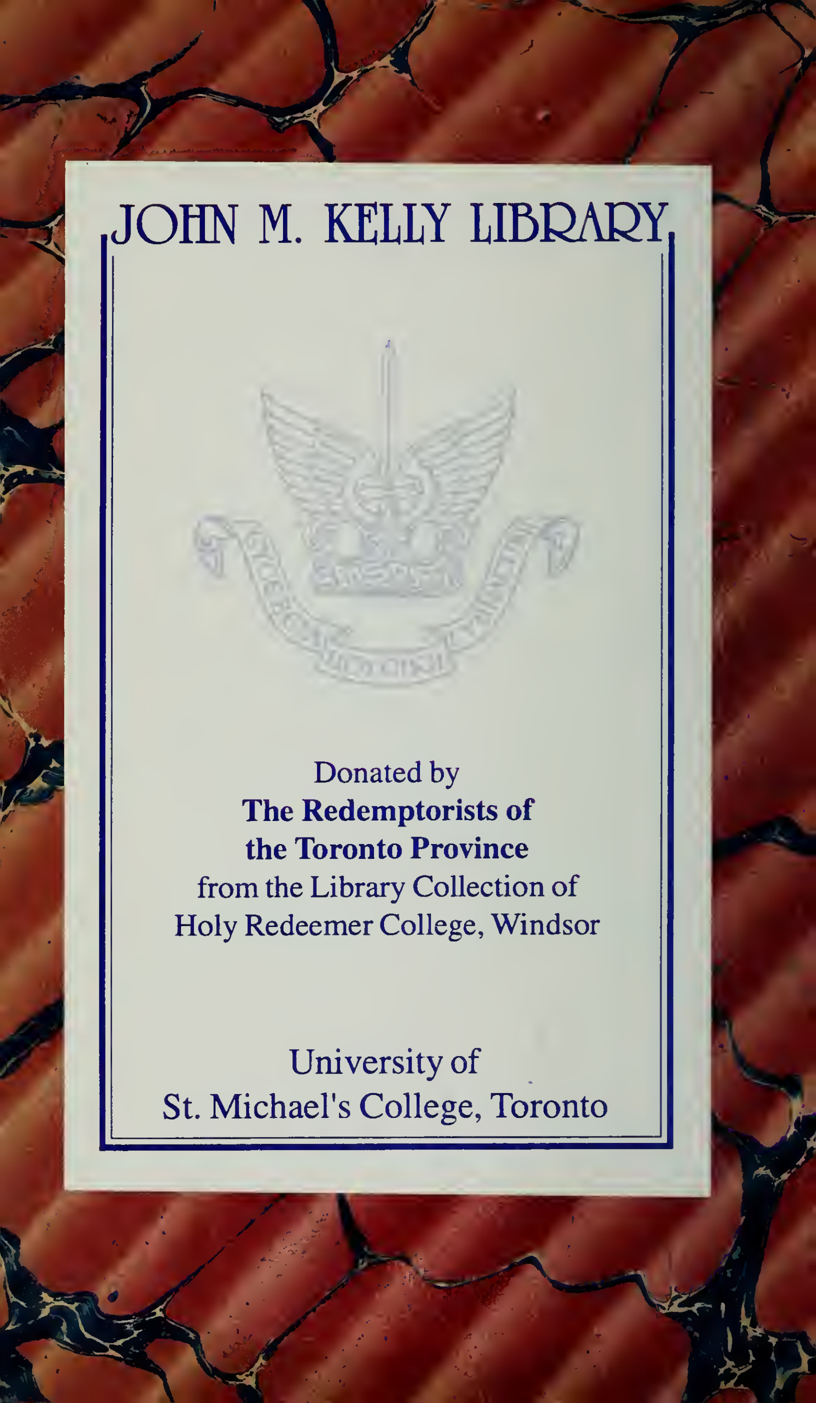
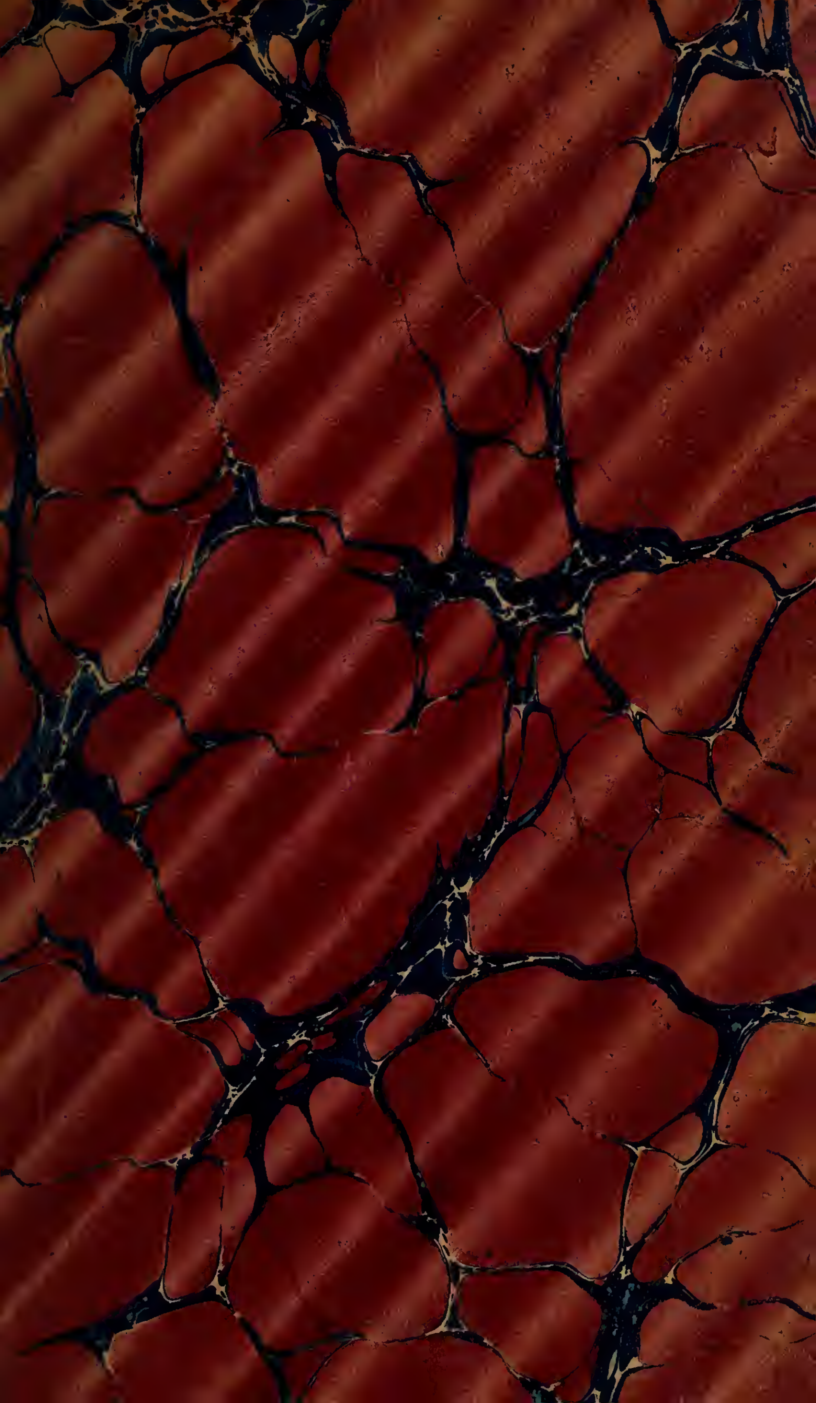




JOHN M. KELLY LIBRARY
Donated by
The Redemptorists of
the Toronto Province
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor
University of
St. Michael's College, Toronto



REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERR
BS
2685
.L55
1827
SMR

HISTOIRE

DES

ACTES DES APÔTRES.

XVII



HISTOIRE

DES

ACTES DES APOTRES,

OUVRAGE POSTHUME

DU PÈRE DE LIGNY,

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS,

AUTEUR

DE L'HISTOIRE DE LA VIE DE JÉSUS-CHRIST.

SUIVIE D'UNE TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES,

PAR L. J. G*****.

Bibliothèque Catholique de la Belgique.

Prix 2 francs.



A LOUVAIN,
CHEZ VANLINTHOUT ET VANDENZANDE.
Et chez les Libraires désignés ci-après.
1824.

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED.

Imprimatur

Mechliniæ 31 *Maji* 1824. *J. FORGEUR*, *Vic. gen.*





3me Ouvrage pour 1824.

Cet Ouvrage, qui a été publié la 1re fois cette année, coûte cinq francs à Paris.

Abonnement à la Bibliothèque Catholique de la Belgique.

Les Abonnés reçoivent un exemplaire de chaque Ouvrage qui est publié pour l'année. Ceux qui habitent la campagne doivent indiquer une maison en ville où leurs Ouvrages puissent être remis.

L'Abonnement est de onze francs annuellement *et se paie comptant.*

On s'abonne dans les villes et chez les Libraires dont les noms suivent :

Alost, Ducaju.
Anvers, Phil. Ville.
Ath, Jouret-Themon.
Audenarde......
Beaumont, la veuve Hannecart.
Béringen......
Binch......
Bouvigne, près Dinant......
Bruges, De Vliegher.
Bruxelles, J. J. Van der Borght.
Charleroy, H. J. Lelong.
Chimay......
Courtray, De Caluwé-Ovyn.
Couvin......
Diest, Louis Vaes.
Dixmude......
Gand, Poelman.
Grammont, J. Van den Eycken.
Hal, De Prins.
Hasselt......
Huy......
Ipres, Annoy-Van de Viver.
Jodoigne, Allard.
Lessines......
Liége, Lemarié.
Louvain, Vanlinthout et Vandenzande.
Luxembourg .....
Maestricht, Koymans.
Malines, Van Velsen-Van der Elst.
Marche......
Mons, Jevenois.
Namur, Dieudonne Gérard.
Nivelles, Mle Dujardin.
Peruwelz......
Poperingue, Duflour.
Renaix......
Roulers, David Van Hée.
S. Nicolas, Rukaert-Vanbeéken.
Soignies......
Spa, la veuve Badon.
Termonde......
Thielt......
Tirlemont, Merckx.
Tournay, Casterman aîné.
Turnhout......
Verviers, Mle Th. Oger.
Virton......
Wavre .....

Amsterdam, J. A Koning, libraire.

Rotterdam, J. J. Thompson, libraire.

A Aix-la-Chapelle, M. Nélessen, curé de St. Nicolas.

A Munster, M. George Kellermann, doyen et curé de Saint-Ludger.

Ouvrages distribués jusqu'aujourd'hui *aux Abonnés de* 1824, *pour les onze francs de l'Abonnement, et qui se trouvent chez les susdits Libraires :*

	Fr.	C.
1.° Vie de Madame la Duchesse de Montmorency née Princesse des Ursins, 448 pages.....	2 »	50
2°. Essai historique sur l'influence de la Religion en France pendant le dix-septième siècle, ou Tableau des Etablissemens religieux formés à cette époque, et des Exemples de piété, de zèle et de charité qui ont brillé dans le même intervalle. Tome I, 502 pages........................	3 »	00
3°. Histoire des Actes des Apôtres, ouvrage posthume du père De Ligny, de la Compagnie de Jésus, auteur de la Vie de Jésus-Christ, suivie d'une Table analytique des matières, par L. J. G*****. 316 pages........................	2 »	00

Note. L'Histoire de la Vie de notre Seigneur Jésus-Christ, par le P. De Ligny, a été réimprimée en 1823, en 3 vol. in-8vo, par la ve Duvivier à Liége, et se trouve chez les principaux libraires, au prix de 10 francs.

Le 4me *Ouvrage est sous presse.*

PRÉFACE.

La vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ paraît terminée par son ascension; on ne pensait pas à y joindre les Actes des Apôtres. Quelques réflexions que l'on a faites depuis y ont déterminé. La première, et la plus décisive, c'est que le Saint-Esprit a voulu que cette seconde partie historique du Nouveau-Testament suivît immédiatement la première, et qu'elle en fût la confirmation, on peut dire même le complément. Jésus-Christ avait fait de grandes promesses, il avait annoncé des vérités sublimes, il avait enseigné une morale parfaite; aucune de ses paroles ne devait tomber par terre, tout devait avoir son accomplissement : il fallait donc que les promesses fussent vérifiées par l'événement, que les mystères fussent reconnus par la foi des peuples, et que la morale, si fort au-dessus des forces humaines, trouvât néanmoins de fidèles observateurs. Alors Jésus-Christ n'avait pas parlé en vain, et la divinité de sa mission était dé-

montrée par le succès. Or voilà ce que nous apprend le livre des Actes des Apôtres. A peine Jésus-Christ a-t-il quitté la terre, que l'Esprit-Saint, si souvent et si solennellement promis, descend sur les disciples. Ces hommes faibles, revêtus en un moment de la vertu d'en haut, osent présenter aux Juifs, comme leur Dieu, leur Messie et l'unique auteur de leur salut, ce Jésus, l'objet de leur haine et la victime de leurs fureurs. Ceux-ci se convertissent par milliers, et de leur union avec leurs chefs résulte l'Église chrétienne, composée d'ouailles et de pasteurs. Tous les peuples y sont appelés et s'y rendent en foule; Pierre en reçoit les prémices, et Paul en rassemble la multitude; l'olivier sauvage est enté sur l'olivier franc; Israël est la tige commune; et, des deux peuples réunis, se forme le peuple choisi, le véritable Israël, et, comme l'apôtre le nomme, l'*Israël de Dieu* (1), le terme de ses promesses, et l'objet de ses plus tendres complaisances.

(1) Gal. VI, 16.

Ainsi, malgré toutes les révoltes de la nature et tous les préjugés de la raison, le crucifié est adoré, et, ce qui est encore plus étonnant, il est imité ; sa morale, soutenue de ses exemples, sa morale, dis-je, plus pure et plus sublime que tout ce que la sagesse humaine avait jamais imaginé, est annoncée, persuadée, pratiquée : tous les esprits la comprennent et toutes les passions s'y soumettent ; une multitude d'hommes vicieux rassemblés comme par hasard est devenue tout-à-coup une société de Saints. Les philosophes les plus admirés n'avaient pas pu réformer une seule bourgade ; et cette prodigieuse réforme, l'ouvrage de quelques pauvres pêcheurs, se répand depuis Jérusalem, qui en est le berceau, jusqu'aux extrémités de la terre, qui en devient le théâtre. Le progrès en est si rapide, que ceux qui ont connu Jésus-Christ, ses contemporains, ses disciples, vivent la plupart assez long-tems pour voir de leurs yeux l'accomplissement de cette prophétie, qu'ils avaient recueillie de sa bouche adorable : *Lorsque j'aurai été élevé de terre, j'attirerai toutes*

choses à moi (1). Celui qui ne voit point ici l'empreinte du doigt de Dieu est bien aveugle ou de bien mauvaise foi. S'il y a un prodige plus étonnant que celui de l'établissement du christianisme, c'est l'incrédulité de ceux qui refusent de se rendre à l'évidence de ses preuves.

---

(1) Jean, XII, 32.

Avec approbation du 10 mai 1781, de M. Bonneau, grand-vicaire à Avignon.

HISTOIRE DES ACTES DES APÔTRES.

CHAPITRE PREMIER (1).

Retour des disciples du mont d'Olivet à Jérusalem. — Entrée dans le Cénacle. — Discours de saint Pierre suivi de l'élection de saint Mathias à la place de Judas.

« Jésus avait enfin disparu aux yeux de « ses disciples. Ceux-ci, affermis dans la foi « par le nouveau prodige de son ascension, « adorèrent (2) celui qu'ils ne voyaient plus. « Leur charité, plus éclairée qu'elle ne l'avait « été jusqu'alors, ne leur permit pas de s'af- « fliger d'une séparation qui devait naturel- « lement leur être si douloureuse. Ils avaient « compris enfin le sens de cette parole : Si « vous m'aimiez, vous auriez de la joie de « ce que je vas à mon Père. (3). En cessant de

(1) Les guillemets renferment le texte de l'auteur et les mots de liaison ou d'explication qu'il a intercalés au texte sacré; la traduction textuelle des Actes des Apôtres est imprimée sans guillemets.

(2) Luc., XXIV, 52. *Et ipsi adorantes,*

(3) Joan., XIV. 28. *Si diligeritis me, gauderitis utique, quia vado ad Patrem.*

» le voir des yeux du corps, ils commencèrent » à le considérer des yeux de l'esprit, assis » sur le trône de la divinité, établi seul mo- » narque de l'univers (1), et occupé du soin » de leur préparer ces trônes sublimes sur » lesquels ils devaient un jour être assis à » ses côtés. Ils s'en retournèrent *donc* comblés » de joie à Jérusalem (2). Ils revenaient » de la montagne nommée d'Olivet, qui n'est éloignée « de la capitale » que du chemin qu'il est permis de faire le jour du sabbat.

Act. I. 12. A monte qui vocatur Oliveti, sabbati habens iter.

« De retour à la ville, ils entrèrent dans » une maison, et » montèrent « à l'étage su- » périeur appelé le Cénacle », où demeuraient Pierre et Jean, Jacques et André, Philippe, Thomas, Barthélemi, Matthieu, Jacques fils d'Alphée, Simon le zélateur, et Juda, frère de Jacques. Tous ensemble persévéraient unanimement dans (3) la prière avec les (4)

Act., I. 13. Cum introissent, ascenderunt ubi manebant Petrus et Joannes, Jacobus et Andreas, Philippus et Thomas, Bartholomæus et Matthæus, Jacobus Alphæi, et Simon Zelotes,

(1) Jud., 5. *Solum dominatorem, et Dominum nostrum Jesum Christum.*

(2) Luc., XXIV. 52. *Regressi sunt in Jerusalem cum gaudio magno.*

(3) Ils priaient *unanimement* et *persévéramment*. La prière, l'unanimité dans la prière, la persévérance dans la prière, trois choses qui, réunies, font violence au ciel. Elles auraient suffi pour en faire descendre le Saint-Esprit, quand même il n'aurait pas été promis. Voyez chap. IV, 31.

(4) Les saintes femmes, qui suivaient Jésus dans ses missions, qui ne l'avaient pas abandonné dans sa passion, qu'il avait fait témoins de sa résurrection, et probablement de son ascension. N'étant plus avec lui, elles étaient

femmes, avec Marie, mère de Jésus, et avec ses frères (1).

« Cependant une place restait à remplir « dans le collége apostolique. Le nouveau » peuple devait avoir, comme l'ancien, douze » patriarches. Pierre, devenu le chef visible » de l'Eglise, par le départ de celui qui en » est éternellement le chef invisible, demeu- » rait chargé du soin d'y pourvoir. Soit que » son maître lui en eût donné l'ordre, soit » qu'il en fût averti par l'inspiration, il ne » tarda pas à s'en acquitter. » Dans les jours « qui s'écoulèrent depuis l'Ascension jusqu'à la » Pentecôte, » s'étant levé au milieu de l'assemblée (il y avait environ cent-vingt personnes), il leur dit : Mes frères, il faut que l'Écriture s'accomplisse, et ce que le Saint-Esprit a prédit, par la bouche de David, touchant Judas, qui fut le conducteur de ceux qui prirent Jésus. Il était un d'entre nous, et il nous avait été associé dans le même ministère. Il a possédé (2) un champ du prix de son

et Judas Jacobi.
14. Hi omnes e-
rant perseveran-
tes unanimiter in
oratione cum mu-
lieribus, et Ma-
riâ matre Jesu,
et fratribus ejus.

15. In diebus
illis.

Exurgens Pe-
trus in medio
fratrum, dixit (e-
rat autem turba
hominum simul
fere centum vi-
ginti) : 16. Viri
fratres, oportet
impleri Scriptu-
ram, quam præ-
dixit Spiritus
sanctus per os
David, de Juda,
qui fuit dux eo-
rum qui compre-

---

avec tout ce qui pouvait le leur rappeler, sa mère, ses frères et ses disciples.

(1) Qui crurent enfin en lui, convaincus au moins par le miracle de la résurrection. Il ne faut pas confondre avec eux les trois qu'on vient de nommer, Jacques fils d'Alphée, Simon et Jude, frères de Jacques, qui sont appelés, dans l'Évangile, frères du Seigneur. Ceux-ci croyaient avant même qu'ils fussent appelés à l'apostolat, puisqu'il est écrit que ce fut parmi ses disciples que Jésus choisit ses apôtres. Luc., VI. 13.

(2) *Il a acquis*, disent la plupart des traducteurs,

hénderunt Je-
sum : 17. Qui
connumeratus e-
rat in nobis, et
sortitus est sor-
tem ministerii
hujus. 18. Et hic
quidem possedit
agrum de merce-
de iniquitatis, et
suspensus cre-
puit medius, et
diffusa sunt om-
nia viscera ejus.
19. Et notum fac-
tum est omnibus
habitantibus Je-
rusalem, ita ut
appellaretur a-
ger ille lingua
eorum Hacelda-
ma, hoc est Ager
sanguinis. 20.
Scriptum est e-
nim in libro
psalmorum : fiat
commoratio eo-
rum deserta, et
non sit qui inha-
bitet in ea, et
episcopatum ejus
accipiat alter. 21.
Oportet ergo ex
his viris qui no-
biscum sunt con-
gregati in omni
tempore quo in-
travit et exivit
inter nos Domi-
nus Jesus 22. In-
cipiens a baptis-
mate Joannis,
usque in diem
qua assumptus
est à nobis testem
resurrectionis e-
jus nobiscum fie-
ri unum ex istis,

iniquité; et, après s'être pendu, il a crevé par le milieu du ventre, et toutes ses entrailles se sont répandues. La chose a été sue de tous les habitans de Jérusalem, si bien que ce champ a été appelé, en leur langue, Haceldama, c'est-à-dire le Champ du sang. Car il est écrit au livre des Psaumes : Que leur demeure devienne déserte, qu'elle ne soit habitée de personne (1), et qu'un autre prenne son épiscopat (2). De ceux donc qui

---

par où ils entendent que ce champ fut acquis des deniers de Judas. Le mot latin signifie proprement *posséder*. Le mot grec, qui signifie *posséder* et *acquérir*, signifie plus ordinairement *posséder*. On s'en est donc servi, d'autant plus qu'il a un sens littéral que quelques interprètes ont cru y apercevoir. C'est que Judas a possédé en effet ce champ de la seule manière dont il pouvait le posséder; car ils pensent qu'il y fut enterré le premier, comme étant un de ces étrangers pour la sépulture desquels on l'avait acquis.

(1) C'est ce qui était prédit, et ce qui s'accomplit; mais la prédiction est tournée en imprécation. Il y en a, dans les psaumes, des milliers de cette espèce. Les personnes charitables sont quelquefois peinées de voir qu'on y désire tant de mal à ses ennemis et à ses persécuteurs; elles ne voient pas que ce mal y est prédit et non désiré, mais que la prédiction y est tournée comme il convient qu'elle le soit dans la poésie, et plus qu'ailleurs dans les psaumes, qui sont de toutes les poésies la plus sublime. On en voit aussi des exemples dans les poëtes profanes, lorsqu'ils annoncent des malheurs, qui sont passés lorsqu'ils les annoncent, mais qui ne l'étaient pas au tems où ils font parler les personnages qu'ils mettent sur la scène. (Virgile, liv. IV[e] de l'*Enéide*, vers 625.)

(2) Cette prophétie regarde uniquement Judas; la pré-

ont été en notre compagnie tout le tems que le Seigneur Jésus a passé avec nous, depuis « qu'il eut reçu » le baptême de Jean, jusqu'au jour qu'il a été enlevé du milieu de nous, il faut qu'il y en ait un qui devienne avec nous témoin de sa résurrection (1).

Alors on en proposa deux, Joseph appelé Barsabas, qui fut surnommé le juste, et Mathias. Ensuite ils firent cette prière : Seigneur, vous qui connaissez le cœur de tous les hommes, faites connaître lequel de ces deux vous avez choisi pour prendre la place de Judas dans ce ministère et dans l'apostolat dont il s'est retranché par son crime, pour aller au lieu qui lui convenait. « Cela dit, » ils tirèrent au sort (2). « Deux avaient été choisis » par le jugement des hommes ; un des deux

23. Et statue-
runt duos, Jo-
seph, qui voca-
batur Barsabas,
qui cognomina-
tus est Justus,
et Matthiam. 24.
Et orantes dixe-
runt : Tu Domi-
ne, qui corda
nosti omnium,
ostende quem
elegeris ex his
duobus unum. 25
Accipere locum
ministerii hujus,
et apostolatus,
de quo prævari-
catus est Judas,
ut abiret in lo-
cum suum.

26. Et dede-
runt sortes eis.

---

cédente, où il est dit que *leur* demeure soit abandonnée, regarde la nation juive, à qui Jésus-Christ avait déjà dit : *Voici que votre habitation va demeurer déserte* (Matt., XXIII. 38.), mais elle a une application personnelle à Judas, de qui le champ fut changé en un cimetière; figure de ce qui arriva à Jérusalem, qui devint le tombeau de ses habitans.

(1) La religion n'est pas renfermée tout entière dans le miracle de la résurrection, mais elle est fondée tout entière sur le miracle de la résurrection.

(2) L'Écriture fait foi que les sorts peuvent être licites en certaines circonstances. De plus, les apôtres n'agissaient ici que par inspiration, ainsi ils n'ont pas besoin de nos apologies. Depuis il a été défendu par le droit canon (*Cap. Ecclesia*, *de sortilegiis*, *sub finem*) d'user de sorts dans le choix des ministres et des pas-

» fut préféré par le jugement de Dieu (1). » Le sort tomba sur Mathias, et il fut agrégé aux onze apôtres. « Par-là il fut mis en état » de recevoir le Saint-Esprit dans un degré » proportionné à une si haute vocation. Ce » fut apparemment pour cette raison que son » élection fut placée au tems où elle se fit. »

Et cecidit sors super Mathiam, et annumeratus est cum undecim apostolis.

teurs de l'Eglise. Ce qui est bon une fois ne l'est pas toujours; il peut même devenir assez mauvais, par les abus qu'il occasione, pour qu'il soit mieux de ne l'employer jamais.

(1) *Electi sunt duo judicio humano. De duobus electus est unus judicio divino.* Aug. enarr. in ps. 30.

CHAPITRE II.

Descente du Saint-Esprit. — Don des langues. — Prédication de saint Pierre. — Conversion de trois mille personnes.

« Le vaisseau de l'Église, pour me servir de l'élégante comparaison d'un saint docteur (1), était construit et appareillé; il avait son pilote, son gouvernail, et ses voiles, avec tous les agrès nécessaires pour faire une heureuse navigation. Une chose manquait, sans laquelle il serait demeuré éternellement immobile : c'est le souffle moteur qui devait lui servir d'âme, et mettre en jeu tous ses ressorts. Le moment en était venu. » Les jours de la Pentecôte (2)

Cap. 2. ℣. 1. Et cum complerentur dies Pentecostes, erant omnes pariter in eodem loco : et factus est repente de cœlo sonus, tanquam advenientis spiritus vehementis, et replevit totam domum ubi erant sedentes. 3. Et apparuerunt illis dispertitæ linguæ tanquam ignis; seditque supra singulos eorum.

(1) Chrysost., *Homil.*, *de Spiritu sancto.*

(2) Mot grec qui signifie la cinquantaine de jours, ou le cinquantième jour; ces deux sens reviennent au même. C'était une fête juive avant qu'elle fût une fête chrétienne. Pour les Juifs, c'était le jour anniversaire de celui auquel Dieu avait donné la loi à leurs pères sur le mont Sinaï; Dieu avait ajouté l'ordre de lui offrir, en ce jour, les prémices de la récolte du froment, suivant le rit prescrit au chapitre XXIII du Lévitique. Ce n'était qu'après que cette offrande avait été faite qu'il leur était permis de mettre la faux dans la moisson : figure de

4. Et repleti sunt omnes Spiritu sancto, et cœperunt loqui variis linguis prout Spiritus sanctus dabat eloqui illis.

étaient accomplis, et tous (1) étaient assemblés dans un même lieu, lorsqu'il se fit tout à coup un bruit qui venait du ciel, semblable à celui d'un vent impétueux; et il remplit toute la maison où ils étaient assis. En même tems ils virent paraître des langues

---

l'abondante moisson qui devait tomber sous la faux apostolique, et dont le chef des apotres cueillit et offrit les prémices en ce jour. Pour les chrétiens, chez qui une seule oblation a pris la place de toutes les offrandes et de tous les sacrifices, la Pentecôte est le jour anniversaire de la descente du Saint-Esprit, de la promulgation de la loi évangélique, et de la fondation de l'Eglise chrétienne. Tout cela fut l'ouvrage du même jour, on peut dire de la même heure : car, selon le récit de saint Luc, il paraît assez difficile que, tant la descente du Saint-Esprit, que le concours du peuple, les discours de saint Pierre, et la conversion de trois mille de ses auditeurs, aient occupé une heure entière. *La grâce du Saint-Esprit ne connaît pas les lenteurs.* Ambros., lib. II, *in Luc.*

(1) *Tous*, c'est-à-dire au moins les cent vingt personnes qui étaient présentes à l'élection de saint Mathias : le sens littéral induit à les y admettre, et la croyance commune n'en exclut aucune de celles qui s'étaient enfermées dans le Cénacle avec les apôtres. Donc elle n'exclut ni Marie, mère de Jésus, comme le fait un commentateur hérétique, ni les saintes femmes qui y persévéraient avec elle dans l'oraison; ce fut pour elles comme le sacrement de la confirmation. L'Esprit qui *souffle où il veut* se communiqua à tous dans la mesure qu'il voulut, et diversifia ses dons suivant les diverses fins auxquelles il destinait tout ce qui composait cette sainte assemblée.

comme de feu (1) qui, s'étant partageés, s'arrêtèrent sur chacun d'eux; et ils furent tous remplis (2) du Saint-Esprit, et ils commencèrent à parler diverses langues, selon que l'Esprit saint les faisait parler.

Or il y avait alors à Jérusalem des Juifs, hommes religieux (3), « rassemblés » de toutes les nations qui sont sous le soleil. Au bruit qui s'était fait, il en vint un grand nombre; et ils étaient tout interdits de ce

5. Erant autem in Jerusalem habitantes Judæi, viri religiosi ex omni natione quæ sub cœlo est. 6. Facta autem hac voce,

(1) Ce n'était donc pas du feu véritable. On ne compare pas une chose avec elle-même : par exemple, on ne dit pas que de l'eau est comme de l'eau. Il en est de même du vent, dont il est écrit que le bruit qu'il fit était *comme* celui d'un vent impétueux; ce n'était donc pas véritablement du vent, il n'en avait que le bruit : de même que les langues n'avaient que l'éclat et l'agilité de la flamme. C'étaient les symboles par lesquels le Saint-Esprit faisait connaître sa nature, ses propriétés et ses effets. On peut en dire autant de la colombe, sous la figure de laquelle il descendit visitablement sur Jésus-Christ après qu'il eut été baptisé dans le Jourdain.

(2) Cependant la mesure ne fut pas la même pour tous, parceque les capacités étaient inégales. Il en est ici comme de vases d'inégale grandeur que l'on remplirait tous d'une liqueur précieuse; ils en seraient également remplis, quoiqu'ils n'en fussent pas également partagés. Élargissez nos cœurs, ô Esprit tout-puissant, puisque c'est à vous qu'il appartient également d'agrandir ces vases et de les remplir.

(3) Ainsi appelés dans cet endroit, parceque c'était un devoir de religion qui les avait rassemblés à Jérusalem.

convenit multitudo, et mente confusa est, quoniam audiebat unusquisque lingua sua illos loquentes. 7. Stupebant autem omnes, et mirabantur, dicentes : Nonne ecce omnes isti qui loquuntur, Galilæi sunt. 8. Et quomodo nos audivimus unusquisque linguam nostram, in qua nati sumus ? 9. Par-

que chacun les entendait parler en sa langue. Ils étaient tout hors d'eux-mêmes ; et, dans leur étonnement, ils disaient : Ces gens qui parlent ne sont-ils pas tous Galiléens; comment donc chacun de nous les avons-nous entendus parler la langue du pays où nous sommes nés? Parthes, Mèdes, Élamites, ceux qui habitent la Mésopotamie, la Judée (1), la Cappadoce, le Pont et l'Asie, la Phrygie, la Pamphylie, l'Égypte, et la partie de la Libye qui est auprès de Cyrène, et ceux qui sont venus de Rome, juifs et pro-

(1) Il semble que les Juifs, habitans de la Judée, ne devaient pas être surpris de ce qu'ils entendaient ceux qui parlaient leur langue : on en a conclu que la langue des Galiléens était différente de celle qu'on parlait en Judée; on s'est trompé. Il est clair, par plusieurs textes de l'Évangile, que les Juifs et les Galiléens s'entendaient réciproquement. Le mot des valets du pontife à saint Pierre, *Vous êtes Galiléen, car votre langue vous décèle ;* ce mot, dis-je, prouve ce que nous disons, plutôt qu'il ne le contredit. On se parlait et l'on se répondait de part et d'autre; et ce qui trahissait saint Pierre, ce n'était pas qu'il parlât une autre langue, c'était l'accent de son pays qui le faisait reconnaître pour Galiléen, comme nous reconnaissons un Gascon à son accent. Quelle était donc la cause de la surprise du Juif de la Judée? La voici : un de ces Juifs, qui comprenait ce que disait un apôtre, avait à ses côtés un Grec et un Romain qui le comprenaient également; voilà ce qui était inexplicable pour lui. Car s'il parle grec ou latin, comment l'entends-je, moi qui ne sais aucune de ces deux langues? ou s'il parle ma langue, comment peuvent l'entendre ceux-ci qui ne la savent pas ?

sélytes (1), ceux de Crète et d'Arabie, nous venons de les entendre parler, dans nos langues, des merveilles de Dieu (2). Ils étaient donc tous dans l'étonnement, et se disaient avec admiration les uns aux autres : Que veut dire ceci ? Mais d'autres se moquant, disaient : Ces gens sont ivres de vin nouveau (3).

Par le don des langues, que les apôtres avaient reçu, 1° ils parlaient chacune des langues de ceux avec qui ils avaient à traiter; 2° ils entendaient chacune de ces langues lorsqu'on la leur parlait; 3° lorsqu'ils parlaient en même tems à des hommes de divers pays et de diverses langues, ils étaient entendus de tous ces hommes à la fois, le discours de saint Pierre en est la preuve. Mais comment cela a-t-il pu se faire ? Dieu qui l'a fait le sait. Nous comprenons cependant que, lorsqu'un apôtre avait prononcé un mot en quelque langue que ce fût, Dieu a pu faire aisément, par différentes modifications de l'air, que ce mot fût changé dans le mot grec du même sens, lorsqu'il frappait une oreille grecque, dans le mot latin lorsqu'il frappait une oreille romaine, et ainsi des autres.

(1) Mot grec qui signifie proprement un étranger, ou un agrégé, ou plus proprement encore un étranger agrégé à un autre peuple. Les Juifs appelaient ainsi ceux des gentils qui renonçaient au paganisme pour embrasser le judaïsme.

(2) On ne parle plus que de Dieu lorsqu'on est rempli de l'esprit de Dieu. Les mauvais Juifs traitèrent cela d'ivresse, et les mauvais chrétiens le traitent de fanatisme.

(3) Il y a dans le texte, *sont pleins de moût*, ou de vin nouveau; le grec dit de *vin doux*, ce qui a ici la même signification. Ce mot a surpris, parceque ce

thi, et Medi, et
Elamitæ, et qui
habitant Meso-
potamiam, Ju-
dæam et Cappa-
dociam, Pontum
et Asiam, 10.
Phrygiam et
Pamphyliam, Æ-
gyptum et partes
Libyæ, quæ est
circa Cyrenen et
advenæ Romani,
11. Judæi quo-
que, et prosely-
ti, Cretes et A-
rabes, audivimus
eos loquentes
nostris linguis
magnalia Dei. 12.
Stupebant au-
tem omnes, et
mirabantur ad
invicem dicen-
tes : Quidnam
vult hoc esse? 13.
Alii autem irri-
dentes, dice-
bant : Quia mus-
to pleni sunt isti.

« Ils blasphémaient ce qu'ils ignoraient, » comme il arrive presque toujours à ceux » qui blasphèment; mais ils ne tardèrent pas » à être confondus. » Pierre, qui était debout avec les onze, « et qui était la bouche de tous, » comme l'appelle en cet endroit la Bouche » d'or (St. Jean-Chrysostôme), » Pierre, haussant la voix, leur parla ainsi: Vous Juifs, et vous tous qui habitez Jérusalem, apprenez ce que c'est « qui vous étonne si fort, » et prêtez l'oreille à mes paroles; car enfin ces gens-ci ne sont pas ivres, comme vous vous l'imaginez, puisqu'il n'est que la troisième heure du jour (1); mais c'est ce qu'a dit le prophète Joël : Voici ce qui arrivera dans les derniers tems (2),

14. Stans autem Petrus cum undecim.

Levavit vocem suam, et locutus est eis : Viri Judæi, et qui habitatis Jerusalem universi, hoc vobis notum sit, et auribus percipite verba mea. 15. Non enim sicut vos æstimatis, hi ebrii sunt, cum sit hora diei ter-

n'était pas alors la saison du vin nouveau : en conséquence on l'a fait disparaître dans la plupart des traductions. Il faut le conserver parcequ'il est dans le texte, et que rien n'oblige à le supprimer. Comme le vin nouveau est toujours plus fumeux, et porte davantage à la tête, il a bien pu se faire, lorsqu'on a voulu dire qu'un homme était bien ivre, que l'on ait dit en toute saison : Il est ivre de vin nouveau.

(1) Neuf heures du matin. Nous apprenons de l'historien Josèphe, qu'aux jours de fêtes les Juifs étaient dans l'usage de ne prendre aucune nourriture avant midi. On ne connaît aucune loi qui les y obligeât : c'était une pratique de dévotion ; mais cette pratique était assez universelle pour que, de dire qu'il n'était que neuf heures du matin, ce fût au moins un préjugé raisonnable que l'on était encore à jeûn.

(2) On était parvenu à ces derniers tems. C'étaient ceux où devaient finir la religion et la république ju-

dit le Seigneur, je répandrai de mon esprit (1) sur toute chair (2); vos fils et vos filles prophétiseront, vos jeunes gens auront des visions, et vos vieillards auront des songes. En ces jours-là je répandrai de mon esprit sur mes serviteurs et sur mes servantes, et ils prophétiseront (3). Je ferai paraître des

tia : 16 Sed hoc est quod dictum est per prophetam Joël : 17 Et erit in novissimis diebus, dicit Dominus, effundam de spiritu meo super omnem carnem, et prophetabunt filii vestri, et filiæ

daïques. A commencer de ce jour, la loi ancienne cessa d'obliger, et ne fut plus que tolérée jusqu'à la ruine de Jérusalem; alors elle fut réprouvée, et commença à rendre criminels ceux qui s'opiniâtrèrent à l'observer.

(1) On lit dans Joël : Je répandrai *mon esprit*; saint Pierre dit, Je répandrai *de* mon esprit, ce qui paraît signifier moins ; cependant ces deux façons de parler s'accordent. L'esprit est répandu tout entier ; mais il ne peut pas être contenu tout entier dans des vases aussi étroits que le sont les cœurs des hommes; il les remplit, et ils débordent infiniment. Joël exprime ce qui a été répandu, et saint Pierre ce qui a été reçu.

(2) Ce mot signifie principalement que l'esprit du Seineur se répandra désormais sur tous les peuples, sans distinction de juif et de gentil. Il exprime aussi une effusion plus abondante, tant pour la mesure des grâces, que pour le nombre des personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition auxquelles il se communiquera. Rien n'était plus commun au premier siècle de l'Eglise. Quoique cette merveille soit à présent plus rare et moins sensible, il n'est pas tout-à-fait sans exemple d'entendre des personnes simples et sans lettres qui parlent comme des anges des choses divines, tandis qu'elles savent à peine bégayer sur tout le reste.

(3) Sans exclure la prophétie proprement dite, qui est la prédiction des choses futures, *ils prophétiseront* signifie ici en général qu'ils diront des choses que l'esprit du Seigneur leur aura révélées.

vestræ; et juve-
nes vestri visio-
nes videbunt, et
seniores vestri
somnia somnia-
bunt. 18. Et qui-
dem super servos
meos, et super
ancillas meas in
diebus illis effun-
dam de spiritu
meo, et prophe-
tabunt : 19. et
dabo prodigia in
cœlo sursum, et
signa in terra de-
orsum, sangui-
nem, et ignem,
et vaporem fumi.
20. Sol conver-
tetur in tene-
bras, et luna in
sanguinem, an-
tequam veniat
dies Domini ma-
gnus et manifes-
tus. 21. Et erit :
omnis quicum-
que invocaverit
nomen Domini,
salvus erit.

prodiges en haut dans le ciel, et des signes en bas sur la terre, du sang, du feu, et des tourbillons de fumée. Le soleil sera changé en ténèbres, et la lune en sang, avant que le grand jour, le jour éclatant (1) du Seigneur arrive; et pour lors, quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé.

« Sur le fondement de la prophétie, l'apô» tre va établir l'Évangile, et montrer quel » est ce Seigneur qu'il faudra invoquer dé» sormais, si l'on veut obtenir le salut : c'était » celui qu'ils avaient crucifié. Par un pro» dige de force supérieur à celui de sa fai» blesse, il va le leur déclarer ouvertement;

---

(1) En latin *manifestus*. Le prophète Joël avait dit *horribilis*. Il paraît que le prophète et l'apôtre parlent également du jugement dernier : c'est l'interprétation commune. Saint Chrysostôme l'entend de la ruine de Jérusalem, à laquelle il applique les prodiges dont il vient d'être fait mention, comme des expressions métaphoriques de cette ruine épouvantable. On peut unir ces deux interprétations, et dans leur union trouver la raison pourquoi ces prédictions terribles viennent immédiatement après celle de la descente du Saint-Esprit. Le jour de cette descente peut être considéré comme le dernier jour de la loi ancienne, et le premier de la loi nouvelle. Or, l'abolition de la loi ancienne devait être suivie prochainement de la ruine totale du peuple juif; et la loi nouvelle ne finira qu'avec le monde, dont la fin est caractérisée par les signes effrayans qui doivent la précéder et l'annoncer. Ainsi le terme de la durée des deux lois se trouve ici prédit; et l'on apprend encore qu'après la seconde il ne faut plus en attendre une autre.

» mais, pour se concilier un redoublement » d'attention, il leur dit auparavant, et pour » la seconde fois : » Israélites, écoutez bien ce que je vais vous dire. Jésus de Nazareth, cet homme autorisé de Dieu parmi vous par les miracles, les prodiges, et les signes que Dieu a opéré par lui au milieu de vous, comme vous le savez ; ce *Jésus* vous a été livré par une disposition expresse de Dieu (1), et selon sa prescience, et vous l'avez fait mourir en

22. Viri Israelitæ, audite verba hæc : Jesum Nazarenum, virum approbatum à Deo in vobis, virtutibus, et prodigiis, et signis, quæ fecit Deus per illum in medio vestri, sicut et vos scitis : 23. Hunc de-

(1) Dieu a voulu que Jésus-Christ souffrit tout ce qu'il a souffert. Par sa prescience il a connu que les Juifs lui feraient souffrir précisément ce qu'il voulait qu'il souffrît. Il les a laissé faire : c'est ainsi qu'il est dit qu'il le leur a livré. La volonté de Dieu qui en avait porté le décret était juste et sainte ; la malice des Juifs qui l'a exécuté était injuste et détestable. Dieu n'a pas voulu cette malice ; mais il ne l'a pas empêché d'agir, parcequ'elle servait à l'accomplissement de ses desseins. Ainsi une même action peut être justement voulue, et criminellement exécutée : ainsi Dieu est irréprochable, et les Juifs inexcusables.

Ceux qui méconnaissent l'infaillibilité de la prescience divine sont réduits à dire que Dieu, pour assurer l'exécution de ses décrets, a poussé les Juifs à faire ce qu'ils ont fait. Ces gens-là font Dieu ignorant et méchant.

Ceux qui, dans le mal qui leur arrive, ne pensent pas à Dieu qui l'a voulu, et s'arrêtent à l'homme qui l'a fait ; ceux-là, dis-je, sont ignorans, s'ils ne savent pas que Dieu a voulu qu'ils le souffrissent ; et ils sont méchans, lorsque, contre l'ordre de Dieu, ils haïssent l'homme qui l'a fait.

Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a ôté, disait Job, quoique ce fût Satan qui eût porté tous les coups.

finito consilio et præscientia Dei traditum, per manus iniquorum affigentes in-

le crucifiant par les mains des méchans. Dieu l'a ressuscité, ayant dissipé les douleurs de l'enfer (1), comme en effet c'était une chose im-

(1) Il y a dans le grec : les douleurs *de la mort*. Ajoutons que, dans le style de l'écriture, *infernus* signifie assez souvent le tombeau. Sur cela plusieurs interprètes l'ont expliqué de la mort et du tombeau. Quant à ce qui est dit des *douleurs* de la mort, ils l'ont entendu des souffrances, tant du corps que de l'âme, que Jésus-Christ endura jusqu'à son dernier soupir, mais dont il fut délivré alors sans retour, ou bien de la corruption et des autres suites humiliantes de la sépulture, dont il a été exempt. Tout cela est vrai, et peut être encore appuyé par quelques expressions répandues dans ce discours. Mais il en est d'autres qui ne peuvent s'entendre que de l'enfer proprement dit; non pas de l'enfer des réprouvés, mais des lieux souterrains où étaient reléguées les âmes de tous les justes, avant que le ciel fût ouvert. Tel est ce mot de David, par lequel saint Pierre va prouver ce qu'il avance : *Vous ne laisserez pas mon âme dans l'enfer*. L'enfer ne peut pas signifier ici le tombeau; car s'il le signifiait, il faudrait que ce qui est appelé *mon âme* signifiât le corps, et même un corps mort, un cadavre, ce qui est sans exemple dans l'Écriture. Il faut donc reconnaître ici les deux sens, c'est-à-dire il faut reconnaître qu'il y est dit que l'âme ne sera pas laissée dans l'enfer, ni le corps dans le tombeau. En conséquence, il faut laisser en traduisant, l'espèce d'ambiguïté qui se trouve dans certaines expressions, parcequ'en se décidant pour un des deux sens, on paraîtrait exclure l'autre; et qu'ainsi on irait peut-être contre l'intention du Saint-Esprit, qui aurait voulu exprimer les deux sens à la fois, comme il le fait évidemment en plusieurs endroits des livres saints. Cette ambiguïté fait alors partie de l'Ecriture, et le respect qu'on doit à l'Ecriture oblige à ne pas l'ôter.

possible qu'il y fût retenu. Car c'est de lui que dit David : Je me mettais toujours le Seigneur devant les yeux, parce qu'il est à ma droite, afin que je ne sois point ébranlé. C'est pour cela que mon cœur se réjouit, que ma langue a éclaté en des chants d'allégresse, et que ma chair reposera en espérance, parceque vous ne laisserez pas mon âme dans l'enfer, et vous ne permettrez pas que votre saint (1) éprouve la corruption. Vous m'avez fait connaître le chemin de la vie, et vous me remplirez de joie (2) par la contemplation de votre face.

teremistis : 24. Quem Deus suscitavit, solutis doloribus inferni, juxta quod impossibile erat teneri illum ab eo. 25. David enim dicit in eum: Providebam Dominum in conspectu meo semper; quoniam à dextris est mihi ne commovear. 26. Propter hoc lætatum est cor meum, et exultavit lingua mea, insuper et caro mea requiescet in spe : 27. Quoniam non derelinques animam meam in inferno, nec dabis sanctum tuum videre corruptionem. 28. Notas mihi fecisti vias vitæ, et replebis me jucunditate cum facie tua. 29. Viri fratres, liceat audenter dicere ad vos de patriacha David, quoniam defunctus est, et sepultus : et sepulcrum ejus est apud nos usque in hodiernum diem. 30. Propheta igitur cum esset, et sciret quia jurejurando jurasset illi Deus de fructu lumbi ejus sedere super sedem ejus : 31. Providens locutus est de resur-

---

(1) Le *saint* par excellence, c'est-à-dire Jésus-Christ. En cet endroit on l'entend plus spécialement du corps du Sauveur sanctifié et consacré par le Verbe, qui, après la séparation du corps et de l'âme de Jésus-Christ, leur demeura persévéramment uni, comme il l'était avant que la mort les eût séparés. Il est dit auparavant : *Vous ne laisserez pas mon âme dans l'enfer.* Calvin et Bèze, son disciple, ont traduit : Vous ne laisserez pas mon *corps* dans le *tombeau.* Ils avaient leur raison : ni l'un ni l'autre ne croyait la descente de l'âme de Jésus-Christ dans les enfers. Les interprètes catholiques qui traduisent comme eux ne font pas attention qu'en ce point ils les favorisent.

Avant l'ascension du Sauveur, les âmes de tous les morts descendaient dans l'*enfer*, c'est-à-dire au moins dans les limbes. Alors ressusciter quelqu'un, c'était toujours faire sortir son corps du tombeau, et son âme de l'*enfer*. Il ne faut donc pas s'étonner que David se soit servi de cette façon de parler, qui d'ailleurs a son sens littéral à l'égard de Jésus-Christ.

(2) Jésus-Christ avait toujours eu la *face* de Dieu présente. Mais la joie sensible, qui en est l'effet naturel,

Mes frères, « ajoute l'apôtre; » qu'il me soit permis de vous dire hardiment que le patriarche David est mort, qu'il a été mis au tombeau, et que son sépulcre se voit encore parmi nous. Comme donc il était prophète, et qu'il savait que Dieu l'avait assuré avec serment qu'un homme de son sang serait assis sur son trône, dans un esprit prophétique de la résurrection du Christ, il a dit que le Christ n'a point été laissé dans l'enfer, et que sa chair n'a point éprouvé la corruption. Ce Jésus, Dieu l'a ressuscité, et nous en sommes tous témoins. Après donc qu'il a été exalté par la droite de Dieu, et qu'il a reçu l'accomplissement de la promesse que le Père lui avait faite d'envoyer le Saint-Esprit, il a (1) répandu cet esprit saint que vous (2) voyez, et que vous entendez. Car ce n'est pas David qui est monté au ciel. Cependant c'est lui qui dit : le Seigneur a dit à mon Seigneur, asseyez-vous à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de vos ennemis l'escabeau de vos pieds. Que toute la maison d'Israël sache donc très-certaine-

rectione Christi,
quia neque dere-
lictus est in in-
ferno, neque ca-
ro ejus vidit cor-
ruptionem. 32.
Hunc Jesum res-
suscitavit Deus,
cujus omnes nos
testes sumus. 33.
Dextera igitur
Dei exaltatus, et
promissione Spi-
ritus sancti ac-
cepta a Patre,
effudit hunc,
quem vos videtis,
et auditis. 34.
non enim David
ascendit in cœ-
lum, dixit autem
ipse : Dixit Do-
minus Domino
meo, sede à dex-
tris meis; 35.
Donec ponam i-
nimicos tuos sca-
bellum pedum
tuorum. 36. Cer-
tissime sciat er-
go omnis domus
Israel, quia et
Dominum eum,
et Christum fecit
Deus, hunc Je-
sum, quem vos
crucifixistis.

---

avait été suspendue pendant le tems de sa passion. Il rentra dans cette joie aussitôt après qu'il eut rendu le dernier soupir.

(1) *Celui qui donne le Saint-Esprit comment ne serait-il pas Dieu?* disait saint Augustin aux Ariens, lib. XV, *de Trinit.*, cap. 26; *et qu'il est grand le Dieu qui donne un Dieu!*

(2) On le voyait et on l'entendait par ses effets, qui rendaient sensible son opération toute-puissante.

ment que ce Jésus que vous avez crucifié, Dieu l'a fait le Seigneur et le Christ.

« Tandis que le chef des apôtres pronon-
» çait cet admirable discours, l'Esprit saint,
» qui le lui avait suggéré, parlait au cœur
» de ceux qui l'écoutaient. Le premier senti-
» ment qu'il y excita fut une vive douleur
» d'avoir été les homicides du Seigneur de
» gloire et du sauveur d'Israël. » En se l'entendant reprocher ils eurent le cœur percé (1), et tout tremblans, ils dirent à Pierre et aux autres apôtres : Mes frères, que ferons-nous (2) ?

Faites pénitence, leur répondit Pierre ;
« c'était par ce mot que Jésus et son précur-
» seur avaient aussi commencé leur prédica-
» tion ; » faites pénitence (3), et que chacun de vous reçoive le baptême au nom (4) de

37. His autem auditis, compuncti sunt corde, et dixerunt ad Petrum, et ad reliquos apostolos : Quid faciemus, viri fratres ?

38. Petrus vero ad illos :

Pœnitentiam, inquit, agite, et baptizetur unusquisque vestrum in nomine Jesu Christi, in remissionem peccatorum vestrorum : et accipietis donum spiritus sancti 39 Vobis enim est repromissio, et filiis vestris, et omnibus qui longe sunt, quoscumque advocaverit Dominus Deus noster.

---

(1) C'est la traduction littérale du texte latin, *compuncti sunt corde*. Le grec a la même signification.

(2) On est bien près du salut, lorsque c'est le cœur qui dit par la bouche : *Que ferons-nous ?*

(3) Il entend la pénitence qui doit précéder le baptême. Elle consiste dans la détestation du passé, jointe à une ferme résolution de s'amender, à quoi, selon la doctrine du concile de Trente, il faut ajouter un amour de Dieu commencé. C'est celle que les théologiens appellent pénitence *vertu*. Elle est tout entière dans le cœur. Les œuvres satisfactoires n'en font point partie, quoiqu'elles ne manquent guère de s'y joindre, lorsque le cœur est vraiment pénitent.

(4) C'est-à-dire le baptême institué par Jésus-Christ, qui tire toute sa vertu des mérites de Jésus-Christ, et,

Jésus-Christ pour la rémission de ses péchés, et vous recevrez le don du Saint-Esprit (1) : car c'est à vous que la promesse est faite, et à vos enfans, et à tous ceux qui sont éloignés, autant que le Seigneur notre Dieu en appellera.

40. Aliis etiam verbis plurimis testificatus est:

Et exhortabatur eos dicens : Salvamini a ge-

Pierre apporta encore plusieurs autres preuves. « Et pour faire plus d'impression sur les » esprits, après les avoir éclairés, » il les exhortait en disant : Sauvez-vous du milieu

---

si l'on veut encore, où Jésus-Christ est nommé comme seconde personne de la sainte Trinité. Quelques anciens, d'une autorité respectable, ont cru que les apôtres avaient commencé à baptiser avec cette formule : *Je te baptise au nom de Jésus-Christ.* Ce sentiment a été abandonné depuis, et avec raison. L'ordre que Jésus-Christ leur avait donné de baptiser toutes les nations au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, cet ordre, dis-je, est trop précis et trop absolu pour être susceptible de changement ou de dispense. Aussi ne peut-on montrer par aucun fait positif que les apôtres s'en soient jamais écartés. C'est donc pour distinguer le baptême de Jésus-Christ des autres baptêmes judaïques, et surtout du baptême de Jean, que plusieurs croyaient leur suffire; c'est, dis-je, pour cette raison que saint Pierre dit ici : *Que chacun de vous reçoive le baptême au nom de Jésus-Christ.* On achevera d'en donner la preuve au commencement du chapitre XIX.

(1) La grâce sanctifiante, suivant ce mot de saint Paul : *La charité de Dieu est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné.* On l'entend encore du Saint-Esprit donné par le sacrement de la confirmation, que les apôtres conféraient ordinairement aussitôt après le baptême.

de cette race perverse. Ceux donc qui reçurent sa parole furent baptisés ; et environ trois mille âmes (1) furent agrégées ce jour-là « à » l'église naissante. »

» Ils étaient les prémices de l'esprit sanctifi- » cateur; ils en furent aussi les chefs-d'œuvre. » Ces premiers chrétiens furent les plus par- » faits de tous les chrétiens; et la même grâce » qui les rendit justes, en fit aussitôt des saints » du premier ordre. » Ils étaient assidus à entendre la doctrine des apôtres, à communiquer ensemble dans la fraction du pain (2)

neratione ista prava. 41. Qui ergo receperunt sermonem ejus, baptizati sunt : et appositæ sunt in die illa animæ circiter tria millia.

42. Erant autem perseverantes in doctrina apostolorum, et

---

(1) Alors l'Église fut fondée. Jésus-Christ avait fait les pasteurs, les pasteurs firent le peuple, qui, lorsqu'il y entra, trouva le gouvernement tout établi. Le peuple ne peut donc s'y arroger les droits de se donner des pasteurs, sans renverser sa constitution primitive. Il peut bien contribuer au choix par ses vœux, par son témoignage ; tout au plus par la présentation. L'élection proprement dite, la conservation et la juridiction doivent venir de plus haut. Tel a été le christianisme dans son berceau ; tel il sera jusqu'à la fin des siècles.

(2) L'Eucharistie, selon la plupart des interprètes. Quelques-uns l'entendent de la distribution du pain commun; il est vrai que le *pain rompu* a ces deux sens dans l'Écriture. Le premier doit être préféré, non-seulement parce qu'il est presque universellement suivi, ce qui est d'un grand poids à l'égard des textes qui sont susceptibles de divers sens; mais encore par le lieu où ce mot se trouve ici placé. Il est naturel de penser que la fraction du pain, qui est mentionnée entre deux actes de religion, telles que sont l'assiduité à la parole de Dieu et la prière, que cette fraction, dis-je, est plutôt la com-

communicatione fractionis panis, et orationibus. 43. Fiebat autem omni animæ timor : multa quoque prodigia et signa per apostolos in Jerusalem fiebant et metus erat magnus in

et à prier. Cependant tout le monde était en crainte; *car* les apôtres faisaient aussi à Jérusalem beaucoup de prodiges et de miracles, en sorte que tous (1) étaient saisis de frayeur. Pour ceux qui croyaient, ils vivaient ensemble et ne possédaient rien qu'en commun (2). Ils vendaient leurs fonds

---

munion du pain eucharistique que la manducation du pain commun.

Notez que le plus grand nombre de ceux qui ne l'entendent que du pain commun sont des protestans. Ils ne veulent plus voir l'Eucharistie où il n'est parlé que du pain. C'est parce qu'il s'ensuivrait qu'une seule espèce suffit.

(1) Tant les croyans que les incrédules. Les premiers ressentaient cette frayeur religieuse dont on est toujours saisi à la vue des grands prodiges. Ceux qui ne croyaient pas craignaient pourtant, en voyant les miracles des apôtres; ils craignaient dis-je, que ces hommes tout-puissans ne voulussent être les vengeurs du Christ qu'ils avaient massacré. Un grand crime est toujours suivi de grands remords : l'assurance a beau être sur le front, la terreur est au fond de l'âme.

(2) C'est l'idée de la plus parfaite de toutes les sociétés. Platon l'avait eue; mais, suivant la coutume des philosophes, à qui il n'arrive guère d'imaginer quelque chose de bon sans y mêler des extravagances, le divin Platon voulait que tout fût commun, jusqu'aux femmes. Du reste, son idée avait été jugée impraticable : on la regardait comme un beau songe. La voici parfaitement épurée et réalisée par le pêcheur de Bethsaïde. On ignore ce que nos philosophes pourront penser de la comparaison; mais on sait fort bien qu'aucun d'eux ne vaut Platon.

Le bras de Dieu n'est point raccourci; les apôtres du

(1) et leurs *autres* effets, et on en faisait part à tous, selon le besoin de chacun. Ils allaient aussi tous les jours au temple où ils s'unissaient *pour prier;* et rompant le pain de maison en maison (2), ils prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de cœur, louant Dieu, et se rendant agréables à tout le peuple. Cependant le Seigneur augmentait tous les jours le nombre de ceux qui devaient être sauvés par le même genre de vie.

Nouveau-Monde ont établi cette bienheureuse communauté parmi des peuples barbares; et, à la honte de toutes les nations policées, cette admirable police y a subsisté pendant plus d'un siècle.

(1) La foi de la ruine prédite de Jérusalem et de la Judée, pouvait leur rendre ce dépouillement plus facile; mais qu'elle était grande cette foi qui facilitait de pareils sacrifices!

(2) Ici il est plus vraisemblable que *la fraction du pain* signifie la manducation du pain commun. Ce qui donne lieu de le croire, c'est qu'il est dit immédiatement après : *Ils prenaient leur nourriture avec joie,* etc.

universis. 44.
Omnes etiam qui
credebant, erant
pariter et habe-
bant omnia com-
munia. 45. Pos-
sessiones et sub-
stantias vende-
bant, et divide-
bant illa omni-
bus, prout cui-
que opus erat.
46. Quotidie quo-
que perdurantes
unanimiter in
templo, et fran-
gentes, circa do-
mos panem, su-
mebant cibum
cum exultatione,
et simplicitate
cordis, 47. Col-
laudantes Deum,
et habentes gra-
tiam ad omnem
plebem. Domi-
nus autem auge-
bat qui salvi fie-
rent quotidie in
idipsum.

CHAPITRE III.

Boiteux guéri à la porte du temple; seconde prédication de saint Pierre.

« Le dernier trait du parfait christianisme » leur manquait, c'est la persécution. Le » monde et l'enfer étaient encore dans le si- » lence et dans l'inaction ; soit que la terreur » leur eût ôté la voix et le mouvement, soit » que Dieu, par sa toute-puissance, les tînt » comme enchaînés, pour laisser à ces nou- » velles plantes le tems de croître et de se » multiplier. Mais le calme ne fut pas de » longue durée. Un prodige du plus grand » éclat, et suivi du plus grand succès, réveilla » les puissances ennemies. Alors commença » une guerre qui devait être si opiniâtre et, » par l'issue, si honteuse aux agresseurs, » qui virent enfin toutes leurs forces repous- » sées et surmontées par la faiblesse même. » Voici ce qui occasiona les premières hos- » tilités. »

Cap. 3. v. 1. Petrus autem et Joannes ascendebant in templum, ad horam orationis nonam. 2. Et quidam vir, qui erat claudus ex utero matris suæ, bajulabatur : quem pone-

Pierre et Jean montaient au temple « pour » assister » à la prière de la neuvième heure. Il y avait un homme boiteux dès le ventre de sa mère, et qu'on mettait tous les jours à la porte du temple (1) nommée la Belle-

---

(1) Trois heures après midi. Les Juifs s'assemblaient alors au temple pour y faire en commun une prière qui ré-

Porte, pour demander l'aumône à ceux qui entraient dans le temple (1). Cet homme voyant Pierre et Jean qui allaient entrer dans le temple, les priait de lui donner l'aumône. Pierre accompagné de Jean, jetant les yeux sur le pauvre, lui dit : Regardez-nous. Il les regardait donc attentivement, espérant qu'ils lui donneraient quelque chose. Alors Pierre dit : Je n'ai ni or ni argent (2); mais ce que j'ai,

---

pondait à nos vêpres. Il est assez probable que cette prière précédait immédiatement ou qu'elle accompagnait le sacrifice du soir. On sait que ce sacrifice s'offrait tous les jours, suivant l'ordonnance de Dieu écrite par Moïse au chapitre IXe. de l'exode : *Vous sacrifierez chaque jour, dans toute la suite des tems, deux agneaux d'un an, un agneau le matin et un autre le soir*. Ceux qui placent le sacrifice du soir à trois heures précises, croient en conséquence que ce fut pour unir la réalité à la figure, que Jésus-Christ voulut mourir précisément à la même heure.

(1) Chez les chrétiens, comme autrefois chez les juifs, les pauvres se tiennent à la porte des temples. Ils présument que la *vraie* piété n'est jamais sans charité, et en cela ils ne se trompent pas. Craignons sur ce point de nous tromper nous-mêmes.

Un pauvre qui demande l'aumône à la porte de nos églises, c'est Jésus-Christ qui nous prie lorsque nous allons le prier. Regardons-le comme nous voulons qu'il nous regarde; écoutons-le comme nous voulons qu'il nous écoute; parlons-lui comme nous voulons qu'il nous parle; donnons-lui comme nous voulons qu'il nous donne : notre mesure sera la sienne. Matt., VII, 2.

(2) A présent l'Eglise possède de l'or et de l'argent, et elle les possède légitimement. Mais c'est à des titres si onéreux, que les hommes craignant Dieu qui en sont dépositaires sont quelquefois tentés de regretter la pauvreté des premiers tems.

bant quotidie ad
portam templi,
quæ dicitur Spe-
ciosa ut peteret
eleemosynam ab
introeuntibus in
templum 3. Is
cum vidisset Pe-
trum et Joannem
incipientes in-
troire in tem-
plum, rogabat ut
eleemosynam ac-
ciperet. 4. Intu-
ens autem in eum
Petrus cum Jo-
anne, dixit : Res-
pice in nos 5. At
ille intendebat
in eos, sperans
se aliquid accep-
turum ab eis 6.
Petrus autem
dixit : Argentum
et aurum non est
mihi : quod au-
tem habeo, hoc
tibi do : In no-
mine Jesu Chris-
ti Nazareni, sur-
ge et ambula 7.
Et apprehensa
manu ejus dex-
tera, allevavit
eum, et protinus
consolidatæ sunt
bases ejus et
plantæ. 8. Et ex-
iliens stetit, et
ambulabat : et
intravit cum illis
in templum am-
bulans, et exi-
liens, et laudans
Deum. 9. Et vi-
dit omnis popu-
lus eum ambu-
lantem, et lau-
dantem Deum.
10. Cognosce-
bant autem il-
lum, quod ipse

erat, qui ad eleemosynam sedebat ad Speciosam portam templi : et impleti sunt stupore et extasi in eo quod contigerat illi 11. Cum teneret autem Petrum et Joannem, cucurrit omnis populus ad eos, ad porticum quæ appellatur Salomonis, stupentes.

je vous le donne : au nom de Jésus-Christ de Nazareth (1), levez-vous et marchez. En même tems l'ayant pris par la main droite il le leva, et aussitôt ses jambes et ses pieds s'affermirent; et faisant un saut, il se tint debout. Il se mit ensuite à marcher, et entra avec eux dans le temple, marchant, sautant, et louant Dieu; et tout le peuple le vit qui marchait et qui louait Dieu. Or ils le connaissaient pour être celui-là même qui était assis à la Belle-Porte du temple, demandant l'aumône; et ils furent tout interdits, et comme hors d'eux-mêmes, voyant ce qui lui était arrivé. Comme il tenait Pierre et Jean, tout le monde saisi d'étonnement courut à eux au portique qu'on nomme le portique de Salomon (2).

---

(1) Les miracles faits au nom de Jésus-Christ lui étaient plus glorieux que s'il les eût faits en personne. Ils prouvaient que la puissance que Jésus-Christ avait à cet égard n'est pas un pouvoir emprunté, mais un pouvoir qu'il possède en souverain, qu'il exerce comme il lui plaît, par lui-même ou par ses ministres.

(2) Ainsi appelé, à ce que l'on conjecture, parcequ'il avait été bâti par Salomon. Il fallait donc que les Babyloniens l'eussent épargné, au moins en partie, lorsqu'ils détruisirent le temple, dont il était comme un hors-d'œuvre. Quand le temple fut rebâti, on répara ce portique, et on le mit en état de servir. Au tems dont nous parlons, il servait aux gentils qui venaient adorer à Jérusalem. Après ce vestibule, il y en avait un autre qui n'était que pour les Juifs, à qui même il était défendu d'y entrer s'ils n'étaient purifiés. Ceux qui ne l'étaient

Pierre voyant « un si grand concours de » peuples, profita de l'occasion pour leur » adresser le discours suivant, dont la force » et la douceur (car on les y voit merveil- » leusement unis) étaient capables de tou- » cher les cœurs les plus durs, et de faire trem- » bler les plus intrépides. » Israélites, leur dit-il, qu'admirez-vous en ceci, ou pourquoi nous regardez-vous, comme si c'était par nous-mêmes ou par notre puissance que nous eussions fait marcher cet homme? Le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob, le Dieu de nos pères a glorifié son fils Jésus que vous avez livré, et que vous avez renoncé devant Pilate qui jugeait qu'on devait le renvoyer *absous*. Vous, au contraire, vous avez renoncé le saint et le juste, et vous avez demandé qu'on vous relâchât un meurtier. Cependant vous avez mis à mort l'auteur de la vie; mais Dieu l'a ressuscité, c'est de quoi nous sommes témoins. Or c'est par la foi en son nom que ce nom *tout-puissant* a raffermi celui que vous voyez,

12. Videns autem Petrus.

Respondit ad populum: Viri Israelitæ, quid miramini in hoc, aut nos quid intuemini, quasi nostra virtute aut potestate fecerimus hunc ambulare? 13. Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob, Deus patrum nostrorum, glorificavit Filium suum Jesum, quem vos quidem tradidistis et negastis ante faciem Pilati, judicante illo dimitti. 14. Vos autem sanctum et justum negastis, et petistis virum homicidam donari vobis: 15. Auctorem vero vitæ interfecistis, quem Deus suscitavit a mortuis, cujus nos testes sumus. 16. Et in fide nominis ejus, hunc, quem vos vidistis et nostis, confirmavit nomen ejus:

---

pas se tenaient avec les gentils au portique de Salomon. Ensuite était la partie du temple qui s'appelait le *Saint;* l'entrée n'en était permise qu'aux prêtres, qui y brûlaient l'encens sur l'autel des parfums, tout le peuple se tenant dehors, comme on le voit par l'histoire de Zacharie. Luc. 1. Le *Saint des Saints* en était séparé par le voile qui se déchira au moment de la mort de Jésus-Christ. On sait que le grand-prêtre avait seul le droit d'y entrer une fois l'an.

Et fides, quæ per eum est, dedit integram sanitatem istam in conspectu omnium vestrum.

et que vous connaissez ; *oui*, c'est par la foi qu'on a en lui et qui vient de lui (1) qu'a été opérée cette entière guérison en présence de vous tous.

« Après leur avoir ainsi reproché leur cri-
» me, il ne restait plus, ce semble, qu'à
» leur annoncer le châtiment. Peut-être s'y
» attendaient-ils ; peut-être craignaient-ils
» en ce moment que le ministre de ce *juste*
» si puissant, et si indignement outragé, ne
» commandât à la terre de s'ouvrir sous leurs
» pieds, ou qu'il ne fît descendre sur eux
» le feu du ciel. Ils furent donc bien sur-
» pris lorsqu'ils n'entendirent plus sortir de
» sa bouche que des paroles de grâce et de
» salut. Je sais, leur ajouta-t-il, cherchant,
» ainsi que son maître, à les trouver moins
» coupables (2), » je sais, mes frères, que ce que vous en avez fait, vous et vos chefs, c'a été par ignorance (3) ; mais Dieu a ac-

17. Et nunc, fratres, scio quia per ignorantiam fecistis, sicut et principes vestri.
18. Deus autem,

(1) On lit dans le latin *fides quæ per eum est*. La plupart traduisent la foi *qu'on a en lui ;* quelques-uns traduisent la foi *qui vient de lui*. La première de ces deux traductions est plus naturelle en cet endroit ; la seconde est plus littérale : chacune exprime un sens véritable, c'est pourquoi on les a réunies.

(2) Luc., XXIII.

(3) On a vu que c'est aussi à cause de leur ignorance que Jésus-Christ les excuse. Il faut voir comment et jusqu'à quel point l'ignorance des Juifs pouvait les excuser. Ils n'ignoraient pas que Jésus était innocent, en quoi ils étaient tout-à-fait inexcusables ; mais ils ignoraient qu'il était le véritable Messie, et le Fils unique

compli de la sorte ce qu'il a prédit par la bouche de tous ses prophètes, que son Christ souffrirait. Faites donc pénitence, et convertissez-vous, afin que vos péchés soient effacés, (1) quand les tems du rafraîchissement (2) que le Seigneur doit donner par

quæ prænuntiavit
per os omnium
prophetarum,
pati Christum su-
um, sic implevit.
19. Pœnitemini
igitur, et conver-
timini, ut dele-
antur peccata
vestra : 20. Ut

---

du Dieu vivant; en cela ils étaient moins coupables que si, l'ayant connu en cette qualité, ils lui eussent fait le traitement qu'ils lui firent. Mais leur ignorance à cet égard n'était-elle pas criminelle? Oui, puisqu'il avait donné des marques plus que suffisantes pour les obliger à le reconnaître. Cependant le crime en est moindre que n'eût été celui de le crucifier s'ils l'eussent connu pour ce qu'il était; mais il eût fallu pour cela une malice de démons : soit. Mais telle est la douceur de Jésus, que, pour l'engager à les excuser, il suffit que leur malice puisse avoir un degré de plus qu'elle n'a pas. Quel exemple pour les chrétiens, obligés à lui ressembler en ce point comme dans tout le reste! et quelle condamnation de ceux qui, lorsqu'on leur a fait souffrir, peut-être innocemment, le moindre mal, ajoutent des imputations atroces à des ressentimens implacables!

(1) Il y a ici, dans le grec comme dans le latin, la conjonction qui signifie *afin que*. Elle suspend le sens et le rend imparfait : on l'a supprimée dans cette traduction, à l'exemple de plusieurs interprètes. Par ce moyen, on a un sens complet. Ne semble-t-il pas qu'on aurait dû en faire autant dans le texte? A Dieu ne plaise. Rien ne prouve mieux la fidélité de l'Église, dans la conservation du dépôt sacré des Écritures, que de voir qu'elle n'y souffre pas le retranchement d'une syllabe unique (*ut*) qui paraît n'avoir pas d'autre usage que d'embarrasser le sens.

(2) Ici, comme en plusieurs autres endroits de l'Écriture, par le rafraîchissement on entend le bonheur du

cum venerint tempora refrigerii a conspectu Domini, et miserit eum qui prædicatus est vobis, Jesum Christum: 21. Quem oportet quidem cœlum suscipere usque in tempora restitutionis omnium, quæ locutus

sa présence seront venus, et qu'il aura envoyé Jésus-Christ qui vous a été annoncé. Il faut, à la vérité, que le ciel (1) le possède jusqu'au terme du rétablissement (2) de tout ce que Dieu a prédit par la bouche de ses saints prophètes dès le commencement des siècles. Car Moïse a dit : Le Seigneur votre Dieu suscitera d'entre vos frères un prophète (3) comme moi : vous l'écouterez en

---

ciel. Ce mot, joint à ce qui précède et à ce qui suit, veut dire : Faites pénitence pour obtenir la rémission de vos péchés, afin que lorsque Jésus-Christ viendra juger le monde, vous soyez trouvés justes, et qu'ainsi vous soyez faits participans du bonheur céleste.

(1) Il est au ciel dans son état naturel et visible; ce qui n'empêche pas qu'il ne soit réellement sur la terre, mais caché sous les espèces eucharistiques. A n'en juger que par les sens, c'est y être comme s'il n'y était pas. On a fait cette remarque, parceque les calvinistes abusent de ce texte pour combattre le dogme de la présence réelle.

(2) Tout sera rétabli, 1° par le renouvellement des cieux et de la terre, clairement prédit par saint Pierre, lorsqu'il a dit (2 Petr. III, 13.) : Les cieux seront embrasés, et les élémens seront dissous par la chaleur. Alors nous attendons de *nouveaux cieux et une nouvelle terre* où la justice habitera. Ce dernier mot signifie, 2° que l'ordre, troublé par la rébellion de l'ange et de l'homme, sera parfaitement rétabli : tous les bons seront heureux, et tous les méchans malheureux, une seule volonté s'accomplira, celle de Dieu, qui tiendra toutes les créatures sous le domaine absolu et éternel ou de sa miséricorde ou de sa justice.

(3) Prophète, et infiniment plus que prophète, puisqu'il est le Dieu des prophètes; cependant prophète dans

tout ce qu'il vous dira. Et voici ce qui arrivera : toute personne qui n'écoutera pas ce prophète sera retranchée du peuple. Ces jours ont été aussi annoncés par tous les prophètes qui, depuis Samuël, ont parlé « de » ce qui devait arriver. » Vous êtes les enfans des prophètes, et de l'alliance que Dieu a faite avec nos pères, disant à Abraham : Toutes les familles de la terre seront bénies en votre race. « La bénédiction, il est vrai, » sera générale ; mais la famille du saint patriarche sera toujours distinguée. Car » c'est (1) pour vous premièrement que Dieu, « fidèle

est Deus per os sanctorum suorum a sæculo prophetarum. 22. Moyes quidem dixit : Quoniam prophetam suscitabit vobis Dominus Deus vester de fratribus vestris, tanquam me : ipsum audietis juxta omnia quæcumque locutus fuerit vobis. 23. Erit autem : omnis anima, quæ non audierit prophetam illum, exterminabitur de ple-

---

tous les sens que ce mot exprime. Il parlait au nom de Dieu, et par inspiration divine; il révélait les mystères, il prédisait l'avenir : aussi ses disciples lui donnaient-ils quelquefois le nom de prophète, comme on le voit par les deux disciples d'Emmaüs. Luc. XXIV. Il se le donne à lui-même, lorsque, parlant de soi, il dit : *Un prophète n'est sans honneur que dans sa patrie et dans sa maison.* Matt., XIII, 57.

(1) Prodige de fidélité de la part de Dieu. Ils ont massacré son Fils unique, cependant, à cause de la promesse qu'il a faite à leurs pères, c'est à eux *premièrement* qu'il faut annoncer le salut que son Fils est venu apporter au monde. Ils vont à présent persécuter ses envoyés, ils les flagelleront, ils en lapideront, ils en crucifieront; n'importe, la miséricorde est encore sur eux, et elle ne cessera point de les rappeler pendant quarante ans; mais ce terme expiré, il n'y aura plus pour eux de miséricorde. Le Seigneur dira : *Je me suis approché de cette race pendant quarante ans, et j'ai dit : Leur cœur est toujours égaré. Ils n'ont point considéré mes voies*, parcequ'ils n'ont pas voulu les connaître; mais

be. 24. Et omnes prophetæ a Samuel et deinceps, qui locuti sunt, annuntiaverunt dies istos. 25. Vos estis filii prophetarum, et testamenti, quod disposuit Deus ad patres nostros, dicens ad Abraham : Et in semine tuo benedicentur omnes familiæ terræ. 26. Vobis primum Deus suscitans Filium suum, misit eum benedicentem vobis : ut convertat se unusquisque a nequitia sua.

» à la promesse qu'il a faite de sauver Is-» raël, et » suscitant son Fils (1), l'a envoyé, afin qu'il vous bénisse, et que chacun de vous renonce à sa mauvaise vie.

---

enfin *je leur ai juré dans ma colère qu'ils n'entreront jamais dans le lieu de mon repos.*

Ceci est dit de la race qui vivait alors, comme de celle que Dieu fit sortir de l'Égypte, pour la conduire dans la Terre promise, dont elle se ferma l'entrée par ses crimes. De toutes les générations qui composèrent la suite du peuple de Dieu, ces deux-ci furent les plus favorisées et les plus criminelles.

Les chrétiens qui sont plus corrompus que les infidèles, ceux qui dans une profession sainte sont plus dépravés que le commun des gens du monde, sont représentés par ces deux générations. Qu'ils tremblent au bruit de ce tonnerre : *J'ai juré dans ma colère qu'ils n'entreront jamais dans le lieu de mon repos.*

Il est vrai que le Seigneur attendit les premiers pendant quarante ans : mais que l'on remarque aussi qu'il n'accordait aux Ninivites que quarante jours.

De plus ce fut le gros de la nation que Dieu attendit durant quarante ans. Pendant tout ce tems, les particuliers périssaient en détail et l'un après l'autre. Pour quelques-uns d'entr'eux, ces quarante ans ne furent pas même quarante jours.

(1) *Suscitant,* et non pas *ressuscitant,* dans le même sens que Moïse avait dit : Dieu *suscitera* d'entre vos frères un prophète, etc.

CHAPITRE IV.

Cinq mille hommes convertis. — Pierre et Jean mis en prison. — Conseil des prêtres. — Discours de saint Pierre. — Silence imposé aux apôtres. — Leur prière suivie d'une nouvelle effusion du Saint-Esprit. — Sainteté des premiers chrétiens. — Barnabé.

« Un discours si pathétique, précédé et » prouvé d'avance par un prodige si éclatant, » produisit un effet plus miraculeux que le » miracle même. » Plusieurs de ceux qui l'avaient entendu embrassèrent la foi; et le nombre des hommes fut de cinq mille, « sans » y comprendre les femmes. »

Cap. IV. ℣. 4. Multi autem eorum qui audierant verbum crediderunt, et factus est numerus virorum quinque millia.

Les deux apôtres parlaient encore (car Jean appuyait de son témoignage la vérité de tout ce que disait Pierre); ils parlaient, « dis-je, » encore au peuple, lorsque les prêtres survinrent avec le commandant (1) du temple et les sadducéens (2), fâchés de

Cap. IV. ℣. 1. Loquentibus autem illis ad populum, supervenerunt sacerdotes, et magistratus templi, et sadducæi, 2. Dolentes quod do-

(1) En latin *magistratus*. Le mot grec signifie un homme qui exerce un commandement militaire. C'était l'officier qui commandait les gardes du temple. On croit que cet homme était Juif, et que tous ses gardes l'étaient aussi. Il est plus que probable que c'est de cette garde que parlait Pilate, lorsqu'il dit : *Vous avez une garde à vous. Allez, gardez-le* (le corps de Jésus) *comme vous savez le faire.*

(2) Les sadducéens niaient la résurrection; les pharisiens la tenaient. Cette opposition de sentimens ren-

cerent populum, et annuntiarent in Jesu resurrectionem ex mortuis : 3. Et injecerunt in eos manus, et posuerunt eos in custodiam in crastinum : erat enim jam vespera.

5. Factum est autem in crastinum, ut congregarentur principes eorum, et seniores et scribæ in Jerusalem, 6. Et Annas princeps sacerdotum, et Caiphas, et Joannes, et Alexander, et quotquot erant de genere sacerdotali. 7. Et statuentes eos in

voir qu'ils enseignaient le peuple, et qu'ils annonçaient, en Jésus-Christ (1), la résurrection des morts. Ils les arrêtèrent et les mirent en prison jusqu'au lendemain ; car il était déjà tard, « la rencontre du boiteux, et tout ce » qui se fit après, ayant commencé à trois » heures après midi.

» Un événement de cette nature ne pouvait » pas être indifférent aux principaux de la » nation ; c'est pourquoi, » le lendemain il se fit dans Jérusalem, une assemblée des chefs du peuple, des anciens et des scribes, d'Anne le grand-prêtre (2), de Caïphe, de Jean, d'Alexandre, et de tous ceux qui étaient de la race sacerdotale. « Ayant fait comparaître » les deux apôtres, » et les tenant debout au milieu « de l'assemblée, » ils leur firent cette interrogation : Par quelle puissance ou au nom de qui avez-vous fait cette action?

---

dait ces deux sectes irréconciliables ; mais les pharisiens ne pouvaient souffrir qu'on prêchât la résurrection au nom de Jésus-Christ ; c'est ce qui les réunit dans cette occasion, comme nous voyons les hérétiques, divisés entre eux, se réunir contre le vicaire de Jésus-Christ ; c'est l'ennemi commun.

(1) *En Jésus*. Les uns traduisent, *dans la personne de Jésus ;* les autres, *au nom de Jésus ;* d'autres enfin, *par la puissance de Jésus.* Ces trois sens sont vrais ; tous trois peuvent convenir au texte. On a jugé plus à propos d'en laisser le choix au lecteur ; c'est ce qui a fait qu'on ne s'est déterminé pour aucun.

(2) On a déjà dit que le souverain pontificat était annuel et alternatif entre Anne et Caïphe son gendre. C'était alors le tour du beau-père.

» Qu'osera répondre à ces hommes puis-
» sans celui qui a été si lâche lorsqu'il n'avait
» à répondre qu'à leurs valets et à leurs ser-
» vantes? Ne craignons rien, ni pour lui,
» ni pour sa cause. Alors il n'était plein que
» de lui-même; » mais en ce moment, Pierre,
rempli du Saint-Esprit, « ose bien » leur
dire « en face : » Écoutez, princes du peuple
et anciens : puisqu'au sujet du bien (1) qui
a été fait à cet homme infirme, on nous inter-
roge aujourd'hui, pour que nous ayons à dé-
clarer au nom de qui il a été guéri, sachez
donc tous, et que tout le peuple d'Israël le
sache, que cet homme que vous voyez debout
en votre présence a été guéri au nom de notre
Seigneur Jésus-Christ de Nazareth (2), que

medio, interrogabant : In qua virtute aut in quo nomine fecistis hoc vos?

8. Tunc repletus Spiritu sancto Petrus, dixit ad eos : Principes populi, et seniores, audite :
9. Si nos hodie dijudicamur in benefacto hominis infirmi, in quo iste salvus factus est,
10. Notum sit omnibus vobis, et omni plebi Israël : quia in nomine Domini nostri Jesu Christi Nazare-

---

(1) Le Saint-Esprit avait mis cette expression dans la bouche de saint Pierre; elle fait sentir en un mot l'absurdité de la procédure. Ce qui formait le corps de délit, ce n'était pas un mal qui eût été fait, c'était uniquement, et de leur aveu, le *bien* qui avait été fait à un homme infirme. Voilà sur quoi les deux apôtres avaient à se justifier.

(2) C'est sous ce nom, écrit en trois langues et attaché au haut de la croix, que Jésus-Christ venait d'être crucifié. Ses ennemis le lui donnaient encore par mépris. *Act.* VI. C'est pourtant sous ce nom que saint Pierre le désigne à ses plus ardens persécuteurs, et qu'il ose le leur proposer comme l'unique objet de leur foi et de leur espérance. Les apôtres ne ménageaient point les préjugés; c'est ainsi qu'ils en ont triomphé : ils n'ont jamais rougi des opprobres de leur maître; c'est par-là qu'ils se sont élevés à ces trônes sublimes où ils reçoivent l'hommage de tout l'univers.

ni, quem vos cru-
cifixistis, quem
Deus suscitavit
a mortuis, in hoc
iste astat coram
vobis sanus.

11. Hic est la-
pis qui reproba-
tus est a vobis
ædificantibus, qui
factus est in ca-
put anguli: 12. Et
non est in alio
aliquo salus. Nec
enim aliud no-
men est sub cœlo
datum homini-
bus, in quo opor-
teat nos salvos
fieri.

vous avec crucifié, et que Dieu a ressuscité d'entre les morts (1). C'est lui, « ajoute-il, » en leur appliquant ce mot du Psalmiste » qu'eux-mêmes entendaient du Messie, mais » qu'ils n'avaient garde de s'appliquer à eux- » mêmes; » c'est lui qui est cette pierre (2) que vous autres architectes avez rebutée, et qui a été faite la principale pierre de l'angle ; et il n'y a point de salut en nul autre; car sous le ciel il n'est point d'autre nom accordé aux hommes par lequel nous devions être sauvés (3).

---

(1) Voir de leurs yeux ce malade incurable guéri au nom de Jésus-Christ ressuscité, c'était une preuve de la résurrection de Jésus-Christ, aussi décisive que s'ils avaient vu de leurs yeux Jésus-Christ ressuscité. Donc s'ils ne le crurent pas alors, ils ne l'auraient pas cru davantage s'ils avaient vu de leurs yeux Jésus-Christ ressuscité.

Disons qu'ils le croyaient, mais qu'ils ne voulaient pas que le monde le crût. On peut accorder ainsi l'évidence du fait avec les efforts qu'ils firent pour l'obscurcir. Pour peu qu'on connaisse les passions, on ne sera pas surpris de cette contradiction de leurs lumières avec leur conduite.

(2) Cette prophétie est tirée du psaume CXVII. Jésus-Christ se l'est déjà appliquée, Matt., XXI, peu de tems avant sa passion, et les Juifs avaient senti que c'était d'eux et de lui-même qu'il voulait parler.

(3) Les théologiens les plus graves, les plus autorisés concluent de là qu'il ne peut pas y avoir de salut sans la foi *explicite* en Jésus-Christ, c'est-à-dire sans la foi accompagnée de la connaissance distincte de Jésus-Christ. Cette conclusion est certaine.

Cependant ceux qui n'auront pas pu avoir cette con-

« L'admiration fut le premier sentiment » qu'excita ce discours dans l'esprit de ceux » qui l'entendirent. » Voyant la fermeté de Pierre et de Jean, sachant que c'étaient des hommes sans lettres, et des grossiers, ils étaient dans l'étonnement. Ils savaient aussi qu'ils avaient vécu avec Jésus. De plus, comme ils voyaient avec eux, et debout, l'homme qui avait été guéri, ils n'avaient rien à répliquer et ne savaient plus que faire.

13. Videntes autem Petri constantiam et Joannis, comperto quod homines essent sine litteris, et idiotæ, admirabantur, et cognoscebant eos quoniam cum Jesu fuerant : 14. Hominem quoque videntes stantem cum eis, qui curatus fuerat, nihil poterant contradicere.

Ils leur commandèrent donc de sortir de l'assemblée, et ils se mirent à délibérer entre eux, en disant : Que ferons-nous (1) à ces

15. Jusserunt autem eos foras extra concilium

---

naissance ne seront par réprouvés précisement parcequ'ils ne l'auront pas eue ; ils le seront par leurs péchés personnels, et ce mot du prophète leur sera justement appliqué : *Ta perte vient de toi-même* (Osée, XIII, 9), quoique tu n'aies pas connu celui de qui seul pouvait venir ton salut.

Tous les jours on entend les chrétiens accuser Dieu de cruauté, parcequ'il a attaché le salut à la connaissance de Jésus-Christ, que tous les hommes n'ont pas. Les vrais chrétiens reconnaissent et bénissent sa miséricorde, de ce qu'il leur a donné cette connaissance qu'il ne doit à personne.

(1) Cette parole fait connaître combien la vérité a de force. L'esprit, la science, l'opulence, l'autorité, sont du côté de ses agresseurs ; ses défenseurs ne sont que faiblesse, grossièreté et ignorance : cependant parceque la vérité est de leur côté, ils ne sont embarrassés ni de ce qu'ils doivent dire, ni de ce qu'ils doivent faire ; et leurs fiers ennemis sont réduits à se demander les uns aux autres : *Que ferons-nous ?*

Cet avantage n'était que le prélude de la grande victoire

secedere : et conferebant ad invicem, 16. dicentes : quid faciemus hominibus istis ? Quoniam quidem notum signum factum est per eos, omnibus habitantibus Jerusalem : manifestum est, et non possumus negare.

17. Sed ne amplius divulgetur in populum, comminemus eis ne ultra loquantur in nomine hoc ulli hominum.

18. Et vocantes eos, denuntiaverunt ne omnino loquerentur neque docerent in nomine Jesu.

19. Petrus vero et Joannes respondentes, dixerunt ad eos : Si justum est, in conspectu Dei,

gens-ci ? Car tous les habitans de Jérusalem savent le miracle qui vient d'être fait par eux. La chose est notoire, et nous ne pouvons la nier.

« Nous ne pouvons nier : il faut donc croire. » La raison, même dans les plus simples, » aurait aperçu d'abord cette conséquence : » mais, dans ces hommes éclairés et savans, » la passion conclut au contraire à étouffer » la vérité qu'on ne pouvait détruire. » De peur, dirent-ils, que cela ne fasse encore plus de bruit parmi le peuple, défendons-leur avec menaces de parler à l'avenir en ce nom-là à qui que ce soit.

Là-dessus, les ayant fait appeler, ils leur firent défense de parler en aucune sorte et d'enseigner au nom de Jésus.

« Des grands, accoutumés à voir les petits » ramper à leurs pieds, ne doutaient pas qu'ils » n'arrêtassent par la crainte ces hommes du » néant, qui n'oseraient jamais affronter leur » redoutable courroux. Ils durent perdre cette » idée lorsque » Pierre et Jean, prenant la parole, leur dirent : Jugez vous-mêmes s'il est juste, devant Dieu, de vous obéir plutôt qu'à Dieu (1). Car nous ne pouvons pas ne

---

que cette même vérité, toujours faible et désarmée, allait remporter sur toutes les forces de l'univers armées contre elle, et la poursuivant à feu et à sang.

(1) De deux maîtres, dont l'un est subordonné à l'autre, si les volontés sont opposées, et les ordres contraires, faire la volonté du maître supérieur, et

point parler de ce que nous avons vu et entendu.

« Les menaces devenaient superflues contre de pareils hommes; mais on n'avait pas
» d'autres ressources. » Ils les congédièrent donc en les menaçant « encore, » ne sachant comment les punir, à cause du peuple, parceque tout le monde louait hautement ce qui s'était fait en cette occasion. Car l'homme qui avait été guéri miraculeusement avait plus de quarante ans « d'âge et d'infirmité. »

Aussitôt qu'on les eut laissés aller, ils vinrent trouver leurs frères, et leur apprirent

vos potius audire quam Deum : judicite. 20. Non enim possumus quæ vidimus et audivimus non loqui.

21. At illi comminantes dimiserunt eos, non invenientes quomodo punirent eos, propter populum, quia omnes clarificabant id quod factum fuerat in eo quod acciderat. 22. Annorum enim erat amplius quadraginta homo in quo factum fuerat signum istud sanitatis.

23. Dimissi autem venerunt ad suos : et annuntiaverunt eis quanta ad eo

---

exécuter ses ordres, c'est simplement obéir; faire la volonté et exécuter l'ordre du maître inférieur, ce n'est pas obéir, c'est se révolter avec lui contre le maître commun.

La réponse de saint Pierre porte tout entière sur cette maxime, dont le renversement serait celui de la religion et de la société.

Elle est si claire que les enfans la savent, et l'intérêt est si aveugle que souvent il la méconnaît.

L'homme porte au dedans de lui-même un plus grand maître que tous les maîtres du monde : c'est sa conscience, qu'il doit toujours opposer aux volontés injustes du souverain le plus absolu.

Si l'on objecte que Dieu seul est au-dessus des souverains, nous tirerons cette conséquence : donc la voix de la conscience est la voix de Dieu.

Cette voix sait si bien se faire entendre aux plus méchans, que saint Pierre n'hésite pas à leur dire : *Jugez vous-mêmes*. Elle est si impérieuse, qu'au moins ils n'osent pas juger contre elle; ce qui de leur part signifie autant que s'ils jugeaient comme elle.

principes sacerdotum et seniores dixissent.

24. Qui cum audissent, unanimiter levaverunt vocem ad Deum, et dixerunt : Domine, tu es qui fecisti cœlum et terram, et mare, et omnia quæ in eis sunt ; 25. Qui Spiritu Sancto, per os patris nos-

tout ce que les princes des prêtres et les anciens leur avaient dit « pour les forcer au » silence. Une plus grande épreuve rendait » nécessaire une grâce plus forte. » C'est pourquoi les frères les ayant entendus, ils élevèrent tous la voix dans un même esprit, et dirent à Dieu (1) : Seigneur, c'est vous qui avez fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent. C'est vous qui avez dit par le Saint-Esprit, parlant par la bouche de notre père David (2) votre serviteur :

---

(1) Suivant le texte, tous élevèrent la voix, tous dirent la même prière. Donc cette prière leur fut inspirée ; car, s'il n'y avait pas eu d'inspiration, il y aurait eu de la différence, au moins dans les expressions.

(2) Il paraît que les Juifs, lorsqu'ils parlaient de David, étaient dans l'usage de l'appeler *notre père*. Saint Pierre, dans son premier discours, l'appelle le *patriarche* David, ce qui signifie la même chose. On peut se souvenir encore que lorsque Jésus-Christ fit son entrée triomphante à Jérusalem, le peuple disait : Béni soit le règne de *notre père* David. Il pouvait être effectivement le père, au moins de la plupart de ceux de la tribu de Juda. Cette conjecture n'est pas sans vraisemblance. David avait eu grand nombre d'enfans. Ses descendans, surtout les rois qui avaient plusieurs femmes, avaient eu aussi beaucoup d'enfans. Tandis que les mâles se multipliaient, les filles, par les alliances, entraient dans les autres familles, où elles portaient le sang de David. Il a donc bien pu se faire, après mille ans, que la totalité de la tribu de Juda descendît de David, tant par les filles que par les garçons ; ce qui aura introduit l'usage universel de l'appeler *notre père* David.

Pourquoi les nations se sont-elles émues, pourquoi les peuples ont-ils formé de vains projets? Les rois de la terre se sont élevés, et les princes ont conspiré contre le Seigneur et contre son Christ. Car, en effet, Hérode et Ponce-Pilate (1), avec les gentils et les peuples d'Israël, ont conspiré dans cette ville contre votre saint fils Jésus, pour accomplir les choses dont l'exécution a été déterminée par votre puissance et par vos desseins (2). A présent donc, Seigneur, considérez leurs menaces; et donnez à vos serviteurs d'annoncer votre parole avec une entière assurance (3), étendant votre main pour opérer des guérisons, des miracles et des prodiges par le nom de votre saint fils Jésus.

tri David, pueri tui, dixisti: Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania? 26. Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum adversus Dominum et adversus Christum ejus? 27. Convenerunt enim vero in civitate ista adversus sanctum puerum tuum Jesum, quem unxisti, Herodes, et Pontius Pilatus, cum gentibus et populis Israël, 28. Facere quæ manus tua et consilium tuum decreverunt fieri. 29. Et nunc, Domine, respice in minas eorum, et da servis tuis cum omni fiducia loqui verbum tuum. 30. In eo quod manum tuam extendas ad sanitates, et signa et prodigia fieri per nomen sancti filii tui Jesu.

---

(1) Hérode n'était pas entré dans la conspiration. Ce fut par une espèce de hasard que Jésus-Christ lui fut envoyé, et il ne désirait point sa mort, comme il paraît par ce mot de Pilate: « Il (Hérode) ne lui a rien fait « qui donne lieu de croire qu'il l'ait jugé digne de mort. » Ce prince n'avait donc pas *conspiré*, à proprement parler; mais il avait *concouru* à la passion du Sauveur, par l'outrage sanglant qu'il lui fit. La dérision est associée à l'homicide, et le moqueur sera puni comme le persécuteur.

(2) La malice des Juifs fut la cause prochaine des souffrances de Jésus-Christ. Les souffrances de Jésus-Christ furent l'effet de cette malice: Dieu a voulu et déterminé les souffrances qui furent l'effet; et non la malice qui fut la cause. On a déjà fait cette remarque plus haut.

(3) Ils ne demandent pas à Dieu la fin de la persé-

31. Et cum orascent, motus est locus in quo erant congregati et repleti sunt omnes Spiritu Sancto : et loquebantur verbum Dei cum fiducia 32 Multitudinis autem credentium erat cor unum, et anima una : nec quisquam eorum quæ possidebat aliquid suum dicebat ; sed erant illis omnia communia. 33. Et virtute magna

« Le Tout-Puissant entendit cette prière, » que lui-même avait formée. » Lorsqu'ils l'eurent achevée, le lieu où ils étaient assemblés trembla ; ils furent tous (1) remplis du Saint-Esprit (2), et ils annonçaient la parole de Dieu avec assurance. Les apôtres « surtout » rendaient un puissant témoignage de la résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ.

Or la multitude des fidèles, « qui étaient » déjà en grand nombre, » n'avait qu'un cœur et qu'une âme. « Il ne faut pas s'en » étonner : » aucun d'eux ne s'attribuait

---

cution, mais le courage de l'affronter. Ils oublient leur propre sûreté, ils ne pensent qu'à sa gloire. Cette prière renferme un acte d'amour de Dieu de la plus haute perfection. Les cœurs embrasés de ce feu sacré en font ainsi sans nombre, on ose dire, sans presque y penser.

(1) Ce fut par ce tremblement que le Saint-Esprit rendit sensible sa présence, comme il l'avait rendue sensible dans le cénacle par le vent impétueux et par les langues de feu.

(2) Ils avaient tous été remplis du Saint-Esprit le jour de la Pentecôte. Ils en reçoivent en ce jour une nouvelle plénitude, et le surcroît de grâces nécessaires pour soutenir l'effort de la persécution qui venait d'éclater. On n'a pas toujours la grâce actuelle nécessaire pour résister à quelque tentation que ce soit. Mais si on la demande, comme firent les apôtres, on l'aura au moment de la tentation ; et l'on éprouvera la vérité de cette parole de saint Paul : *Dieu est fidèle. Il ne souffrira pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces ; mais, avec la tentation, il vous donnera un surcroît de forces, afin que vous puissiez la soutenir.* 1 Cor., 10. 13.

comme propre ce qu'il possédait; mais ils avaient toutes choses en commun (1). La grâce était grande dans eux tous (2); car personne

reddebant apostoli testimonium resurrectionis Jesu Christi Domini nostri : et gratia magna erat in omnibus illis. 34. Neque enim quisquam egens erat inter illos.

(1) Cette communauté de biens est, comme on l'a dit, le modèle de la plus parfaite de toutes les sociétés. Saint Jérôme croit que saint Marc l'établit à Alexandrie. Du reste il ne paraît pas que les apôtres aient réussi à l'établir ailleurs, ni même qu'ils l'aient tenté. Apparemment que l'entreprise ne leur parut point praticable. Dieu, qui n'appelle pas tous les hommes à la même perfection, voulut sans doute que ce fût là le caractère distinctif de la première de toutes les églises. Elle en fut plus chère et plus vénérable aux autres églises, qui ne l'imitèrent pas en ce point. L'argent manqua, ou il n'y avait plus de fonds qui rapportassent; et ceux parmi lesquels il n'y avait d'abord aucun pauvre, devinrent tous pauvres. Alors les autres Églises se firent un devoir de religion d'assister ces pauvres volontaires. Nous l'apprenons des épitres de saint Paul qui exposait les besoins, et qui s'offrait à porter les aumônes. 1. *Cor.* XVI. 3. Ainsi on regagnait par la charité une partie du mérite que les premiers avaient acquis par un entier détachement et par un dépouillement universel.

Il était de l'honneur de la religion qu'il y eût toujours dans l'Église des sectateurs d'un genre de vie si parfait. Tels sont les religieux, chez qui *personne ne s'attribue rien comme lui étant propre, et où tous les biens possédés en commun se distribuent à chacun selon son besoin.* Ils ressemblent aux premiers chrétiens de Jérusalem. Imitons les fidèles de Corinthe, en assistant ceux de ces pauvres évangéliques, qui, ne possédant point de fonds, même en commun, ne peuvent plus subsister que du produit des nôtres.

(2) Une grande grâce produisait en eux cette grande charité. Ou bien, ils se rendaient *gracieux*, c'est-à-

Quotquot enim possessores agrorum aut domorum erant, vendentes afferebant pretia eorum quæ vendebant; 35. Et ponebant ante pedes apostolorum. Dividebatur autem singulis prout cuique opus erat. 36. Joseph autem qui cognominatus est Barnabas ab apostolis (quod est interpretatum filius consolationis), levites, Cyprius genere, 37. Cum haberet agrum, vendidit eum, et attulit pretium, et posuit ante pedes apostolorum.

n'était pauvre parmi eux parceque tous ceux qui avaient des héritages ou des maisons, après les avoir vendus, en apportaient l'argent, et le mettaient aux pieds des apôtres; et on le distribuait à chacun, selon qu'il en avait besoin. Ainsi Joseph, que les apôtres surnommèrent Barnabé (1) (c'est-à-dire enfant de consolation), qui était lévite et de l'île de Chypre, vendit un champ qu'il avait, et en apporta l'argent, qu'il mit aux pieds des apôtres.

---

dire agréables à tout le peuple, comme il a été déjà dit. On peut choisir entre ces deux sens.

(1) Parmi le grand nombre de ceux qui firent un pareil sacrifice, saint Barnabé est le seul qui soit nommé. Entre autres raisons de cette préférence, on peut l'attribuer au ministère éclatant auquel il était destiné. Son entrée dans l'Église devait être plus remarquée, parcequ'elle fut son entrée dans l'apostolat. Il y parvint comme les autres apôtres, en quittant tout pour suivre Jésus-Christ. On se souvient du jeune homme à qui Jésus-Christ avait dit : *Allez, vendez tout ce que vous avez, et le donnez aux pauvres...; venez ensuite et suivez-moi. Matt.*, XIX. 21. Ce dernier mot, dans le langage ordinaire du Sauveur, exprimait la vocation au ministère apostolique; celui-ci n'en voulut pas à ce prix. Saint Barnabé remplit la condition, et prit sa place; car il est croyable que ce fut à lui que Dieu transporta la grâce que le premier avait refusée, comme il avait transporté à saint Mathias celle dont Judas était déchu par son crime.

CHAPITRE V.

Ananie et Saphire. — Miracles des Apôtres. — Ils sont mis en prison et délivrés par un ange. — Conseil de Gamaliel. — Apôtres battus de verges.

« Telle est la dépravation du cœur humain, » que le vice trouva le moyen de s'introduire » jusqu'au milieu de tant de vertus. L'avarice » prétendit à la gloire du désintéressement, » et crut qu'elle pourrait y parvenir par » l'imposture et par le mensonge. Mais telle » est la haine que Dieu porte aux cœurs dou- » bles et trompeurs, que, jusque sous la loi » de grâce et d'amour, il signala son courroux » par un coup aussi terrible qu'aucun de ceux » qu'il ait portés sous la loi de rigueur et de » crainte. Par où il nous apprend que, s'il » est le père des miséricordes, nous ne devons » jamais oublier qu'il est aussi le Dieu des » vengeances. L'exemple suivant en est une » leçon bien effrayante. »

Un homme, nommé Ananie, vendit, conjointement avec Saphire sa femme, un champ qu'il avait (1), et, de concert avec elle, il

Cap. v. 1. Vir autem quidam nomine Ananias, cum Saphira uxore sua, vendi-

(1) Ananie avait-il fait le vœu de pauvreté, ou ne l'avait-il pas fait ? Cette question partage les interprètes. Presque tous les anciens sont pour l'affirmative ; et si l'on compte les voix, si même on les pèse, il semble qu'il n'est plus permis d'en douter, lorsque l'on voit que c'est le sentiment des saints Athanase, Basile, Jérôme,

dit agrum, 2. Et fraudavit de pretio agri, conscia uxore sua. et afferens partem quamdam, ad pedes apostolorum posuit 3. Dixit autem Petrus : Anania, cur tentavit Satanas cor tuum mentiri te Spiri-

retint frauduleusement une partie du prix, qu'il apporta et qu'il mit aux pieds des apôtres. Sur quoi Pierre dit : D'où vient, Ananie, que Satan a séduit votre cœur jusqu'à vous faire mentir au Saint-Esprit, et garder frauduleusement une partie du prix de votre champ? N'était-il pas à vous avant la vente, et depuis n'étiez-vous pas maître de l'argent (1)? Pour-

---

Augustin, Grégoire, etc. Ce qui le rend très-probable, c'est ce mot, il retint *frauduleusement*, en latin *fraudavit*. Si Ananie n'avait pas fait un vœu, il n'y avait point de fraude dans son action. Son champ, ou l'argent qui provenait de la vente, lui appartenait, comme saint Pierre va le lui dire. Il pouvait en disposer à son gré. A qui donc faisait-il tort? et quelle fraude pouvait-il y avoir à en sacrifier une partie aux besoins de ses frères? Bien loin de pécher, il faisait une bonne œuvre : moindre à la vérité que s'il eût sacrifié tout; mais bonne cependant, et méritoire à proportion du sacrifice qu'il faisait. Dès lors on ne voit plus sur quoi peut être fondé le reproche de saint Pierre et le châtiment dont Dieu le punit. Mais si Ananie a consacré tous ses biens au Seigneur par une promesse irrévocable, tout est expliqué. Il a fraudé, il a menti au Saint-Esprit, il est digne de mort; Dieu est juste, et son ministre est irrépréhensible.

Au premier exemple du dépouillement religieux, Dieu a joint le châtiment des premiers violateurs d'une si sainte promesse. Ne doutons pas qu'il n'ait voulu instruire et épouvanter ceux qui regardaient comme un badinage de promettre à Dieu et de ne pas tenir. *On ne se moque pas* impunément *de Dieu*. Gal., vi. 7.

(1) En parlant ainsi, saint Pierre nous apprend que les apôtres n'obligeaient pas les premiers fidèles à la vente et au sacrifice universel de tous leurs biens. C'était un conseil; ils n'en faisaient point un précepte.

quoi avez-vous conçu un tel dessein ? Ce n'est pas aux hommes que vous avez menti, mais à Dieu (1).

tui Sancto, et fraudare de pretio agri? 4. Nonne mannes tibi manebat, et venundatum in tua erat potestate ? Quare posuisti in corde tuo hanc rem ? Non es mentitus hominibus, sed Deo.

Mais de ce qu'Ananie était encore maître de son bien, d'autres interprètes que ceux dont on a parlé ont conclu qu'il ne s'était lié par aucune promesse. Cela est vrai avant et même aussitôt après la vente. Mais, 1° depuis la vente jusqu'au moment où il parut devant saint Pierre, il a pu s'engager. Nous ignorons combien ce tems a duré, et il n'en faut pas beaucoup pour former un pareil engagement. 2° En mettant son argent aux pieds de saint Pierre, il a pu prononcer la formule de l'engagement, soit par manière de vœu, soit par manière de consécration; l'Écriture ne le dit pas, mais elle ne dit pas le contraire. 3° Cette action même, sans être accompagnée de paroles, pouvait signifier qu'on s'engageait solennellement à suivre le conseil donné par Jésus-Christ et par les apôtres, de se désapproprier de tout, pour n'avoir plus rien qu'en commun. Il y a des actions qui parlent; et le sens de celle-ci, déjà assez expressive par elle-même, pouvait encore avoir été déterminé par les apôtres; en proposant le conseil, ils ont pu déclarer qu'ici la promesse serait exprimée par l'offrande, et que donner et vouer serait réputé une même chose. C'est ainsi que, sans proférer une seule parole, on s'engage solennellement à la continence en recevant les ordres sacrés, auxquels on est averti que la continence est attachée.

(1) Après avoir dit à Ananie, vous avez menti au *Saint-Esprit,* saint Pierre lui dit, vous avez menti *à Dieu.* Donc le Saint-Esprit est Dieu, concluaient les Pères contre l'hérésiarque Macédonius.

Ananie avait également menti au Père et au Fils. C'est par appropriation qu'il est dit avoir menti au Saint-Esprit, qui est appelé par Jésus-Christ l'*esprit de vérité.* Joan., XIV. 17.

5. Audiens autem Ananias hæc verba cecidit et expiravit; et factus est timor magnus super omnes qui audierunt. 6 Surgentes autem juvenes amoverunt eum, et efferentes sepelierunt. 7 Factum est autem quasi horarum trium spatium, et uxor ipsius, nesciens quod factum fuerat, intravit. 8. Dixit autem Petrus : Dic mihi, mulier, si tanti agrum vendidistis? At illa dixit : Etiam tanti. 9. Petrus autem ad eam : Quid utique convenit vobis tentare Spiritum Domini? Ecce pedes eorum qui sepelierunt virum tuum, ad ostium; et ef-

« La foudre n'est pas aussi prompte que » le fut l'effet de ces paroles. » Ananie en les entendant tomba, et il expira. Une grande frayeur saisit tous ceux qui les entendirent. Des jeunes gens se levant à l'heure même l'ôtèrent de là, et l'emportèrent pour l'ensevelir.

« Cette scène tragique s'était passée dans » une maison particulière. » Environ trois heures après, la femme d'Ananie entra, ne sachant rien de ce qui était arrivé. Femme, lui dit Pierre, dites-moi, votre fonds de terre, l'avez-vous vendu tant? Oui, répondit-elle, nous l'avons vendu tant. Alors Pierre lui dit : Pourquoi donc vous êtes-vous accordés ensemble pour tenter l'esprit du Seigneur (1)? Voilà ceux qui viennent d'enterrer votre mari, qui sont à la porte; ils vous porteront aussi en terre. A l'instant même elle tomba à ses pieds, et elle expira (2). Ces jeunes hommes en entrant la trouvèrent morte. Ils l'emportèrent et l'enterrèrent auprès de son mari.

---

(1) Ils tentèrent l'esprit du Seigneur, parcequ'ils crurent que saint Pierre n'aurait aucune connaissance de leur fraude. Dans ceux qui voyaient avec quelle profusion le Saint-Esprit s'était répandu sur les apôtres, c'était une sorte d'infidélité de croire qu'il n'eussent pas reçu le don de prophétie avec tous les autres dons miraculeux; et il est écrit : Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu.

(2) Porphyre, l'un des plus subtils agresseurs du christianisme, fait un crime à saint Pierre de la rigueur dont il usa envers ces deux personnes. Ne dirait-on pas

« Ainsi périt avec eux l'espérance de ces » hypocrites (1). Au lieu de la gloire qu'ils » voulaient se procurer par la fraude et par » le parjure, ils se sont attiré une confu- » sion ineffaçable, et un opprobre éternel; » préjugé presque infaillible de leur répro- » bation. Car, s'ils étaient morts dans la jus- » tice, le Seigneur n'aurait pas travaillé di- » rectement à déshonorer leur mémoire, en » inspirant à l'écrivain sacré l'histoire qui » l'a flétrie; c'eût été contredire cette pa- » role du psalmiste : *La mémoire du juste* » *sera éternelle. Il ne craindra point qu'on* » *parle mal de lui* (2). »

ferent te. 10. Confestim cecidit ante pedes ejus, et expiravit. Intrantes autem juvenes, invenerunt illam mortuam, et extulerunt, et sepelierunt ad virum suum.

Cet événement répandit une grande crainte dans toute l'Eglise, et parmi tous ceux, même « du dehors, » qui en entendirent parler.

11. Et factus est timor magnus in universa ecclesia, et in omnes qui audierunt hæc.

« Ce prodige de terreur fut seul de son » espèce, et les faveurs furent innombra-

---

que le saint apôtre leur a passé une épée au travers du corps ? Dieu seul frappa le coup. La parole de saint Pierre n'en fut que le signal. Un ancien père (Tertull., lib. *de Pudicitia*, cap. 21) a regardé ceci comme une image de l'excommunication. Il y a de la ressemblance, en ce qu'à la parole de Pierre, le pécheur est retranché de la société des fidèles, comme Ananie et Saphire furent retranchés de la société des vivans. Mais il y a aussi de la différence : car ici Pierre a parlé, et Dieu seul a agi; mais, dans l'excommunication, Pierre agit en parlant, et Dieu ratifie.

(1) Job, VIII, 12 : *Spes hypocritæ peribit.*

(2) *In memoria æterna erit justus. Ab auditione mala non timebit.* Ps. CXI. 6.

12. Per manus autem apostolorum fiebant signa et prodigia multa in plebe; et erant unanimiter omnes in porticu Salomonis 13. Cæterorum autem nemo audebat se conjungere illis : sed magnificabat eos populus.

» bles. » Par les mains des apôtres (1) il se faisait parmi le peuple beaucoup de miracles et de prodiges « qui étaient autant de bienfaits. » Tous (2) dans un même esprit s'assemblaient au portique de Salomon (3), et nul des autres n'osait se joindre à eux : mais le peuple leur donnait des grandes louanges.

---

(1) Nos traducteurs disent seulement *par les apôtres.* On a consacré *les mains*, parceque c'était en effet par l'imposition des mains que les apôtres opéraient ordinairement les guérisons miraculeuses, en conséquence de cette promesse du Sauveur : *Ils mettront les mains sur les malades, et ils se porteront bien.* Marc., XVI. 18.

(2) *Tous*, selon quelques interprètes, doit s'entendre des seuls apôtres. Selon d'autres, il signifie tous ceux qui composaient la nouvelle Église, tant le peuple que les pasteurs. Selon les premiers, ce qui suit, *nul des autres n'osaient se joindre à eux*, est dit des fidèles qui se tenaient éloignés des apôtres, soit par respect pour ces hommes divins, soit qu'ils craignissent de s'attirer la persécution. Selon les seconds, il doit s'entendre de ceux qui ne croyaient pas, lesquels, soit par crainte ou par respect, n'osaient pas se mêler avec les croyans. La seconde interprétation doit être préférée, 1° parceque le respect obligeait bien les fidèles à aborder respectueusement les apôtres, mais non à s'en tenir écartés, et que rien n'est moins croyable de ces fervens chrétiens, que cette crainte pusillanime qu'on leur suppose ici à *tous*; 2° parceque ce qui a été déjà dit ch. II, ℣. 46, *qu'ils se trouvaient tous les jours au temple dans le même esprit*, est dit manifestement de tous les fidèles, ce qui paraît n'être ici que répété.

(3) Voyez ce qu'on a déjà dit de ce portique un peu plus haut. C'était le lieu ordinaire d'assemblée pour les apôtres et pour les premiers fidèles, 1° parceque,

Or le nombre de ceux qui croyaient au Seigneur, tant hommes que femmes, allait toujours en augmentant; de sorte que l'on exposait les malades dans les rues (1), et qu'on les mettait sur des lits et sur des couchettes, afin que lorsque Pierre viendrait à passer, son (2) ombre au moins couvrît quelqu'un d'eux, et qu'ils fussent délivrés de leurs infirmités. On accourait aussi en foule à Jérusalem des villes voisines, et on apportait les

14. Magis autem augebatur credentium in Domino multitudo virorum, ac mulierum.
15. Ita ut in plateas ejicerent infirmos, et ponerent in lectulis ac grabatis, ut, veniente Petro, saltem umbra illius obumbraret quemquam illorum, et liberarentur ab

étant fort spacieux, il pouvait contenir une très-grande multitude; 2° parceque ne faisant pas partie du temple proprement dit, on pouvait y annoncer la parole de vie à toutes sortes de personnes, hommes et femmes, juifs et gentils, juifs purifiés et non purifiés; 3° parceque les offrandes, les sacrifices, et tout le service du temple, qui se faisait dans l'intérieur, n'en était pas interrompu.

L'Église est née au sein de la synagogue, et l'ancien temple en a été le berceau; après cela, il n'a plus été bon qu'à brûler. Sa destinée était remplie.

(1) Plusieurs les exposaient parcequ'ils croyaient déjà; d'autres croyaient, parcequ'ils voyaient que ceux qu'on avait exposés étaient guéris, à plus forte raison ceux-mêmes qui l'avaient été. Voilà pourquoi saint Luc a lié ce qui précède avec ce qui suit, les guérisons avec les conversions, par la particule *de sorte que*.

(2) On a vu constamment que, dans les occasions importantes, c'était Pierre qui parlait, et qui parlait seul, ce qui montre l'autorité du chef, reconnue par ses collègues. Il fallait qu'il fût aussi reconnu du peuple en cette qualité. C'est sans doute pour cette raison que Dieu voulut que le don des miracles parût en lui d'une manière beaucoup plus remarquable que dans les autres.

infirmitatibus suis. 16. Concurrebat autem et multitudo vicinarum civitatum Jerusalem, afferentes ægros, et vexatos a spiritibus immundis; qui curabantur omnes.

17. Exurgens autem princeps sacerdotum, et omnes qui cum illo erant (quæ est hæresis sadducæorum) repleti sunt zelo : 18. Et injecerunt manus in apostolos, et posuerunt eos in custodia publica.

19. Angelus autem Domini per noctem aperiens januas car-

malades avec ceux qui étaient tourmentés par les esprits immondes, et ils étaient tous guéris.

« C'en était trop pour les chefs de la nation : de si grands miracles, suivis d'un si grand succès, devaient les mettre au désespoir. Si l'on n'en arrêtait au plutôt le progrès, que devenait leur considération et leur crédit? Fallait-il les voir passer à ce pêcheur et à cette poignée d'hommes de la lie du peuple qui l'accompagnaient? Il n'y avait donc plus rien à ménager : c'est pourquoi » le grand-prêtre parut comme se réveiller; et, transporté de jalousie, lui et tous ceux de son parti (c'était la secte des sadducéens) (1), ils firent arrêter les apôtres, et les mirent dans la prison publique.

« Mais que peuvent les hommes contre le Tout-Puissant? » L'ange (2) du Seigneur

---

(1) On a déjà remarqué que les sadducéens niaient la résurrection. On a encore remarqué que les gens de cette secte avaient un double intérêt à empêcher la prédication des apôtres. Ceux-ci prêchaient au nom de Jésus-Christ, dont ils ne voulaient pas. Si le grand-prêtre n'était pas des leurs, quoique le texte le fasse entendre assez clairement, au moins il les favorisait ouvertement. Croyons que les fondemens de la religion et de l'état étaient déjà bien ébranlés, puisque le chef du sacerdoce, et le premier homme de la nation, ne rougissait pas d'être le partisan, ou du moins le fauteur déclaré du matérialisme.

(2) Les apôtres ne faisaient point des miracles pour eux-mêmes, il ne paraît pas même qu'ils demandassent

ouvrit, pendant la nuit, les portes de la prison; et les faisant sortir, il leur dit : Allez, et annoncez hardiment au peuple dans le temple toutes les paroles de cette « doc» trine de » vie. Ce qu'ayant entendu, ils entrèrent dans le temple à la pointe du jour, et se mirent à enseigner.

ceris, et educens eos, dixit : 20. Ite, et stantes loquimini in templo plebi omnia verba vitæ hujus. 21. Qui cum audissent, intraverunt diluculo in templum, et docebant.

« Ils y étaient encore, lorsque » le grand-prêtre et ceux de son parti étant arrivés, ils assemblèrent le conseil et tous les anciens du peuple d'Israël, et ils envoyèrent à la prison pour faire amener les apôtres. Les officiers y étant allés et l'ayant fait ouvrir, ils ne les trouvèrent point; de quoi ils vinrent faire leur rapport. Nous avons, dirent-ils, trouvé la prison bien fermée et les gardes en sentinelle devant les portes; mais, l'ayant ouvert, nous n'avons trouvé personne dedans. Le commandant du temple et les princes des prêtres ayant ouï ce rapport, avaient bien de la peine à s'imaginer ce qu'ils étaient devenus.

Adveniens autem princeps sacerdotum, et qui cum eo erant, convocaverunt concilium, et omnes seniores filiorum Israel : et miserunt ad carcerem ut adducerentur. 22. Cum autem venissent ministri, et aperto carcere non invenissent illos, reversi nuntiaverunt, 23. dicentes : Carcerem quidem invenimus clausum cum omni diligentia, et custodes stantes ante januas : aperientes autem neminem intus invenimus. 24. Ut autem audierunt hos sermones magistratus templi, et principes sacerdotum, ambigebant de illis quidnam fieret.

« Ils ne furent pas long-tems sans le savoir. » Il survint alors un homme qui leur dit : Ces hommes que vous avez fait emprisonner, les voilà qui sont dans le temple, et qui enseignent le peuple. Aussitôt le commandant s'y transporta avec les gardes, et amena les apô-

25. Adveniens autem quidam nuntiavit eis : Quia ecce viri, quos posuistis in carcerem, sunt in templo stantes, et docentes populum. 26. Tunc abiit magistratus cum ministris, et adduxit illos sine vi : timebant enim populum ne lapidarentur.

à Dieu qu'il en fît. Leur sort était entre ses mains; tout leur désir était qu'il disposât d'eux selon son bon plaisir. Ainsi des saints accablés de maladie ne lui demandaient pas leur guérison, quoiqu'ils la demandassent et qu'ils l'obtinssent pour tous les malades qui s'adressaient à eux.

tres sans leur faire violence : car ils craignaient d'être lapidés par le peuple (1).

27. Et cum adduxissent illos, statuerunt in concilio : Et interrogavit eos princeps sacerdotum, 28. Dicens : Præcipiendo præcepimus vobis ne doceretis in nomine isto : et ecce replestis Jérusalem doctrina vestra : et vultis inducere super nos sanguinem hominis istius.

Les ayant donc amenés, ils les firent comparaître devant le conseil ; et le grand-prêtre prenant la parole, leur dit : Nous vous avons fait (2) un commandement exprès de n'enseigner point en ce nom (3), et voilà que vous avez rempli Jérusalem de votre doctrine; et vous voulez faire tomber (4) sur nous le sang de cet homme (5).

---

(1) Ils l'eussent été si les apôtres avaient appelé le peuple à leur secours, mais c'eût été un crime de soulever le peuple contre l'autorité publique, quoique injuste et persécutrice.

(2) Il semble qu'on devait prononcer d'abord qu'il serait informé de la manière dont ils étaient sortis de prison. Pourquoi ne le fait-on pas? c'est qu'on ne doutait pas que l'on n'eût trouvé ce que l'on appréhendait le plus de trouver, un miracle.

(3) Ils ne nomment point Jésus. Etait-ce par mépris, ou par je ne sais quelle terreur secrète que leur causait ce nom qui rappelait leur crime et réveillait tous leurs remords ?

(4) C'est-à-dire : Ne prêchez plus ce Jésus de Nazareth, car cela nous fait tort. Belle raison ! il fallait dire : Vous prêchez que Jésus de Nazareth est ressuscité, et il ne l'est pas ; vous dites que vous faites des miracles en son nom, et vous n'en faites pas. Dans la circonstance présente ne pas contredire ces faits c'est les avouer, et ils le faisaient malgré eux : tel est l'empire de la vérité sur les cœurs les plus endurcis ; mais tel est l'endurcissement de certains pécheurs, que réduits à ne pouvoir la contredire, on ne les forcera jamais à y souscrire.

(5) On les a entendus dire : *Son sang soit sur nous*

Pierre et les apôtres repondirent : Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

« Ce fut ce qu'ils dirent tout d'une voix ; mais » il paraît que ce fut Pierre seul qui, conti- » nuant le discours, ajouta : » Le Dieu de nos pères a ressuscité Jésus que vous avez fait mourir en l'attachant à une croix. C'est lui qui est le prince et le sauveur que Dieu a élevé par sa puissance, pour donner à Israël la pénitence et la rémission des péchés (1). C'est de quoi nous rendons témoignage, et « avec nous » le Saint-Esprit (2) que Dieu a donné à tous ceux qui lui obéissent. « Parole » qui dut leur faire comprendre qu'ils étaient » bien éloignés de recevoir un si grand don, » eux qui, bien loin d'obéir à Dieu, exi- » geaient qu'on leur obéît plutôt à eux- » mêmes. »

29. Respondens autem Petrus et apostoli, dixerunt : Obedire oportet Deo magis, quam hominibus.
30. Deus patrum nostrorum suscitavit Jesum, quem vos interemistis, suspendentes in ligno.
31. Hunc principem et salvatorem Deus exaltavit dextera sua, ad dandam pœnitentiam Israeli, et remissionem peccatorum.
32. Et nos sumus testes horum verborum, et Spiritus sanctus, quem dedit Deus omnibus obedientibus sibi.

Lorsqu'ils eurent entendu ce discours, ils furent transportés de rage ; et ils avaient « même » la pensée de faire mourir les apôtres,

33. Hæc cum audissent, dissecabantur, et cogitabant interficere illos.

---

et sur nos enfans. Ils l'ont demandé, à présent ils le craignent ; bientôt ils le sentiront.

(1) On ne peut en avoir le sentiment que par sa grâce ; et la rémission des péchés, qui en est le fruit, ne s'obtient que par ses mérites.

(2) Le témoignage des apôtres et celui du Saint-Esprit sont considérés comme deux témoignages distingués, parceque les apôtres attestaient avoir vu Jésus-Christ ressuscité, et que le Saint-Esprit attestait, par les miracles qu'il opérait par eux, la vérité de leur témoignage.

« lorsque Dieu, qui les avait destinés à porter » son nom jusqu'aux extrémités du monde, » leur suscita un défenseur auquel apparem-
34. Surgens autem quidam in concilio pharisæus, nomine Gamaliel, legis doctor honorabilis
» ment ils ne s'attendaient pas. » Un pharisien (1) nommé Gamaliel, docteur de la loi, qui était respecté de tout le peuple, se levant au milieu de l'assemblée, ordonna qu'on

(1) Ce n'est pas à dire qu'il en eût, les vices, ni qu'il en suivît les mauvaises doctrines; mais il avait la même croyance qu'eux sur le dogme capital de la résurrection : c'en était assez pour être réputé pharisien, et il était louable de l'être, lorsqu'on ne l'était que sur ce point. Tel était encore Nicodème, et apparemment quelques autres qui avaient su se garantir du mauvais levain des pharisiens. Gamaliel était-il comme lui un disciple caché, ou bien ne faisait-il alors qu'entr'ouvrir les yeux à la lumière? C'est de quoi l'on est en doute, et son discours ne le décide pas. Ce que l'on peut dire, c'est que s'il ne faisait encore qu'entrevoir la vérité, il a parlé exactement, eu égard à sa disposition présente. S'il avait déjà la foi, en taisant ce qu'il fallait taire pour que ses paroles produisissent l'effet qu'il avait en vue, il n'a rien dit qui fût contraire à la vérité. Quoi qu'il en soit, il finit par croire, et par être un saint, reconnu pour tel par l'Église. Ce fut lui qui, sous l'empire d'Honorius, apparut au prêtre Lucien pour lui découvrir le lieu où était le corps de saint Etienne, avec ceux de trois autres saints, dont il était un; Nicodème en était un autre. On peut se souvenir que celui-ci s'opposa au dessein des prêtres et des pharisiens lorsqu'ils délibéraient de faire mourir le Sauveur. On voit par ces deux exemples combien Dieu se montre libéral à l'égard de ceux qui, obligés d'assister au conseil des méchans, aiment mieux s'exposer à leurs ressentimens que de consentir à l'injustice.

les fit retirer pour un peu de tems; puis il dit : Israélites, faites bien vos réflexions sur ce que vous ferez de ces hommes; car il y a quelque tems qu'il parut un certain Théodas (1), qui se donnait pour un grand personnage, auquel se joignirent environ quatre cents hommes. Il fut tué, et tous ses sectateurs furent dissipés et réduits à rien. Après lui parut Judas le Galiléen, au tems du dénombrement (2) du peuple; et il attira à soi beaucoup

universæ plebi, jussit foras ad breve homines fieri. 35. Dixitque ad illos : Viri Israelitæ, attendite vobis super hominibus istis quid acturi sitis. 36. Ante hos enim dies extitit Theodas, dicens se esse aliquem, cui consensit numerus virorum circiter quadrin-

---

(1) Josèphe, au livre 20e des Antiquités, parle d'un *Théodas* qui se donne pour un prophète, contre lequel Caspius Fadus, alors gouverneur de la Judée, envoya des troupes qui le tuèrent, et avec lui plusieurs de son parti, dont les restes furent dissipés sans retour. Ceci arriva, selon lui, la quatrième année de l'empire de Claude. C'est ce qui embarrasse les interprètes, parceque cette époque est postérieure de bien des années au discours de Gamaliel, et qu'il n'y a nulle vraisemblance que Josèphe se soit mépris de plus de quarante ans en assignant la date d'un événement public qu'il dit s'être passé de son tems. Que l'on se débarrasse de Josèphe comme on pourra, il est toujours certain, 1° que Gamaliel a cité ce fait dans la circonstance présente; 2° qu'il l'a cité à des hommes qui en étaient aussi bien informés que lui; 3° que ces hommes, bien loin de le contredire, se sont rendus à son avis : donc ce fait ne peut pas être révoqué en doute.

Lorsqu'on a la preuve directe d'un fait, il ne faut plus admettre contre ce fait d'autres objections que celles qui en attaqueraient la preuve.

Ce principe est certain; et, seul, il suffit pour faire disparaître presque toutes les difficultés que l'on forme contre la religion.

(2) Ce dénombrement peut bien être celui dont il

gentorum, qui occisus est; et omnes, qui credebant ei, dissipati sunt, et redacti ad nihilum.
37 Post hunc extitit Judas Galilæus in diebus professionis, et avertit populum

de monde; mais il fut tué aussi, et tous ceux qui l'avaient suivi furent dispersés. Voici donc quel est à présent mon avis : cessez de poursuivre ces hommes, et laissez-les faire; car si cette entreprise ou cette œuvre vient des hommes, elle se détruira d'elle-même; mais si elle vient de Dieu, vous ne pourrez point

---

est parlé au tems de la naissance de Jésus-Christ, ou bien un autre qui se fit huit ou dix ans après, lorsqu'Archélaüs cessa de régner en Judée. Un des motifs qu'eut Auguste en l'ordonnant, fut d'imposer une capitation sur tous ses sujets. Comme les Juifs étaient dans l'attente prochaine de leur Messie conquérant, plusieurs d'entr'eux ne purent souffrir ce tribut. Judas de Galilée, qui s'était mis à leur tête, périt, comme on vient de le lire. Mais que l'on remarque bien que Gamaliel, parlant des partisans de Théodas, dit qu'ils furent dissipés et *réduits à rien,* au lieu qu'il dit seulement de ceux de *Judas* qu'ils furent *dispersés.* C'est qu'en effet Judas laissa dans les esprits un levain de sédition qui continua de fermenter, surtout parmi les Galiléens, dont plusieurs, au rapport de Josèphe, aimèrent mieux souffrir la mort et les plus cruels supplices que de payer le tribut à César, et de le reconnaître pour leur souverain. On tient même que ce fut parceque Jésus-Christ était Galiléen, au moins d'éducation et d'habitation, que ceux qui voulaient le tenter lui demandèrent s'il était *permis* de payer le tribut à César. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il est certain que ce mauvais germe ne fut jamais entièrement étouffé; que, de la Galilée où il s'était conservé, il gagna le reste de la nation, et qu'il fut enfin la cause de cette révolte universelle qui ne finit que par la ruine de Jérusalem, et par la dispersion de tout le peuple.

la détruire. Il est même à craindre que peut-être on ne vous trouve opposés à Dieu.

« Il leur aurait donné un mauvais con-
» seil, s'il n'eût pas été au moins probable
» que l'œuvre était divine. Dieu seul a le
» droit de changer la religion, parcequ'il n'y
» a de véritable religion que celle dont il
» est l'auteur. Il fallait donc examiner si celle-
» ci était son ouvrage; et si l'on eût reconnu
» qu'elle ne l'était pas, bien loin de *lais-*
» *ser faire* ceux qui s'en disaient les apô-
» tres, il fallait les réprimer, et sauver par
» ce moyen la religion et l'état même, pour
» qui toute innovation en matière de reli-
» gion est une secousse qui l'ébranle jusque
» dans ses fondemens; ou, si l'on y recon-
» naissait le doigt de Dieu, il ne fallait
» pas, en s'y opposant, s'opposer à Dieu
» même, et s'exposer à tout perdre, sous
» prétexte de vouloir sauver tout. Or c'est à
» cet examen, dont apparemment le succès ne
» lui paraissait pas douteux, que Gamaliel
» les induisait par son discours; et puisqu'ils
» ne l'avaient pas fait encore, ils les dé-
» tournait au moins de la pensée d'employer
» les moyens extrêmes jusqu'à ce qu'il eût
» été fait. C'était le point qu'il fallait gagner
» pour le moment, et il y réussit. » Ils se rendirent à son avis, « sans rien objecter
» de ce qu'on vient de dire. Mais, parce-
» qu'ils avaient été persuadés sans être con-
» vertis, » ayant fait venir les apôtres, après

post se, et ipse periit; et omnes, quotquot consenserunt ei, dispersi sunt. 38. Et nunc itaque dico vobis, discedite ab hominibus istis, et sinite illos: quoniam si est ex hominibus consilium hoc, aut opus, dissolvetur: 39. Si vero ex Deo est, non poteritis dissolvere illud, ne forte et Deo repugnare inveniamini.

Consenserunt autem illi.
40. Et convocantes apostolos, cæsis denuntiaverunt ne omnino loquerentur

in nomine Jesu, et dimiserunt eos
41. Et illi quidem ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.
42. Omni autem die non cessabant, in templo et circa domos docentes, et evangelizantes Christum Jesum.

les avoir fait flageller, ils leur défendirent de parler en aucune manière au nom de Jésus, puis ils les renvoyèrent. Alors les apôtres sortirent du conseil, tout joyeux (1) d'avoir été jugés dignes d'être outragés pour le nom de Jésus. « Leur zèle, bien loin d'en être » ralenti, n'en parut que plus ardent et plus » intrépide. » Tous les jours, sans discontinuer, ils enseignaient, et ils prêchaient Jésus-Christ dans le temple et dans les maisons.

(1) Ils se représentaient Jésus-Christ sous les fouets, et ils triomphaient de joie en voyant en eux ce trait de conformité avec leur divin maître. Ainsi le juste persécuté, outragé, dépouillé, souffrant, voit Jésus-Christ dans tous ces états : alors s'il lui reste une peine, c'est celle de voir que la peine de son Sauveur surpasse encore la sienne.

CHAPITRE VI.

Murmure des Grecs contre les Hébreux. — Election et ordination de sept diacres. — Etienne plein de grâce et de force. — Les Juifs disputent contre lui. — On le saisit, et on le traîne devant le conseil.

« Les hommes sont toujours des hommes; » et de même que dans le jardin le mieux » cultivé il faut que la main du jardinier » soit sans cesse occupée à tailler ou à planter, ainsi dans les sociétés les plus saintes il y aura toujours des manquemens à » suppléer ou des excès à retrancher. Ceux » qui n'avaient été jusqu'alors qu'un cœur et » qu'une âme commencèrent à se diviser. La » cause même de l'union occasiona la querelle; et la charité, fondée sur la communauté des biens, fut altérée par l'inégalité des partages. » Comme en ce tems-là le nombre des disciples allait en croissant « le sang que les apôtres venaient de répandre fertilisait déjà le champ de l'Eglise), » il s'éleva un murmure des Grecs (1) contre les Hébreux (2), sur ce que leurs

Cap. VI. ℣. 1. In diebus autem illis, crescente numero discipulorum.

Factum est murmur Græcorum adversus He-

(1) Les Juifs qui étaient nés dans le pays où l'on parlait la langue grecque; ce qui comprend encore ceux qui, nés dans la Judée, mais de parens grecs, parlaient aussi la langue qu'ils avaient apprise de leurs parens.

(2) Les Juifs nés dans la Judée, qui parlaient la langue

bræos, eo quod despicerentur in ministerio quotidiano viduæ eorum.

veuves étaient méprisées (1) dans les distributions (2) qui se faisaient chaque jour.

« Il était raisonnable que, tant pour les » approvisionnemens que pour les distribu- » tions, on employât les Hébreux plutôt que » les Grecs; il est toujours à présumer que » les gens du pays y sont plus propres que » les étrangers. Mais il était naturel que » les gens du pays eussent moins d'atten- » tion pour les étrangers que pour leurs com- » patriotes, parmi lesquels il se trouvait beau- » coup de leurs connaissances, de leurs amis » et de leurs parens. Cela se fait si naturelle- » ment qu'à peine s'aperçoit-on qu'on le fait, « surtout lorsque, les bouches étant beaucoup » multipliées (comme il venait d'arriver par

---

du pays. Ce n'était plus proprement la langue hébraïque, c'était un jargon mêlé d'hébreu et de chaldaïque, qu'avait produit le séjour de leurs pères à Babylone.

(1) *Méprisées*. C'est ce que signifient littéralement le mot latin et le mot grec. Ici il veut dire *négligées, non assistées*, comme, au contraire, le terme d'*honorer* est employé plusieurs fois, dans le Nouveau-Testament, pour signifier assister, subvenir aux besoins. *Matth.*, xv. 6, 1. *Tim.*, v. 3 et 7.

(2) Quelques interprètes croient que le sujet du mécontentement était le peu de considération que l'on avait marqué pour les femmes grecques, en ne les employant point dans les distributions. Cette explication est peu vraisemblable. Il paraît que ce qui en a fait naître l'idée, c'est le sens dans lequel on entend ordinairement le mot de *mépriser*; on vient de voir qu'il peut en avoir un autre.

» les nouvelles conversions), il est plus difficile d'y garder un certain ordre; mais aussi, » parceque la chose est si naturelle, il peut » bien arriver que l'on s'imagine qu'elle se » fait, quoiqu'elle ne se fasse pas ou du moins » que l'imagination la grossisse outre mesure. » Les apôtres purent bien en juger ainsi, puisque nous ne lisons pas qu'à ce sujet ils aient » fait de reproche à personne. »

« Cependant c'était à eux à faire cesser » les plaintes et à rétablir la paix. » C'est pourquoi les douze ayant convoqué l'assemblée de tous les disciples, ils leur dirent : Il n'est pas convenable que nous quittions le ministère de la parole de Dieu (1) pour le service des tables (2). Jetez donc les yeux, nos frères, sur sept hommes d'entre vous qui soient irréprochables (3) pleins du Saint-Esprit et de sagesse, que nous chargions de cette administration. Pour nous, nous vaquerons assidument à la prière et au ministère de la parole.

2. Convocantes autem duodecim multitudinem discipulorum, dixerunt : Non est æquum nos derelinquere verbum Dei, et ministrare mensis. 3. Considerate ergo fratres, viros ex vobis boni testimonii septem plenos Spiritu sancto, et sapientia, quos constituamus super hoc opus. 4. Nos vero orationi, et ministerio verbi instantes erimus.

---

(1) L'administration des biens ecclésiastiques appartient aux évêques, ainsi que le ministère de la parole. Ceci n'est dit que pour leur apprendre ce qu'ils doivent faire par autrui, et ce qu'ils doivent faire par eux-mêmes.

(2) On entend par le service des tables tous les secours qu'il fallait distribuer tant pour le vivre que pour le vêtement, etc.

(3) Il semble que si toute cette affaire n'eût été qu'une jalousie de femmes, on y aurait remédié en joignant quelques femmes grecques aux femmes du pays. Un choix si recherché suppose un objet beaucoup plus important.

5. Et placuit sermo coram omni multitudine. Et elegerunt Stephanum, virum plenum fide, et Spiritu sancto, et Philippum, et Prochorum, et Nicanorem, et Timonem, et Par-

Cette proposition fut agréée de toute l'assemblée; et ils choisirent Étienne (1), homme plein de foi et du Saint-Esprit, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas, et Nicolas, prosélyte d'Antioche. Ils les présentèrent aux apôtres, qui, en priant « sur » eux, » leur imposèrent les mains (2).

---

(1) Etienne est connu de toute la terre. Le plus célèbre après lui fut Philippe, qui occupe ici le second rang. C'est lui qui baptisa l'eunuque de Candace, reine d'Ethiopie. Il convertit aussi, par ses prédications et par ses miracles, un grand nombre de Samaritains, parmi lesquels se trouva Simon le magicien. Il eut quatre filles vierges et prophétesses. On lui donne (*ch.* XXI) le nom d'évangéliste, qui n'exprime à son égard que la qualité de prédicateur de l'Evangile. L'Eglise en fait la mémoire le 6 juin. Les quatre suivans sont reconnus pour saints. Nicolas est le seul dont le nom ne soit pas dans le martyrologe romain; ce qui laisse indécise la question qui a partagé les anciens, savoir s'il a été ou s'il n'a pas été l'auteur de la secte des nicolaïtes dont il est parlé au chapitre II de l'Apocalypse. Le nom de *prosélyte*, qui lui est donné, nous apprend que c'était un gentil qui avait embrassé le judaïsme.

Les sept ont tous des noms grecs. Il paraît bien qu'on voulait oter aux Grecs tout sujet de se plaindre.

(2) Quoi qu'en aient pensé quelques théologiens, l'imposition des mains, jointe à la prière, décide ici une ordination sacrée. C'est le sentiment commun adopté par l'Eglise, qui, dans l'ordination des diacres, demande à Dieu que les sujets présentés *soient dignes du grade et de l'ordre auquel Étienne avec ses compagnons, au nombre de sept, furent élevés par le choix des apôtres.*

« Ainsi la religion acquit un nouvel or-
» dre de ministres. On s'en était passé tandis
» que le premier ordre avait pu suffire à tout;
» lorsque par l'accroissement du troupeau,
» les apôtres eurent besoin de coopérateurs,
» Dieu leur inspira de se donner ceux-ci.
» Le service des tables en fut l'occasion. C'é-
» tait en effet une de leurs fonctions d'y
» présider, mais c'en était la moindre : la po-
» lice des assemblées ecclésiastiques, la pré-
» dication de l'Evangile, et jusqu'à la dispen-
» sation du corps et du sang de Jésus-Christ,
» étaient de leur ressort. Les apôtres n'étant
» plus distraits par d'autres soins, et se trou-
» vant secondés par de nouveaux évangé-
» listes, » la parole du Seigneur se répandait
de plus en plus, et les disciples se multipliaient
beaucoup dans Jérusalem. Il y avait même
un grand nombre de prêtres qui soumettaient
à la foi « leur raison auparavant si rebelle
» et si intraitable (1); effet bien remarquable
» de la prière que Jésus fit en mourant pour
» les auteurs de sa mort.

» Dieu voulait qu'on fût instruit que l'ordre
» nouvellement institué n'était pas une po-
» lice humaine, mais un ministère sacré dont
» il était l'auteur. Il en convainquit le monde
» par l'éclatant succès qu'il donna à la pré-
» dication du premier des diacres. » Étienne,

menam et Nicolaum advenam Antiochenum. 6. Hos statuerunt ante conspectum apostolorum : et orantes imposuerunt eis manus.

7. Et verbum Domini crescebat, et multiplicabatur numeris discipulorum in Jerusalem valde; multa etiam turba sacerdotum obediebat fidei.

8. Stephanus

(1) Chrysost., *Homil.* 14, *in Acta.*

autem plenus gratia et fortitudine, faciebat prodigia et signa magna in populo.

9 Surrexerunt autem quidam de synagoga, quæ appellatur libertinorum, et Cyrenensium, et Alexandrinorum, et eorum qui erant a Cilicia, et Asia, disputantes cum Stephano: 10. Et non poterant resistere sapientiæ, et Spiritui, qui loquebatur.

plein de grâce et de force (1), faisait de grands prodiges et de grands miracles parmi le peuple. « On parut alors oublier les apô- » tres, et toutes les forces ennemies se tour- » nèrent contre lui. » Quelques-uns de la synagogue (2) qu'on appelle la synagogue des affranchis (3), et de celle des Cyrénéens, et des Alexandrins, et de ceux qui étaient de Cilicie et d'Asie (4), s'élevèrent contre Étienne, et disputaient avec lui; mais ils ne pouvaient résister à la sagesse et à l'Esprit (5) qui parlait « par sa bouche.

---

(1) Plein de *force* parce qu'il était plein de *grâce* : l'homme réduit à ses propres forces n'est que faiblesse.

(2) Comme la religion attirait à Jérusalem des Juifs de toutes les nations qui sont sous le soleil, chaque nation y avait sa synagogue, où se réunissaient ceux qui étaient du même pays, et qui parlaient la même langue. C'est ce qui avait multiplié les synagogues à Jérusalem jusqu'au nombre de plus de quatre cents, comme on l'a dit ailleurs.

(3) Le mot latin *libertinorum* signifie proprement *des fils d'affranchis*. C'étaient des Juifs nés à Rome, de parens esclaves, et ensuite affranchis : Auguste leur avait assigné un quartier au-delà du Tibre, où ils avaient droit d'habiter, et de professer leur religion.

(4) L'Asie mineure, aujourd'hui la Natolie, qui n'est qu'une province de la grande Asie, l'une des quatre parties du monde. On a remarqué que saint Étienne eut à disputer contre des hommes des trois parties du monde, qui étaient les seules que l'on connût alors : car les Cyrénéens et les Alexandrins étaient d'Afrique; et les *affranchis*, nés à Rome, étaient d'Europe.

(5) On vit dans sa personne l'accomplissement des promesses que Jésus-Christ avait faites à ses disciples,

» Ils ne pouvaient lui répondre, mais ils » pouvaient le calomnier. » Ils apostèrent donc des hommes pour dire qu'ils l'avaient entendu proférer des paroles pleines de blasphèmes contre Moïse et contre Dieu (1). Ils animèrent ainsi le peuple, les anciens et les scribes, qui, tous ensemble, se saisirent d'Étienne et l'emmenèrent au conseil. Ils produisirent en même tems de faux témoins pour dire : Cet homme ne cesse point de parler contre le lieu saint et contre la loi; car nous lui avons ouï dire que Jésus, cet homme de Nazareth (2), détruira ce lieu-ci

11. Tunc summiserunt viros, qui dicerent se audivisse eum dicentem verba blasphemiæ in Moysen, et in Deum. 12. Commoverunt itaque plebem, et seniores, et scribas : et concurrentes rapuerunt eum, et adduxerunt in concilium. 13. Et statuerunt falsos testes, qui dicerent: Homo iste non cessat loqui ver-

---

que ce ne serait pas eux qui parleraient, mais l'Esprit de son Père, qui parlerait en eux (*Matt.* x. 20.), et qu'il leur donnerait une bouche, et une sagesse à laquelle tous leurs adversaires ne pourraient ni résister, ni contredire. *Luc.* xxi. 15.

(1) S'il avait blasphémé contre Moïse, il aurait blasphémé contre Dieu, auteur de la mission de Moïse; mais c'était une calomnie manifeste, car il n'est pas douteux qu'il ne parlât de Moïse suivant les principes du christianisme. Or, un chrétien qui sait sa religion, ne s'est jamais avisé de parler mal de Moïse, qu'il regarde comme le plus grand homme et peut-être le plus grand saint de l'Ancien Testament.

(2) On a déjà remarqué ci-dessus que c'était pour rendre Jésus-Christ méprisable qu'ils l'appelaient l'homme de Nazareth.

On produisait contre lui, non ses propres paroles, mais le sens qu'on leur donnait, et les conséquences qu'on en tirait : c'est en cela qu'on était faux témoin. Pour être témoin véridique, il fallait rapporter ses propres termes, et pour être juge équitable, en examiner le sens naturel et littéral.

ba adversus locum sanctum, et legem. 14. Audivimus enim eum dicentem : Quoniam Jesus Nazarenus hic destruet locum istum, et mutabit traditiones, quas tradidit nobis Moyses. 15. Et intuentes eum omnes qui sedebant in concilio, viderunt faciem ejus tanquam faciem angeli.

(1) et changera les traditions que nous avons reçues de Moïse. Cependant tous ceux du conseil ayant les yeux attachés sur lui, son visage leur parut comme le visage d'un ange. « Ce prodige suspendit leurs fureurs, et leur » tint les mains liées pendant le long dis- » cours qu'il leur fit, et que Dieu voulait » qu'ils entendissent jusqu'au bout. »

---

(1) Il avait pu dire que la loi nouvelle qu'il annonçait était la perfection, mais non qu'elle fût la destruction de la loi ancienne; il avait pu dire que Jésus-Christ avait prédit que la ville et le temple seraient détruits, mais non qu'il en serait le destructeur.

CHAPITRE VII.

Discours de saint Etienne. — Sa mort. — Saul y consent et garde les habits de ceux qui le lapidaient.

« Étienne étant au milieu de l'assemblée, et » les témoins ayant été entendus, » le grand-prêtre dit : Cela est-il ainsi? Sur quoi Étienne parla de la sorte : Mes frères et mes pères, écoutez-moi. Le Dieu de gloire apparut à notre père Abraham lorsqu'il était en Mésopotamie (1), avant qu'il demeurât à Charan, et il lui dit : Sortez de votre pays et de votre parenté, et venez dans la terre que je vous montrerai. Alors il sortit du pays des Chaldéens, et vint demeurer à Charan. Et après que son père fut mort, Dieu le fit passer dans cette terre que vous habitez présentement. Néanmoins il ne l'y

Cap. VII. ℣. 1. Dixit autem princeps sacerdotum ; Si hæc ita se habent? 2. Qui ait : Viri fratres, et patres, audite : Deus gloriæ apparuit patri nostro Abrahæ cum esset in Mesopotamia, priusquam moraretur in Charan, 3. Et dixit ad illum : Exi de terra tua, et de cognatione tua, et veni in terram quam

(1) Aujourd'hui Diarben ou Diarbekir, pays situé entre le Tigre et l'Euphrate. Il est dit dans la Genèse qu'Abraham était alors à Ur en Chaldée, province limitrophe de la Mésopotamie proprement dite ; mais comme il y a des auteurs qui donnent une plus grande étendue à la Mésopotamie, et d'autres à la Chaldée, Moïse a pu dire, dans le sens des seconds, qu'Abraham était alors en Chaldée; et, suivant les premiers, saint Étienne a pu dire qu'il était en Mésopotamie. On trouve encore quelques autres différences entre le récit de saint Étienne et celui de Moïse, mais on verra qu'elles ne sont guère plus embarrassantes que celle-ci.

mit en possession d'aucun fonds, pas même d'un pied de terre ; mais il promit de lui en donner la propriété, et à ses descendans après lui, quoique Abraham n'eut point encore de fils (1). Dieu lui dit ensuite que sa postérité habiterait une terre étrangère, qu'elle serait mise en servitude, qu'on la maltraiterait, « et que tout cela durerait » l'espace de quatre cents ans (2). Et moi, dit le

monstravero ti-
bi, 4. Tunc exiit
de terra Chaldæ-
orum, et habi-
tavit in Charan.
Et inde, post-
quam mortuus
est pater ejus,
transtulit illum
in terram istam,
in qua nunc vos
habitatis. 5. Et
non dedit illi he-
reditatem in ea,
nec passum pe-
dis : sed repro-
misit dare illi
eam in posses-
sionem, et semi-
ni ejus post ip-
sum, cum non
haberet filium.
6. Locutus est
autem ei Deus :
Quia erit semen
ejus accola in
terra aliena, et
servituti eos sub-
jicient, et male
tractabunt eos
annis quadrin-
gentis. 7. Et gen-
tem cui servie-
rint, judicabo
ego, dixit Domi-
nus, et post hæc
exibunt, et ser-
vient mihi in
loco isto.

---

(1) Abraham a bien mérite d'être appelé le père des croyans, et rien de plus juste que ce mot de saint Paul : *Il a cru à l'espérance contre l'espérance* (*Rom.* IV.) Car il crut qu'il aurait un fils de Sara lorsque l'âge les avait mis l'un et l'autre hors d'état d'avoir des enfans ; il crut que de ce fils il lui naîtrait une postérité innombrable, quoiqu'il eût déjà le bras levé pour l'immoler, et qu'il ne doutât pas que le sacrifice ne dût être consommé ; il crut que le pays où il ne possédait pas un pied de terre serait tout entier l'héritage de ses descendans ; et, obligé de croire que sa postérité en ferait la conquête, il lui fallut croire encore qu'elle serait auparavant errante et esclave pendant quatre siècles. L'homme est tellement dominé par les sens, que rien ne lui paraît plus incroyable que ce qui a contre soi toutes les apparences sensibles ; et l'on peut dire en ce sens que ce que crut Abraham était plus difficile à croire que le mystère de la Trinité. Zacharie, qui ne douta pas du mystère de l'Incarnation, douta d'abord que de lui et de sa femme avancés en âge, et jusqu'alors stériles, il pût lui naître un fils.

(2) Saint Étienne dit quatre cents ans. Moïse (*Exod.* XII. 40.) et saint Paul, (*Gal.* III. 17.) disent quatre cent trente ans. Ceux-ci comptent depuis le voyage qu'Abraham fit en Égypte, lorsque la famine l'obligea à aller chercher des vivres hors du pays de Chanaan ;

Seigneur, je jugerai la nation qui les aura asservis; et après cela ils sortiront et me serviront dans ce lieu-ci.

Ensuite il lui donna l'alliance de la circoncision; et ainsi Abraham engendra Isaac, et le circoncit le huitième jour. Isaac engendra Jacob, et Jacob les douze patriarches. Ceux-ci, par jalousie, vendirent Joseph « pour être » mené » en Égypte; mais Dieu était avec lui, et le délivra de toutes ses épreuves. Il lui donna la sagesse qui lui fit trouver grâce devant Pharaon, roi d'Égypte, qui lui confia le gouvernement de l'Égypte et la surintendance de toute sa maison.

8. Et dedit illi testamentum circumcisionis : et sic genuit Isaac, et circumcidit eum die octavo : et Isaac, Jacob : et Jacob, duodecim patriarchas. 9. Et patriarchæ æmulantes, Joseph vendiderunt in Ægyptum, et erat Deus cum eo : 10. Et eripuit eum ex omnibus tribulationibus ejus : et dedit ei gratiam et sapientiam in conspectu Pharaonis regis Ægypti, et constituit eum præpositum super Ægyptum, et super omnem domum suam.

Or il survint une famine dans toute l'Égypte et dans tout le pays de Chanaan, et la misère fut extrême; de sorte que nos pères ne trouvaient pas de quoi vivre. Jacob ayant appris qu'il y avait du blé en Égypte, y envoya nos pères pour la première fois; et, au second voyage, Joseph fut reconnu de ses frères, et Pharaon sut quelle était sa famille. Cependant Joseph envoya quérir son père Jacob avec toute sa famille, qui faisait en tout soixante-quinze personnes (1). Ainsi Jacob

11. Venit autem fames in universam Ægyptum et Chanaan, et tribulatio magna : et non inveniebant cibos patres nostri. 12. Cum audisset autem Jacob esse frumentum in Ægypto : misit patres nostros primum : 13. Et in secundo cognitus est Joseph a fratribus suis, et manifestatum est Pharaoni genus ejus. 14. Mittens autem Joseph accersivit Jacob patrem suum, et omnem cognationem suam in animabus septuaginta quinque. 15. Et descendit Jacob in

saint Étienne compte depuis la naissance d'Isaac, par qui commence la postérité d'Abraham, laquelle fait tout l'objet de cette prophétie.

(1) Moïse en compte soixante-dix, en y comprenant Jacob, Joseph, et ceux de ses enfans qui étaient nés en Egypte. Les Septante disent, comme saint Etienne, soixante-quinze, sans y comprendre Jacob, ni Joseph,

Ægyptum et defunctus est ipse, et patres nostri. 16. Et translati sunt in Sichem, et positi sunt in sepulcro, quod emit Abraham pretio argenti a filiis Hemor filii Sichem.

alla en Égypte, où il mourut, lui et nos pères. De là on les porta (1) à Sichem, et on les mit dans le tombeau qu'Abraham avait acheté à prix d'argent des enfans d'Hémor fils de Sichem (2).

---

avec ses enfans; mais il est plus que probable qu'ils y comprennent les femmes des patriarches fils de Jacob, lesquelles passèrent en Égypte avec leurs maris. Suivant ces différentes manières de compter, tous les nombres sont exacts, et il n'y a nulle contradiction.

(1) *On les porta*, les fils de Jacob, et non Jacob lui-même qui *fut enseveli dans la double caverne qu'Abraham avait achetée avec le champ attenant, d'Éphron Hétéen, pour lui servir de sépulcre. Gen.*, L. Il n'est parlé dans l'Ancien Testament que du transport des ossemens de Joseph; cependant il est certain que les corps de tous ses frères furent aussi apportés, et qu'ils furent pareillement inhumés à Sichem; saint Étienne le dit trop expressément pour qu'il soit permis d'en douter. La tradition en était constante chez les Juifs, et saint Jérôme dit avoir vu à Sichem les tombeaux des douze patriarches, qu'on y montrait encore de son tems.

(2) Ce n'est pas à Sichem, c'est auprès d'Hébron, et vis-à-vis Mambré, qu'Abraham acheta le sépulcre où il fut enterré, et où le furent après lui Isaac et Jacob, comme on vient de le dire. Cependant nous ne lisons point dans la Genèse qu'Abraham ait acheté un champ à Sichem. Non; mais nous y lisons 1° que Jacob acheta une partie d'un champ des enfans d'Hémor, père de Sichem, et qu'il y érigea un autel (*Gen.* XXIII); 2° qu'Abraham passa par Sichem, et qu'il y érigea un autel. (*Gen.* XII *et* XIII.) A présent on n'a qu'à supposer qu'Abraham avait acheté, comme le fit Jacob, la place où il érigea l'autel à Sichem, et saint Étienne ne sera

Comme le tems approchait où devait s'accomplir la promesse que Dieu avait faite solennellement à Abraham, le peuple s'accrut et se multiplia dans l'Égypte, jusqu'au règne d'un autre roi qui n'avait point connu Joseph. Celui-ci, usant d'*un barbare* artifice envers notre nation, opprima nos pères, jusqu'à les contraindre d'exposer leurs enfans, pour en faire périr la race.

En ce tems-là (1) naquit Moïse, qui a été

17. Cum autem ap-
propinquaret tem-
pus promissionis,
quam confessus erat
Deus Abrahæ, cre-
vit populus, et mul-
tiplicatus est in Æ-
gypto, 18. Quoadus-
que surrexit alius
rex in Ægypto, qui
non sciebat Joseph.
19. Hic circumve-
niens genus nos-
trum, afflixit patres
nostros, ut expone-
rent infantes suos ne
vivificarentur.

20. Eodem tem-
pore natus est

---

pas opposé à Moïse. Si l'on objecte qu'il n'est pas vraisemblable qu'Abraham ait acheté toutes les places où il érigeait des autels, on répond à cela que tout ce qu'il ne faisait point ordinairement, il a pu le faire une fois; et l'on conçoit que s'il y a eu des circonstances où Abraham pouvait ériger un autel dans un champ sans être obligé d'en acheter le droit, il a pu s'en rencontrer d'autres où le propriétaire ne l'aurait pas souffert.

La vérité de l'Ecriture prise dans sa totalité est tout-à-fait indépendante de ces petites difficultés, soit qu'on vienne à bout de les résoudre, soit qu'on n'y réussisse pas.

(1) Ici proprement commence l'apologie de saint Etienne. On a voulu en trouver le commencement dans ce qui précède; mais si l'on compare ce qu'il a dit avec ce dont on l'accusait, on verra qu'il n'a encore répondu à rien. A quoi sert donc ce long préambule? On ne le voit pas bien clairement, et ce qu'on va dire là-dessus n'est qu'une conjecture. Ceux qui parlaient de religion dans les assemblées des Juifs commençaient par rappeler brièvement le commencement de leur histoire, comme la vocation d'Abraham, la délivrance de la servitude d'Egypte, la conquête du pays de Chanaan, etc. Cette méthode pouvait avoir des utilités que ce n'est pas ici

Moyses, et fuit gratus Deo, qui nutritus est tribus mensibus in domo patris sui. 21. Exposito autem illo, sustulit eum filia Pharaonis, et nutrivit eum sibi in filium. 22. Et eruditus est Moyses omni sapientia Ægyptiorum, et erat potens in verbis,

agréable à Dieu. Il fut nourri pendant trois mois dans la maison de son père; ensuite, ayant été exposé, la fille de Pharaon le prit et l'éleva, comme si c'eût été son fils. On lui fit apprendre toutes les sciences des Égyptiens, et il était puissant en paroles et en œuvres (1). Quand il eut quarante ans accomplis, la pensée lui vint de visiter ses frères, les enfans d'Israël. Comme il vit qu'on en

---

le lieu d'expliquer. C'était donc là leur exorde ordinaire, qu'ils conduisaient jusqu'au point particulier qu'ils voulaient traiter. Ce n'est ici, comme on l'a dit, qu'une conjecture; et ce qui en a fait naître l'idée, c'est qu'on voit (*ch.* XIII) la même méthode suivie par saint Paul. Il avait à prouver aux Juifs d'Antioche de Pisidie que Jésus-Christ était le véritable Messie. La preuve qu'il en donne ne commence qu'à l'endroit où il parle de David, à qui Dieu avait promis que le Messie naîtrait de son sang : cependant il débute par un récit abrégé de l'histoire du peuple hébreu, dont il parcourt les principaux événemens, depuis la sortie d'Egypte jusqu'au choix que Dieu fit de David pour succéder à Saül, récit qui paraîtrait tout-à-fait superflu s'il n'avait pas été justifié par l'usage.

(1) On verra (*v.* 35) que saint Etienne leur reproche d'avoir méconnu dans cette occasion la mission de Moïse. Il fallait donc que Dieu l'eût déjà attestée par quelque signe miraculeux qui obligeait à la reconnaître. On ne lit pas cependant que Moïse eût fait encore un miracle; mais l'Ecriture ne le fait-elle pas entendre, lorsqu'elle dit qu'il était déjà puissant en paroles et *en œuvres*, qui est la même façon de parler dont se sert saint Luc, auteur des Actes des apôtres, pour exprimer dans Jésus-Christ le pouvoir de faire des miracles. *Luc*, XXIV, 19.

maltraitait un injustement, il prit sa défense, et vengea par la mort de l'Égyptien (1) celui qui était maltraité. Or il pensait que ses frères comprenaient que Dieu se servirait de lui pour les tirer d'oppression; mais ils ne le comprirent pas. Le lendemain il survint dans une querelle qu'ils eurent, et il voulut les accorder. Hommes, dit-il, vous êtes frères; pourquoi vous maltraitez-vous l'un l'autre? Mais celui qui maltraitait son frère repoussa Moïse, en lui disant : Qui vous a établi notre prince et notre juge? Est-ce que vous voulez me tuer, comme vous tuâtes hier l'Égyptien? Sur cette parole Moïse s'enfuit, et se retira au pays de Madian, où il eut deux fils.

Or quarante ans après, l'ange (2) du Sei-

et in operibus
suis. 23. Cum au-
tem impleretur
ei quadraginta
annorum tem-
pus, ascendit in
cor ejus ut visi-
taret fratres suos
filios Israel. 24.
Et cum vidisset
quemdam inju-
riam patientem,
vindicavit illum :
et fecit ultionem
ei qui injuriam
sustinebat, per-
cusso Ægyptio.
25. Existimabat
autem intelligere
fratres, quoniam
Deus per manum
ipsius daret salu-
tem illis : at illi
non intellexe-
runt. 26. Sequen-
ti vero die ap-

(1) Il le tua légitimement, parcequ'il le tua par inspiration divine. C'est le sentiment de saint Augustin. On trouve dans l'Ancien Testament quelques inspirations de cette espèce, et il y aurait de l'impiété à les nier ou à les improuver. La loi évangélique n'en reconnaît pas de semblables : si quelqu'un voulait y en admettre, il faudrait le renvoyer avec les fanatiques des Cévènes.

(2) Celui qui est appelé ici l'ange du Seigneur est appelé le Seigneur au verset suivant. Cette différence a donné lieu à deux sentimens qui ont partagé les théologiens. Les uns ont cru que celui qui parlait à Moïse était le Fils de Dieu, qui est appelé par Isaïe l'ange du grand conseil. Plusieurs tiennent qui c'était un ange, lequel est appelé le Seigneur, parcequ'il représentait le Seigneur, et qu'il parlait en son nom. Le second sentiment est le plus suivi, et il paraît le plus vraisemblable. *Dieu*, dit saint Paul, *qui autrefois par-*

paruit illis liti-
gantibus : et re-
conciliabat eos
in pace, dicens :
Viri, fratres es-
tis, ut quid no-
cetis alterutrum?
27 Qui autem
injuriam faciebat
proximo repulit
eum dicens : Quis
te constituit
principem et ju-
dicem super nos?
28. Numquid in-
terficere me tu
vis, quemadmo-
dum interfecisti
heri Ægyptium?
29. Fugit autem
Moyses in verbo
isto : et factus est
advena in terra
Madian, ubi ge-
neravit filios du-
os 30. Et exple-
tis annis quadra-
ginta, apparuit

gneur lui apparut au désert du mont Sina dans la flamme d'un buisson ardent. A cette vue il fut rempli d'admiration ; et comme il s'approchait pour le considérer, le Seigneur lui parla en ces termes : Je suis le Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob. Mais Moïse tremblant n'osait plus le considérer. Alors le Seigneur lui dit : Otez vos souliers, car le lieu où vous êtes est une terre sainte. J'ai vu de mes yeux l'affliction de mon peuple qui est en Égypte : j'ai entendu leurs gémissemens, et je suis descendu (1) pour les délivrer. Venez donc, que je vous envoie en Égypte. Ce Moïse qu'ils avaient renoncé en disant, Qui vous a établi prince et juge, ce fut lui *pourtant* que Dieu envoya en qualité de prince et de libérateur,

---

lait à nos pères par les prophètes en diverses rencontres et en diverses manières, nous a enfin parlé en ce tems-ci par son Fils. Hébr. 1. Ces paroles ne semblent-elles pas donner à la loi évangélique le privilége exclusif d'avoir été annoncée par le Fils en personne ?

(1) Dieu par son immensité est toujours présent partout. Il ne peut donc ni descendre, ni monter, ni passer en aucune façon d'un lieu à un autre, puisqu'il resterait toujours dans le lieu qu'il quitterait, et qu'il serait déjà dans celui où il serait supposé se transporter. Ainsi lorsqu'il dit dans l'Écriture, *je suis descendu* ou *je descendrai*, cela veut dire que sa présence, qui n'est visible que dans le ciel, va être rendue sensible sur la terre par quelque trait signalé de justice ou de miséricorde.

sous la conduite de l'ange qui lui apparut dans le buisson. C'est lui qui les fit sortir, en faisant des prodiges et des miracles en Égypte, dans la mer Rouge et au désert l'espace de quarante ans. C'est le même Moïse qui a dit aux enfans d'Israël (1) : Dieu vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi. Écoutez-le. C'est lui qui, lorsque le peuple était assemblé dans le désert, fut avec l'ange qui lui parlait sur le mont Sina et à nos pères; c'est lui qui reçut les paroles de vie (2) pour nous les donner. Nos pères ne voulurent point lui obéir; et leurs cœurs s'é-

illi in deserto montis Sina angelus in igne flammæ rubi. 31. Moyses autem videns, admiratus est visum, et accedente illo ut consideraret, facta est ad eum vox Domini, dicens : 32. Ego sum Deus patrum tuorum, Deus Abraham, Deus Isaac, et Deus Jacob. Tremefactus autem Moyses, non audebat considerare. 33. Dixit autem illi Domi-

(1) En rapportant l'entretien de Dieu avec Moïse, saint Étienne avait fait assez entendre qu'il n'était pas opposé à Moïse, puisque par là il reconnaissait la divinité de sa mission. Cependant on aurait pu lui objecter que c'était renverser équivalemment sa législation que de lui substituer un autre législateur. Il répond à cette objection, ou plutôt il la prévient, en rapportant la prophétie de Moïse, qui annonçait un autre législateur que lui, auquel Dieu ordonnait d'obéir, sous peine d'encourir ses vengeances. Ce n'était donc point parler contre Moïse que d'annoncer après lui et comme lui ce second législateur; et rejeter celui-ci sans autre raison, c'était vouloir faire de Moïse un faux prophète.

(2) *Les paroles de vie*, c'est-à-dire la loi de Dieu, qui procurait la vie à ses observateurs. Les uns l'entendent de la vie temporelle, les autres de la vie éternelle. Les deux sens sont vrais. Il faut observer seulement que la loi ancienne ne procurait directement et par elle-même que la vie, c'est-à-dire la prospérité temporelle ; et que le bonheur éternel, auquel on parvenait en la gardant, ne pouvait se mériter que par la grâce de Jésus-Christ.

nus : Solve calceamentum pedum tuorum, locus enim in quo stas terra sancta est. 34. Videns vidi afflictionem populi mei, qui est in Ægypto, et gemitum eorum audivi, et descendi liberare eos. Et nunc veni, et mittam te in Ægyptum. 35. Hunc Moysen quem negaverunt, dicentes : Quis te constituit principem et judicem, hunc Deus principem et redemptorem misit, cum manu angeli qui apparuit illi in rubo. 36. Hic eduxit illos, faciens prodigia et signa in terra Ægypti, et in Rubro Mari, et in deserto annis quadraginta. 37. Hic est Moyses, qui dixit filiis Israel : Prophetam suscitabit vobis Deus de fratribus vestris tanquam me : ipsum audietis. 38. Hic est, qui fuit in Ecclesia in solitudine cum angelo, qui loquebatur ei in monte Sina, et cum patribus nostris : qui accepit verba vitæ dare nobis. 39 Cui noluerunt obedire

tant retournés vers l'Égypte, ils dirent à Aaron : Faites-nous des dieux qui marchent devant nous ; car nous ne savons ce qui est arrivé à ce Moïse qui nous a fait sortir d'Égypte. En même tems ils firent un veau *d'or ;* ils offrirent des sacrifices à l'idole, et ils se réjouirent dans l'ouvrage de leurs mains. Alors Dieu se détourna d'eux, et les livra (1) au culte de la milice du ciel (2), comme il est écrit au livre des prophètes : Maison d'Israël, est-ce à moi que vous avez offert des victimes et des hosties les quarante années que vous avez été dans le désert (3)? Au contraire,

---

(1) *Livra*, façon de parler usitée dans l'Ecriture, pour signifier que Dieu permit qu'ils s'y livrassent. Dieu ne pousse point au crime ; mais il arrive souvent qu'il n'arrête pas ceux qui s'y précipitent ; un premier crime en est la cause ; et c'est en ce sens que l'on dit qu'un péché est puni par un autre péché.

(2) Les étoiles et les planètes, qui furent un des premiers objets de l'idolâtrie. Ensuite les peuples décernèrent les honneurs divins aux hommes extraordinaires qui s'étaient signalés par de grandes actions ou par les biens qu'ils avaient procurés au genre humain. Ces deux cultes parurent se réunir par l'attribution que l'on fit des noms de ces hommes célèbres aux étoiles et aux planètes, que l'on appela et qui s'appellent encore Saturne, Jupiter, Mars, Mercure, etc.

(3) On offrit à Dieu des sacrifices au désert, lorsque Dieu donna la loi, lorsqu'il fallut consacrer Aaron avec ses enfans, et encore lorsque l'on consacra le tabernacle. Les livres saints n'en rapportent pas d'autres. Ce qui, joint à ce qu'on vient de lire, induit à croire que

vous avez porté le tabernacle de Moloch (1) et l'étoile de votre dieu Rempham; ces figures que vous avez faites pour les adorer. Et moi je vous transporterai au-delà de Babylone.

« Moïse était reconnu, et son prétendu ad-
» versaire venait de lui rendre un des plus
» magnifiques témoignages que nous lisions
» de lui dans les divines Écritures. Il restait
» à parler du temple, auquel le saint lévite
» rend un pareil hommage, puisqu'il recon-
» naît en termes équivalens que c'était par
» l'inspiration divine que David en avait
» conçu le dessein, et que Salomon l'avait exé-
» cuté. Mais il fallait désabuser les Juifs, en
» leur apprenant que le vrai culte, qu'ils con-
» centraient tout entier dans leur temple,
» n'est pas essentiellement attaché à des pier-
» res et à une maison bâtie de main d'homme.
» Étienne va le faire en continuant de parler
» ainsi : »

patres nostri : sed repulerunt et adversi sunt cordibus suis in Ægyptum. 40. Dicentes ad Aaron. Fac nobis deos qui præcedant nos : Moyses enim hic, qui eduxit nos de terra Ægypti, nescimus quid factum sit ei. 41. Et vitulum fecerunt in diebus illis, et obtulerunt hostiam simulacro, et lætabantur in operibus manuum suarum. 42. Convertit autem Deus, et tradidit eos servire militiæ cœli, sicut scriptum est in libro prophetarum : Numquid victimas et hostias obtulistis mihi annis quadraginta in deserto, domus Israel? 43 Et suscepistis tabernaculum Moloch, et sidus dei vestri Rempham figuras quas fecistis, adorare eas. Et transferam vos trans Babylonem.

---

les sacrifices qui furent institués alors ne devaient avoir lieu que lorsque les Israélites seraient établis dans la terre promise.

(1) Si l'on s'en rapporte à d'anciens monumens cités par d'habiles critiques, Moloch était le dieu Mars, et Remphan était Saturne. Rempham n'est nommé que cette seule fois dans l'Écriture. Moloch l'est plusieurs fois, et il est appelé le dieu des Ammonites. C'était en l'honneur de cette divinité sanguinaire que les parens faisaient brûler leurs petits enfans, comme Dieu le reproche souvent aux Israélites, imitateurs de ces barbares sacrifices.

44. Tabernaculum testimonii, fuit cum patribus nostris in deserto, sicut disposuit illis Deus, loquens ad Moysen, ut faceret illud secundum formam quam viderat. 45. Quod et induxerunt suscipientes patres nostri cum Jesu in possessionem gentium, quas expulit Deus à facie patrum nostrorum, usque in diebus David. 46. Qui invenit gratiam ante Deum, et petiit ut inveniret tabernaculum Deo Jacob. 47. Salomon autem ædificavit illi domum. 48. Sed non Excelsus in manufactis habitat, sicut propheta dicit : 49. Cœlum mihi sedes est ; terra autem scabellum pedum meorum. Quam domum ædificabitis mihi, dicit Dominus ? aut quis locus requietionis meæ est ? 50. Nonne manus mea fecit hæc omnia ?

Nos pères eurent au désert le tabernacle du témoignage (1), tel que Dieu le leur avait tracé, lorsqu'il dit à Moïse de le faire sur le modèle qu'il avait vu. Nos pères l'ayant reçu, le portèrent sous la conduite de Josué dans le pays des nations, que Dieu fit fuir devant eux. *Il n'y eut donc que le tabernacle* jusqu'au tems de David, qui trouva grâce devant Dieu, et demanda de trouver « le lieu où » il pourrait bâtir » une demeure au Dieu de Jacob. Or ce fut Salomon qui lui bâtit une maison. Mais le Très-Haut ne fait pas sa demeure dans des maisons bâties de main d'homme, selon ce que dit le prophète : Le ciel est mon trône, et la terre est mon marchepied. Quelle maison me bâtirez-vous, dit le Seigneur, et quel peut être le lieu de mon repos? Ma main n'a-t-elle pas fait toutes ces choses ?

« Ce qu'on vient de lire avait été prononcé » du ton modéré qui convient à une narration » instructive : Étienne en change tout-à- » coup. Soit qu'il jugeât que l'invective aurait » plus d'effet, si elle était plus imprévue ; » soit que, lisant dans l'air et dans les yeux » de ceux qui l'entendaient leur inflexible » opiniâtreté, il crut n'avoir plus rien à ména-

(1) *Du témoignage* ou de la déclaration des volontés divines, ce qui s'entend principalement et peut-être uniquement des tables de la loi, suivant ce mot de Dieu à Moïse : « L'arche dans laquelle vous mettrez le *témoi-* » *gnage* que je vous donnerai. » Exod. xxv, 21.

» ger avec eux : » Têtes dures, « leur dit-il » dans un soudain transport de zèle, Juifs de » nom, mais » incirconcis de cœur et d'oreilles, vous résistez toujours au Saint-Esprit. Tels qu'ont été vos pères, tels vous êtes. Quel est le prophète que vos pères n'aient point persécuté? Ils ont massacré ceux qui prédisaient la venue du juste que vous venez de trahir et dont vous avez été les meurtriers; vous qui avez reçu la loi par le ministère des anges, et qui ne l'avez point gardée.

51. Dura cervice et incircumcisis cordibus et auribus. vos semper Spiritui sancto resistitis : sicut patres vestri, ita et vos. 52. Quem prophetarum non sunt persecuti patres vestri? et occiderunt eos, qui pronuntiabant de adventu justi, cujus vos nunc proditores et homicidæ fuistis : 53. Qui accepistis legem in dispositione angelorum, et non custodistis.

« Le feu qui éclate dans ces paroles n'em» pêchait pas qu'elles ne renfermassent un rai» sonnement très-fort et très-pressant contre » les Juifs, le voici : Vos pères dans tous les » tems ont résisté à ceux qui leur parlaient » de la part de Dieu. Nous croyons que vous » leur ressemblez en ce point. Croyez-le » aussi : au moins craignez-le, et ne vous » laissez pas emporter trop précipitamment » à une ardeur qui, sous l'apparence du zèle, » pourrait bien être une résistance opiniâtre » aux volontés divines. C'est où avait abouti » Gamaliel par une route différente. Son » discours contint alors les esprits jusqu'à un » certain point. Il n'en fut pas de même de » celui-ci. Plus véhément, il ne fit qu'en» venimer davantage ces cœurs ulcérés. » En l'entendant ils crevaient de dépit en eux-mêmes, et grinçaient des dents contre Étienne. « Dieu le permettait ainsi, pour lui procurer la » gloire d'être le premier des martyrs. Mais,

54 Audientes autem hæc dissecabantur cordibus suis, et stridebant dentibus in eum.

55. Cum autem esset plenus Spiritu sancto, intendens in cœlum, vidit gloriam Dei et Jesum stantem a dextris Dei, et ait : Ecce video cœlos apertos, et Filium hominis stantem a dextris Dei. 56. Exclamantes autem voce magna, continuerunt aures suas, et impetum fecerunt unanimiter in eum. 57. Et ejicientes eum extra civitatem lapidabant:

» et ce fut ce qui acheva de les outrer, » comme il était rempli du Saint-Esprit, levant les yeux au ciel, il vit la gloire de Dieu, et Jésus debout à la droite de Dieu (1), et il dit : Je vois les cieux ouverts, et le Fils de l'homme qui est debout à la droite de Dieu. Alors, « comme si c'eût été blasphé- » mer que de rapporter une vision céleste, » ils poussèrent un grand cri, ils se bouchèrent les oreilles : tous ensemble ils se jetèrent impétueusement sur lui, et, après l'avoir traîné hors de la ville, ils le lapidèrent (2); et les

---

(1) Saint Etienne vit des yeux du corps l'humanité sainte du Sauveur; Dieu, par un miracle, la lui ayant rendue visible dans un si prodigieux éloignement. Il est difficile de déterminer ce qu'il vit, qui est appelé ici la *gloire de Dieu*. Quoi que ce soit, il faut tenir, contre l'opinion de quelques-uns, que ce n'était pas l'essence divine en elle-même, puisque, bien des années après cette vision, l'apôtre saint Jean écrivait encore : *Personne n'a jamais vu Dieu*. Jean I, 18.

Il est dit dans plusieurs endroits de l'Ecriture que Jésus est *assis* à la droite de Dieu. C'est pour exprimer son égalité avec son père, et le repos éternel qui a succédé aux travaux de sa vie mortelle. Ici il paraît *debout* pour secourir son champion et pour le couronner.

(2) Etait-ce la peine que Dieu avait décernée contre les blasphémateurs ? Il était ordonné que les témoins seraient les premiers qui jetteraient la pierre. *Deut.* XVII, 7. Ils quittaient leurs habits pour avoir les bras plus libres.

Ils le lapidèrent, sans qu'il y eût un jugement prononcé. On a voulu dire que, n'ayant plus le droit de vie et de mort, ils étaient allés demander à Pilate son

témoins mirent leurs vêtemens aux pieds d'un jeune homme appelé Saul. Tandis qu'ils lapidaient Étienne, il priait et disait : Seigneur Jésus, recevez mon esprit (1). S'étant mis ensuite à genoux, il cria à haute voix : Seigneur, ne leur imputez point ce péché (2). Après cette parole, il s'endormit au Seigneur. Des hommes craignant Dieu prirent soin d'ensevelir son corps, et firent ses funérailles avec un grand deuil (3).

et testes deposuerunt vestimenta sua, secus pedes adolescentis qui vocabatur Saulus. 58 Et lapidabant Stephanum invocantem, et dicentem : Domine Jesu, suscipe spiritum meum. 59. Positis autem genibus, clamavit voce magna, dicens : Domine, ne statuas illis hoc peccatum. Et cum hoc dixisset obdormivit in Domino.

C. VIII. ℣. 2. Curaverunt autem Stephanum viri timorati, et fecerunt planctum magnum super eum.

---

consentement. Il semble qu'ils étaient trop furieux pour penser à se mettre en règle. C'était un de ces mouvemens tumultueux alors si fréquens chez les Juifs, que les magistrats romains ne pouvaient pas toujours prévenir ou arrêter.

(1) Jésus expirant adressa la même prière à son Père. La lui adresser à lui-même, c'était confesser équivalemment sa divinité.

(2) On voit ici la différence du faux zèle que produit l'entêtement, et du véritable, qui a la charité pour principe. Le premier massacre, et le second demande grâce pour ses meurtriers.

Le zèle est de toutes les vertus la plus noble et la plus exposée à l'illusion, comme les matières les plus précieuses sont les plus sujettes au mélange ou la contrefaçon. Il faut l'avoir, et il faut s'en défier.

(3) Par ce grand deuil on n'entend pas seulement les larmes et les autres expressions de la douleur, il signifie encore les honneurs funèbres qui furent rendus à saint Etienne.

CHAPITRE VIII.

Persécution des fidèles. — Conversion des Samaritains. — Simon le magicien. — L'eunuque baptisé.

C. VII. ℣. 59. Saulus autem erat consentiens neci ejus.

Saul avait consenti à la mort d'Étienne. « On peut dire même qu'en gardant les habits » des meurtriers, il s'en était rendu complice. » Cet homme, qui doit occuper une si grande » place dans cette histoire, nous apprend » lui-même qu'il était Israélite (1), de la » tribu de Benjamin ; pharisien, en ce qui » regarde la loi ; au regard du zèle, per- » sécutant l'Église de Dieu ; par rapport à » la justice légale, vivant sans reproche, sur- » passant la plupart de ceux de son âge et » de sa nation par les progrès qu'il faisait » dans le judaïsme, et par un attachement » démesuré pour les traditions de ses pères. » Dans ce portrait, tracé de sa main, on » aperçoit le germe de ses vertus et la source » de ses emportemens. Une si grande droiture

(1) Phil. III, 5. Ex genere Israel, de tribu Benjamin; secundum legem, pharisæus; secundum æmulationem, persequens Ecclesiam Dei ; secundum justitiam quæ in lege est, conversatus sine querela. Gal. I, 14. Proficiebam in judaismo supra multos coætaneos meos in genere meo, abundantius æmulator existens paternarum mearum traditionum.

» jointe à un naturel si ardent, devait s'il » était dans l'erreur, en faire un furieux per- » sécuteur de la vérité ; et supposé qu'il con- » nût la vérité, elle devait, autant que le » caractère peut y influer, en faire un apô- » tre. Il fut l'un et l'autre au souverain de- » gré : l'occasion était belle alors pour le » persécuteur. Le zèle judaïque, enhardi par » le succès, ne garda plus de mesures, et » la soif du sang redoubla à la vue de celui » qu'on venait de répandre. » Une grande persécution s'éleva aussitôt contre l'Église qui était à Jérusalem. Tous *ses ministres*, hors les apôtres (1), furent dispersés dans la Judée et la Samarie. Saul, « le plus emporté » de tous, » ravageait l'Église, allant de maison en maison, et trainant par force hommes et femmes, il les mettait en prison ; « d'où, » comme lui-même le raconté, il ne les faisait » sortir qu'après les avoir contraints de blas-

C. VIII. v. 1. Facta est autem in illa die persecutio magna in Ecclesia, quæ erat Jerosolymis, et omnes dispersi sunt per regiones Judeæ et Samariæ, præter apostolos.

3. Saulus autem devastabat Ecclesiam, per domos intrans, et trahens viros ac mulieres, tradebat in custodiam.

(1) La nouvelle Eglise avait besoin de la présence de ses fondateurs. Ainsi, quoique Jésus-Christ leur eût dit de fuir d'une ville dans une autre lorsqu'ils seraient persécutés, ils demeurèrent néanmoins, parceque c'était ici le cas où les pasteurs doivent exposer leur vie pour leurs brebis.

S'ils eussent fui dans cette occasion, on aurait pu dire qu'ils avaient abandonné l'Eglise, qui était encore renfermée tout entière dans Jérusalem. Ils y restèrent encore plusieurs années, pendant lesquelles Jérusalem, qui avait été le berceau de la religion, en fut le centre, et comme la métropole.

» phémer, ou pour les conduire au dernier » supplice. »

« La malice des hommes servit à l'œuvre » de Dieu. » Ceux qui étaient dispersés passaient d'un lieu à un autre, annonçant la parole de Dieu. « Parmi ces nouveaux pré» dicateurs on remarque celui qui, par la » mort d'Étienne était devenu comme le chef » de l'ordre lévitique. Philippe parut le rem» placer, non-seulement par le zèle évan» gélique, mais encore par les dons extraor» dinaires que Dieu communiqua au second » des diacres aussitôt après la mort du pre» mier. » Philippe donc étant venu dans la ville de Samarie (1), il leur prêchait Jésus-

4. Igitur qui dispersi erant pertransibant, evangelizantes verbum Dei.

5. Philippus autem descendens in civitatem Samariæ, prædicabat illis

(1) Samarie était en même tems le nom d'un pays et d'une ville. Ainsi on pourrait traduire dans une ville de Samarie, comme quelques-uns l'on fait; mais la plupart traduisent dans la ville *de* Samarie, qui était la capitale du pays. Elle avait été bâtie par Amri, roi d'Israel, détruite par Hircan, ensuite rebâtie magnifiquement par le grand Hérode, qui, pour faire sa cour à l'empereur Auguste, lui donna le nom de Sébaste, mot grec qui signifie Auguste.

Lorsque Jésus-Christ envoya les apôtres faire leur première mission, il leur défendit d'entrer dans les villes des Samaritains. *Matt.* x. 5. Il avait fait lui-même une exception à sa défense, lorsqu'à la prière des habitans de Sichar, il s'arrêta deux jours dans leur ville. *Jean*, IV. La défense fut levée quand, après sa résurrection, il déclara aux apôtres qu'ils lui serviraient de témoins dans Jérusalem, dans toute la Judée, *dans la Samarie*, et jusqu'aux extrémités de la terre. On ne fit donc pas

Christ. Or le peuple était attentif à ce qu'il disait; et tous sans exception l'écoutaient, voyant les miracles qu'il faisait; car les esprits immondes sortaient avec de grands cris du corps de plusieurs possédés, et beaucoup de paralytiques et de boiteux furent guéris, de sorte que toute la ville fut dans une grande joie.

Or il y avait un certain homme appelé Simon, qui avait exercé auparavant la magie dans la ville, et avait séduit les Samaritains, se faisant passer pour quelque grand personnage. Tous l'écoutaient, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. C'est là, disaient-ils, la vertu de Dieu qu'on nomme la grande. Ils l'écoutaient donc, parceque depuis long-tems il les avait infatués par ses opérations magiques. Mais quand ils eurent cru aux paroles de Philippe, qui annonçait le royaume de Dieu, ils furent baptisés hommes et femmes au nom de Jésus-Christ. Alors Simon crut aussi lui-même (1), et, ayant été bap-

Christum. 6. Intendebant autem turbæ his quæ a Philippo dicebantur, unanimiter audientes, et videntes signa quæ faciebat. 7. Multi enim eorum, qui habebant spiritus immundos, clamantes voce magna exibant. 8. Multi autem paralytici et claudi curati sunt. 9. Factum est ergo gaudium magnum in illa civitate. Vir autem quidam, nomine Simon, qui ante fuerat in civitate magus, seducens gentem Samariæ, dicens se esse aliquem magnum: 10. Cui auscultabant omnes a minimo usque ad maximum, dicentes: Hic est virtus Dei quæ vocatur magna. 11. Attendebant autem eum, propter quod multo tempore magiis suis dementasset eos. 12. Cum vero credidissent Philippo evangelizanti de regno Dei, in nomine Jesu Christi baptizabantur viri ac mulieres. 13. Tunc Simon et ipse credidit: et cum baptizatus esset adhærebat Philippo; videns etiam signa et virtutes maximas fieri, stupens admirabatur.

difficulté d'annoncer l'Evangile aux Samaritains. Ce qui est dit des *extrémités de la terre*, n'exprimait pas encore avec la dernière précision la vocation des gentils. On pouvait entendre par là les Juifs dispersés dans toutes les parties du monde; et il ne paraît pas qu'on l'ait entendu autrement, jusqu'à l'admirable vision qu'eut saint Pierre au sujet du centenier Corneille.

(1) La plupart des anciens Pères, en considérant la promptitude avec laquelle Simon revint à son premier péché, disent qu'il fit semblant de croire; mais comme

tisé, il s'attacha à Philippe; et comme il voyait les prodiges et les grands miracles qui se faisaient, il en était dans le plus grand étonnement.

14. Cum autem audissent apostoli, qui erant Jerosolymis, quod recepisset Samaria verbum Dei, miserunt ad eos Petrum et Joannem. 15. Qui cum venissent, oraverunt pro ipsis ut acciperent Spiritum sanctum: 16. Nondum enim in quemquam illorum venerat, sed baptizati tantum erant in nomine Domini Jesu. 17. Tunc imponebant manus super illos, et accipiebant Spiritum sanctum. 18. Cum vidisset autem Simon, quia per im-

Quand les apôtres, qui étaient à Jérusalem, eurent appris que ceux de Samarie avaient reçu la parole de Dieu, ils leur envoyèrent Pierre et Jean (1), qui étant venus, prièrent pour eux, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit. Car il n'était point encore descendu sur aucun d'eux (2) : mais ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigueur Jésus. Alors ils leur imposèrent les mains (3), et ils reçurent le Saint-Esprit.

---

le texte dit simplement qu'il crut, il semble que l'on peut s'en tenir là. Les miracles que faisait Philippe purent bien le convaincre de la vérité de la doctrine qu'il annonçait; mais le désir de faire de pareils miracles fut l'unique motif qui la lui fit embrasser, ce qui était méconnaître cette doctrine dans sa fin, qui est la sanctification et le salut de ceux qui l'embrassent. C'est ainsi qu'on a pu dire qu'il crut et qu'il ne crut pas.

(1) Cet envoi ne fut point, de la part des apôtres, un acte d'autorité, mais le résultat d'une délibération commune. Ainsi *ils envoyèrent* signifie qu'on jugea à propos que Pierre et Jean y allassent.

Ne fut-ce point parcequ'il s'agissait d'agréger à l'Église un nouveau peuple, que saint Pierre, le chef de l'Eglise, alla en Samarie.

(2) Ils avaient reçu dans le baptême l'Esprit sanctificateur; mais ils n'avaient pas encore reçu l'Esprit de force, avec les autres dons qui étaient l'effet propre de la confirmation.

(3) Dans cette imposition des mains, l'antiquité a

Simon voyant que les apôtres donnaient le Saint-Esprit par l'imposition des mains, il leur offrit de l'argent (1). Donnez-moi aussi ce pouvoir, dit-il, que tout homme à qui j'imposerai les mains reçoive le Saint-Esprit. Mais Pierre lui repartit : Que votre argent périsse avec vous, pour avoir cru que le don

positionem manus apostolorum, daretur Spiritus sanctus, obtulit eis pecuniam, 19. Dicens : Date et mihi hanc potestatem, ut cuicumque imposuero manus, accipiat Spiritum sanctum. Petrus autem dixit ad eum : 20. Pecunia tua tecum sit in perditionem : quoniam donum Dei existimasti pecunia possideri;

toujours reconnu le sacrement de la confirmation. Il n'est point parlé du saint chrême, sur quoi les théologiens se partagent. Les uns disent que les apôtres en usèrent, quoiqu'il n'en soit pas fait ici mention; d'autres pensent que, par un privilége spécial, ils conférèrent le sacrement par la seule imposition des mains. Quoi qu'il en soit, l'onction avec le saint chrême a toujours été regardée depuis comme nécessaire, de *nécessité de sacrement*.

Le baptême fait le chrétien; la confirmation l'achève, pour ainsi dire, et le perfectionne. L'empressement des apôtres à l'administrer aux nouveaux baptisés suffirait seul pour faire juger de son importance. Négliger de recevoir ce sacrement quand on le peut, c'est un péché. Quel est donc le péché de ceux qui, chargés de l'administrer, laissent des peuples entiers privés d'un si grand don ?

(1) Tout le monde sait que c'est de cette offre sacrilége que le trafic des choses sacrées a pris le nom de simonie. Simon fut aussi le premier des hérésiarques; et la plupart des hérésies des trois premiers siècles avaient été puisées dans son fonds. C'était toujours un mélange de christianisme et de platonisme, auquel chaque hérésiarque ajoutait ses idées particulières. Il est permis de révoquer en doute la dispute de Simon le magicien avec saint Pierre; son vol dans les airs, et sa chute obtenue par les prières du saint apôtre. S'il y a de grandes autorités pour, il y a aussi de fortes présomptions contre.

21. Non est tibi pars
neque sors in ser-
mone isto. Cor enim
tuum non est rectum
coram Deo 22. Pœ-
nitentiam itaque age
ab hac nequitia tua :
et roga Deum, si for-
te remittatur tibi
hæc cogitatio cordis
tui. 23. In felle enim
amaritudinis, et o-
bligatione iniquita-
tis video te esse. 24.
respondens autem Si-
mon, dixit : Precami-
ni vos pro me ad
Dominum, ut nihil
veniat super me ho-
rum quæ dixistis.

de Dieu s'achetait à prix d'argent (1), vous n'avez aucune part à une œuvre comme celle-ci, car votre cœur n'est pas droit devant Dieu. Faites donc pénitence de cette méchanceté, et priez Dieu que cette pensée de votre cœur vous soit pardonnée, ce que peut-être (2) il vous accordera ; car je vois que vous êtes dans le fiel de l'amertume (3), et dans les liens de l'iniquité. Simon, « effrayé sans être » converti, » répondit : Priez vous-mêmes le Seigneur pour moi (4), afin que rien de ce que vous avez dit ne m'arrive.

25. Et illi qui-
dem testificati et

Les deux apôtres, après avoir rendu té-

(1) Il lui dénonce le châtiment qu'il a mérité : peut-être le lui prédit-il, comme on l'a remarqué au sujet de Judas, chap. 1. Mais quoiqu'il parle sur le ton de l'imprécation, il ne le lui désire pas, puisqu'il ajoute incontinent, *faites pénitence*.

(2) Ce *peut-être* tombe sur les dispositions du pénitent, qui sont toujours incertaines. Car si les dispositions étaient certainement bonnes, quelque énorme que fût le crime, le pardon serait toujours assuré.

(3) On ne convient pas du sens de cette expression, *le fiel de l'amertume*. Les uns entendent une âme tout empoisonnée de malice ; les autres, le dépit que ressentait Simon de se voir refusé ; d'autres enfin, la haine de Dieu contre Simon, excitée par un si horrible sacrilége. De ces trois explications la première est la plus vraisemblable.

(4) Il est toujours bon de se recommander aux prières des gens de bien, mais il faut prier aussi de son côté. Il n'y a nul fond à faire sur les prières d'autrui lorsqu'on ne les emploie que pour s'éviter la peine de prier soi-même.

moignage à la vérité, et prêché la parole du Seigneur, s'en retournèrent à Jérusalem. « Leur retour fut une seconde mission. Chemin faisant, » ils publièrent l'Évangile en plusieurs contrées de Samarie.

loculi verbum Domini, redibant Jerosolymam, et multis regionibus Samaritanorum evangelizabant.

« Les conseils de Dieu se développaient » par degrés; et dans la personne d'un seul » homme, une nouvelle nation allait encore » être appelée à la foi. Philippe fut encore » l'instrument que Dieu y employa. » L'ange du Seigneur lui parla, et lui dit : Levez-vous, et allez du côté du midi, sur la route de Jérusalem à Gaza (1); c'est celle qui est déserte. Il se leva donc et se mit en chemin. Or un homme d'Éthiopie, eunuque (2), fort puissant auprès de Candace, reine des Éthiopiens (3), et surintendant de tous ses trésors,

26. Angelus autem Domini locutus est ad Philippum, dicens : Surge et vade contra meridianum, ad viam quæ descendit ab Jerusalem in Gazam : hæc est deserta. 27. Et surgens abiit. Et ecce vir Æthiops, eunu-

(1) Gaza avait été anciennement une ville des Philistins, celle dont Samson enleva les portes, et où il fit périr avec lui plusieurs milliers de Philistins sous les ruines d'un même édifice. Alexandre-le-Grand la prit après un siége de deux mois, et la détruisit de fond en comble. On bâtit ensuite dans le voisinage une nouvelle ville, à laquelle on donna le nom de Gaza. C'est de la première qu'il est ici parlé. On la nomme *la déserte* pour la distinguer de la nouvelle, qui était habitée.

(2) Le mot d'eunuque, dans son origine, signifiait simplement un officier du palais. Il est permis de croire que celui-ci ne l'était que dans ce sens.

(3) Peuple d'Afrique, aujourd'hui plus connu sous le nom d'Abyssins. Ils regardent encore cet eunuque comme leur premier apôtre, et se vantent d'être la première nation qui ait embrassé le christianisme, suivant ce mot

était venu à Jérusalem pour adorer. Comme il s'en retournait assis dans son chariot, et lisant le prophète Isaïe, l'Esprit dit à Philippe : Approchez-vous et joignez ce chariot. Philippe accourut, et entendant l'eunuque qui lisait le prophète Isaïe (1), Pensez-vous, lui dit-il, entendre ce que vous lisez ? Et comment le pourrais-je, répondit l'eunuque (2), si quelqu'un ne me l'explique ? Et il pria Philippe de monter et de s'asseoir auprès de lui. Or l'endroit de l'Ecriture qu'il lisait était celui-ci : Il a été mené à la mort comme une brébis; et de même qu'un agneau muet devant celui qui le tond, il n'a pas ouvert

chus, potens Can-
dacis reginæ Æ-
thiopum, qui erat
super omnes ga-
zas ejus, venerat
adorare in Jeru-
salem : 28. et re-
vertebatur se-
dens super cur-
rum suum, le-
gensque Isaiam
prophetam. 29.
Dixit autem Spi-
ritus Philippo :
Accede et adjun-
ge te ad currum
istum. 30. Accur-
rens autem Phi-
lippus, audivit
eum legentem
Isaiam prophe-
tam, et dixit :
Putasne intelli-
gis quæ legis? 31.
Qui ait, Et quo-
modo possum, si
non aliquis os-
tenderit mihi?
Rogavitque Phi-
lippum ut ascen-
deret et sederet
secum. 32 Locus
autem Scripturæ
quem legebat,
erat hic : Tan-
quam ovis ad oc-
cisionem ductus
est : et sicut a-
gnus coram ton-
dente se, sine
voce, sic non a-
peruit os suum.
33 In humilitate
judicium ejus su-
blatum est. Ge-
nerationem ejus
quis enarrabit,
quoniam tolletur
de terra vita e-
jus ?

---

de David : *L'Éthiopie sera la première qui levera ses mains vers Dieu.* Ps. LXVII, 32.

(1) Si cet homme n'était pas Juif d'origine, il était au moins prosélyte, et un bon prosélyte, puisqu'il était venu adorer à Jérusalem, et qu'en voyageant il lisait la sainte Ecriture. Parcequ'il pratiquait le bien qu'il connaissait, Dieu lui donna la connaissance du bien qu'il ignorait. C'est la conduite ordinaire de la grâce, et peut-être le sens littéral de cette parole mystérieuse de saint Paul : *La justice divine y est révélée* (dans l'Evangile) *en faisant passer d'une foi à une autre foi* (*Rom.*, I. 17.); de la foi judaïque à la foi chrétienne, de la foi au Messie à venir à la foi au Messie venu et déclaré.

(2) Un bon protestant, fût-il d'ailleurs le plus ignorant de tous les hommes, parlant selon le principe fondamental de sa secte, aurait dû répondre : Je l'entends, au moins je puis l'entendre sans interprète; il n'est pas nécessaire qu'on me l'explique.

la bouche (1). Dans son abaissement, son jugement a été élevé. Qui racontera sa génération, vu que sa vie sera retranchée de la terre?

L'eunuque, prenant la parole, dit à Philippe : Dites-moi, je vous supplie, de qui le prophète dit-il cela? Est-ce de soi-même, ou de quelque autre? La-dessus Philippe ouvrant la bouche et commençant par cet endroit de l'Écriture, il lui annonça Jésus. Comme ils continuaient de marcher, ils vinrent à un lieu où il y avait de l'eau, et l'eunuque dit : Voilà de l'eau, qu'est-ce qui empêche que

34. Respondens autem eunuchus Philippo, dixit : Obsecro te, de quo propheta dicit hoc? de se, an de alio aliquo? 35. Aperiens autem Philippus os suum, et incipiens à Scriptura ista, evangelizavit illi Jesum. 36. Et dum irent per viam, venerunt ad quamdam aquam; et ait eunuchus : Ecce aqua, quid prohibet me baptizari? 37. Dixit autem Philippus: Si credis ex toto corde, licet. Et respondens, ait: Credo Filium Dei esse Jesum Christum. 38. Et jussit stare currum : et descenderunt uterque in aquam, Philippus et eunuchus, et baptizavit eum. 39. Cum autem ascendissent de aqua, Spiritus Domini rapuit Philippum, et amplius non vidit eum eunuchus. Ibat autem per viam suam gaudens.

---

(1) On a traduit de mot à mot ce texte, que les interprètes expliquent diversement, sans qu'il soit possible de décider quel est le sens véritable. Il a paru plus à propos de lui laisser ses ténèbres que de lui prêter un faux jour. Avouons notre ignorance, et n'en rougissons pas, après que saint Augustin, le plus éclairé de tous les docteurs, n'a pas rougi d'avouer que dans l'Ecriture sainte il y a beaucoup plus de choses qu'il n'entendait pas, qu'il n'y en a qu'il entendait : *In sacris scripturis multo plura nescio, quam scio.* (Aug. *epist.* 119.) Ce fut sans doute le Saint-Esprit qui fit rencontrer à l'eunuque cet endroit de l'Ecriture qui est tiré du chap. LIII d'Isaïe. On trouve dans ce chapitre un si grand nombre de traits qui ne conviennent manifestement qu'à Jésus-Christ, qu'il aurait suffi seul pour faire donner à ce prophète le nom d'évangéliste de l'Ancien-Testament. Philippe ne pouvait trouver une plus belle ouverture. Il n'avait qu'à raconter simplement la passion de Jésus-Christ, pour porter la lumière et la conviction dans l'esprit d'un homme qui la voyait clairement prédite depuis tant de siècles.

je ne sois baptisé ? Vous pouvez l'être, répondit Philippe, si vous croyez de tout votre cœur. Il repartit : Je crois que Jésus-Christ est le fils de Dieu. Au même tems il fit arrêter le chariot; et Philippe étant descendu dans l'eau avec l'eunuque (1), il le baptisa (2). Dès qu'ils furent dehors de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe, et l'eunuque ne le vit plus. Celui-ci, « fortifié par ce nou- » veau prodige, » continua son chemin avec joie, « et, ravi du bien qu'il avait trouvé, » il ne s'affligea point de ne plus voir celui » qui le lui avait procuré. Pour » Philippe, *il* se trouva *transporté* dans Asot (3), et il annonça l'Évangile à toutes les villes par où il passa, jusqu'à ce qu'il vînt à Césarée (4).

40. Philippus autem inventus est in Asota, et pertransiens evangelizabat civita-

(1) Saint Jérôme parle de cette eau, qui s'appelait la fontaine de l'Ethiopien; elle est sur le chemin de Jérusalem à Gaza, près d'un lieu nommé Bethsura, où on la voit sortir de terre, et y rentrer aussitôt.

(2) On doit croire que Philippe lui avait expliqué au moins les principaux mystères de la foi, et les principaux devoirs du christianisme. Sa profession de foi renferme tout cela en abrégé; car reconnaître que Jésus-Christ est vraiment fils de Dieu, c'est confesser équivalemment qu'il faut croire tout ce qu'il a dit, et faire tout ce qu'il a commandé.

(3) Ancienne ville des Philistins, entre Gaza et Césarée, mais beaucoup plus voisine de la première.

(4) Appelée auparavant la Tour de Straton, située sur la mer Méditerranée, différente d'une autre Césarée surnommée *de Philippe*, du nom de Philippe, fils d'Hérode, qui l'avait fait bâtir en l'honneur de Tibère

« Il y faisait sa demeure ordinaire, et l'Esprit » du Seigneur aurait pu l'y transporter d'a- » bord; mais c'était le moment auquel Dieu » voulait que l'Evangile fût prêché à tous » les peuples qui se rencontraient sur cette » route. »

tibus cunctis, donec veniret Cæsaream.

César. Celle-ci, dont il est parlé dans l'Evangile, était au pied du mont Liban.

CHAPITRE IX.

Conversion de Saul.

« L'eunuque avait été conduit par degrés
» des ombres du judaïsme au plein jour de
» la foi. Sa fidélité à la première grâce, qui
» en avait fait un pieux prosélyte, lui attira
» la seconde grâce, qui fit de lui un par-
» fait chrétien. On l'a déjà dit, c'est la con-
» duite ordinaire de Dieu, dont les ouvrages
» dans l'ordre surnaturel, ainsi que dans l'or-
» dre naturel, ont presque toujours leur com-
» mencement, leur progrès et leur perfection.
» Mais Dieu, auteur de cet ordre, n'y est
» pas asservi. Il y déroge quand il lui plaît;
» et par des coups d'éclat il signale sa toute-
» puissante miséricorde, en terrassant les vo-
» lontés les plus rebelles, et en s'assujettis-
» sant des cœurs qui n'apportent point d'autre
» disposition à la grâce qu'une opposition
» insurmontable à toute autre qu'à elle-même.
» Telle fut la conversion suivante, qui arracha
» au judaïsme son plus ardent défenseur, qui
» fit en un moment d'un persécuteur un apô-
» tre, et qui, par la conquête d'un seul hom-
» me, prépara la conquête du monde entier. »

Cap. IX. ℣. 1. Saulus autem ad

Saul (1), qui ne respirait encore que me-

(1) Le même nom que le roi Saül, quoique nous le

naces et que massacre contre le disciples du Seigneur, alla trouver le grand-prêtre et lui demanda des lettres pour Damas (1), adressées aux synagogues, afin que s'il y trouvait quelques gens de cette profession, soit hommes, soit femmes, il les amenât prisonniers à Jérusalem. Comme il était en chemin, il arriva qu'approchant de Damas il fut tout-à-coup environné d'une clarté qui venait du ciel : et tombant par terre, il ouit une voix qui lui dit : Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous (2)? Seigneur, répondit-il, qui êtes-

huc spirans mi-
narum, et cædis
in discipulos Do-
mini, accessit ad
principem sacer-
dotum, 2 et pe-
tiit ab eo episto-
las in Damascum
ad synagogas : ut
si quos invenisset
hujus viæ viros
ac mulieres,
vinctos perduce-
ret in Jerusalem.
3. Et cum iter fa-
ceret, contigit
ut appropinqua-
ret Damasco : et
subito circumful-
sit eum lux de

prononcions différemment; mais les Hébreux le prononçaient de la même manière, c'est-à-dire qu'ils en faisaient pareillement deux syllabes. Nous l'apprenons par le discours du Sauveur, qui, parlant en hébreu, dit deux fois, *Saoul, Saoul,* selon le texte grec, qui est ici le texte original. Il s'ensuit que nous le prononçons mal. L'erreur n'est pas considérable, mais on a cru que rien de ce qui concerne un si grand homme n'était indigne d'être remarqué.

(1) Autrefois capitale de la Syrie. Ce texte nous apprend que les Juifs y étaient en grand nombre, puisqu'ils y avaient plusieurs synagogues. Ceux de Jérusalem ne pouvaient avoir aucune autorité dans cette ville, qui obéissait à un prince étranger. Il paraît cependant que les ordonnances des chefs de la religion y étaient exécutées, soit que les souverains du pays leur en eussent accordé le privilége, soit qu'ils en achetassent le droit à prix d'argent, comme on voit en certains endroits, qu'en payant bien ils obtiennent des permissions que les lois ne leur accordent pas.

(2) Ceux qui, de quelque manière que ce soit, per-

cœlo. 4. Et cadens in terram audivit vocem dicentem sibi : Saule, Saule, quid me persequeris? Qui dixit : Quis es Domine? Et ille : Ego sum Jesus quem tu perse-

vous ? Le Seigneur lui dit : Je suis Jésus que vous persécutez. Il vous est dur de regimber contre l'aiguillon (1). Alors tremblant et tout épouvanté, Seigneur, dit-il, que voulez-vous que je fasse (2)? Levez-vous, lui répondit le Seigneur, et entrez dans la ville : on vous dira là ce qu'il faut que vous fassiez (3).

---

sécutent les gens de bien, peuvent apprendre ici quel est celui à qui ils s'attaquent.

(1) C'est une métaphore prise des bœufs que l'on pique, lesquels, s'ils regimbent, ne font qu'irriter le conducteur, et multiplier leurs blessures. Ce mot du Sauveur exprime dans Saul quelque résistance, ou actuelle, ou précédente. Il n'est pas impossible que lors même qu'il persécutait les fidèles avec tant de fureur, il n'entrevît quelques rayons de lumière qui lui occasionaient au moins des doutes. Mais après s'être déclaré si hautement, il ne voulait pas reculer. Un premier engagement mène souvent plus loin qu'on ne veut : on est emporté, on ne peut plus s'arrêter.

(2) La conversion de Saul est renfermée tout entière dans cette courte parole. Si vous la dites comme lui du fond du cœur, ô pénitens, espérez tout.

(3) Cependant saint Paul déclare dans ses épîtres qu'il n'a pas eu d'autres maîtres que Jésus-Christ. Il faut distinguer : il apprit par la révélation de Jésus-Christ ce qu'il devait savoir comme apôtre, et pour enseigner les autres; mais ce qu'il devait savoir comme catéchumène, et pour sa propre sanctification, il l'apprit par le ministère d'Ananie. Voilà pourquoi Jésus-Christ lui dit : On vous dira là *ce qu'il faut que vous fassiez*. Dans ce qui concerne le salut de chacun, les hommes doivent être dirigés par les hommes. La loi est générale. Ceux-mêmes qui sont chargés de l'instruction publique

Or les hommes qui l'accompagnaient étaient dans le plus grand étonnement, entendant à la vérité une voix (1), mais ne voyant personne. Saul se releva, et ayant les yeux ouverts, il ne voyait point. Ils le traînèrent donc par la main, et le conduisirent à Damas.

Il y avait alors à Damas un disciple nommé Ananie, à qui le Seigneur dit dans une vision, Ananie. Et il répondit : Me voici, Seigneur. Levez-vous, ajouta le Seigneur; allez dans la rue qu'on appelle *la rue* Droite, et

queris. Durum est tibi contra stimulum calcitrare. 6. Et tremens ac stupens dixit : Domine, quid me vis facere? 7. Et Dominus ad eum : Surge et ingredere civitatem, et ibi dicetur tibi quid te oporteat facere. Viri autem illi qui comitabantur cum eo, stabant stupefacti, audien-

---

n'en sont pas exempts. Malheur à celui d'entr'eux qui croirait se suffire à lui-même ?

Jésus-Christ lui dit encore à quel ministère il le destinait, comme on le verra au chap. XXVI, ℣ 16 et suiv., dans le récit que saint Paul fit de cette apparition, en présence du roi Agrippa.

(1) Ici il est dit qu'ils entendaient une voix; au chapitre XXII, saint Paul, racontant l'histoire de sa conversion, dit que ceux qui l'accompagnaient n'entendaient pas la voix de celui qui lui parlait : donc la voix de laquelle il est dit ici qu'ils *l'entendaient*, c'est la voix de Saul; et c'est ainsi qu'on sauve la contradiction. Que si l'on demande d'où pouvait donc provenir le grand étonnement où ils étaient, il est aisé de répondre qu'il y avait bien encore de quoi être surpris et effrayé. Cette grande lumière dont ils furent frappés et investis, Saul terrassé, et cet homme si audacieux mordant la poussière et palpitant de frayeur, sa voix même qui leur faisait juger, non-seulement qu'il parlait, mais qu'il conversait avec quelqu'un à qui on l'entendait adresser la parole, tout cela, dis-je, était bien suffisant pour les étonner, quoiqu'ils n'entendissent pas la voix de Jésus-Christ, qui paraît avoir voulu qu'il n'y eût que Saul qui le vît et qui l'entendît.

tes quidem vocem ; neminem autem videntes. 8. Surrexit autem Saulus de terra, apertisque oculis nihil videbat. Ad manus autem illum trahentes, introduxerunt Damascum. 9. Et erat ibi tribus diebus non videns, et non manducavit, neque bibit. 10. Erat autem quidam discipulus Damasci, nomine Ananias : et dixit ad illum in visu Dominus: Anania. At ille ait : Ecce ego, Domine. 11. Et Dominus ad eum: Surge et vade in vicum, qui vocatur Rectus : et quære in domo Judæ Saulum no-

cherchez dans la maison de Jude un nommé Saul de Tarse, car le voilà qui est en prières. « Au même tems Saul qui devait être assuré » que c'était là celui que Dieu lui envoyait, » vit en esprit un homme nommé Ananie qui entrait, et qui lui imposait les mains, afin qu'il recouvrât la vue. Ananie répondit : Seigneur, j'ai ouï dire à plusieurs combien cet homme a fait de maux à vos saints dans Jérusalem; et même il a reçu un pouvoir des princes des prêtres, d'emmener prisonniers tous ceux qui invoquent votre nom. Allez, lui dit le Seigneur, car cet homme m'est un vase d'élection pour porter mon nom devant les gentils, devant les rois, et devant les enfans d'Israël; et je lui montrerai (1) combien il faut qu'il souffre « à son tour » pour mon nom.

Ananie s'en alla donc dans la maison, et dit, en lui imposant les mains (2) : Saul, mon

(1) Quoique Jésus-Christ ait pu le lui montrer dans une révélation, ce mot *je lui montrerai* ne le prouve pas; il peut revenir à cette façon de parler usitée parmi nous; *il verra* combien il aura à souffrir. Jésus-Christ se glorifie ici de ce que saint Paul doit souffrir pour lui. Ce qu'il dit semble signifier : Le persécuteur sera persécuté ; et après s'être si fort acharné contre moi et les miens, j'aurai la gloire de le voir souffrir pour mon nom beaucoup plus qu'il n'a fait souffrir les autres.

(2) Cette imposition des mains n'était pas la confirmation, comme l'a rêvé Calvin; Ananie n'était ni apôtre ni évêque; et supposé qu'il l'eût été, il aurait donné la confirmation à Saul après et non avant le baptême. Ce ne fut donc qu'afin que Saul fût guéri de son aveu-

frère, le Seigneur Jésus, qui vous a apparu dans le chemin par où vous veniez, m'a envoyé afin que vous recouvriez la vue, et que vous soyez rempli du Saint-Esprit (1). Au même instant il tomba de ses yeux comme des écailles, et il recouvra la vue : puis se levant il fut baptisé. Ensuite, ayant pris de la nourriture, les forces lui revinrent; et il demeura pendant quelques jours avec les disciples qui étaient à Damas.

mine Tarsensem: ecce enim orat.
12. (Et vidit virum Ananiam nomine, introeuntem et imponentem sibi manus ut visum recipiat)
13. Respondit autem Ananias : Domine, audivi a multis de viro hoc, quanta mala fecerit sanctis tuis in Jerusalem :
14. et hic

---

glement qu'Ananie lui imposa les mains, suivant cette promesse que le Sauveur avait faite à ceux qui croiraient en lui : *Ils mettront les mains sur les malades, et ceux-ci seront guéris.* Marc. XVI.

(1) Il en reçut la plénitude dans le baptême. On ne doute pas qu'étant si parfaitement converti il n'eût reçu, avec la rémission de ses péchés, l'Esprit saint, qui déjà résidait en lui comme principe de toute sainteté. Mais dans le baptême il en reçut une mesure plus abondante, vraisemblablement telle que les apôtres la reçurent le jour de la Pentecôte; Dieu, qui l'associait à leur apostolat, ayant voulu que le Saint-Esprit lui fût donné, ainsi qu'à eux, sans aucun ministère humain. Dans une vocation si extraordinaire, les moyens extraordinaires n'ont rien qui doive surprendre.

Il lui dit encore, comme on le voit au chap. XXII : *Le Dieu de nos pères vous a prédestiné pour voir le juste et pour entendre les paroles qui sortaient de sa bouche, afin que vous lui serviez de témoin..... des choses que vous avez vues et entendues.* Ceci signifie clairement que Jésus-Christ lui apparut en personne, comme saint Paul le dit lui-même, 1, Cor. XV. Il fallait que tous les apôtres fussent témoins oculaires de sa résurrection, et que chacun d'eux pût dire au monde : Il est ressuscité, et *je l'ai vu.*

habet potestatem a principibus sacerdotum alligandi omnes, qui invocant nomen tuum. 15. Dixit autem ad eum Dominus : Vade quoniam vas electionis est mihi iste, ut portet nomen meum coram gentibus, et regibus et filiis Israel. 16. Ego enim ostendam illi, quanta oporteat eum pro nomine meo pati. 17. Et abiit Ananias, et introivit in domum : et imponens ei manus, dixit : Saule frater, Dominus misit me Jesus, qui apparuit tibi in via qua veniebas, ut videas, et implearis Spiritu sancto. 18. Et confestim ceciderunt ab oculis ejus, tanquam squamæ, et visum recepit : et surgens baptizatus est. 19. Et cum accepisset cibum, confortatus est. Fuit autem cum discipulis, qui erant

Aussitôt il se mit à prêcher dans les synagogues que Jésus était le Fils de Dieu. Or tous ceux qui l'entendaient étaient dans l'étonnement, et ils disaient : N'est-ce pas là celui qui poursuivait à outrance dans Jérusalem ceux qui invoquaient ce nom? Il est même venu ici pour les emmener prisonniers aux princes des prêtres. Cependant Saul se fortifiait de plus en plus, et confondait les Juifs qui demeuraient à Damas, soutenant que Jésus était le Christ.

« Ce grand éclat était l'éclatante réparation qu'il devait à la gloire de celui qu'il avait tant persécuté ; et en répandant au loin l'histoire de sa conversion, il multipliait les fruits qu'un exemple si frappant devait naturellement produire. Après s'être ainsi acquitté de ce qu'il devait à Dieu et aux hommes, il s'absenta de Damas. Saint Luc ne parle point de ce voyage : c'est saint Paul lui-même qui nous l'apprend dans son Epître aux Galates. Lorsque Dieu, dit-il, m'eut fait connaître son Fils, afin que je le fisse reconnaître aux nations, je ne déférai pas à la chair et au sang (1), et je n'allai pas à Jérusalem

(1) A la lettre, *je n'acquiesçai pas*. Cette façon de parler semblerait signifier que des considérations de chair et de sang ne l'empêchèrent pas de répondre à la vocation divine. Mais il est évident, par ce qui précède et ce qui suit, que saint Paul veut dire qu'il ne se fit instruire par aucun homme, étant suffisamment instruit par la

» visiter ceux qui m'avaient dévancé dans » l'apostolat, mais j'allai en Arabie (1).

» Il paraît par ce qui suit qu'il y fit un » assez long séjour : peut-être même ce sé- » jour fut-il de près de trois ans. Du reste, » ni lui ni qui que ce soit ne parlent de ce » qu'il y fit. Pourrait-on l'ignorer, s'il y » avait annoncé l'Evangile, lui dont le zèle » a toujours eu tant d'éclat et de succès? » Les fidèles de la Judée, pays si voisin de » l'Arabie, n'en auraient-ils rien appris? et » si le bruit en était venu jusqu'à eux, au- » raient-ils été à son égard dans cette grande » défiance qu'ils témoignèrent, lorsque, trois » ans après sa conversion, il parut pour la » première fois à Jérusalem? Ces considé- » rations ont donné lieu à une conjecture

Damasci, per dies aliquot. 20. Et continuo in synagogis prædicabat Jesum, quoniam hic est Filius Dei. 21. Stupebant autem omnes, qui audiebant et dicebant : Nonne hic est qui expugnabat in Jerusalem eos qui invocabant nomen istud : et huc ad hoc venit, ut vinctos illos duceret ad principes sacerdotum? 22. Saulus autem multo magis convalescebat, et confundebat Judæos, qui habitabant Damasci, affirmans quoniam hic est Christus.

---

révélation de Jésus-Christ. Le mot grec que la Vulgate a rendu par *acquiescer* approche davantage du sens que nous disons; car il signifie proprement *conférer;* ce qui revient encore à ce que Jésus-Christ dit à saint Pierre : « Vous êtes bienheureux, Simon fils de Jonas; car ce » n'est point *la chair et le sang* qui vous l'a révélé, » mais mon Père qui est dans le ciel; » par où l'on voit clairement que ce dont il le félicite, c'est d'avoir appris, non par aucun enseignement humain, mais par la révélation du Père céleste, la vérité qu'il venait de confesser.

(1) Gal. I. 15. Cum autem placuit ei... 16. ut revelaret Filium suum in me, ut evangelisarem illum in gentibus continuo non acquievi carni et sanguini; 17. neque veni Jerosolymam ad antecessores meos apostolos, sed abii in Arabiam.

» qui n'est pas tout-à-fait sans fondement : » c'est qu'il y garda le silence, et que, par » une conduite assez ordinaire, Dieu voulut » qu'il s'y disposât aux fonctions apostoliques » par les exercices de la vie solitaire.

Cap. IX. 23. cum autem implerentur dies multi, consilium fecerunt in unum Judæi, ut eum interficerent.

» Après cela, dit-il encore, je vins pour » la seconde fois à Damas (1). » Bien du tems, après « sa conversion, reprend ici saint » Luc, et ce tems est celui qu'il passa en Ara- » bie, » les juifs « qu'il recommença à com- » battre et à confondre, » tinrent conseil pour le tuer. « Trompé par leurs calomnies, » ou corrompu par leur argent, celui qui » commandait à Damas pour le roi Arétas (2) » faisait garder la ville afin de pouvoir le » prendre ; » mais Saul eut avis des embûches qu'on lui dressait. Comme ils gardaient les portes nuit et jour, afin de lui ôter la vie, les disciples, le prenant la nuit, le descendirent d'une fenêtre par la muraille dans une corbeille. « Ce fut ainsi qu'il échappa » des mains du gouverneur et de tous ceux » qui avaient conjuré sa perte. »

Cap. IX. 24. Notæ autem factæ sunt Saulo insidiæ eorum. Custodiebant autem et portas die ac nocte ut eum interficerent. 25. Accipientes autem eum discipuli, nocte, per murum dimiserunt eum, submittentes in sporta.

» Alors, et comme on l'a déjà dit, trois » ans après sa conversion, il vint pour la pre- » mière fois à Jérusalem. Son dessein était » de voir Pierre (3), chez qui il demeura

(1) Gal. I. 17. Et iterum reversus sum Damascum.

(2) Cor. II. 32. Damasci præpositus gentis Aretæ regis custodiebat civitatem Damascenorum, ut me comprehenderet.

(3) Gal. I. 18. Deinde post annos tres veni Jeroso-

» pendant quinze jours. Du reste il ne vit » aucun des autres apôtres, si ce n'est Jac- » ques, frère du Seigneur (1). Mais comme » son changement n'était pas encore bien » connu ou bien avéré, » les disciples auxquels il tâchait de se joindre se défiaient tous de lui, ne pouvant croire qu'il fût un disciple. Ce fut Barnabé qui, l'ayant pris, le mena aux apôtres, et leur raconta comment le Seigneur lui avait apparu sur le chemin, et lui avait parlé; avec quel courage encore il s'était déclaré à Damas pour le nom de Jésus. Il vivait donc avec eux à Jérusalem, et se déclarait hautement pour le nom du Seigneur. Il parlait aussi aux gentils (2), et il disputait avec les « Juifs » grecs, et ceux-ci cherchaient à le faire mourir. Ce que les frères ayant découvert, ils le menèrent à Césarée, et le firent partir pour Tarse. « C'est de ce voyage » qu'il entend parler, lorsqu'il dit que ce

C. IX. 26 Cum autem venisset in Jerusalem, tentabat se jungere discipulis, et omnes timebant eum, non credentes quod esset discipulus. 27. Barnabas autem apprehensum illum duxit ad apostolos. et narravit illis quomodo in via vidisset Dominum, et quia locutus est ei, et quomodo in Damasco fiducialiter egerit in nomine Jesu. 28. Et erat cum illis intrans et exiens in Jerusalem, et fiducialiter agens in nomine Domini. 29. Loquebatur quoque gentibus et disputabat cum Græcis: illi autem quærebant occidere eum. 30. Quod cum cognovissent fratres, deduxerunt eum Cæsaream, et dimiserunt Tarsum.

lymam videre Petrum et mansi apud eum diebus quindecim. 19. Alium autem apostolorum vidi neminem, nisi Jacobum, fratrem Domini.

(1) Ce fut de la part de saint Paul une visite de déférence qu'il crut devoir à celui que Jésus-Christ avait établi chef de son Eglise; car il fait entendre bien clairement qu'il n'y alla pas pour se faire instruire, le maître de Pierre ayant été aussi le sien.

(2) Aux gentils prosélytes. On ne croyait pas encore que l'Evangile dût être annoncé indistinctement à tous les gentils. On ne s'en tint pleinement assuré qu'après l'admirable vision qu'eut saint Pierre, et par les suites miraculeuses de cette vision, qu'on verra incessamment.

» fut alors qu'il alla dans la Syrie et dans » la Cilicie (1), dont Tarse était la capitale.

» Les Juifs, outrés de son changement, » avaient réuni sur lui seul toutes leurs fu- » reurs. Lorsqu'ils ne le virent plus, ils pa- » rurent avoir oublié l'Eglise, au moins pour » un tems. » Elle était en paix, et s'établissait par toute la Judée, la Galilée et la Samarie, marchant dans la crainte du Seigneur, et remplie de la consolation du Saint-Esprit.

C. IX. 31. Ecclesia quidem per totam Judæam, et Galilæam et Samariam, habebat pacem, et ædificabatur ambulans in timore Domini, et consolatione sancti Spiritus replebatur.

---

(2) Gal. I. 21. Deinde veni in partes Syriæ et Ciliciæ.

CHAPITRE X.

Pierre guérit à Lydda Énée paralytique, et ressuscite à Joppé Tabithe. — Apparition d'un ange à Corneille le centurion. — Vision de saint Pierre. — Corneille instruit et baptisé avec sa famille.

« C'était le tems que Dieu avait marqué » pour la pleine manifestation du grand secret » de la vocation des gentils. On la voit an- » noncée par tous les prophètes, et claire- » ment désignée par la manière dont Jésus- » Christ même en parle avant et après sa » résurrection. Malgré des témoignages si » décisifs, c'était toujours un mystère in- » croyable à quiconque était né Juif. Ce n'est » pas que l'on crût absolument que le salut » n'était offert qu'aux enfans des patriarches : » Pierre et Jean avaient reçu les Samaritains » dans l'Eglise ; le diacre Philippe avait » baptisé l'eunuque de Candace ; les apôtres » avaient admis au nombre des diacres Ni- » colas, prosélyte d'Antioche. Tout cela s'était » fait sans contradiction, et il ne paraît pas » qu'on s'en soit formalisé. On croyait donc » que les gentils pouvaient être incorporés » au christianisme, mais on croyait aussi qu'ils » ne pouvaient y arriver qu'en passant par » le judaïsme. De là le reproche qu'on fit » à saint Pierre d'avoir communiqué, non

» pas précisément avec des gentils, mais avec » des *incirconcis* (1), c'est-à-dire avec des » hommes qui, n'ayant point la marque de » l'ancienne alliance, étaient réputés ne pou- » voir pas entrer dans la nouvelle. Enfin tous » les nuages vont être dissipés, et une vé- » rité si intéressante pour le genre humain » va paraître dans tout son jour. Ce n'est » pas à l'apôtre des nations que la révélation » en est faite, c'est au chef des apôtres. Cette » qualité, qui n'était pas un vain titre, exi- » geait que le monde l'apprît de lui. Elle » paraissait encore exiger à plus forte raison » que ce fût lui qui ouvrît la porte de l'Evan- » gile aux gentils, comme il l'avait ouverte » aux Juifs, et que ses collègues n'entras- » sent dans l'une et l'autre moisson, qu'après » qu'il en aurait recueilli les prémices. Mais, » pour lui concilier une plus grande auto- » rité, et pour disposer les Juifs à recevoir » une vérité à laquelle ils étaient si fort op- » posés, Dieu opéra par le ministère de Pierre » deux miracles signalés, qui en précédè- » rent immédiatement la publication.

« Profitant du calme où l'Église était alors, » ce vigilant pasteur travaillait à fortifier son » troupeau et à l'accroître. » Comme il en faisait la visite, il arriva chez les saints (2) qui

Cap. IX. ℣. 32. Factum est autem ut Petrus,

(1) Act. II. 4.

(2) On appelait souvent ainsi les premiers fidèles, comme on le voit en plusieurs endroits des épîtres de

demeuraient à Lydda (1). Il trouva là un homme appelé Énée, qu'une paralysie retenait au lit depuis huit ans. Pierre « inspiré de » Dieu, » lui dit : Énée, le Seigneur Jésus-Christ vous guérit : levez-vous, et faites votre lit. Il se leva aussitôt. Tous les habitans de Lydda et de Sarone (2) le voyant « guéri, » se convertirent au Seigneur. « Le second miracle fut encore plus frappant. » Il y avait à Joppé une femme du nombre des disciples, appelée Tabithe, c'est-à-dire en grec *Dorcas* (3). Elle était pleine des bonnes œuvres et des aumônes qu'elle faisait. Or, étant tombée malade en ce tems-là, elle mourut : et après qu'on l'eut lavée, on la mit dans la salle haute. Comme Lydda était près de Joppé, les disciples ayant appris que Pierre y était,

dum pertransiret universos, deveniret ad sanctos qui habitabant Lyddæ. 33. Invenit autem ibi hominem quemdam, nomine Æneam, ab annis octo jacentem in grabato, qui erat paralyticus. 34. Et ait illi Petrus : Ænea, sanat te Dominus Jesus Christus : surge, et sterne tibi; et continuo surrexit. 35. Et viderunt eum omnes qui habitabant Lyddæ et Saronæ, qui conversi sunt ad Dominum. 36. In Joppe autem fuit quædam discipula, nomine Tabitha, quæ interpretata dicitur Dorcas. Hæc erat plena operibus bonis, et eleemosinis quas faciebat. 37. Factum est autem in diebus illis, ut infirmata moreretur. Quam cum lavissent, posuerunt eam in cœnaculo. 38. Cum autem prope esset Lydda ad Joppen, discipuli audientes quia Petrus esset in ea, miserunt duos viros ad eum, rogantes : Ne pigriteris venire usque ad nos.

---

saint Paul. *Chrétien* et *saint* étaient alors deux termes synonymes. Ils n'ont cessé que trop tôt de l'être.

(1) Ville de la Palestine, peu éloignée de la Méditerranée. Elle s'appela dans la suite *Diospolis*, et fut célèbre par le concile qui s'y tint, dans lequel les erreurs de Pélage furent condamnées. Pélage sut garantir sa personne de la condamnation, en y souscrivant par une dissimulation assez ordinaire aux hérésiarques, surtout lorsqu'ils commencent à semer leur hérésie.

(2) Il paraît que Sarone n'était pas le nom d'une ville, mais d'une campagne, très-fertile au rapport de saint Jérôme, et par cette raison bien peuplée.

(3) Le nom grec *dorcas* signifie une chèvre, comme *tabithe* le signifie et syriaque. Il n'est pas dit si cette femme était mariée, veuve ou vierge. La charité sanctifie tous les états.

ils lui envoyèrent deux hommes pour lui faire cette prière : Donnez-vous la peine de venir sans délai jusque chez nous (1).

« Soit qu'ils lui eussent appris le sujet de » la députation, ou que sans autre éclair- » cissement il fut inspiré de les suivre, comme » eux-mêmes l'avaient été de l'en prier, » Pierre partit aussitôt et alla avec eux. Lorsqu'il fut arrivé, ils le menèrent à la salle. Là, toutes les veuves se mirent autour de lui, pleurant et montrant les tuniques et les robes que Dorcas leur faisait (2). Pierre, ayant fait sortir tout le monde, se mit à genoux et pria : puis, se tournant vers le corps : Tabithe, dit-il, levez-vous. Aussitôt elle ouvrit les yeux, et ayant vu Pierre, elle se mit sur son séant. Alors Pierre, lui donnant la main, lui aida à se lever; et, ayant appelé les saints et les veuves, il la leur rendit vivante (3). La chose fut sue de toute la ville

39. Exurgens
autem Petrus,
venit cum illis;
et cum advenis-
set, duxerunt il-
lum in cœnacu-
lum; et circums-
terunt illum om-
nes viduæ flentes,
et ostendentes ei
tunicas et vestes
quas faciebat illis
Dorcas. 40. E-
jectis autem om-
nibus foras, Pe-
trus ponens ge-
nua oravit : et
conversus ad cor-
pus, dixit : Tabi-
tha, surge At
illa aperuit ocu-
los suos : et, viso
Petro, resedit.

(1) Le texte latin et le grec peuvent signifier également : Ne plaignez pas la peine de venir, ou bien ne tardez pas à venir. Les interprètes se partagent entre ces deux sens. On les a réunis.

(2) Elles firent parler, dit saint Cyprien, non leurs bouches, mais les œuvres de Tabithe, la plus éloquente de toutes les prières. Pierre en fut attendri. Combien plus l'était Jésus-Christ, qui, dans la personne de ces veuves, avait été l'objet de la charité de Tabithe. *Cypr. de Oper. et Eleom.*, c. 2.

(3) Il est indubitable que Tabithe était sauvée, puisqu'elle avait emporté en mourant le trésor de ses bonnes œuvres et de ses aumônes; sur quoi l'on demande si

de Joppé, et plusieurs crurent au Seigneur. Il demeura ensuite assez long-tems à Joppé, chez un nommé Simon, corroyeur. « Les » saints Pères louent à ce propos la modes- » tie de Pierre, qui alla loger chez un artisan, » lui qui, après l'éclat qu'avait eu la résur-

41. Dans autem illi manum, erexit eam. Et cum vocasset sanctos et viduas, assignavit eam vivam. 42. Notum autem factum est per universam Joppen; et crediderunt multi in Domino 43. Factum est autem ut dies multos moraretur in Joppe, apud Simonem quemdam coriarium.

---

saint Pierre, en la ressuscitant, ne lui avait pas rendu un mauvais service. Laissons saint Pierre, qui n'est ici que l'instrument, et n'envisageons que Dieu, auteur du miracle. *Toutes les voies du Seigneur sont miséricorde et vérité*, dit le prophète. Ce mot doit servir de réponse générale à toutes les questions de cette nature; et, supposé qu'on n'en trouvât pas d'autres, il y aurait de l'impiété à ne pas se contenter de celle-ci. Cependant il est permis à ceux qui s'en contentent d'examiner respectueusement les voies du Seigneur, et au défaut du certain, de s'en tenir au vraisemblable. C'est ce qu'ont fait les théologiens; et ils ont dit qu'il n'est nullement probable que Dieu expose de nouveau, au risque de se perdre, ceux qui ont franchi une fois le grand pas de mourir dans sa grâce. Que si l'on ne peut pas dire absolument qu'après leur résurrection ils sont devenus impeccables, le Seigneur cependant assure leur salut par des moyens dont l'infaillible effet lui est parfaitement connu; que, ne perdant rien de ce côté, ils gagnent d'un autre par l'accroissement de mérites que leur procure une vie plus longue. Il n'en est pas ainsi de ceux qui étaient morts dans la disgrâce de Dieu. Revenus à la vie, ils peuvent se mettre en état de grâce et y persévérer. Les théologiens ajoutent que le jugement de ceux-ci n'avait pas été prononcé, ou qu'au moins l'exécution en avait été suspendue, parce qu'il est dit qu'*il n'y a aucune rédemption en enfer;* vérité qui, selon eux, ne souffre aucune exception.

» rection de Tabithe, aurait pu choisir entre » les maisons les plus opulentes de la ville.

» C'est de là qu'il devait partir pour aller » faire la conquête de la gentilité. Les prépa» ratifs en étaient déjà faits dans une ville du » voisinage. » Il y avait à Césarée un homme nommé Corneille, centurion de la cohorte appelée Italique : c'était un homme religieux, et qui craignait Dieu, lui et toute sa maison (1). Il faisait beaucoup d'aumônes au

Cap. x. ℣. 1. Vir autem quidam erat in Cœsarea, nomine Cornelius, centurio cohortis quæ dicitur Italica. 2. Religiosus ac timens De-

(1) Corneille était juste, même avant sa conversion au christianisme, puisque c'est de lui que saint Pierre dit, ℣ 34 et 35 : « Dieu ne fait acception de personne : » mais, en toute nation, *celui qui le craint et qui fait* » *des œuvres de justice lui est agréable:* » Les Pélagiens en concluaient que l'homme peut devenir juste par les seules forces du libre arbitre. Les docteurs catholiques les ont réfutés en établissant la nécessité d'une grâce surnaturelle prévenante, coopérante pour toutes les œuvres, justifiantes ou méritoires. Mais, dit-on, si Corneille était juste, quel besoin avait-il de la prédication de saint Pierre ? On répond, 1° que Dieu, suivant une conduite qui lui est ordinaire, récompensait en lui le bon usage d'une grâce par une grâce plus excellente, laquelle ajoutait la perfection à la justice, à la sainteté de la loi naturelle, la sainteté beaucoup plus sublime du christianisme ; 2° que cette seconde grâce lui devenait nécessaire, même pour le salut, parceque depuis la publication de l'Évangile, qui avait commencé le jour de la Pentecôte, on ne pouvait plus être sauvé sans avoir la foi explicite en Jésus-Christ ; qu'à la vérité on avait ignoré jusqu'alors que les gentils y fussent appelés, ce qui justifiait Corneille de ne l'avoir pas encore embrassée, mais que ce grand mystère était

peuple (1), et priait Dieu continuellement. « Ce fidèle observateur de la loi naturelle, » cet homme juste au milieu d'un monde cor- » rompu, comme l'étaient, avant la loi écrite, » Noé et les anciens patriarches; cet homme » était celui que Dieu avait prédestiné pour » être nos prémices. » Lorsqu'il priait, vers la neuvième heure du jour, il eut une vision dans laquelle il vit clairement un ange de Dieu (2) qui vint à lui et qui lui dit : Corneille. Lui, regardant l'ange, et saisi de frayeur, répondit : Qu'y a-t-il, Seigneur? Vos prières, lui dit l'ange, et vos aumônes sont montées en la présence de Dieu, et il s'est souvenu de vous. Envoyez donc tout à l'heure des gens à Joppé, et faites venir un certain Simon surnommé Pierre. Il demeure

---

sur le point d'être pleinement révélé, comme il le fut dans sa personne par une distinction glorieuse. Dieu voulut bien encore honorer ses vertus.

(1) Il n'était pas encore chrétien par la foi, il l'était déjà par les œuvres, auxquelles Dieu ne tarda pas d'ajouter la foi. Combien de chrétiens par la foi sont païens par les œuvres, qui ne sont que trop souvent punis par la perte de la foi.

(2) Les théologiens disent que si un gentil avait gardé fidèlement la loi naturelle, Dieu lui enverrait un ange pour l'éclairer plutôt que de le laisser périr faute des connaissances nécessaires pour le salut. L'exemple de Corneille en est une preuve, qui est encore fortifiée par ce mot de saint Augustin, qui a passé en axiome : *Dieu ne refuse point la grâce à celui qui fait ce qu'il peut.*

um, cum omni domo sua, faciens eleemosinas multas plebi, et deprecans Deum semper.

3. Is vidit in visu manifeste, quasi hora diei nona, angelum Dei introeuntem ad se, et dicentem sibi : Corneli.
4. At ille intuens eum, timore correptus, dixit : Quid est, Domine? Dixit autem illi : orationes tuæ, et eleemosinæ tuæ, ascenderunt in memoriam in conspectu Dei.
5 Et nunc mitte viros in Joppen, et accersi Simonem qui cognominatur Petrus;
6. Hic hospitatur apud Simonem quemdam coriarium, cujus est domus juxta mare : hic dicet tibi quid te oporteat facere.
7. Et cum discessisset angelus qui loquebatur illi, vocavit duos domesticos suos, et militem metuentem Dominum, ex his qui illi parebant.
8. Quibus cum narrasset omnia, misit illos in Joppen.

chez un nommé Simon, corroyeur, dont la maison est proche de la mer. C'est lui qui vous dira ce qu'il faut que vous fassiez. Dès que l'ange qui parlait à Corneille l'eut quitté, il appela deux de ses domestiques et un soldat craignant Dieu, du nombre de ceux qui étaient à ses ordres, et, après leur avoir raconté tout, il les envoya à Joppé.

9. Postera au-
tem die iter illis
facientibus, et
appropinquanti-
bus civitati, as-
cendit Petrus in
superiora ut ora-
ret, circa horam
sextam 10 Et,
cum esuriret, vo-
luit gustare; pa-
rantibus autem
illis, cecidit su-
per eum mentis
excessus: 11 Et
vidit cœlum a-
pertum, et des-
cendens vas
quoddam, velut
linteum magnum
quatuor initiis
submitti de cœlo
in terram 12. In
quo erant omnia
quadrupedia, et
serpentia terræ
et volatilia cœli.
13. Et facta est
vox ad eum: Sur-
ge, Petre, occi-
de et manduca.
14 Ait autem
Petrus: Absit,
Domine, quia
nunquam man-
ducavi omne
commune et im-
mundum 15. Et
vox iterum se-

Le jour suivant, comme ils étaient en chemin, et qu'ils approchaient de la ville, Pierre monta au haut de la maison (1) vers la sixième heure pour prier (2). Ensuite, ayant faim, il demanda à manger. Pendant qu'on lui apprêtait à manger, il fut ravi en esprit. Il vit le ciel ouvert, et comme une grande nappe (3), qui suspendue par les quatre coins,

---

(1) On a déja remarqué, que, dans la Palestine, les toits des maisons étaient en plate-forme. Pierre y monta pour prier avec plus de recueillement. Cette pratique lui était venue de son divin Maître, qui était dans l'usage d'aller prier sur quelque montagne.

(2) Vers midi. Corneille priait à la neuvième heure, c'est-à-dire à trois heures après midi. Il l'avait appris des Juifs, qui avaient consacré à la prière la première heure du jour, la troisième, la sixième et la neuvième. De là les noms de prime, tierce, sexte et none, qui ont passé dans l'Église chrétienne, où ils se sont conservés.

(3) Cette nappe représentait l'Église, qui devait recevoir dans son sein les gentils, que les Juifs regardaient comme impurs et abominables. L'Église vient du ciel, elle doit y retourner : voilà pourquoi la nappe en descend et y remonte. Plusieurs interprètes disent que tous les animaux qu'elle contenait étaient immondes. D'autres prétendent qu'il y en avait de mondes et d'im-

descendait du ciel jusqu'à terre. Il y avait dans cette nappe de toutes sortes d'animaux à quatre pieds, de reptiles de la terre et d'oiseaux du ciel. En même tems une voix lui dit : Levez-vous, Pierre, tuez et mangez. Mais Pierre répondit : Je n'ai garde, Seigneur, car je n'ai jamais rien mangé d'impur et d'immonde (1). La voix lui dit encore : N'appelez pas impur ce que Dieu a purifié. Cela se fit par trois fois (2), et aussitôt la nappe fut retirée au ciel.

Pierre était occupé à chercher ce que pouvait signifier la vision qu'il avait eue, lorsque les hommes envoyés par Corneille, s'étant informés de la maison de Simon, se présentèrent à la porte. Ayant appelé quelqu'un,

---

mondes. On ne lit rien qui décide nettement pour ou contre. Ce qui paraît certain par la réponse de saint Pierre, c'est, ou bien que tous les animaux étaient immondes, ou qu'il comprit que la voix lui disait de manger indifféremment des uns et des autres.

(1) Dieu se servit de cette figure, parceque, outre la vocation des gentils, qui en était l'objet principal, il voulait encore faire connaître que la distinction des animaux mondes et immondes, si recommandée par la loi ancienne, était abolie par la loi nouvelle. Des rabbins même ont pensé qu'au tems du Messie cette distinction n'aurait plus lieu.

(2) Les trois reprises étaient apparemment pour mieux assurer saint Pierre de la réalité de la vision céleste. Elles figuraient aussi l'invocation des trois personnes de la Sainte-Trinité, et les trois immersions du baptême par lequel les gentils devaient entrer dans l'Eglise.

cundo ad eum :
Quod Deus puri-
ficavit, tu com-
mune ne dixeris.
16 Hoc autem
factum est per
ter : et statim re-
ceptum est vas in
cœlum.

17. Et dum in-
tra se hæsitaret
Petrus, quidnam
esset visio quam
vidisset, ecce vi-
ri qui missi erant
a Cornelio, in-
quirentes do-
mum Simonis, as-
titerunt ad ja-
nuam 18 Et cum
vocassent, inter-
rogabant, si Si-
mon, qui cogno-
minatur Petrus,
illic haberet hos-
pitium. 19 Petro
autem cogitante
de visione, dixit
Spiritus ei : Ecce
viri tres quærunt
te. 20. Surge ita-
que, descende,
et vade cum eis
nihil dubitans,
quia ego misi il-
los. 21. Descen-
dens autem Pe-
trus ad viros,
dixit : Ecce ego
sum quem quæ-
ritis, quæ causa
est propter quam
venistis? 22. Qui

dixerunt : Cor-
nelius, centurio,
vir justus et ti-
mens Deum, et
testimonium ha-
bens ab universa
gente Judæorum,
responsum acce-
pit ab angelo
sancto accersire
te in domum su-
am, et audire
verba abs te. 23.
Introducens ergo
eos, recepit hos
pitio. Sequenti
autem die sur-
gens profectus est
cum illis, et qui-
dam ex fratribus
ab Joppe comi-
tati sunt eum. 24.
Altera autem die
introivit Cæsa-
ream. Cornelius
vero expectabat
illos, convocatis
cognatis suis, et
necessariis ami-
cis. 25. Et factum
est cum introis-
set Petrus, ob-
vius venit ei Cor-
nelius ; et proci-
dens ad pedes e-
jus, adoravit. 26.
Petrus vero ele-
vavit eum, di-
cens : Surge, et
ego ipse homo
sum. 27. Et lo-
quens cum illo
intravit, et inve-
nit multos qui
convenerant ; 28.
Dixitque ad illos :
Vos scitis quo-
modo abomina-
tum sit viro ju-
dæo conjungi aut
accedere ad alie-
nigenam ; sed mi-

ils demandèrent si ce n'était pas là que logeait Simon surnommé Pierre. Comme Pierre pensait alors à sa vision, l'Esprit lui dit : Voilà trois hommes qui vous cherchent. Levez-vous donc, descendez et allez-vous-en avec eux sans balancer ; car c'est moi qui les ai envoyés. Pierre étant descendu, leur dit : Je suis celui que vous cherchez ; quel sujet vous amène ? Ils répondirent : Corneille, centurion, homme juste, craignant Dieu, et de qui toute la nation des Juifs rend témoignage, a été averti par un saint ange de vous faire venir en sa maison, et d'entendre ce que vous lui direz. Pierre les fit donc entrer et les logea avec lui. Le lendemain, il partit avec eux, accompagné de quelques-uns des frères qui demeuraient à Joppé. Le jour d'après « son départ, » il entra dans Césarée. Corneille les attendait avec ses parens et ses amis particuliers, qu'il avait assemblés (1). Lorsque Pierre fut entré dans la ville, Corneille « averti apparemment par un des domesti- » ques qui avait pris les devans (2), » vint

---

(1) Il avait déjà sanctifié sa maison. Le voici qui travaille à sanctifier ses proches et ses amis. Un soldat peut-il donc être un apôtre ? Oui, s'il est un saint. La sainteté produit le zèle dans tous les états.

(2) La circonstance du domestique qui prend les devans pour prévenir son maître sur l'arrivée de saint Pierre, cette circonstance, dis-je, est par elle-même très-vraisemblable. De plus, on la trouve mot à mot dans un ancien manuscrit grec, où elle fait partie du texte.

à sa rencontre; et se jetant à ses pieds, il l'adora. Mais Pierre le releva, en disant : Levez-vous, je suis homme comme vous (1); et s'entretenant avec lui, il entra « dans sa » maison, où » il trouva beaucoup de personnes qui s'y étaient rendues. Alors il leur dit : Vous savez que c'est une chose abominable pour un Juif d'avoir des liaisons avec un étranger, ou même de l'aborder. Mais Dieu m'a fait voir qu'on ne doit traiter aucun homme de profane ou d'immonde (2). C'est pourquoi, dès qu'on m'a appelé, je suis venu sans hésiter. Je vous demande donc pour quel sujet vous m'avez fait venir.

hi ostendit Deus neminem communem aut immundum dicere hominem. 29. Propter quod sine dubitatione veni accersitus. Interrogo ergo, quam ob causam accersistis me?

« Ceux qui l'étaient venus chercher à Joppé » ne le lui avaient pas laissé ignorer; mais » il convenait qu'il l'entendît de la propre » bouche de » Corneille, « et c'est ce qui » le lui fit demander. Celui-ci » répondit :

30. Et Cornelius ait : A nudiusquarta die usque ad hanc horam, orans eram hora nona in domo mea, et ecce vir stetit

(1) Ce ne fut point parceque Corneille le prenait pour un dieu que saint Pierre lui parla de la sorte. Corneille était déjà trop éclairé pour être capable d'une pareille erreur, lui qui n'avait pris que pour un simple envoyé de Dieu l'ange qui lui était apparu tout éclatant de lumière; mais il regardait saint Pierre comme un homme extraordinaire, qu'il ne devait aborder qu'avec les témoignages du plus profond respect. C'est cet hommage qui, quoique dû à la dignité de saint Pierre, est refusé par son humilité.

(2) Pierre avait déjà compris que tous les hommes étaient figurés par les animaux contenus dans la nappe, et que tout ce qui s'était passé depuis sa vision s'y rapportait; le reste ne tardera pas à être éclairci.

A l'heure qu'il est, il y a quatre jours, j'étais en prières dans ma maison à la neuvième heure, lorsqu'un homme (1) vêtu d'une robe éclatante parut tout-à-coup devant moi, et dit : Corneille, votre prière a été exaucée, et Dieu s'est souvenu de vos aumônes (2). Envoyez donc à Joppé, et faites venir Simon surnommé Pierre. Il demeure chez Simon, corroyeur, proche de la mer. C'est pourquoi j'ai envoyé vers vous aussitôt; et vous, en venant, vous avez fait une bonne action. Nous voilà donc tous à présent devant vous, pour entendre tout ce que le Seigneur vous a ordonné de nous dire. Alors Pierre prenant la parole : En vérité, dit-il, je vois bien que Dieu ne fait point acception des personnes ; mais qu'en quelque nation que ce soit, celui qui le craint et qui fait des œuvres de justice lui est agréable.

« Ceux que l'on avouait être agréables à
» Dieu ne pouvaient plus être réputés indignes
» de connaître Jésus-Christ. Il va donc leur

ante me in veste
candida, et ait :
31 Corneli, ex-
audita est oratio
tua, et eleemo-
synæ tuæ comme-
moratæ sunt in
conspectu Dei.
32 Mitte ergo in
Joppen et ac-
cersi Simonem,
qui cognomina-
tur Petrus : hic
hospitatur in do-
mo Simonis co-
riarii, juxta ma-
re. 33. Confestim
ergo misi ad te :
et tu bene fecisti
veniendo. Nunc
ergo omnes nos
in conspectu tuo
adsumus, audire
omnia quæcum-
que tibi præcepta
sunt à Domino.
34 Aperiens au-
tem Petrus os
suum, dixit : In
veritate comperi
quia non est per-
sonarum accep-
tor Deus : 35 Sed
in omni gente,
qui timet eum,
et operatur jus-
titiam, acceptus
est illi.

---

(1) Un *homme*, c'est-à-dire l'ange qui lui avait apparu sous une figure humaine ; car ce n'était pas une vision intellectuelle, mais une apparition sensible et corporelle.

(2) Toutes les fois qu'il est dit que son oraison a été exaucée, ses aumônes sont mentionnées. C'est pour nous apprendre que c'était principalement de ses aumônes que son oraison tirait son efficace. Quiconque unit ces deux moyens a trouvé le secret infaillible de toucher le cœur de Dieu.

» être annoncé ; et le mur qui divisait les » deux peuples ne subsistera plus. » Dieu, » continue Pierre, » a envoyé sa parole aux enfans d'Israël, annonçant la paix par Jésus-Christ. C'est lui qui est le Seigneur de tous. Vous n'ignorez pas ce qui est arrivé dans toute la Judée, en commençant par la Galilée ; après le baptême que Jean a prêché, comment Dieu a donné l'onction de l'Esprit saint et de sa vertu à Jésus de Nazareth, qui, partout où il a passé, a fait du bien, et a guéri ceux qui étaient sous la puissance du démon, parceque Dieu était avec lui (1). Et nous sommes témoins de toutes les choses qu'il a faites dans la Judée et dans Jérusalem, « ce Jésus » qu'ils ont mis à mort en le crucifiant. Mais Dieu l'a ressuscité le troisième jour ; et il a voulu qu'il se fît voir, non à tout le peuple (2),

(1) *Dieu était avec lui* dans le sens qu'il lui était uni en unité de personne. On donne cette explication parceque Nestorius abusait de ce texte et de quelques autres semblables pour distinguer deux personnes en Jésus-Christ, la personne de Dieu qui était avec Jésus-Christ, et la personne de Jésus-Christ avec qui Dieu était. Il est vrai que l'union personnelle n'est pas exprimée en cet endroit, mais elle n'y est pas contredite, et cela suffit pour que les textes qui l'expriment conservent toute leur force.

Tel dogme catholique est le résultat de plusieurs textes réunis. Qui les sépare n'a qu'une partie de la vérité ; et s'il nie le surplus, il est entièrement dans l'erreur.

(2) Pourquoi pas à tout le peuple? demandent ici les incrédules. Dieu avait ses raisons. Mais, Jésus-Christ

36. Verbum misit Deus filiis Israel annuntians pacem per Jesum Christum. (hic est omnium Dominus) 37. Vos scitis quod factum est verbum per universam Judæam : incipiens enim a Galilæa, post baptismum quod prædicavit Joannes, 38. Jesum a Nazareth : quomodo unxit eum Deus Spiritu sancto, et virtute, qui perstransiit benefaciendo et sanando omnes oppressos à diabolo, quoniam Deus erat cum illo. 39. Et nos testes sumus omnium quæ fecit in regione Judæorum, et Jerusalem, quem occiderunt suspendentes in ligno. 40. Hunc Deus suscitavit tertia die, et dedit eum manifestum fieri, 41. Non omni populo, sed testibus præordinatis a Deo : nobis, qui manducavimus et bibimus cum illo, postquam resurrexit à mortuis. 42. Et præcepit nobis prædicare populo, et testificari quia ipse est qui constitu-

tus est à Deo ju-
dex vivorum et
mortuorum. 43.
Huic omnes pro-
phetæ testimo-
nium perhibent,
remissionem
peccatorum acci-
pere per nomen
ejus omnes, qui
credunt in eum.

mais à ceux que Dieu avait destinés pour en être les témoins, à nous qui avons mangé et bu avec lui depuis qu'il est ressuscité d'entre les morts. Il nous a commandé de prêcher au peuple et d'attester que c'est lui qui a été établi de Dieu le juge des vivans et des morts (1), Tous les prophètes lui rendent té-

---

eût-il paru ressuscité aux yeux de tout le peuple, les incrédules comme eux n'auraient pas cru davantage. Lazare parut ressuscité aux yeux de toute la nation; et tout l'effet que produisit l'évidence sur ces hommes pervers, ce fut de leur inspirer le dessein de le faire mourir une seconde fois. *S'ils n'écoutent point Moïse et les prophètes, ils ne croiront pas non plus, quand même quelqu'un des morts ressusciterait.* Luc. XVI.

(1) *Juge des vivans et des morts.* La même expression se trouve dans le symbole. Le sens n'en est pas encore clairement déterminé. Par les vivans et les morts, les uns entendent les justes et les pécheurs. D'autres, qui expliquent les *morts* dans le sens littéral, entendent par les *vivans* ceux qui, étant encore en vie lorsque Jésus-Christ viendra juger le monde, mourront pour subir la loi commune, et ressusciteront aussitôt pour être jugés. Une mort si courte les fait distinguer des autres morts par le nom de *vivans.*

On ose hasarder une troisième explication. Elle est si simple, qu'elle pourrait bien être la véritable. On entend par les morts ceux qui sont déjà morts, et par les vivans ceux qui vivent aujourd'hui. Ainsi lorsqu'il est dit, Jésus-Christ viendra juger les vivans et les morts, cela signifie qu'il jugera ceux qui nous ont précédés au tombeau, et nous qui ne tarderons pas à les suivre, mais qui vivons encore sur la terre : ce qui veut dire en un mot que Jésus-Christ jugera tous les hommes qui auront jamais existé; car la proposition sera

moignage que ceux qui croient en lui reçoivent par son nom la rémission des péchés (1).

Pierre parlait encore, lorsque le Saint-Esprit, « dont l'action invisible s'était unie » à sa parole, » descendit sur tous ceux qui écoutaient ce discours (2). Les fidèles cir-

44. Adhuc loquente Petro verba hæc, cecidit Spiritus sanctus super omnes qui audiebant verbum. 45.

---

littéralement vraie jusqu'à la fin du monde, parceque jusqu'à la fin du monde il y aura des hommes qui pourront dire en toute vérité : Jésus-Christ nous jugera, nous tous qui vivons aujourd'hui, et tous ceux qui sont morts avant nous. On a dit que l'on hasardait cette explication; cependant on lui trouve quelque fondement dans ces paroles de saint Paul, 1 Thess. IV. 15 et 16 : *Ceux qui sont morts en Jésus-Christ ressusciteront les premiers ; ensuite nous qui sommes vivans, qui sommes laissés sur la terre*, etc. Laissons les obscurités de ce passage pour ne nous arrêter qu'à ces mots : *Ceux qui sont morts ressusciteront, ensuite nous qui sommes vivans.* On voit ici en propres termes la résurrection, et en conséquence le jugement des vivans et des morts. Les vivans sont évidemment ceux qui étaient en vie lorsque l'apôtre écrivait son épître, c'est-à-dire qu'ils sont appelés vivans au sens que nous l'entendons dans cette explication, à laquelle on ne peut nier que ce texte de saint Paul ne donne de la vraisemblance.

(1) En même tems qu'il est déclaré juge, il est aussi déclaré sauveur, pour nous apprendre combien nous devons et l'aimer et le craindre.

(2) Ils avaient reçu la grâce sanctifiante avant qu'ils reçussent le baptême, comme il arrive toutes les fois que la disposition que l'on apporte à ce sacrement est perfectionnée par la charité. Il en est de même de la disposition au sacrement de pénitence. Ils avaient même reçu l'effet de la confirmation avec les dons miraculeux et sensibles qui l'accompagnaient dans ces premiers tems.

Et obstupuerunt ex circumcisione fideles, qui venerant cum Petro : quia et in nationes gratia Spiritus sancti effusa est. 46 Audiebant enim illos loquentes linguis, et magnificantes Deum.

47. Tunc respondit Petrus : Numquid aquam quis prohibere potest, ut non baptizentur hi qui Spiritum sanctum acceperunt sicut et nos? 48. Et jussit eos baptizari in nomine Domini Jesu Christi Tunc rogaverunt eum ut maneret apud eos aliquot diebus.

concis (1) qui étaient venus avec Pierre, furent frappés d'étonnement de voir que la grâce du Saint-Esprit se répandait aussi sur les gentils. Car ils les entendaient parler plusieurs langues et publier les grandeurs de Dieu. « Ce dernier prodige fut la pleine manifesta- » tion du secret divin. Pierre le comprit ; » et comme il y vit en même tems la pleine » réfutation du préjugé judaïque, » Y a-t il quelqu'un, dit-il alors, qui puisse empêcher qu'on ne donne le baptême de l'eau à ceux qui ont reçu le Saint-Esprit aussi bien que nous? Et il ordonna qu'ils fussent baptisés au nom du seigneur Jésus-Christ. Alors ils le prièrent de demeurer quelques jours avec eux. « Il voulut bien leur donner cette » satisfaction ; et sans doute qu'il profita de » l'occasion pour achever de les instruire. » Il est à présumer qu'en les quittant il les » recommanda à Corneille, qu'il établit dans

Dieu, auteur de la règle, n'y est pas assujetti ; et ce n'était pas sans raison qu'il s'en écartait dans cette circonstance, puisque ce fut ce dernier miracle qui rendit complète la preuve de la vocation des gentils.

(1) Donc il y avait déjà des incirconcis qui étaient fidèles, ont conclu quelques interprètes, en quoi il paraît qu'ils se trompent. S'il y en eût eu, aurait-il été besoin de tant de prodiges pour persuader à saint Pierre que les incirconcis pouvaient être admis au baptême ? Les *fidèles circoncis* ne sont donc pas distingués ici des fidèles *incirconcis*, mais des circoncis *infidèles*, c'est-à-dire des Juifs qui n'avaient pas embrassé la foi de Jésus-Christ.

» la suite évêque de Césarée, où il succéda
» à Zachée, comme nous l'apprenons du Martyrologe romain, qui fait mémoire de Corneille, comme d'un saint, le 2 de février.
» Sa maison fut changée en une église, que
» l'on allait encore visiter par dévotion au
» tems de saint Jérôme. »

CHAPITRE XI.

Pierre rend raison de sa conduite. — Prédication de Barnabé et de Saul à Antioche, où commence le nom de chrétiens.

Cap. XI. ℣. 1. Audierunt autem apostoli, et fratres, qui erant in Judæa : quoniam et gentes receperunt verbum Dei. 2. Cum autem ascendisset Petrus Jerosolymam, disceptabant adversus illum, qui erant ex circumcisione, 3 Dicentes : Quare introisti ad viros præputium habentes et manducasti cum illis? 4 Incipiens autem Petrus, exponebat illis ordinem, dicens : 5. Ego eram in civitate Joppe orans, et vidi in excessu mentis visionem, descendens vas quoddam velut linteum magnum quatuor initiis summitti de cœlo, et venit usque ad me. 6. In quod intuens considerabam, et vidi quadrupedia terræ, et bestias, et rep-

Cependant les apôtres et les frères qui étaient en Judée apprirent que même les gentils avaient reçu la parole de Dieu. Pierre donc étant de retour à Jérusalem, les fidèles circoncis disputaient contre lui. Pourquoi, disaient-ils, êtes-vous entré chez des incirconcis, et avez-vous mangé avec eux? Alors Pierre commença à leur raconter par ordre ce qui était arrivé. J'étais, dit-il, en prières dans la ville de Joppé, lorsque, dans un ravissement d'esprit, je vis descendre du ciel comme une grande nappe suspendue par les quatre coins, qui s'abaissait et venait jusqu'à moi. Je la considérai avec attention, et j'y vis des animaux terrestres à quatre pieds, des bêtes sauvages, des reptiles, et des oiseaux du ciel. J'entendis aussi une voix qui me dit : Pierre, levez-vous, tuez et mangez. Mais je répondis : Je n'ai garde, Seigneur; car rien de profane ou d'immonde n'entra jamais dans ma bouche. La voix qui venait du ciel, parlant une seconde fois, dit : Ce que Dieu a purifié, ne l'appelez pas immonde. Cela se fit par trois fois, après quoi tout fut retiré au

ciel. A l'heure même trois hommes envoyés vers moi de Césarée s'arrêtèrent à la porte de la maison où j'étais ; et l'Esprit me dit que j'allasse avec eux sans hésiter. Ces six frères que voici vinrent aussi avec moi. Nous entrâmes dans le logis d'un homme qui nous raconta comme il avait vu un ange dans sa maison qui lui avait dit : Envoyez à Joppé, et faites venir Simon surnommé Pierre. Il vous dira des paroles par lesquelles vous serez sauvé (1), vous et toute votre maison. Dès que j'eus commencé à parler, le Saint-Esprit descendit sur eux, comme il était descendu sur nous au commencement. Alors je me souvins de cette parole du Seigneur : Jean a baptisé dans l'eau (2) ; mais vous serez baptisés dans le Saint-Esprit. Si donc Dieu leur a fait la même grâce (3) qu'il nous a faite à nous-mêmes qui avons cru au Seigneur Jésus-Christ, qui étais-je, moi, pour m'opposer à Dieu?

---

(1) L'ange lui avait dit auparavant : *Votre prière est exaucée ;* ce qui, joint à ceci, nous apprend que ce qu'il demandait c'était son salut, ou, ce qui revient au même, les moyens d'y parvenir.

(2) Le baptême de Jésus-Christ est aussi un baptême d'eau ; mais celui de Jean n'était rien de plus, au lieu que celui de Jésus-Christ confère le Saint-Esprit.

(3) Le raisonnement de saint Pierre était sans réplique. Il était visible que Corneille et ceux de sa maison avaient reçu la *grâce* du sacrement. Pouvait-on leur refuser le *signe ?*

tilia, et volatilia
cœli. 7. Audivi
autem et vocem
dicentem mihi :
Surge, Petre, oc-
cide et manduca.
8. Dixi autem :
Nequaquam, Do-
mine, quia com-
mune aut im-
mundum nun-
quam introivit in
os meum. 9. Res-
pondit autem
vox secundo de
cœlo : Quæ Deus
mundavit, tu ne
commune dixe-
ris. 10. Hoc au-
tem factum est
per ter, et re-
cepta sunt om-
nia rursum in
cœlum. 11. Et
ecce viri tres
confestim astite-
runt in domo in
qua eram, missi
à Cæsarea ad me.
12. Dixit autem
Spiritus mihi, ut
irem cum illis,
nihil hæsitans.
Venerunt autem
mecum et sex
fratres isti, et
ingressi sumus in
domum viri. 13.
Narravit autem
nobis quomodo
vidisset angelum
in domo sua,
stantem et di-
centem sibi :
Mitte in Jop-
pen, et accersi
Simonem, qui
cognominatur
Petrus, 14. Qui
loquetur tibi ver-
ba in quibus sal-
vus eris tu, et

universa domus tua. 15. Cum autem cæpissem loqui, cecidit Spiritus sanctus super eos, sicut et in nos in initio. 16. Recordatus sum autem verbi Domini, sicut dicebat : Joannes quidam baptizavit aqua, vos autem baptizabimini Spiritu sancto 17. Si ergo eamdem gratiam dedit illis Deus, sicut et nobis, qui credimus in Dominum Jesum Christum : ego quis eram, qui possem prohibere Deum?

18. His auditis, tacuerunt, et glorificaverunt Deum, dicentes: Ergo et gentibus pœnitentiam dedit Deus ad vitam.

19. Et illi quidem qui dispersi fuerant a tribulatione quæ facta fuerat sub Stephano, perambulaverunt usque Phœnicen et Cyprum et Antiochiam, nemini loquentes verbum, nisi solis Judæis. 20 Erant autem quidam ex eis viri Cyprii et Cyrenæi, qui

« Les anciens ont loué justement saint Pierre » de ne s'être pas prévalu de son autorité » en cette circonstance, et de n'avoir pas » dédaigné de rendre raison de sa conduite » à ses inférieurs. A la bonne heure que l'on » emploie l'autorité toute seule, lorsque l'on » a affaire à des esprits contentieux qui trou- » vent toujours à raisonner contre la rai- » son même, on ne viendrait jamais à bout » de les convaincre, il faut les terrasser; mais » si l'on traite avec des personnes qui ai- » ment la verité, et qui désirent la connaître, » il ne peut être qu'utile de motiver la dé- » cision. L'autorité en devient plus persua- » sive, et la soumission moins pénible Ceux » à qui Pierre adressait la parole étaient de » ces derniers. Aussi » lorsqu'ils eurent entendu son discours, ils s'appaisèrent et glorifièrent Dieu, en disant : Dieu a donc accordé aussi aux gentils la pénitence (1) qui conduit à la vie.

« Cet heureux commencement ne tarda pas » à avoir des suites encore plus heureuses. » Ceux qui avaient été dispersés par la persécution qui suivit la mort d'Étienne avaient passé jusqu'en Phénicie, en Chypre et à Antioche. « Pleins des anciens préjugés, » ils

(1) C'est en un mot le salut, désigné par la vie éternelle qui en est le terme, et par la pénitence qui en est le moyen. Qui n'embrasse pas le moyen peut-il espérer d'arriver au terme?

n'annonçaient la parole qu'aux seuls Juifs. Néanmoins quelques-uns d'entr'eux, natifs de Chypre et de Cyrène, annoncèrent aussi aux Grecs (1) le Seigneur Jésus. La main du Seigneur était avec eux; et un grand nombre de personnes crurent et se convertirent au Seigneur.

cum introïssent Antiochiam, loquebantur et ad Græcos annuntiantes Dominum Jesum. 21. Et erat manus Domini cum eis, multusque numerus credentium conversus est ad Dominum.

« L'entreprise aurait été assez justifiée par » le succès, supposé qu'elle ne l'eût pas été » déjà par la conversion de Corneille. Mais » depuis cet événement, la vocation des gen- « tils n'était plus un problème. C'est pour- » quoi » l'église de Jérusalem, informée de ce qui s'était passé, envoya Barnabé jusqu'à Antioche, « pour approuver l'œuvre » commencée, et, s'il en était besoin, pour » qu'il y mît la dernière main.

22. Pervenit autem sermo ad aures ecclesiæ, quæ erat Jerosolymis, super istis : et miserunt Barnabam usque ad Antiochiam.

« Le bien était fait; il ne restait plus qu'à » le conserver et à l'accroître. » Barnabé étant arrivé, et voyant ce qu'opérait la grâce de Dieu, il en fut ravi; et, « ne trouvant

23. Qui cum pervenisset, et vidisset gratiam Dei, gavisus est; et hortabatur

(1) *Aux Grecs*, c'est-à-dire aux gentils, et non aux Juifs nés parmi les Grecs, comme il paraît par l'opposition que met ici le texte entre ces Grecs et les Juifs. Ces nouveaux prédicateurs étaient-ils alors informés de la conversion de Corneille, ou ne faisaient-ils que suivre le mouvement du Saint-Esprit, qui les poussait intérieurement à continuer l'ouvrage qu'il avait commencé à Césarée? c'est ce que l'on ignore, et ce qu'il importe assez peu de savoir. Ce qui paraît plus que probable, c'est que ce ne fut qu'après la conversion de Corneille qu'ils commencèrent à annoncer l'Évangile aux gentils.

omnes in proposito cordis permanere in Domino :

24. Quia erat vir bonus, et plenus Spiritu sancto, et fide.

Et apposita est multa turba Domino.

» rien de plus à faire, » il les exhortait à persévérer dans le « service du » Seigneur, auquel ils s'étaient attachés de tout leur cœur. Car c'était un homme vertueux, rempli du Saint-Esprit et de foi. « Sa prédication, sou» tenue de la sainteté de sa vie, produi» sit les fruits qu'on devait en attendre. » Une grande multitude se donna « encore » au Seigneur.

25. Profectus est autem Barnabas Tarsum, ut quæreret Saulum : quem cum invenisset, perduxit Antiochiam. 26. Et annum totum conversati sunt ibi in Ecclesia : et docuerunt turbam multam, ita ut cognominarentur primum Antiochiæ discipuli Christiani.

« Une moisson si abondante demandait de » nouveaux ouvriers; et les prémices de la » gentilité semblaient appeler celui que Dieu » avait destiné pour la recueillir de toutes » les parties de la terre. Soit que Barnabé » le jugeât ainsi, ou que Dieu le lui eût » révélé, » il alla à Tarse pour chercher Saul; et, l'ayant trouvé, il l'emmena à Antioche. Ils vécurent ensemble une année entière dans cette église, et instruisirent beaucoup de monde; en sorte que ce fut à Antioche que les disciples commencèrent à porter le nom de Chrétiens (1).

---

(1) Ce nom est resté. Les vertus qu'il exprime se trouvent encore dans quelques-uns de ceux qui le portent; dans la plupart il ne fait que rendre plus sensible et plus criminel le contraste de leurs vices avec ces vertus.

Julien l'Apostat rendit une ordonnance par laquelle il supprimait le nom de chrétiens, qu'il changeait en celui de Galiléens. Il craignait ce nom, dit un saint père, comme les démons le craignent. Quoi qu'il en soit, on peut dire qu'en cela il manquait de sens : les

« Attirés par le bruit de ce succès dont » ils voulurent être les témoins, et peut-» être les coopérateurs, » des prophètes vinrent en ce tems-là de Jérusalem à Antioche. L'un d'eux, nommé Agabus, étant inspiré, prédit qu'il y aurait une grande famine dans tout l'univers, laquelle arriva sous l'empire de Claude. Sur quoi les disciples résolurent d'envoyer, chacun selon ses moyens, de quoi secourir les frères qui demeuraient en Judée (1) : ce qu'ils exécutèrent, envoyant aux anciens par les mains de Barnabé et de Saul.

27. In his au-
tem diebus su-
pervenerunt ab
Jerosolymis pro-
phetæ Antio-
chiam. 28. Et
surgens unus ex
eis, nomine Aga-
bus, significabat
per Spiritum, fa-
mem magnam fu-
turam in univer-
so orbe terra-
rum, quæ facta
est sub Claudio.
29. Discipuli au-
tem, prout quis
habebat, propo-
suerunt singuli in
ministerium mit-
tere habitanti-
bus in Judæa fra-
tribus : 30. Quod
et fecerunt, mit-
tentes ad senio-
res per manus
Barnabæ et Sauli.

---

choses peuvent bien dépendre des princes, mais les noms n'en dépendent pas.

(1) Deux raisons d'un plus grand besoin pour les fidèles de la Judée : 1° Ils s'étaient dépouillés de tous leurs biens, ce que n'avaient pas fait les gentils devenus fidèles. 2° Les gentils convertis n'étaient pas encore persécutés par les gentils idolâtres, et les Juifs convertis l'étaient par les Juifs incrédules.

Puisque la famine devait être universelle, l'avarice aurait dit : Pensons à nous, et ne nous laissons pas mourir de faim pour nourrir des étrangers. La charité dit au contraire : Courons le risque de manquer, plutôt que de laisser manquer nos frères.

CHAPITRE XII.

Hérode fait tuer Jacques, frère de Jean. — Pierre délivré de prison par un ange. — Mort d'Hérode.

« Depuis le baptême de Corneille jusqu'aux » événemens qui font la matière de ce chapi- » tre, c'est-à-dire dans l'espace d'environ » sept ans, il se passa plusieurs faits mémora- » bles que l'auteur sacré de cette histoire » n'a pas été inspiré d'écrire, mais qui sont » venus jusqu'à nous par une tradition con- » stante, appuyée sur le témoignage des plus » graves historiens de l'Église. Telle est la » dispersion des apôtres qui, assurés enfin » de la vocation des gentils, leur portèrent » la lumière de l'Évangile jusqu'aux extré- » mités du monde connu. Ils avaient aupara- » vant composé le symbole qui s'est toujours » appelé depuis le Symbole des apôtres : » précaution nécessaire pour que leur ensei- » gnement fût partout uniforme. Le senti- » ment de ceux qui croient que chacun d'eux » en fournit un article (ce que paraît signifier » le nom même de symbole), ce sentiment, » dis-je, a des autorités si anciennes et si res- » pectables, qu'il y aurait de la témérité à » vouloir le contredire. En quittant la Ju- » dée, saint Matthieu laissa à ses compa- » triotes son évangile, qu'il venait d'écrire

» en leur langue. L'original ne se trouve
» plus ; le grec, qui en tient lieu, n'en est
» qu'une traduction fidèle faite dans ces pre-
» miers tems. Il semble que Dieu ait voulu
» l'ôter aux Juifs, qui se l'étaient rendu inu-
» tile par leur incrédulité. Ce fut aussi dans
» le même tems que saint Pierre établit le
» siége de sa primauté à Antioche. Il n'était
» pas nécessaire pour cela qu'il s'y trans-
» portât en personne. Il le fit néanmoins ;
» mais il ne s'y fixa pas tellement qu'il ne
» parcourût les villes et les provinces où sa
» présence pouvait être nécessaire ou utile.
» Lui et ses collègues revenaient à Jérusalem
» lorsque les besoins de l'église les y rap-
» pelaient, ou que leurs courses évangéli-
» ques les en rapprochaient. On fait ici cette
» remarque, parceque c'est ce qui donna lieu
» à ce qui va être raconté.

» Les fureurs des Juifs acharnés contre les
» disciples avaient paru ménager un peu plus
» les apôtres. Ce fut contre eux que se dé-
» clara une malice plus profonde et plus ré-
» fléchie. » en ce tems-là (1), « dit l'écri- Cap. XII. ℣. 1.
» vain sacré, » le roi Hérode (2) se mit à Eodem autem tempore misit

(1) Ce qu'on va lire arriva environ dix ans après l'ascension du Sauveur. Ainsi *en ce tems-là* paraît ne pouvoir se rapporter qu'au tems de la famine, dont la prédiction est la dernière chose dont saint Luc a parlé.

(2) Hérode Agrippa, différent d'Hérode qui fit décoler saint Jean-Baptiste, et d'Agrippa devant qui saint Paul plaida sa cause. Le premier était son oncle

Herodes rex manus, ut affligeret quosdam de ecclesia. 2 Occidit autem Jacobum, fratrem Joannis gladio. 3. Videns autem quia placeret Judæis, apposuit ut apprehenderet et Petrum. Erant autem dies Azymorum.
4. Quem cum apprehendisset, misit in carcerem, tradens quatuor quaternionibus militum custodiendum, volens post pascha producere eum populo. 5. Et Petrus quidem servabatur in carcere. Oratio autem fiebat sine intermissione ab Ecclesia ad Deum pro eo.

persécuter quelques-uns de l'église. « Comme » il en voulait principalement aux chefs, » il fit mourir par le glaive Jacques (1) frère de Jean. Voyant que cela faisait plaisir aux Juifs (2), il fit aussi prendre Pierre. Ceci arriva au tems des azymes. Quand il l'eut arrêté, il l'envoya en prison, et le fit garder par quatre escouades de quatre soldats cha-

---

paternel, et le second était son fils. Ce prince n'avait aucune autorité dans Jérusalem. Cependant on ne lui contestait pas l'exercice du pouvoir souverain sur les gens de sa maison, puisqu'il fit conduire au supplice les gardes de saint Pierre, ni sur les Galiléens ses sujets, tels qu'étaient les deux apôtres dont il fit décoller l'un et emprisonner l'autre. Ce fut aussi la cause de la déférence qu'eut Pilate de renvoyer Jésus à Hérode, lorsqu'il eut entendu dire que Jésus était de Galilée.

(1) Fils de Zébédée, celui que nous nommons Jacques le *majeur*, un des trois disciples que Jésus-Christ chérissait plus particulièrement, le premier des apôtres qui eut l'honneur de répandre son sang pour la cause de son maître; primauté bien plus désirable que celle que son ambition lui avait fait désirer et demander. Son corps, qui fut transporté en Espagne, y est l'objet des pieux pélerinages qui s'y font de toutes les parties du monde catholique.

(2) Pilate fit crucifier Jésus-Christ parcequ'il craignait le peuple. Hérode, pour plaire au peuple, fit décoller Jacques, résolu à en faire autant à Pierre. Ils furent meurtriers l'un et l'autre, le premier parcequ'il était *trembleur*, le second parcequ'il était flatteur. Des passions si lâches devraient-elles être si cruelles ?

Si les peuples sont souvent flatteurs des princes, les princes sont aussi quelquefois flatteurs des peuples.

cune. Son dessein était de le faire mourir devant tout le peuple après la fête de Pâques. Pierre était donc gardé dans la prison, et l'église ne cessait point de faire pour lui des prières à Dieu. Comme Hérode était sur le point de le donner en spectacle, la nuit de ce jour-là même, Pierre dormait entre deux soldats, lié de deux chaînes; et il y avait une garde posée devant la porte de la prison. Tout-à-coup il parut un ange du Seigneur, le lieu fut rempli de lumière, et l'ange frappant Pierre au côté, le réveilla. Levez-vous promptement, dit-il; et à l'instant les chaînes lui tombèrent des mains. Prenez votre ceinture, lui dit l'ange, mettez vos souliers. Il le fit. L'ange ajouta : Prenez votre vêtement, et suivez-moi. Pierre sortit, et il le suivait, ne sachant pas que ce qui se faisait par l'ange fût une chose réelle; mais il s'imaginait que c'était une vision. Quand ils eurent passé la première et la seconde garde, ils vinrent à la porte de fer qui mène à la cité (1), laquelle s'ouvrit d'elle-même pour leur faire

6. Cum autem
producturus eum
esset Herodes,
in ipsa nocte e-
rat Petrus dor-
miens inter duos
milites, vinctus
catenis duabus :
et custodes ante
ostium custodie-
bant carcerem.
7. Et ecce ange-
lus Domini asti-
tit : et lumen re-
fulsit in habita-
culo : percusso-
que latere Petri,
excitavit eum, di-
cens : Surge ve-
lociter. Et ceci-
derunt catenæ de
manibus ejus. 8.
Dixit autem an-
gelus ad eum :
Præcingere, et
calcea te caligas
tuas Et fecit sic.
Et dixit illi : Cir-
cumda tibi ves-
timentum tuum,
et sequere me.
9. Et exiens se-
quebatur eum,
et nesciebat quia
verum est, quod
fiebat per ange-
lum : existima-
bat autem se vi-
sum videre. 10.
Transeuntes au-
tem primam et
secundam custo-
diam, venerunt
ad portam fer-
ream, quæ ducit
ad civitatem :
quæ ultro aperta
est eis. Et exe-
untes processe-

(1) Les traducteurs mettent *la ville*. On en conclut que cette prison était hors de l'enceinte de la ville. Cela pourrait être absolument ; mais il pourrait être aussi que Jérusalem, ainsi que quelques-unes de nos grandes villes, eut une de ses parties qui s'appelait *la cité*. On a même quelque raison de soupçonner que cela était ainsi. D'ailleurs le mot latin et le mot grec signifient plus littéralement *la cité*. On s'en est donc servi, pour ne pas décider ce que le texte laisse indécis.

runt vicum unum; et continuo discessit angelus ab eo. 11. Et Petrus ad se reversus, dixit: Nunc scio vere, quia misit Dominus angelum suum, et eripuit me de manu Herodis, et de omni expectatione plebis Judæorum.

12. Consideransque venit ad domum Mariæ matris Joannis, qui cognominatus est Marcus, ubi erant multi congregati, et orantes. 13. Pulsante autem eo ostium januæ, processit puella ad audiendum, nomine Rhode. Et ut cognovit vocem Petri, præ

passage. Etant sortis, ils avancèrent jusqu'au bout de la rue, et aussitôt l'ange le quitta. Alors Pierre étant revenu à soi, dit : Je vois bien à présent que le Seigneur a envoyé son ange, et qu'il m'a délivré des mains d'Hérode et de toute l'attente du peuple Juif.

« Laissé à lui-même, il fallait qu'il cherchât » un asile où il pût être à couvert des poursui- » tes. » Après y avoir réfléchi, il alla « d'abord » chez Marie mère de Jean, surnommé Marc, où plusieurs personnes assemblées étaient en prières. Comme il frappait à la porte, une fille nommée Rhodé vint écouter. Ayant reconnu la voix de Pierre, de la joie qu'elle en eût, elle n'ouvrit point; mais, retournant sur ses pas, elle courut annoncer que Pierre était à la porte. Vous êtes folle, lui dirent-ils, mais elle assura que c'était lui; et eux disaient: C'est son ange (1). Cependant Pierre conti-

---

(1) On s'est déjà servi de ce texte pour prouver contre les calvinistes que chaque homme a son ange gardien. Calvin, qui en a senti tout ce que ce passage prouvait contre lui, a tâché de l'éluder, en disant que saint Pierre avait eu un ange gardien pendant le tems de sa prison, et non plus. D'où le savait-il? mais d'où le savaient ceux qui, ne pouvaient croire que c'était Pierre qui frappait à la porte, disaient c'est son ange? Calvin dira-t-il que Dieu leur avait envoyé un autre ange pour le leur révéler? Quelle imagination! Parlons selon la foi, et nous parlerons selon la raison. Ce qui fit dire alors *C'est son ange*, c'est la persuasion où étaient les premiers fidèles que chacun a son ange gardien.

nuait de frapper. Après qu'ils eurent ouvert, voyant que c'était lui, ils furent dans le plus grand étonnement. Mais lui leur ayant fait signe de la main pour qu'ils se tussent, il raconta comment le Seigneur l'avait tiré de prison, et ajouta : Allez en porter la nouvelle à Jacques (1) et aux frères. Puis étant sorti, il s'en alla ailleurs (2).

gaudio non aperuit januam, sed intro currens nuntiavit stare Petrum ante januam. 15. At illi dixerunt ad eam: Insanis. Illa autem affirmabat sic se habere. Illi autem dicebant : Angelus ejus est. 16. Petrus autem perseverabat pulsans. Cum autem aperuissent, viderunt eum, et obstupuerunt. 17 Annuens autem eis manu ut tacerent, narravit quomodo Dominus eduxisset eum de carcere, dixitque : nuntiate Jacobo et fratribus hæc. Et egressus abiit in alium locum.

Ce mot, *C'est son ange*, nous apprend encore que ces premiers chrétiens étaient dans l'opinion que les anges prenaient quelquefois la ressemblance de ceux dont ils étaient les gardiens; c'est aussi le sentiment de quelques théologiens. Ils le fondent sur ce que plusieurs saints qui pendant leur vie ont été vus en même tems dans des lieux différens, ignoraient eux-mêmes cette réduplication de leur présence. De là on a conclu raisonnablement que ces saints n'étaient pas rendus présens en corps et en âme : mais était-ce leur ange à leur place, ou bien Dieu se contentait-il de former un corps d'air inanimé, à qui il donnait les traits et le son de voix de ceux qu'il faisait apparaître, c'est ce que nous ignorerons jusqu'à ce qu'il lui plaise de nous le révéler.

(1) Jacques le mineur, évêque de Jérusalem, celui qui est appelé dans l'Ecriture le frère du Seigneur. Etait-ce le même que Jacques, fils d'Alphée, l'un des douze apôtres, ou bien sont-ce deux hommes différens, c'est sur quoi les savans ne sont pas d'accord. L'opinion commune, que l'Eglise semble avoir adoptée, c'est que ces deux hommes n'en font qu'un.

(2) *Ailleurs* paraît signifier ici qu'il alla se cacher dans une autre maison. Quelques-uns y donnent un sens plus étendu, parcequ'en effet saint Pierre ne tarda pas à quitter Jérusalem, d'où, après avoir parcouru plusieurs provinces, il se transporta à Rome, laissant

18. Facta au-
tem die, erat non
parva turbatio
inter milites,
quidnam factum
esset de Petro.
19. Herodes au-
tem cum requi-
sisset eum, et
non invenisset,
inquisitione fac-
ta de custodibus,
jussit eos duci :
descendensque a
Judæa in Cæsa-
ream ibi commo-
ratus est.
20. Erat au-
tem iratusTyriis,
et Sidoniis. At
illi unanimes ve-
nerunt ad eum,
et persuaso Blas-
to, qui erat su-
per cubiculum
regis, postula-
bant pacem, eo
quod alerentur
regiones eorum
ab illo : 21. Sta-
tuto autem die,
Herodes vestitus
veste regia, se-
dit pro tribunali,
et concionaba-
tur ad eos. 22.
Populus autem
acclamabat : Dei
voces, et non
hominis. 23 Con-
festim autem
percussit eum
angelus Domini,
eo quod non de-
disset honorem
Deo ; et con-
sumptus a ver-
mibus, expiravit.

Quand il fut jour, les soldats ne furent pas peu en peine de ce qu'était devenu Pierre. Hérode l'ayant fait chercher, et ne l'ayant pas trouvé, après avoir fait informer contre les gardes, il ordonna qu'on les conduisît au supplice. Ensuite il alla de Judée à Césarée, où il s'arrêta.

« C'était là qu'il devait combler la mesure » de ses crimes, et en recevoir le châtiment. » Il était irrité contre les Tyriens et les Sidoniens ; mais eux, d'un commun accord, vinrent le trouver, et ayant gagné Blastus, chambellan du roi, ils demandèrent la paix parceque c'était ce prince qui faisait subsister leur pays. Le jour assigné, Hérode revêtu de ses habits royaux, prit séance sur son trône, et les harangua. Le peuple applaudissant, s'écriait : C'est un dieu qui parle, et non pas un homme. A l'instant l'ange du Seigneur le frappa pour n'avoir pas rendu gloire à Dieu, et il mourut rongé de vers (1).

Évodius son successeur dans l'épiscopat d'Antioche et dans le patriarcat d'Orient, et emportant avec soi sa primauté, qu'il attacha irrévocablement au siége romain, qu'il fonda à la fin de cette année, qui était la 10e depuis l'ascension de notre Seigneur.

(1) Hommes ! humiliez-vous, vous mourrez bientôt, et aussitôt après vous serez rongés de vers. Princes ! humiliez-vous jusqu'au centre de la terre, parceque, si vous vous laissez enivrer par la flatterie, les vers vous rongeront tout vifs. Ce n'en est pas ici le seul exemple.

Telle créature qui s'entend appeler une divinité et

« Cependant le sang qu'il avait répandu » fructifiait. » La parole du Seigneur faisait de nouveaux progrès et se répandait de plus en plus. Pour Barnabé et Saul, après s'être acquittés de leur commission, ils retournèrent de Jérusalem « à Antioche, » ayant pris avec eux Jean surnommé Marc.

24. Verbum autem Domini crescebat, et multiplicabatur.
25. Barnabas autem et Saulus reversi sunt ab Jerosolymis expleto ministerio, assumpto Joanne, qui cognominatus est Marcus.

---

qui s'y complaît, est autant ou plus coupable qu'Hérode.

CHAPITRE XIII.

Le Saint-Esprit ordonne de choisir Barnabé et Saul pour l'œuvre de la prédication des Gentils. Le magicien Bar-Jésu aveuglé à la parole de Paul. — Conversion de Sergius Paulus. — Discours de Paul à la Synagogue d'Antioche de Pisidie. — Blasphème des Juifs. — Persécution qu'ils excitent. — Conversion des Gentils.

C. XIII. ℣. 1. Erant autem in ecclesia quæ erat Antiochiæ, prophetæ, et doctores in quibus Barnabas, et Simon, qui vocabatur Niger, et Lucius Cyrenensis, et Manahen, qui erat Herodis Tetrarchæ collactaneus, et Saulus. 2. Ministrantibus autem illis Domino, et jejunantibus, dixit illis Spiritus sanctus : Segregate mihi Saulum et Barnabam, in opus ad quod assumpsi eos. 3. Tunc jejunantes et orantes, imponentesque eis manus, dimiserunt illos.

Il y avait dans l'église d'Antioche des prophètes (1) et des docteurs, entre lesquels étaient Barnabé, Simon qu'on appelait le Noir, Lucius de Cyrène, Manahen frère de lait d'Hérode le Tétrarque, et Saul. Or un jour qu'ils faisaient le service divin (2) et qu'ils

---

(1) Des *prophètes* qui parlaient par inspiration, et qui prédisaient l'avenir, tel qu'était Agabus, dont il est fait mention aux chap. II et XXI, des *docteurs* qui expliquaient ce qui venait d'être lu de l'Écriture sainte. Le titre avec la chose se sont conservés dans l'église grecque, où l'on appelle docteur de l'Évangile le ministre qui est chargé d'expliquer l'Évangile, docteur de l'apôtre celui qui explique les épîtres de saint Paul, docteur du Psautier celui qui explique les psaumes, ce qui reviendrait assez à ce que nous appelons le théologal, si ce n'est, comme remarque M. Fleury, que la fonction *effective* du théologal est réduite à quelques sermons, que bien souvent il ne fait pas lui-même.

(2) *La liturgie*, dit le grec, c'est-à-dire à la lettre *l'action publique*. Ce mot, dans sa signification générale, s'entend du service divin. Les Grecs l'emploient

jeûnaient, le Saint-Esprit leur dit : Séparez-moi Saul et Barnabé pour l'œuvre à laquelle je les ai destinés. Alors ayant jeûné et prié (1), ils leur imposèrent les mains, et ils les laissèrent aller.

Envoyé par le Saint-Esprit, « dont ils sui» vaient la direction, comme ils en avaient » reçu la mission, les deux apôtres » s'en

---

plus particulièrement pour signifier le sacrifice. C'est aussi du sacrifice que l'entendent ici la plupart des interprètes.

(1) On verra encore au chap. suivant, ℣ 22, que l'ordination était accompagnée de jeûnes et de prières; pratique qui a commencé avec l'Église, et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Mais était-ce ici une ordination, ou bien n'était-ce qu'une imposition des mains purement déprécatoire? c'est sur quoi les docteurs se partagent. Disons ce qui est le plus probable : c'était une ordination. On voit que rien n'y manque de ce qui la précède et l'accompagne, le jeûne, la prière, le sacrifice même, et l'imposition des mains. Mais, dira-t-on, saint Paul, dans l'épître aux Galates, déclare qu'il n'a rien reçu des hommes : non, quant à la science de la religion et à la vocation à l'apostolat, ce qui n'empêche pas qu'il n'ait reçu le baptême d'Ananie, ni qu'il ait pu recevoir l'ordre presbyteral et épiscopal par le ministère ordinaire. Ainsi un prêtre élevé à la papauté ne reçoit rien, *comme souverain pontife*, de l'évêque dont il reçoit la consécration épiscopale. Il tient de celui-ci d'être évêque, du clergé de Rome qui l'a élu, d'être évêque de Rome et de Dieu, d'être pape de l'Église universelle, en conséquence de l'ordre établi de Dieu que le successeur au siége de Pierre succéderait à sa primauté.

4. Et ipsi quidem missi a Spiritu sancto abierunt Seleuciam, et inde navigaverunt Cyprum. 5. Et cum venissent Salaminam, prædicabant verbum Dei in synagogis Judæorum. Habebant autem et Joannem in ministerio. 6. Et cum perambulassent universam insulam usque Paphum, invenerunt quemdam virum magum pseudoprophetam, Judæum, cui nomen erat Bar-Jesu 7. Qui erat cum proconsule Sergio Paulo, viro prudente. Hic accersitis Barnaba et Saulo, desiderabat audire verbum Dei.

allèrent à Séleucie, d'où ils firent voile en Chypre. Lorsqu'ils furent arrivés à Salamine, ils prêchaient la parole de Dieu dans les synagogues des Juifs. Or ils avaient avec eux Jean pour les aider. Ayant parcouru toute l'île jusqu'à Paphos, ils trouvèrent un certain Juif, magicien et faux prophète, nommé Bar-Jésu, qui était avec le proconsul Sergius Paulus, homme sage (1). Celui-ci, qui désirait d'entendre la parole de Dieu, fit venir Barnabé et Saul. Elymas le magicien (2) (car c'est ce que son nom signifie) s'opposait à eux, voulant détourner le proconsul de la foi. Mais « (et c'est ici que l'apôtre » des nations commence à paraître tout ce » qu'il est) » Saul, qui est le même que Paul (3), étant rempli du Saint-Esprit, et

8. Resistebat
autem illis Elymas magus, (sic
enim interpretatur nomen ejus)
quærens avertere
proconsulem a
fide.
9. Saulus
autem qui et
Paulus, repletis
Spiritu sancto,

(1) Cette sagesse, qui était dans lui une qualité morale, ne méritait pas la foi, mais elle en écartait les obstacles. C'est par la grâce de Dieu que l'homme est fidèle, c'est par sa propre folie qu'il ne l'est pas.

(2) Elymas ne signifie un magicien ni en grec ni en hébreu, ce qui exerce beaucoup les interprètes. Il faut bien pourtant qu'il l'ait signifié, puisque saint Luc l'a dit. C'était apparemment dans quelque langue particulière qui n'est pas venue jusqu'à nous. Peut-être était-ce l'ancienne langue des Cypriotes, avant que la langue grecque fût devenue dominante en Chypre. C'est à peu près ce qu'on a dit là-dessus de plus raisonnable.

(3) Désormais il ne sera plus appelé que Paul. Il est plus que probable que ce fut alors qu'il adopta ce nouveau nom, et que la raison qui l'y engagea, ce fut afin que les gentils, qui étaient le grand objet de sa mission,

regardant Elymas, lui dit : O homme plein d'artifice et de fourberies, enfant du diable, ennemi de toute justice, ne cesseras-tu point de pervertir les voies droites du Seigneur ? Mais voilà dans ce moment que la main du Seigneur est sur toi : tu seras aveugle, et tu ne verras point le soleil d'ici à un tems. Aussitôt un nuage ténébreux lui tomba sur les yeux ; et, tournant de côté et d'autre, il cherchait quelqu'un qui lui donnât la main. Le proconsul ayant vu ce qui venait d'arriver, crut alors, admirant la doctrine du Seigneur (1).

intuens in eum,
10. Dixit : O plene omni dolo, et omni fallacia, fili diaboli, inimice omnis justitiæ, non desinis subvertere vias Domini rectas.
11. Et nunc ecce manus Domini super te, et eris cæcus, non videns solem usque ad tempus. Et confestim cecidit in eum caligo, et tenebræ, et circuiens quærebat qui ei manum daret.
12. Tunc proconsul cum vidisset factum, credidit admirans super doctrina Domini.

eussent moins de répugnance à traiter avec lui, lui trouvant un nom auquel leurs oreilles étaient accoutumées. Mais le prit-il de lui-même, ou le prit-il à la prière du proconsul Serge Paul, ou bien fut-ce les gentils qui, à cause de la ressemblance des noms, transformèrent, peut-être sans y penser, Saul en Paul ? Tout cela est possible, et rien n'est certain, sinon que l'Apôtre adopta ce nom, et que lui-même il ne s'en donna plus d'autre.

(1) Ce mot exprime tout ensemble et la doctrine et la manière dont saint Paul l'avait prouvée. Ainsi, lorsque Jésus-Christ délivra un possédé par la vertu de sa parole, « tout le monde fut dans l'admiration, de sorte qu'ils » se demandaient les uns aux autres : Quelle est cette » nouvelle *doctrine* ? (Marc. I. 27.) Car il commande » avec autorité même aux esprits immondes, et ils lui » obéissent. » La doctrine évangélique exposée simplement, paraît au premier coup d'œil sublime dans ses mystères, et parfaite dans sa morale. Il peut survenir un doute, savoir si elle vient de Dieu, ou si elle est une belle invention de l'esprit humain. Le miracle qui la prouve en assure la divinité. Alors l'esprit, débarrassé

13. Et cum a Papho navigassent Paulus et qui cum eo erant, venerunt Pergen Pamphyliæ. Joannes autem discedens ab eis, reversus est Jerosolymam. 14 Illi vero pertranseuntes Pergen, venerunt Antiochiam Pisidiæ: et ingressi synagogam die sabbatorum, sederunt. 15. Post lectionem autem legis, et prophetarum, miserunt principes synagogæ ad eos, dicentes: Viri fratres, si quis est in vobis sermo exhortationis ad plebem, dicite. 16. Surgens autem Paulus, et manu silentium indicens, ait: Viri Israëlitæ, et qui timetis Deum, audite: 17. Deus plebis Israël ele-

Paul et ses compagnons partirent de Paphos, d'où ils allèrent à Perge en Pamphylie. Mais Jean, « effrayé d'un apostolat si pénible » et si hasardeux, n'eut pas le courage de » les suivre. Il » les quitta, et retourna à Jérusalem. Pour eux, après avoir passé par Perge, ils vinrent à Antioche de Pisidie; et le jour du sabbat, étant entrés dans la synagogue, ils y prirent place. Après la lecture de la loi et des prophètes, les chefs de la synagogue, « suivant ce qui se pra» tiquait à l'égard des étrangers, » leur envoyèrent dire : Nos frères, si vous avez quelque exhortation à faire au peuple, vous pouvez la faire. Alors Paul se leva, et marquant de la main qu'on fît silence, il dit : Israélites, et vous qui craignez Dieu (1), écoutez. Le Dieu d'Israël choisit nos pères, et il exalta ce peuple (2), lorsqu'ils demeuraient en Egypte, d'où il les tira par la force de son bras. Pendant l'espace de quarante ans il supporta leurs mœurs « déréglées » dans le désert.

---

du doute, se livre tout entier à l'admiration. Voilà comment on a pu dire que le proconsul, *ayant vu le miracle, admira la doctrine.*

(1) Outre ceux qui étaient Juifs, ou Israélites de naissance, on admettait dans ces assemblées des prosélytes et des gentils adorateurs du vrai Dieu. Ce sont ceux qui sont désignés par ces mots, *et vous qui craignez Dieu.*

(2) Il exalta ce peuple, et le rendit célèbre par les dix plaies dont il frappa ses cruels oppresseurs.

Puis, après avoir détruit sept nations dans la terre de Chanaan, il la leur distribua au sort, après environ quatre cent cinquante ans (1). Ensuite il leur donna des juges jusqu'au prophète Samuel. Après cela ils demandèrent un roi, et Dieu leur donna Saül fils de Cis, de la tribu de Benjamin, ce qui dura quarante ans (2). L'ayant rejeté, il suscita David pour être leur roi, auquel il rendit ce témoignage : J'ai trouvé David, fils de Jessé, l'homme selon mon cœur, qui fera toutes mes volontés. C'est de son sang que Dieu, selon sa promesse, a suscité à Israël un sauveur, qui est Jésus. Avant qu'il parût, Jean prêcha un baptême de pénitence à tout le peuple d'Israël; et lorsqu'il était sur le point de terminer sa course, il disait : Je ne suis pas celui que vous pensez; mais voici qu'il en vient un autre après moi, dont je ne suis pas digne de délier les souliers (3).

git patres nostros, et plebem exaltavit cum essent incolæ in terra Ægypti, et in brachio excelso eduxit eos ex ea, 18. Et per quadraginta annorum tempus mores eorum sustinuit in deserto.
19 Et destruens gentes septem in terra Chanaan, sorte distribuit eis terram eorum. 20. Quasi post quadringentos et quinquaginta annos : et post hæc dedit judices, usque ad Samuel prophetam. 21. Et exinde postulaverunt regem : et dedit illis Deus Saul filium Cis, virum de tribu Benjamin, annis quadraginta, 22. Et amoto

(1) On compte environ quatre cent cinquante ans depuis la naissance d'Isaac, qui fut comme la première naissance du peuple choisi, jusqu'au partage de la terre de Chanaan. Presque tous les interprètes s'accordent à dire que cette époque est celle que saint Paul avait alors en vue.

(2) Ces quarante ans renferment tout le tems de la judicature de Samuel et du règne de Saül.

(3) Plusieurs années après la mort de Jean-Baptiste; et si loin de la Judée, où il avait vécu et où il était mort, saint Paul cite son témoignage, comme faisant preuve pour la divinité de Jésus-Christ. Ceci montre

illo, suscitavit illis David regem; cui testimonium perhibens, dixit: Inveni David filium Jesse, virum secundum cor meum, qui faciet omnes voluntates meas. 23. Hujus Deus ex semine secundum promissionem eduxit Israel salvatorem Jesum. 24. Prædicante Joanne ante faciem adventus ejus baptismum pœnitentiæ omni populo Israel. 25. Cum impleret autem Joannes cursum suum, dicebat: Quem me arbitramini esse, non sum ego, sed ecce venit post me, cujus non sum dignus calceamenta pedum solvere. 26. Viri fratres, filii generis Abraham, et qui in vobis timent Deum, vobis verbum salutis hujus missum est. 27. Qui enim habitabant Jerusalem, et principes ejus, hunc ignorantes, et voces prophetarum, quæ per omne sabbatum, leguntur, judicantes impleverunt: 28. Et nullam causam

Mes frères, enfans de la race d'Abraham, et vous qui, dans cette assemblée, craignez Dieu, c'est à vous que s'adresse cette parole de salut; car les habitans de Jérusalem et leurs princes ne l'ayant point reconnue, et n'ayant point compris les paroles des prophètes qui se lisent tous les jours de sabbat, ils les ont accomplies en le condamnant; et bien qu'ils ne trouvassent en lui aucune cause de mort, ils demandèrent à Pilate de le faire mourir; et après qu'ils eurent entièrement exécuté tout ce qui avait été écrit de lui, il fut détaché de la croix, et mis dans le tombeau. Mais Dieu le ressuscita le troisième jour; et il a été vu durant plusieurs jours par ceux qui étaient venus avec lui de Galilée à Jérusalem, lesquels jusqu'à cette heure rendent témoignage de lui au peuple. Et nous aussi, nous vous annonçons que la promesse faite à nos pères, Dieu l'a accomplie pour nous qui sommes leurs enfans, en ressusci-

---

à quel point la renommée du saint précurseur était répandue, et l'estime qu'en faisaient les Juifs dans toutes les parties du monde. L'apôtre saint Jean le cite aussi dans son évangile qu'il écrivit plus de cinquante ans après la mort du précurseur : ce qui montre encore combien le souvenir en était profond et ineffaçable. Tout cela donnait sans doute un grand poids à son témoignage. Mais il prouvait encore par là l'accomplissement des prophéties; car il avait été prédit que le Messie serait précédé par un prophète qui l'annoncerait d'avance, et qui lui préparerait les voies.

tant Jésus, comme il est écrit au second psaume : Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui (1). Or, qu'il l'ait res-

mortis invenientes in eo, petierunt a Pilato ut interficerent eum. 29. Cumque consummassent omnia, quæ de eo scripta erant, deponentes eum de ligno, posuerunt eum in monumento. 30. Deus vero suscitavit eum a mortuis tertia die : qui visus est per dies multos his, 31. Qui simul ascenderant cum eo de Galilæa in Jerusalem : qui usque nunc sunt testes ejus ad plebem. 32. Et nos vobis annuntiamus eam, quæ ad patres nostros repromissio facta est : 33. Quoniam hanc Deus adimplevit filiis nostris, resuscitans Jesum, sicut et in psalmo secundo scriptum est : Filius meus es tu, ego hodie genui te. 34. Quod autem suscitavit eum a mortuis, amplius jam non reversurum in corruptionem, ita dixit : Quia dabo vobis sancta David fidelia. 35. Ideoque et alias dicit : Non dabis Sanctum tuum videre corruptionem.

---

(1) Saint Paul, *Hebr.* I. 5., explique ce passage de la génération éternelle du Verbe. C'en est en effet le sens naturel et littéral. Ici il l'applique à la résurrection de Jésus-Christ, ce qu'on explique en plusieurs manières différentes : 1° On l'explique de la manifestation de la génération éternelle, parcequ'en ressuscitant son fils, Dieu semble avoir dit à tout l'univers : C'est ici mon fils, que j'ai engendré de toute éternité, reconnaissez-le à ce prodige. 2° D'autres l'entendent de la résurrection même, qui est souvent appelée régénération dans l'Écriture. Ainsi ces mots, *Je vous ai engendré aujourd'hui*, signifient *Je vous ai régénéré*, c'est-à-dire, je vous ai donné aujourd'hui une nouvelle naissance. 3° En conservant toujours le sens principal du passage, qui est celui de la génération éternelle, plusieurs l'ont appliqué encore à l'incarnation et à la résurrection : voici de quelle manière. Par l'union personnelle du Verbe avec la nature humaine, un homme a été fait fils naturel de Dieu. Dans ce sens Dieu a pu dire à cet homme : Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui. Cet homme n'existait plus après la mort de Jésus-Christ (quoique ses deux parties existassent, et que le Verbe y demeurât toujours uni), et il n'y avait plus d'homme qui pût être appelé fils naturel de Dieu. Mais cet homme étant refait, si l'on peut s'exprimer ainsi, par la réunion de ses parties, un homme a existé de nouveau, à qui Dieu a pu dire au jour de la résurrection comme au jour de l'incarnation, Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui. Saint Paul paraît avoir réuni ces deux sens au commencement de l'Épître aux Romains, où, après avoir dit que le fils de Dieu *lui a été fait du sang de David, selon la chair*, il ajoute,

suscité pour ne plus mourir, il l'a témoigné par ces paroles : Je vous tiendrai fidèlement les saintes promesses que j'ai faites à David. C'est pourquoi il dit ailleurs : Vous ne permettrez pas que votre Saint éprouve la corruption.

36. David enim in sua generatione cum administrasset voluntati Dei dormivit ; et appositus est ad patres suos, et vidit corruptionem. 37. Quem vero Deus suscitavit a mortuis, non vidit corruptionem. 38. Notum igitur sit vobis, viri fratres quia per hunc vobis remissio peccatorum annuntiatur, et ab omnibus, quibus non potuistis in lege Moysi justificari, 39. In hoc omnis, qui credit, justificatur.

40. Videte ergo ne superveniat vobis quod dictum est in prophetis : 41. Videte ergo, comtemptores, et admiramini, et disperdimini : quia opus operor ego in diebus vestris, opus

« Ce n'était pas David en personne, c'était » le Messie, son Seigneur et son fils, qui était » l'objet de ces magnifiques promesses. » Car pour David, après avoir servi dans son tems aux desseins de Dieu, il est mort, et il a été réuni à ses pères, et il a éprouvé la corruption. Mais celui que Dieu a ressuscité n'a point éprouvé la corruption. Sachez donc, mes frères, que c'est par lui que vous est annoncée la rémission des péchés ; et que, de toutes les choses dont vous n'avez pas pu être justifiés par la loi de Moïse, quiconque croit en lui, en est justifié par lui.

« A des motifs si attrayans, l'Apôtre, pour » s'accommoder à toutes les dispositions, en » ajoute d'effrayans. » Prenez donc garde, « dit-il, » qu'il ne vous arrive ce qui est prédit par les prophètes : Voyez, esprits méprisans, et soyez étonnés et éperdus ; car je vais faire en vos jours une œuvre que vous ne croirez pas, si quelqu'un vous la raconte.

« Ces paroles se lisent dans le prophète » Habacuc. L'œuvre dont il parle, c'est l'ir-

---

lequel a été prédestiné pour être fils de Dieu par sa résurrection d'entre les morts. Rom. 1, ℣ 3 et 4.

» ruption des Chaldéens dans la terre pro- » mise, et les ravages qu'y firent ces fiers » exécuteurs des vengeances divines. Saint » Paul, qui avait à menacer ses auditeurs » de fléaux bien plus terribles, se contente » de les leur faire entrevoir, en leur rap- » pelant les premiers, qui n'étaient que la » figure des seconds. Son discours ne fut pas » sans fruit. » Comme ils sortaient, on les pria de parler le sabbat suivant sur le même sujet; et quand l'assemblée eut été congédiée, plusieurs des Juifs, et plusieurs des étrangers qui adoraient Dieu, suivirent Paul et Barnabé, lesquels par leurs discours les exhortaient à se maintenir dans la grâce de Dieu.

Le sabbat suivant, presque toute la ville s'assembla pour entendre la parole de Dieu. Mais les Juifs furent remplis de jalousie, en voyant ce concours de peuple; et ils contredisaient, en blasphémant, ce que disait Paul. Alors Paul et Barnabé dirent sans s'étonner : C'était à vous qu'il fallait annoncer premièrement la parole de Dieu (1); mais puis-

quod non credetis, si quis enarraverit vobis.

42. Exeuntibus autem illis, rogabant ut sequenti sabbato loquerentur sibi verba hæc. 43. Cumque dimissa esset synagoga, secuti sunt multi Judæorum, et colentium advenarum Paulum et Barnabam : qui loquentes suadebant eis ut permanerent in gratia Dei. 44. Sequenti vero sabbato pæne universa civitas convenit audire verbum Dei. 45. Videntes autem turbas Judæi, repleti sunt zelo, et contradicebant his, quæ a

(1) C'était l'ordre établi de Dieu que l'Evangile serait d'abord annoncé aux Juifs. Saint Paul ne s'en écarte pas, quoiqu'il dise ailleurs que l'apostolat des nations lui a été confié, comme celui de la circoncision a été confié à saint Pierre. Ni l'un ni l'autre n'étaient pas sans exception, puisqu'ici saint Paul annonce l'Évangile aux Juifs, et qu'on a vu saint Pierre l'annoncer aux gentils.

Paulo dicebantur, blasphemantes. 46. Tunc constanter Paulus et Barnabas dixerunt : Vobis oportebat primum loqui verbum Dei : sed quoniam repellitis illud, et indignos vos judicatis æternæ vitæ, ecce convertimur ad gentes. 47. Sic enim præcepit nobis Dominus : Posui te in lucem gentium, ut sis in salutem usque ad extremum terræ. 48. Audientes autem gentes gavisæ sunt, et glorificabant verbum Domini : et crediderunt quotquot erant præordinati ad vitam æternam. 49. Disseminabatur autem verbum Domini per universam regionem.

que vous la rejetez, et que vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle, voici que nous nous tournons vers les gentils ; car le Seigneur nous l'a ordonné par ces paroles : Je vous ai établi pour être la lumière des gentils, afin que vous portiez le salut jusqu'aux extrémités de la terre.

Les gentils se réjouirent en attendant ce discours, et ils rendaient gloire à la parole du Seigneur; tous ceux qui étaient prédestinés (1) à la vie éternelle embrassèrent la

---

Ce n'était donc pas leur unique destination, mais leur destination principale.

Ceux qui ont cherché à rabaisser saint Pierre au-dessous de saint Paul, à cause de ces destinations différentes, ceux-là, dis-je, n'ont pas pensé que Jésus-Christ est appelé le ministre de la circoncision, et que lui-même a déclaré que sa mission se bornait aux brebis égarées de la maison d'Israël.

(1) Le grec dit simplement *destinés*. C'est toujours le même sens. La plupart des interprètes ne l'entendent pas de la prédestination proprement dite. Ils ont peine à croire que saint Luc ait été inspiré d'apprendre à ces gens-là qu'ils étaient tous prédestinés; et il ne leur paraît point probable que d'autres, qui ne crurent pas d'abord, n'aient pas ensuite embrassé la foi, vu qu'il est écrit que la parole du Seigneur se répandit dans toute la contrée. On entend donc le *præordinati* de la disposition à la foi, qui consiste principalement dans l'amour sincère de la vérité, joint au désir efficace de la connaître. La grâce n'y perd rien de ses droits, puisque cette disposition est toujours son ouvrage; et il reste assez d'autres passages qui prouvent incontestablement le dogme de la prédestination.

foi ; et la parole du Seigneur se répandait dans toute la contrée.

« Les Juifs incrédules ne purent le souf- » frir ; et, vaincus dans la dispute, ils vou- » lurent vaincre par la cabale. » Ayant soulevé des femmes de piété et de condition (1), et les principaux de la ville, ils excitèrent une persécution contre Paul et Barnabé, et les chassèrent de leur pays. Paul et Barnabé, après avoir secoué contre eux la poussière de leurs pieds, s'en allèrent à Icone. Cependant les disciples étaient remplis de joie et du Saint-Esprit.

50. Judæi au-
tem concitave-
runt mulieres
religiosas, et ho-
nestas, et pri-
mos civitatis,
et excitaverunt
persecutionem
in Paulum et
Barnabam ; et
ejecerunt eos de
finibus suis.
51. At illi,
excusso pulvere
pedum in eos,
venerunt Ico-
nium. 52. Disci-
puli quoque re-
plebantur gau-
dio, et Spiritu
sancto.

---

(1) En latin *honestas*. Ce mot peut s'entendre de l'honnêteté des mœurs, aussi bien que de la condition. Le mot grec dont il est la traduction est aussi susceptible du même sens. Les deux apôtres en partant secouèrent la poussière de leurs pieds contre ces femmes, et contre ceux qui s'étaient joints à elles. Jésus-Christ en avait donné l'ordre à ses disciples (Matt. x, 14), auquel il avait ajouté cette épouvantable menace : *Je vous dis en vérité que Sodome et Gomorrhe seront traitées avec moins de rigueur que cette ville au jour du jugement.* Ainsi, par un mauvais entêtement en matière de religion, ces femmes, régulières dans leurs mœurs, et dans un sens dévotes, ces femmes, dis-je, sont damnées, et plus damnées que les plus abominables de tous les hommes ; cela est de foi.

CHAPITRE XIV.

Juifs et Gentils convertis à Icone. — Boiteux guéri à Lystre. — Les deux apôtres y sont pris pour des dieux. — Le lendemain Paul y est lapidé et laissé pour mort. — Il retourne à Antioche avec Barnabé.

C. XIV. ℣. 1. Factum est autem Iconii, ut simul introirent in synagogam Judæorum, et loquerentur, ita ut crederet Judæorum, et Græcorum copiosa multitudo 2 Qui vero increduli fuerunt Judæi,

Lorsque les deux apôtres furent à Icone, ils entrèrent ensemble dans la synagogue des Juifs, et ils parlèrent de sorte qu'il y eut un grand nombre de Juifs et de Grecs qui crurent. Mais les Juifs qui ne voulurent point croire soulevèrent et irritèrent les gentils (1) contre les frères. Ils demeurèrent donc là long-tems, agissant avec confiance au nom

---

(1) Les Juifs, qui furent les premiers persécuteurs du christianisme, furent aussi les instigateurs et les auteurs des premières persécutions qu'il essuya de la part des gentils. Déjà coupables du sang de tous les prophètes depuis Abel jusqu'à Jésus-Christ, ils trouvèrent le secret de se rendre encore coupables du sang de tous les martyrs, depuis Jésus-Christ jusqu'à la fin des persécutions. Quelle masse d'iniquité sur une seule nation !

Que pouvaient-ils dire aux gentils pour les irriter ; sinon que cette nouvelle doctrine tendait à la ruine de leurs temples et de leurs idoles ? Ainsi les hommes les plus opposés à l'idolâtrie en devenaient les fauteurs. On n'en sera pas surpris pour peu que l'on connaisse la haine envenimée qu'ont les fausses religions pour la véritable. Tel hérétique aimerait mieux voir l'univers mahométan, que de le voir catholique.

du Seigneur, qui rendait témoignage à la parole de sa grâce, opérant par leurs mains des prodiges et des miracles. Or toute la ville fut partagée; il y en eut qui furent pour les Juifs, et d'autres pour les apôtres: mais les gentils et les Juifs s'étant soulevés avec leurs chefs pour leur faire outrage et pour les lapider, eux qui en furent instruits se réfugièrent à Lystre et à Derbe, villes de Lycaonie, et dans tout le pays circonvoisin, où ils prêchèrent l'Evangile.

Or il y avait à Lystre un homme qui, étant perclus des pieds, demeurait assis; il était boiteux dès le ventre de sa mère, et n'avait jamais marché. Cet homme entendit Paul qui prêchait. Paul l'ayant regardé, et voyant qu'il avait la foi pour être guéri (1), dit à haute voix: Levez-vous, et tenez-vous droit sur vos pieds. Lui, fit un saut, et se mit à marcher. Le peuple ayant vu ce qu'avait fait Paul, éleva la voix, et dit en lycoanien: Les dieux en forme d'hommes, sont descendus vers nous; et ils appelaient Barnabé Jupiter, et Paul Mercure, parceque c'était lui qui portait la parole. Le prêtre même de Jupiter, dont la statue était près de la ville, étant

suscitaverunt, et
ad iracundiam
concitaverunt a-
nimas gentium
adversus fratres.
3. Multo igitur
tempore demora-
ti sunt, fiduciali-
ter agentes in Do-
mino, testimo-
nium perhibente
verbo gratiæ suæ,
dante signa et
prodigia fieri per
manus eorum. 4.
Divisa est autem
multitudo civi-
tatis: et quidam
quidem erant
cum Judæis, qui-
dam vero cum a-
postolis. 5. Cum
autem factus es-
set impetus gen-
tilium et Judæo-
rum cum prin-
cipibus suis, ut
contumeliis affi-
cerent, et lapi-
darent eos, 6. In-
telligentes con-
fugerunt ad civi-
tates Lycaoniæ,
Lystram et Der-
ben, et univer-
sam in circuitu
regionem, et ibi
evangelizantes e-
rant. 7. Et qui-
dam vir Lystris
infirmus pedibus
sedebat, claudus
ex utero matris

(1) Saint Paul lut dans les yeux de cet homme son attention, et le plaisir qu'il prenait à l'entendre. La lumière prophétique lui découvrit qu'il avait actuellement la foi, et de plus une ferme confiance que l'Apôtre avait reçu de Dieu le pouvoir de le guérir.

suæ, qui nunquam ambulaverat. 8. Hic audivit Paulum loquentem. Qui intuitus eum, et videns quia fidem haberet ut salvus fieret, 9. Dixit magna voce: Surge super pedes tuos rectus. Et exilivit, et ambulabat. 10. Turbæ autem cum vidissent quod fecerat Paulus, levaverunt vocem suam. Lycaonicæ dicentes: Dii similes facti hominibus descenderunt ad nos. 11. Et vocabant Barnabam Jovem, Paulum vero Mercurium: quoniam ipse erat dux verbi. 12. Sacerdos quoque Jovis, qui erat ante civitatem, tauros et coronas ante januas afferens, cum populis volebat sacrificare. 13. Quod ubi audierunt apostoli, Barnabas et Paulus, conscissis tunicis suis exilierunt in turbas, clamantes 14. Et dicentes: Viri, quid hæc facitis? et nos mortales sumus, similes vobis homines, annuntiantes vobis ab his vanis

venu à la porte avec des taureaux et des couronnes, voulait leur faire des sacrifices avec le peuple. Dès que les apôtres Barnabé et Paul l'eurent appris, ils déchirèrent leurs vêtemens (1), et s'élancèrent au milieu de la foule, criant et disant: Hommes, qu'allez-vous faire? nous sommes mortels nous-mêmes, et des hommes comme vous, qui vous prêchons que vous renonciez à ces choses vaines (2), pour vous convertir au Dieu vivant, qui a fait le ciel, la terre, la mer,

---

(1) Refuser simplement les honneurs divins, dans des ministres de l'Évangile, ce peut bien n'être que l'effet d'une vertu ordinaire. Ce qui en prouve ici l'héroïsme, ce sont ces vêtemens déchirés, cet élancement au milieu de la foule, et ces cris d'indignation et de douleur pour arrêter un peuple idolâtre. Une vertu commune n'aurait pas produit de pareils transports.

Si, au lieu de leur offrir des sacrifices, les peuples, charmés de leur éloquence, se fussent écriés, *Ce sont des dieux qui parlent, et non pas des hommes*, ne doutons pas que cette flatterie ne leur eût causé une pareille indignation. Une vertu ordinaire s'en serait-elle également défendue?

Il est aisé de croire qu'on n'est ni Jupiter ni Mercure. L'est-il également de croire que le monde se trompe quand il dit qu'on a parlé *divinement?*

On n'examine pas si la complaisance qu'on prend en ces sortes de louanges est aussi criminelle que l'eût été celle des deux apôtres, s'ils se fussent laissé immoler des victimes. Que ceux qui la traiteraient de faute légère se souviennent d'Hérode, et des vers qui le rongèrent tout vif.

(2) A ces divinités imaginaires.

et tout ce qu'ils contiennent; lequel, dans les siècles passés, a laissé toutes les nations marcher dans leurs voies (1). Il n'a pas manqué néanmoins de rendre témoignage de soi-même, répandant ses bienfaits du haut du Ciel, donnant les pluies et les saisons fructueuses, nous fournissant une nourriture abondante, et remplissant nos cœurs de joie. Mais avec toutes ces raisons, à peine purent-ils empêcher le peuple de leur faire des sacrifices.

« On connaît assez l'inconstance du peuple; » mais peut-être ne vit-on jamais dans ses » idées et dans ses sentimens une révolution » si prompte et si totale. Tandis que les apô- » tres faisaient les derniers efforts pour le » détourner de leur rendre un culte divin, » il arriva quelques Juifs d'Antioche « de Pisidie » et d'Icone. Ceux-ci ayant persuadé à la

converti ad Deum vivum, qui fecit cœlum, et terram, et mare, et omnia quæ in eis sunt : 15. Qui in præteritis generationibus dimisit omnes gentes ingredi vias suas. 16. Et quidem non sine testimonio semetipsum reliquit, benefaciens de cœlo, dans pluvias et tempora fructifera, implens cibo et lætitia corda nostra. 17. Et hæc dicentes, vix sedaverunt turbas ne sibi immolarent.

18. Supervenerunt autem quidam ab Antiochia et Iconio Judæi : et persuasis turbis, lapidan-

---

(1) Dieu les a laissés suivre la corruption de leur cœur, et se forger des dieux aussi vicieux qu'ils l'étaient eux-mêmes. Dieu, dis-je, les a *laissés*, parcequ'il n'a pas fait luire sur eux le grand jour de l'Évangile. Cependant ils n'étaient pas tout-à-fait sans lumière, et les ouvrages de la création étaient suffisans pour leur faire connaître le Créateur. C'est ce que signifient les paroles suivantes, auxquelles saint Paul ajoute, *Rom.* 1., qu'ils étaient assez éclairés pour être sans excuse. Ce qui exclut le mauvais sens de ceux qui tiennent qu'étant privés de toute lumière, il leur était impossible de ne pas s'égarer. On dit que ce sens est mauvais, parcequ'il pourrait induire à croire qu'ils étaient excusables, en contredisant la raison pour laquelle l'apôtre dit qu'ils sont inexcusables.

tesque Paulum, traxerunt extra civitatem, existimantes eum mortuum esse. 19. Circumdantibus autem eum discipulis, surgens intravit civitatem, et postera die profectus est cum Barnaba in Derben. 20. Cumque evangelizassent civitati illi, et docuissent multos, reversi sunt Lystram, et Iconium, et Antiocham, 21. Confirmantes animas discipulorum, exhortantesque ut permanerent in fide.

populace « tout ce qu'ils voulurent, » lapidèrent Paul, et le traînèrent hors de la ville, le croyant mort. Mais les disciples s'étant rassemblés autour de lui, il se leva (1) et entra dans la ville; et le jour suivant il partit pour Derbe avec Barnabé.

Après avoir annoncé l'Evangile dans cette ville, et y avoir instruit beaucoup de monde. « ces hommes intrépides » retournèrent à Lystre, à Icone et à Antioche « de Pisidie, » fortifiant les disciples, et les exhortant à tenir ferme dans sa foi. « Et pour que les néo-» phytes ne se laissassent point abattre à la » vue des persécutions qu'essuyaient leurs

---

(1) Peut-être était-il mort, et fut-il ressuscité ; au moins est-il certain qu'il fut guéri miraculeusement. Un homme cru mort après avoir été suffoqué ou noyé peut bien, lorsque la respiration lui est revenue, se relever tout entier, et être le lendemain en état de voyager ; mais un homme réputé mort après avoir été lapidé doit être tout couvert de blessures, et, supposé qu'aucune ne soit mortelle, il faut bien du tems et des pansemens pour qu'il soit en état de se lever, de marcher et de voyager.

Cette époque est celle où, selon la chronologie la plus exacte, saint Paul fut ravi au troisième ciel. On a cru que ce ravissement pouvait bien être arrivé pendant l'espace de tems qu'il fut regardé comme mort; mais une chose fait ici de l'embarras. Comme l'apôtre dit qu'il ignore s'il fut ravi *avec le corps, ou sans le corps*, il semble que les disciples qui l'environnaient auraient pu éclaicir ce doute en lui apprenant si son corps avait ou n'avait pas disparu.

» apôtres, ils leur apprirent cette maxime » fondamentale du nouvel évangile, » que c'est par beaucoup de tribulations qu'il nous faut entrer dans le royaume de Dieu. Ensuite leur ayant ordonné des prêtres en chaque église, et fait des prières et des jeûnes, ils les recommandèrent au Seigneur en qui ils avaient cru; puis, traversant la Pisidie, ils vinrent en Pamphylie; et après avoir annoncé à Perge la parole du Seigneur, ils descendirent à Attalie; de là ils firent voile à Antioche, d'où on les avait envoyés, en les confiant à la grâce de Dieu pour l'œuvre qu'ils accomplirent. Lorsqu'ils furent arrivés et qu'ils eurent assemblé l'église, ils racontèrent les grandes choses que Dieu avait faites avec eux (1), et comme il avait ouvert aux gentils la porte de la foi; et ils demeurèrent un assez long tems avec les disciples.

Et quoniam per multas tribulationes oportet nos intrare in regnum Dei, 22. Et cum constituissent illis per singulas ecclesias presbyteros, et orassent cum jejunationibus, commendaverunt eos Domino, in quem crediderunt. 23. Transeuntesque Pisidiam venerunt in Pamphyliam, 24. Et loquentes verbum Domini in Perge, descenderunt in Attaliam. 25. Et inde navigaverunt Antiochiam; unde erant traditi gratiæ Dei, in opus quod compleverunt. 26 Cum autem venissent, et congregassent ecclesiam, retulerunt quanta fecisset Deus cum illis, et quia aperuisset gentibus ostium fidei. 27. Morati sunt autem tempus non modicum cum discipulis.

---

(1) C'est-à-dire ce que Dieu avait opéré par leur ministère. Saint Paul a dit dans le même sens : « Ce n'est pas moi, mais la grâce de Dieu *avec moi.* » 1, *Cor.* xv. 10.

CHAPITRE XV.

Contestation au sujet de la circoncision. — Paul et Barnabé vont consulter les apôtres. — Concile de Jérusalem. — Séparation de Paul et de Barnabé.

« Mes pensées ne sont pas comme vos pen-
» sées, dit le Seigneur; et le ciel n'est pas
» plus élevé au-dessus de la terre que mes
» pensées ne le sont au-dessus des vôtres (1).
» Voilà ce que les hommes ne veulent pas
» comprendre; et plutôt que d'assujettir leurs
» pensées à celles du Seigneur, ils rejettent
» celles du Seigneur, parcequ'elles sont con-
» traires aux leurs, ce qui fait tous les in-
» crédules; ou bien ils s'efforcent d'allier
» les pensées du Seigneur avec leurs pro-
» pres pensées : et c'est cet alliage impur
» qui a produit toutes les erreurs et toutes
» les hérésies. Les Juifs devenus chrétiens,
» mais toujours passionnés pour leur loi, com-
» mencèrent par vouloir mêler le judaïsme
» avec le christianisme. Les philosophes vin-
» rent après, qui tâchèrent d'y incorporer
» leurs rêveries platoniciennes. Mais il n'est

---

(1) Isaïe LV. 8. Non enim cogitationes meæ, cogitationes vestræ; neque viæ vestræ, viæ meæ, dicit Dominus. 9. Quia sicut exaltantur cœli a terra, sic exaltatæ sunt viæ meæ a viis vestris, et cogitationes meæ a cogitationibus vestris.

» ici question que des premiers. » Quelques-uns qui étaient venus de Judée « à Antioche, » enseignaient cette doctrine aux frères : Si vous n'êtes circoncis, suivant l'usage prescrit par Moïse, vous ne pouvez être sauvés. Sur cela, comme Paul et Barnabé se furent élevés fortement contre eux, il fut résolu que Paul et Barnabé, et quelques-uns du parti opposé, iraient à Jérusalem, vers les apôtres et les prêtres, pour leur proposer cette question.

Cap. XV. ℣. 1. Et quidam descendentes de Judæa, docebant fratres : Quia nisi circumcidamini secundum morem Moysi, non potestis salvari. 2. Facta ergo seditione non minima Paulo et Barnabæ adversus illos, statuerunt ut ascenderent Paulus et Barnabas, et quidam alii ex aliis, ad apostolos et presbyteros in Jerusalem, super hac quæstione.

« Une autre raison obligeait saint Paul à » faire ce voyage : c'est lui qui nous l'ap» prend au chapitre second de l'Épître aux » Galates. Ce fut, dit-il, sur une révéla» tion que je partis avec Barnabé, ayant aussi » pris Tite avec moi ; et je conférai avec » ceux de cette église de l'Evangile que je » prêche aux gentils ; mais en particulier » avec ceux qui paraissaient être quelque » chose, de peur de courir ou d'avoir couru » en vain (1).

» Il nomme ailleurs ceux qu'il ne fait que » désigner ici. C'était Jacques, Céphas et » Jean, qui étaient comme les colonnes de » l'Eglise. Ils ne lui apprirent rien, comme

---

(1) Gal. II. 2. Ascendi autem secundum revelationem (℣ 1. cum Barnaba, assumpto et Tito), et contuli cum illis evangelium quod prædico in gentibus : seorsum autem iis qui videbantur aliquid esse, ne forte in vacuum currerem, aut cucurrissem.

» il le dit encore dans la même épître; Jé-
» sus-Christ l'avait pleinement instruit; mais
» comme il n'avait été instruit que par ré-
» vélation, il était à propos que le monde
» apprît de son exemple que toute révélation
» doit être confrontée avec la doctrine de
» l'Eglise, et recevoir de son approbation
» le dernier degré de certitude. Si cette
» règle avait toujours été suivie, il n'y aurait
» jamais eu ni visionnaires ni fanatiques.

» Pour revenir à la députation, qui était
» le sujet public et connu du voyage, les
» deux apôtres » étant conduits par « plu-
» sieurs de » l'église « d'Antioche, » traversèrent la Phenicie et la Samarie, racontant la conversion des gentils; ce qui causa une grande joie à tous les frères. Arrivés à Jérusalem, ils furent reçus par l'église, par les apôtres et par les prêtres, auxquels ils racontèrent les grandes choses que Dieu avait faites avec eux. Mais, « disaient-ils (1), » quelques-uns de la secte des pharisiens, qui ont embrassé la foi, se sont élevés, et ont avancé qu'il fallait circoncire les gentils, et leur ordonner de garder la loi de Moïse.

C. xv. 3. Illi ergo deducti ab ecclesia pertransibant Phœnicem et Samariam, narrantes conversionem gentium : et faciebant gaudium magnum omnibus fratribus. 4. Cum autem venissent Jerosolymam, suscepti sunt ab ecclesia, et ab apostolis et senioribus, annuntiantes quanta Deus fecisset cum illis. 5. Surrexerunt autem quidam de hæresi pharisæorum, qui crediderunt dicentes : Quia oportet circumcidi eos, præcipere quoque servare legem Moysi.

(1) On ajoute *disaient-ils*, comme si ce qui suit avait été rapporté par Paul et Barnabé; rien ne paraît plus naturel. D'autre part le texte induit à croire que ce furent les Juifs zélateurs de la loi qui, présens au récit des deux apôtres, proposèrent leur difficulté. Ni l'une ni l'autre explication ne fait rien au fond de la chose, et chacune a pour elle de bons interprètes.

« La question était proposée, il fallait la » décider. » Les apôtres donc et les prêtres s'assemblèrent pour l'examiner. On la discutait avec beaucoup d'application, lorsque Pierre se leva, et leur dit : Mes frères, vous savez que dès les premiers tems Dieu m'a choisi parmi vous pour que les gentils (1) entendissent de ma bouche la parole de l'Evangile, et qu'ils crussent. Et Dieu qui connaît les cœurs a rendu témoignage (2), leur donnant le Saint-Esprit, comme il nous l'a donné à nous-mêmes, et l'on n'a mis aucune différence entre nous et eux, purifiant leurs cœurs par la foi. Pourquoi donc à présent tentez-vous Dieu (3), en imposant aux disciples

6. Convene-
runtque apostoli
et seniores vide-
re de verbo hoc.
7. Cum autem
magna conquisi-
tio fieret, sur-
gens Petrus dixit
ad eos : Viri fra-
tres vos scitis
quoniam ab an-
tiquis diebus De-
us in nobis elegit
per os meum au-
dire gentes ver-
bum evangelii,
et credere. 8. Et
qui novit corda
Deus, testimo-
nium perhibuit,
dans illis Spiri-
tum sanctum, si-
cut et nobis. 9.
Et nihil discre-
vit inter nos et
illos, fide puri-
ficans corda eo-
rum. 10. Nunc
ergo quid tenta-
tis Deum, im-
ponere jugum su-
per cervices dis-
cipulorum, quod
neque Patres
nostri, neque nos
portare potui-
mus? 11. Sed per
gratiam Domini
Jesu Christi cre-
dimus salvari,
quemadmodum
et illi.

---

(1) Corneille et ceux de sa maison, comme on l'a vu au chapitre x.

(2) Le témoignage dont il est parlé en cet endroit ne tombe pas directement sur les vérités que Pierre annonçait, mais sur la purification, c'est-à-dire sur la sanctification des gentils. Le Saint-Esprit, en descendant sur eux d'une manière sensible, prouvait qu'ils étaient actuellement saints, tout incirconcis qu'ils étaient. Donc ni la circoncision, ni le judaïsme tout entier n'étaient pas nécessaires à la sainteté, ni au salut qui en est le fruit.

(3) Tenter Dieu, c'est en exiger ou en attendre des miracles inutiles et superflus. C'est en ce sens que Jésus-Christ même se sert de ce mot. *Matt.* IV. Ceux à qui saint Pierre adressa ici la parole étaient dans ce cas; car Dieu ayant suffisamment déclaré sa volonté par la descente visible du Saint-Esprit sur les incirconcis, demander de nouvelles preuves, c'était demander à Dieu un nouveau miracle, que le premier avait rendu superflu.

un joug que ni nos pères ni nous, n'avons pu porter (1). Nous croyons au contraire devoir être sauvés de même qu'eux (2) par la grâce du Seigneur Jésus-Christ, « et non » par les œuvres de la loi. »

12. Tacuit autem omnis multitudo : et audiebant Barnabam et Paulum, narrantes quanta Deus fecisset signa et prodigia in gentibus per eos. 13 Et postquam tacuerunt, respondit Jacobus, dicens : Viri fratres, audite me. 14 Simon narravit quemadmodum pri-

Toute l'assemblée garda le silence; et l'on écouta Barnabé et Paul, qui, « pour montrer » que le ciel approuvait la doctrine que Pierre » venait d'exposer, » racontèrent combien de miracles et de prodiges Dieu avait faits par eux parmi les gentils.

Après qu'ils eurent cessé de parler, Jacques prit la parole, et dit : Mes frères, écoutez-moi. Simon vous a représenté comme Dieu a commencé de tirer d'entre les gentils un

(1) Cette impossibilité ne signifie qu'une grande difficulté. Dieu rend témoignage à plusieurs qu'ils ont porté ce joug, c'est-à-dire qu'ils ont gardé toute la loi. Tels furent Zacharie et Elisabeth, dont il est écrit qu'ils étaient tous deux justes devant Dieu; « observant *tous* » les commandemens, et *toutes* les ordonnances du » Seigneur d'une manière irrépréhensible. » *Luc.* II.

(2) *De même qu'eux.* Saint Augustin l'entend de *nos pères* qui n'ont pu être sauvés que par la grâce de Jésus-Christ; et il se sert de ce texte pour prouver contre Pélage que sans cette grâce ceux qui sont appelés ici *nos pères* n'ont pu être sauvés ni sous la loi naturelle, ni sous la loi écrite. Le dogme est certain, et il appartient à la foi; mais la preuve n'est concluante que contre ceux qui entendent le *de même qu'eux* de *nos pères*, et non pas des gentils, ainsi que l'entendent la plupart des interprètes. Peut-être Pélage l'entendait-il des premiers.

peuple qui lui fût consacré, mais les paroles des prophètes s'y accordent, selon qu'il est écrit : Après cela je reviendrai, et je rebâtirai la maison de David (1) qui est tombée ; je rebâtirai ce qui en a été ruiné, et je la releverai, afin que le reste des hommes, et toutes les nations sur lesquelles mon nom a été invoqué, cherchent le Seigneur (2). C'est lui-même qui le dit et qui le fait : Dieu connaît de tout tems son œuvre.

« Pierre avait décidé ; les miracles allé-
» gués par Paul et Barnabé étaient venus
» à l'appui de sa décision, à laquelle Jac-
» ques venait de surajouter la preuve tirée
» des oracles prophétiques : il ne restait plus
» qu'à conclure ; et ce fut Jacques qui le
» fit encore, en proposant l'avis suivant,
» qui fut adopté de tous. Il continue donc
» ainsi : »

C'est pourquoi (3) je juge qu'il ne faut

mum Deus visitavit sumere ex gentibus populum nomini suo.
15 Et huic concordant verba prophetarum, sicut scriptum est: post hæc revertar, et reædificabo tabernaculum David, quod decidit et diruta ejus reædificabo, et erigam illud :
17 Ut requirant cæteri hominum Dominum, et omnes gentes super quas invocatum est nomen meum, dicit, Dominus faciens hæc.
18. Notum a seculo est Domino opus suum.

19. Propter quod ego judico,

(1) Par la maison de David on entend la nation juive incrédule et réprouvée, et conséquemment détruite et dispersée. De ses restes, qui seront les Juifs convertis, auxquels les gentils viendront se joindre, Dieu formera une nouvelle maison de David, c'est-à-dire un nouveau peuple de Dieu, enté sur la maison de David, duquel le Messie, fils de David, sera le Roi éternel.

(2) Cette prophétie est d'Amos, IX, 12. Il y a quelques différences dans les expressions entre le prophète, et l'apôtre qui le cite ; mais ces différences ne changent point le fond.

(3) *C'est pourquoi*. La prophétie n'exprime que la

non inquietari eos qui ex gentibus convertuntur ad Deum, 20. Sed scribere ad eos ut abstineant se a contaminationibus simulacrorum, et fornicatione, et suffocatis, et sanguine.

21. Moyses enim a temporibus antiquis habet in singulis civitatibus qui eum prædicent in synagogis, ubi per omne sabbatum

point inquiéter ceux d'entre les gentils qui se convertissent à Dieu, mais qu'on doit leur écrire qu'ils s'abstiennent des souillures des idoles (1), de la fornication (2), des animaux étouffés et du sang.

« Il prévient ensuite la question qu'on pou- » vait lui faire, Pourquoi ne pas adresser » la même défense aux Juifs convertis? C'est » parceque ceux-ci sont suffisamment instruits » sur tous ces points; » car, « ajoute-t-il, » Moïse a de tout tems en chaque ville des gens qui le prêchent dans les synagogues où on le lit tous les jours de sabbat.

Alors les apôtres et les anciens, avec toute

---

vocation des gentils. L'apôtre en conclut que les gentils appelés ne seront point assujettis au joug de la loi mosaïque. On n'aperçoit pas au premier coup d'œil la liaison de la conséquence avec le principe; mais pour peu qu'on y réfléchisse, on la trouve. Toutes les nations seront appelées : donc la circoncision sera abolie; car elle a été instituée pour distinguer de tous les autres peuples le peuple particulier que Dieu avait choisi pour être son peuple. Or, par la vocation des gentils, le peuple de Dieu devait être formé de tous les peuples de la terre; toute distinction devenait donc superflue, et par conséquent la circoncision, dont l'abolition emportait celle de tout le Judaïsme.

(1) Les viandes souillées par l'offrande qui en avait été faite aux idoles.

(2) Les gentils ne regardaient pas la fornication comme un crime. Il était à craindre que quelques-uns d'entr'eux n'apportassent ce mauvais préjugé dans le christianisme.

l'église (1), furent d'avis de choisir quelques-uns d'entr'eux, et de les envoyer à Antioche avec Paul et Barnabé (2). On choisit Jude, surnommé Barsabas, et Silas, qui étaient des principaux parmi les frères; et voici ce qu'on écrivit par eux : Les apôtres et les anciens (3) d'entre les frères (4), aux frères

legitur. 22. Tunc placuit apostolis, et senioribus cum omni ecclesia, eligere viros ex eis, et mittere Antiochiam cum Paulo et Barnaba, Judam, qui cognominabatur

---

(1) *Toute* l'église pouvait avoir part au choix des députés, mais non pas à la décision.

(2) La dispute avait commencé avec Paul et Barnabé. Les Judaïsans auraient pu les regarder comme parties dans cette affaire, et ne pas s'en fier à leur rapport. On leur donne donc des adjoints, qui, n'étant pas présens lorsqu'on avait entamé la question, ne devaient être suspects à aucun des deux partis.

(3) C'est toujours le même mot grec, que la Vulgate traduit tantôt par celui d'anciens, et tantôt par celui de prêtres, ce qui donne lieu de croire que par ces deux mots elle entend la même chose.

On sait que dans ces premiers tems le nom de prêtres et celui d'évêques se donnaient indistinctement aux évêques et aux prêtres. Il y a quelque apparence que la grande supériorité de l'ordre apostolique sur toutes les dignités inférieures les faisait presque paraître égales. Lorsqu'il n'y eut plus d'apôtres, les évêques parurent tout ce qu'ils étaient, les chefs du peuple, et des prêtres proprement dits. Il n'y eut plus de noms communs, et chaque ordre fut distingué par le sien.

(4) Quelques-uns traduisent, les anciens *et* les frères. Les frères, ainsi distingués des anciens, ne peuvent être que les simples fidèles qui paraissent concourir avec les apôtres, et les anciens ou les prêtres, à un décret qui est en même tems dogmatique et législatif. On sent la conséquence, qui irait à introduire la démocratie dans le gouvernement ecclésiastique. Il faut donc dire,

Barsabas, et Si-
lam, viros pri-
mos in fratribus.
23. Scribentes
per manus eo-
rum : Apostoli et
seniores fratres,
his, qui sunt An-
tiochiæ, et Syriæ,
et Ciliciæ fratri-
bus ex gentibus,
salutem. 24. Quo-
niam audivimus
quia quidam ex
nobis exeuntes
turbaverunt vos,
verbis everten-
tes animas ves-
tras, quibus non
mandavimus : 25.
Placuit nobis
collectis in u-
num, eligere vi-
ros, et mittere
ad vos, cum ca-

d'entre les gentils qui sont à Antioche, en Syrie et en Cilicie, salut (1). Ayant ouï dire que quelques-uns partis de chez nous vous ont troublés par des discours qui tendaient à la ruine de vos âmes, sans que nous leur en eussions donné aucun ordre ; nous étant assemblés, nous avons été d'avis de choisir et de vous envoyer quelques personnes, avec nos très-chers Barnabé et Paul, « deux » hommes qui ont exposé leur vie pour le nom de notre Seigneur Jésus-Christ. Nous vous avons donc envoyé Jude et Silas, qui vous diront de bouche les mêmes choses « que nous » vous écrivons. » Car il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous (2) de ne vous point

---

comme la Vulgate, les anciens *d'entre* les frères, *seniores fratres.* Il est vrai que le grec ordinaire dit, les anciens *et* les frères ; mais on lit dans de très-anciens exemplaires grecs, comme dans la Vulgate, les anciens *d'entre* les frères.

Il y a déjà long-tems qu'on a vérifié que plus les manuscrits grecs sont anciens, plus ils ont de conformité avec la Vulgate.

(1) On croit que ce fut saint Jacques qui rédigea cette lettre. Outre qu'il en avait fourni la matière, on a remarqué qu'il est le seul des apôtres qui, dans son épître canonique, se sert, comme on fait ici, du mot *salut.*

(2) *Et à nous.* Ce mot ajouté signifie que les apôtres n'étaient pas seulement les organes du Saint-Esprit, mais qu'ils jugeaient avec lui et comme lui ; et, en un mot, que le Saint-Esprit était le président de l'assemblée, et que les apôtres étaient comme ses asses-

charger d'autres choses que de celles-ci, qui sont nécessaires : c'est que vous vous absteniez de ce qui aura été sacrifié aux idoles, du sang, des chairs étouffées et de la fornication (1). En vous gardant de tout cela, vous ferez bien. Adieu.

rissimis nostris Barnaba et Paulo, 26. Hominibus qui tradiderunt animas suas pro nomine Domini nostri Jesu Christi 27. Misimus ergo Judam et Silam,

---

seurs. Tel est le rang auquel Dieu élève ses ministres, et tel est le pouvoir qu'il leur communique.

De ce qu'il semblait bon à *eux*, ils ont dû conclure sans hésiter qu'il semblait bon au Saint-Esprit, en vertu des promesses faites à l'Église qui était représentée par leur assemblée. Il en est de même de toute assemblée qui représente l'Eglise.

(1) De ces quatre défenses, une seule subsiste et subsistera toujours, celle qui interdit la fornication. La loi qui la proscrit est de droit divin, et même, selon saint Thomas et la plupart des théologiens, de droit naturel. La raison générale des trois autres était une sage condescendance pour la faiblesse des Juifs, dont plusieurs n'auraient pas pu se résoudre à s'unir aux gentils dans l'unité d'une même église, s'ils les avaient vus user d'alimens que leur loi leur avait appris et que l'habitude les avait accoutumés à regarder comme abominables. Il y avait une raison de plus pour les viandes offertes aux idoles : manger de la victime (*quasi idolothytum*. 1. *Cor*. VIII. 7.) *comme victime*, c'était participer au sacrifice. Ils est vrai qu'on pouvait n'avoir pas cette mauvaise intention; mais il était à craindre que les premières idées, qui ne s'effacent jamais entièrement, ne se réveillassent dans plusieurs gentils, et qu'en mangeant ces viandes, ils ne s'imaginassent encore faire un acte de religion.

Ces lois ont cessé d'obliger lorsque les raisons qui les avaient occasionnées ont cessé d'exister. L'église latine les a observées pendant quelques siècles. L'église grecque les observe encore aujourd'hui.

qui et ipsi vobis verbis referent eadem. 28. Visum est enim Spiritui sancto, et nobis, nihil ultra imponere vobis oneris quam hæc necessaria. 29. Ut abstineatis vos ab immolatis simulacrorum, et sanguine et suffocato, et fornicatione; a quibus custodientes vos, bene agetis. Valete. 30. Illi ergo dimissi, descenderunt Antiochiam : et congregata multitudine tradiderunt epistolam. 31. Quam cum legissent gavisi sunt super consolatione. 32. Judas autem, et Silas, et ipsi cum essent prophetæ, verbo plurimo consolati sunt fratres, et confirmaverunt. 33. Facto autem ibi aliquanto tempore, dimissi sunt cum pace a fratribus ad eos qui miserunt illos. 34. Visum est autem Silæ ibi remanere. Judas autem solus abiit Jerusalem. 35. Paulus autem et Barnabas demorabantur Antiochiæ, docentes et evan-

Les députés ayant reçu leur mission, s'en allèrent à Antioche. Ils y assemblèrent les fidèles, et leur remirent la lettre, dont la lecture les remplit de joie, voyant la consolation qu'on leur donnait. Jude et Silas, qui étaient eux-mêmes prophètes, consolèrent et fortifièrent aussi les frères par plusieurs discours. Après qu'ils eurent séjourné là quelque tems, les frères les renvoyèrent en paix à ceux qui les avaient envoyés. Mais Silas jugea à propos de demeurer à Antioche, et Jude s'en alla seul à Jérusalem.

Paul et Barnabé s'arrêtèrent aussi à Antioche, où ils enseignaient et annonçaient avec plusieurs autres la parole du Seigneur. Quelques jours après, Paul dit à Barnabé : Retournons, et visitons nos frères par toutes les villes où nous avons prêché la parole du Seigneur, pour voir en quel état ils sont. Or Barnabé voulait prendre avec lui Jean, surnommé Marc; mais Paul le priait de considérer qu'il n'était pas à propos d'admettre celui qui les avait quittés en Pamphylie, et qui n'était pas allé avec eux faire l'œuvre « du Seigneur. » Il y eut donc entr'eux une contestation (1) qui fut cause qu'ils se

---

C'est par la tradition que nous avons appris qu'elles ne devaient pas être perpétuelles. Si ceux qui rejettent la tradition raisonnent conséquemment, ne doivent-ils pas se croire obligés à les garder ?

(1) Les saints veulent toujours ce que Dieu veut, mais ils n'en ont pas toujours la connaissance certaine.

séparèrent l'un de l'autre : Barnabé prit Marc avec lui, et s'embarqua pour aller en Chypre; Paul ayant choisi Silas, partit avec lui, après avoir été recommandé à la grâce de Dieu par les frères. Il parcourut la Syrie et la Cilicie, affermissant les églises, et ordonnant qu'on gardât ce qui avait été prescrit par les apôtres et par les anciens.

gelizantes cum
aliis pluribus ver-
bum Domini. 36.
Post aliquot au-
tem dies, dixit
ad Barnabam
Paulus : Rever-
tentes visitemus
fratres per uni-
versas civitates,
in quibus prædi-
cavimus verbum
Domini, quomo-
do se habeant.
37. Barnabas au-
tem volebat se-
cum assumere et
Joannem, qui
cognominabatur
Marcus. 38. Pau-
lus autem rogabat
eum (ut qui dis-
cessisset ab eis
de Pamphylia,
et non esset cum
eis inopus) non
debere recipi.
39 Facta est au-
tem dissensio,
ita ut discede-
rent ab invicem,
et Barnabas qui-
dem assumpto
Marco navigaret
Cyprum. 40.
Paulus vero elec-
to Sila profectus
est, traditus gra-
tiæ Dei a fratri-
bus 41. Peram-
bulabat autem
Syriam et Cili-
ciam, confirmans
ecclesias, præci-
piens custodire
præcepta apos-
tolorum et senio-
rum.

Alors leur attachement à lêur propre sentiment n'est point blâmable, parcequ'ils croient de bonne foi que ce qu'ils pensent est ce que Dieu veut.

L'ange tutélaire de la Perse résista pendant vingt-un jours à l'ange qui parlait à Daniël. *Dan.* x. Voilà parmi les anges l'opposition des sentimens; mais elle ne produisait pas la division des cœurs. Nous devons en croire autant des deux apôtres.

Ceux-ci, persuadés que ce qu'ils pensaient était selon Dieu et la raison, firent bien, chacun de son côté, de ne pas céder par complaisance pour son collègue. Dieu qui leur révélait tant de choses, les laissa ignorer qui des deux se trompait ou ne se trompait pas. Il savait que cette ignorance occasionerait leur séparation, que Dieu voulait alors, afin que la semence de la parole se répandît en plusieurs lieux à la fois.

Si l'on en juge par l'événement, ils firent bien l'un et l'autre. La douceur de Barnabé empêcha que Marc ne fût exclu du ministère, et la sévérité de Paul produisit en lui un si grand accroissement de ferveur, qu'il fut associé de nouveau à l'apôtre des nations, et qu'il en mérita les éloges. Enfin, il parvint à une si haute sainteté, qu'il est dit de lui, comme de saint Pierre, que son ombre seule guérissait les malades. Voy. *le Martyr. romain*, *au* 27 *de septembre.*

CHAPITRE XVI.

Timothée circoncis. — Le Saint-Esprit défend à Paul de prêcher en Asie et en Bithynie. — Il est appelé en Macédoine. — Pythonisse délivrée. Paul et Silas fouettés, emprisonnés et renvoyés.

« Le judaïsme, comme on a dû le remar- » quer plus d'une fois, avait cessé d'obli- » ger ; mais il n'était pas encore proscrit. » On pouvait en garder les ordonnances ou » les omettre à son gré. Les apôtres le faisaient » ainsi ; mais en cela ils ne suivaient pas leur » goût ou leurs fantaisies : une loi supé- » rieure à toutes les autres lois, la loi de » la charité, les dirigeait, soit qu'ils obser- » vassent la loi mosaïque, soit qu'ils s'en dis- » pensassent. Ils judaïsaient donc avec les » Juifs ; et, suivant les circonstances, ils se » conformaient dans les choses permises aux » mœurs des gentils, afin de les gagner tous » à Jésus-Christ. On va le voir, par rap- » port au judaïsme, dans le plus ardent zéla- » teur et le défenseur le plus déclaré de la » liberté évangélique. Paul, qui visitait alors » les églises qu'il avait fondées, » parvint jusqu'à Derbe et à Lystre. Il y avait dans le pays un disciple nommé Timothée, fils d'une femme juive fidèle, né d'un père gentil. Les frères qui étaient à Lystre et à Icone en

Cap. XVI. ℣. 1. Pervenit autem Derben, et Lystram. Et ecce discipulus quidam erat ibi no-

rendaient un bon témoignage. Paul voulut qu'il l'accompagnât; et, le prenant, il le circoncit, à cause des Juifs qui étaient en ces lieux-là; car tous savaient que son père était un gentil.

« Il voulut donc bien avoir cette condes-
» cendance pour ses frères infirmes. Timothée
» qui, pour être plus propre à travailler à
» la conversion des Juifs, se soumet volon-
» tairement à cette douloureuse cérémonie,
» fit voir par là que son zèle était à toute
» épreuve, et n'en fut que plus digne du
» ministère auquel il était appelé. Ils ne tar-
» dèrent pas à partir, et » passant par les villes, ils leur enseignaient à garder les règlemens qu'avaient faits les apôtres et les anciens qui étaient à Jérusalem. Ainsi les églises se confirmaient dans la foi; « et rassurées
» enfin contre la crainte d'être soumises au
» joug de la loi mosaïque, elles devenaient
» tous les jours plus nombreuses. »

Lorsqu'ils eurent traversé la Phrygie et la province de Galatie, le Saint-Esprit leur défendit d'annoncer la parole de Dieu dans l'Asie (1). Ayant donc gagné la Mysie, ils

(1) On a demandé quelle pouvait être la raison de cette défense. Quelques-uns ont répondu que c'était parceque ces peuples étaient réprouvés : mauvaise réponse. La saine théologie ne reconnaît de réprouvés proprement dits qu'après la mort. Disons donc, avec saint Chrysostôme, et avec d'autres interprètes, ou que cette défense n'étail que pour le moment présent, Dieu renvoyant la

mine Timotheus, filius mulieris Judææ fidelis, patre gentili. 2. Huic testimonium bonum reddebant, qui in Lystris erant, et Iconio fratres 3. Hunc voluit Paulus secum proficisci, et assumens circumcidit eum, propter Judæos qui erant in illis locis. Sciebant enim omnes quod pater ejus erat gentilis

4 Cum autem pertransirent civitates, tradebant eis custodire dogmata, quæ erant decreta ab apostolis et senioribus, qui erant Jerosolymis. 5. Et ecclesiæ quidem confirmabantur fide, et abundabant numero quotidie.

6 Transeuntes autem Phrygiam, et Galatiæ regionem, vetati sunt a Spiritu sancto loqui verbum Dei in Asia. 7. Cum venissent autem in Mysiam, tentabant ire in Bithyniam et non permisit eos Spiritus Jesu. 8. Cum autem pertransissent Mysiam, descenderunt Troadem: 9. Et

visio per noctem Paulo ostensa est : vir Macedo quidam erat stans, et deprecans eum, et dicens : Transiens in Macedoniam, adjuva nos. 10. Ut autem visum vidit, statim quæsivimus proficisci in Macedoniam, certi facti quod vocasset nos Deus evangelizari eis. 11. Navigantes autem a Troade, recto cursu venimus Samothraciam, et sequenti die Neapolim; 12. Et inde Philippos, quæ est prima partis Macedoniæ civitas colonia. Eramus autem in hac urbe diebus aliquot, conferentes.

pensaient aller en Bithynie; mais l'esprit de Jésus (1) ne le leur permit pas. Ainsi, après avoir passé la Mysie, ils vinrent en Troade, où Paul eut la nuit une vision. Un homme de Macédoine lui apparut, le priant et disant: Passez dans la Macédoine, et secourez-nous. Incontinent après qu'il eut eu cette vision, nous (2) pensâmes à partir pour la Macédoine, assurés que Dieu nous avait appelés pour y prêcher l'Evangile. Ayant fait voile de Troade, nous allâmes droit en Samothrace, et le jour suivant à Napoli; de là à Philippes, qui est la première ville du pays de Macédoine « que » l'on trouve en y arrivant par ce côté. » C'est une colonie où nous nous arrêtâmes quelques jours, conférant « avec ceux du lieu. »

---

conversion de ces peuples à un tems plus convenable; ou bien qu'elle était personnelle à saint Paul, parceque Dieu avait réservé l'apostolat de la Bithynie à saint Pierre, et celui de l'Asie à saint Jean, quoique saint Paul même y ait prêché dans un autre tems; car ce qui est appelé ici l'Asie, n'en était qu'une contrée particulière, dont Éphèse était la capitale. De quelque manière qu'on l'explique, cette défense n'a pas empêché saint Paul d'écrire, sous la dictée du Saint-Esprit, que *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils parviennent à la connaissance de la vérité*. 1. *Tim*. II. 4.

(1) Le même qui vient d'être appelé le Saint-Esprit, lequel n'est pas moins l'esprit du Fils que l'esprit du Père. Ce texte sert à prouver qu'il procède du Fils ainsi que du Père.

(2) *Nous*. Saint Luc commence ici à parler à la première personne; ce qui fait juger que ce fut alors qu'il s'attacha à saint Paul, et qu'il devint le compagnon de ses voyages.

Or, le jour du sabbat nous allâmes hors de la porte de la ville, près de la rivière, où il nous parut que l'on s'assemblait pour la prière (1); et nous étant assis, nous nous mîmes à parler aux femmes qui s'y étaient rendues. Une d'entr'elles, nommée Lydie, marchande de pourpre, de la ville de Thyatire, et qui servait Dieu (2), nous écouta; et le Seigneur lui ouvrit le cœur pour qu'elle fut attentive à ce que Paul disait (3). Quand elle eut été baptisée, elle et sa famille. Si vous m'avez crue fidèle au Seigneur, dit-elle en nous priant, venez chez moi, et demeurez-y; et elle nous força « d'y loger. »

Un jour, comme nous allions à la prière, nous rencontrâmes une fille « esclave » qui était possédée d'un esprit de python (4),

13. Die autem
sabbatorum e-
gressi sumus fo-
ras portam juxta
flumen, ubi vide-
batur oratio es-
se : et sedentes
loquebamur mu-
lieribus, quæ
convenerant. 14.
Et quædam mu-
lier, nomine Ly-
dia, purpuraria
civitatis Thya-
tirenorum, co-
lens Deum, au-
divit : cujus Do-
minus aperuit
cor intendere his
quæ dicebantur a
Paulo. 15. Cum
autem baptizata
esset, et domus
ejus, deprecata
est, dicens : Si
judicastis me fi-
delem Domino
esse, introite in

---

(1) Le mot grec paraît signifier un oratoire. Les Juifs en avaient proche des villes, surtout proche de celles où ils n'avaient pas de synagogues.

(2) Puisqu'il est écrit de Lydie, même avant sa conversion au christianisme, qu'elle *servait Dieu*, il est naturel de conclure qu'elle était Juive, ou du moins prosélyte.

(3) L'Apôtre a beau parler : si la grâce n'ouvre pas l'oreille du cœur, il n'est pas entendu. Cette grâce est ordinairement le fruit de la prière. Que les prédicateurs la demandent pour leurs auditeurs, et les auditeurs pour eux-mêmes, alors on verra la semence de la parole fructifier au centuple.

(4) Cet esprit était un démon, ainsi appelé du nom d'Apollon Pythien, qui avait un temple fameux à Delphes, où il rendait des oracles par l'organe des prê-

domum meam, et manete. Et coegit nos. 16. Factum est autem euntibus nobis ad orationem puellam quandam habentem spiritum pythonem obviare nobis, quæ quæstum magnum præstabat Dominis suis divinando. 17. Hæc subsecuta Paulum et nos, clamabat, dicens : Isti homines servi Dei excelsi sunt qui annuntiant vobis viam salutis. 18. Hoc autem faciebat multis diebus. Dolens autem Paulus, et conversus, spiritui dixit : Præcipio tibi in nomine Jesu Christi exire ab ea Et exiit eadem hora.

laquelle était d'un grand profit à ses maîtres par ses divinations. Cette fille nous suivant, Paul et nous, criait : Ces hommes sont des serviteurs du Dieu très-haut, lesquels vous annoncent la voie du salut (1); ce qu'elle continua de faire pendant plusieurs jours. Paul, à qui cela faisait de la peine, se retourna, et dit à l'esprit : Je te commande au nom de Jésus-Christ de sortir de cette fille ; et l'esprit (2) sortit à l'heure même.

---

tresses du temple. Ces prêtresses s'appelaient Pythonisses, qui est le nom que l'Ecriture donne aussi à celle que Saül consulta.

(1) Il semble que ce discours était fort propre à accréditer la prédication de l'Evangile : cependant saint Paul le fit cesser. Nous ne devinons pas toutes les raisons qu'il pouvait avoir. En voici deux qui étaient plus que suffisantes. La première c'est l'exemple de Jésus-Christ qui imposa silence aux démons qui publiaient sa divinité; la seconde, c'est que saint Paul n'ignorait pas les profondeurs de Satan, qui ne dit jamais la vérité, que pour la faire servir à l'erreur, ou à l'exécution de ses desseins pervers. On peut en excepter les cas rares où la puissance de Dieu le fait parler malgré lui.

(2) Les propositions universelles sont sujettes à correction. Van-Dale, médecin anabaptiste, et M. de Fontenelle, son abréviateur, ont prétendu que *tous* les oracles sans exception n'étaient que des fourberies des prêtres des idoles, et que les démons n'y avaient aucune part. On n'ignore pas qu'il s'y mêlait en effet beaucoup de fourberie; mais il faut convenir aussi qu'il est prouvé incontestablement, par ce qu'on vient de lire, que c'était le démon qui rendait des réponses par l'organe de cette fille. Ce fait en suppose bien d'autres de même espèce,

« Ce miracle aurait pu convertir des âmes » droites, il rendit furieux des hommes inté- » ressés. » Les maîtres de la fille, voyant l'espérance de leur gain perdue, prirent Paul et Silas, qu'ils menèrent aux principaux de la ville, dans le lieu où l'on rendait la justice; et, les présentant aux magistrats, ces hommes, dirent-ils, qui sont des Juifs, mettent le désordre dans notre ville; ils enseignent une forme de vie qu'il ne nous est pas permis de recevoir ni d'observer, étant Romains, comme nous sommes. Il se fit en même tems un concours du peuple « animé » contre eux; et les magistrats, après avoir fait déchirer leurs vêtemens, ordonnèrent qu'on les battît de verges (1). Après qu'on leur eut donné bien des coups, ils les envoyèrent en prison, avec ordre au geôlier de les bien garder. Le geôlier ayant reçu cet ordre, les mit au fond de la prison, et

19. Videntes
autem Domini e-
jus quia exivit
spes quæstus eo-
rum, apprehen-
dentes Paulum
et Silam perdux-
erunt in forum
ad principes. 20.
Et offerentes eos
magistratibus,
dixerunt : Hi ho-
mines contur-
bant civitatem
nostram, cum
sint Judæi. 21.
Et annuntiant
morem, quem
non licet nobis
suscipere, neque
facere, cum si-
mus Romani. 22.
Et cucurrit plebs
adversus eos : et
magistratus, scis-
sis tunicis eorum,
jusserunt eos vir-
gis cædi 23 Et
cum multas pla-
gas eis imposuis-
sent, miserunt

---

et seul il suffit pour renverser le nouveau système de fond en comble; car, pour me servir des paroles de M. de Fontenelle, *c'est ici un de ces cas où la moindre exception ruine la proposition générale.*

(1) Saint Luc ne rapporte que cette seule flagellation de saint Paul : il en souffrit bien d'autres. *Trois fois,* dit-il, *j'ai été battu de verges. Cinq fois j'ai reçu des Juifs trente-neuf coups de fouet.* (2. *Cor.* II.) La loi défendait aux Juifs de donner plus de quarante coups. De peur de passer ce nombre, ils n'en donnaient que trente-neuf; c'était avec des courroies, au lieu que les Romains se servaient de verges, et chez ceux-ci le nombre des coups n'était fixé par aucune loi.

eos in carcerem,
præcipientes cus-
todi ut diligenter
custodiret eos.
24. Qui cum tale
præceptum acce-
pisset, misit eos
in interiorem
carcerem, et pe-
des eorum strinx-
it ligno. 25. Me-
dia autem nocte,
Paulus et Silas
orantes, lauda-
bant Deum : et
audiebant eos,
qui in custodia
erant. 26. Subito
vero terræ mo-
tus factus est ma-
gnus, ita ut mo-
verentur funda-
menta carceris.
Et statim aperta
sunt omnia ostia,
et universorum
vincula soluta
sunt. 27. Exper-
ge factus autem
custos carceris,
et videns januas
apertas carceris,
evaginato gladio
volebat se inter-
ficere, æstimans
fugisse vinctos.

leur serra les pieds avec des pièces de bois (1).

Or à minuit (2) Paul et Silas s'étant mis en prières (3), chantaient des hymnes à la

---

(1) C'est ce qu'on appelle des *ceps*, nom qui vient du mot latin *cippus*. Ce sont des pièces de bois échancrées dans lesquelles on engage les pieds du prisonnier, qu'on y tient bien serrés. On dit qu'on s'en sert aussi pour donner la question.

(2) C'était un usage assez commun parmi les premiers chrétiens de se lever la nuit pour chanter les louanges de Dieu. Si les simples fidèles le faisaient, à plus forte raison les apôtres. Ceux-ci l'avaient appris de leur divin Maître, de qui nous lisons plus d'une fois dans l'Evangile qu'il passait les nuits en prières. Cette pratique remontait bien plus haut, puisque David dit de lui-même : *Je me levais au milieu de la nuit pour chanter vos louanges.* (Ps. CXVIII, ℣ 62.) Elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours par les ministres de la religion, et par les personnes religieuses de l'un et de l'autre sexe, qui sont dans l'usage de se lever la nuit pour les matines. Convenons que, depuis environ un siècle, elle a souffert assez de diminution parmi nous, pour qu'on doive craindre qu'elle ne s'y abolisse entièrement. Je dis parmi nous, et non pas dans toute l'Eglise, où tout ce qui a Dieu et son Esprit pour auteur, subsistera jusqu'à la consommation des siècles ; les ouvrages de la grâce n'ayant pas moins de stabilité que ceux de la nature, qui se conserveront jusqu'à la fin du monde, au moins dans le sens qu'aucune espèce ne sera jamais entièrement détruite.

(3) Outragés, fouettés, couverts de plaies, emprisonnés, enchaînés, ils sont aussi exacts à leur pratique de piété, que s'ils étaient dans leur logis, libres et tranquilles ; quel prodige de fidélité ! Ils chantent des hymnes et des cantiques, quel prodige de force !

louange de Dieu ; et ceux qui étaient dans la prison les entendaient. Tout-à-coup il survint un si grand tremblement de terre, que les fondemens de la prison en furent ébranlés. Toutes les portes s'ouvrirent au même tems, et les liens de tous les prisonniers se rompirent. Alors le geôlier s'étant réveillé, et voyant les portes de la prison ouvertes, tira son épée, et voulait se tuer (1), dans la pensée que les prisonniers s'étaient sauvés.

Paul « dans l'obscurité de la nuit et dans » les ténèbres de son cachot ne pouvait pas » voir ce qui se passait ; mais, instruit di- « vinement de ce que méditait le geôlier, il » s'écria à haute voix : Ne vous faites point de mal, car nous sommes tous ici. Le geôlier ayant demandé de la lumière, entra, et se jeta tout tremblant aux pieds de Paul et de Silas ; puis, les ayant fait sortir : Seigneurs, dit-il, que faut-il que je fasse pour être sauvé? Croyez au Seigneur Jésus, dirent-ils, et vous serez sauvé, vous et votre famille. Ils lui annoncèrent ensuite la parole du Seigneur, à lui et à tous ceux qui étaient dans sa maison. A cette heure même de la nuit il lava leurs plaies, et il fut aussitôt baptisé, lui et toute sa famille (2). Ensuite,

28. Clamavit
autem Paulus voce magna, dicens:
Nihil tibi mali
feceris : universi
enim hic sumus
29. Petitoque lumine, introgressus est ; et tremefactus procidit Paulo et Silæ ad pedes ; 30.
Et producens eos
foras, ait : Domini, quid me
oportet facere,
ut salvus fiam?
31. At illi dixerunt : Crede in
Dominum Jesum ; et salvus eris tu, et domus
tua. 32. Et locuti
sunt ei verbum
Domini, cum omnibus qui erant
in domo ejus. 33.
Et tollens eos in
illa hora noctis,

(1) Il voulait se tuer, pour se soustraire au dernier supplice. On voit par ce trait, et par quelques autres de cette histoire, que ceux qui étaient chargés de la garde des prisonniers en répondaient sur leur tête.

(2) Étaient-ils donc suffisamment instruits ? oui,

lavit plagas eorum : et baptizatus est ipse, et omnis domus ejus continuo. 34. Cumque perduxisset eos in domum suam, apposuit eis mensam, et lætatus est cum omni domo sua credens Deo.

35 Et cum dies factus esset, miserunt magistratus lictores, dicentes : Dimitte homines illos. 36 Nuntiavit autem custos carceris verba hæc Paulo : Quia miserunt magistratus ut dimittamini : nunc igitur exeuntes, ite in pace. 37. Paulus autem dixit eis : Cæsos nos publice, indemnatos, homines romanos miserunt in

les ayant menés en son logis, il leur servit à manger, et se réjouit avec toute sa famille d'avoir cru en Dieu.

« Soit que le geôlier eût instruit les magistrats de ce qui s'était passé pendant la » nuit, soit que ceux-ci eussent du remords » d'avoir traité si cruellement des étrangers, » sans s'être assurés s'ils étaient coupables, » lorsqu'il fit jour, ils envoyèrent dire par des licteurs (1) : Mettez ces hommes en liberté. Le geôlier en apprit aussitôt la nouvelle à Paul. Les magistrats, dit-il, ont envoyé dire qu'on vous laissât aller ; sortez donc présentement, et allez en paix. Mais Paul dit aux licteurs : Après nous avoir battus de verges publiquement, sans nous avoir jugés, nous qui sommes citoyens romains, on nous a mis en prison, et à présent on nous fait sortir en cachette ? Il n'en sera pas ainsi ; qu'ils viennent (2), et qu'ils nous fassent

---

parceque le Saint-Esprit, qui proportionne son action aux circonstances du tems, du lieu et des personnes, leur en avait autant appris en une heure, qu'ils en eussent appris en un mois, s'ils avaient eu un mois pour se faire instruire.

(1) Espèce d'huissiers qui marchaient devant les magistrats, portant des haches enveloppées dans des faisceaux de verges, qu'ils déliaient, soit pour fouetter, soit pour décapiter ceux qui étaient condamnés à subir l'une ou l'autre de ces peines, et quelquefois les deux ensemble.

(2) Ce ne fut ni par ressentiment ni par orgueil que saint Paul exigea cette satisfaction ; ce fut unique-

sortir eux-mêmes. Les licteurs rapportèrent ceci aux magistrats, qui eurent peur (1), apprenant qu'ils étaient citoyens romains. Etant donc venus eux-mêmes, ils les abordèrent en supplians; et les ayant tirés de prison, ils les conjurèrent de sortir de la ville (2). Paul et Silas, au sortir de la prison, s'en allèrent chez Lydie; et après avoir vu et

carcerem, et nunc occulte nos ejiciunt? Non ita: sed veniant,
38. Et ipsi nos ejiciant. Nuntiaverunt autem magistratibus lictores verba hæc. Timueruntque audito quod Romani essent:
39. Et venientes de-

---

ment par zèle, et parcequ'il jugea que sa flétrissure personnelle, si elle n'était pas effacée, serait, dans ce pays, celle de l'Evangile même. Alors il n'est pas seulement permis, il est commandé de défendre son honneur, suivant ce mot du Sage : *Tachez d'avoir une bonne réputation* (*Eccli.* XLI, 15.) Cependant il est si difficile que les passions humaines ne se mêlent pas dans une pareille défense, qu'un homme de bien, qui n'a pas les lumières de saint Paul, ne l'entreprendra jamais qu'il n'ait pris le conseil d'un directeur éclairé, vertueux et impartial.

(1) Il se serait donc épargné la flagellation, s'il avait déclaré d'abord qu'il était citoyen romain. Ce fut ainsi qu'il l'évita, lorsque le tribun Lysias voulut lui faire donner la question par le fouet, comme on le verra au chap. XXII. Il ne faut pas chercher d'autres raisons de ces différentes conduites que l'impulsion du Saint-Esprit, qui lui inspirait tantôt de se soumettre à la peine, et tantôt de s'y soustraire.

(2) Quelques exemplaires grecs ajoutent qu'ils leur dirent : *Sortez de cette ville, de peur qu'il ne se forme encore quelque émeute contre vous et qu'on ne courre sus.* Ceci a l'air d'un commentaire qu'on aura fait passer dans le texte. Quoique ce soit, il donne une raison assez vraisemblable de la prière qui leur fut faite de sortir de la ville.

precati sunt eos, et educentes rogabant ut egrederentur de urbe. 40. Exeuntes autem de carcere, introierunt ad Lydiam, et visis fratribus consolati sunt eos, et profecti sunt.

consolé les frères (1), ils partirent « de Philippes. Le peuple de fidèles qu'ils y laissèrent furent comme une semence bénie » qui produisit les fruits les plus abondans. » Nous en avons la preuve dans l'épître que » l'apôtre écrivit aux Philippiens, lorsqu'il » était prisonnier à Rome pour la première » fois. »

---

(1) Les affligés deviennent les consolateurs, et ceux qui n'ont reçu aucun mal ont besoin d'être consolés. L'onction de la grâce dans les premiers, et dans les seconds une douloureuse compassion produisaient ces deux effets. Le premier surtout était un phénomène qui n'avait pas encore paru, et que l'univers ne dut pas moins admirer que les miracles de guérisons et de résurrections qu'opéraient les apôtres.

CHAPITRE XVII.

Prédication à Thessalonique. — Emeute causée par les Juifs. — Saint Paul à Athènes. — Son discours dans l'Aréopage, suivi de la conversion de Denis l'aréopagite.

« Paul et Silas (car il ne paraît pas que » l'apôtre eût alors d'autres compagnons, et » la manière dont parle saint Luc fait assez » entendre qu'il n'était pas de ce voyage); » Paul donc et Silas, » après avoir pris leur chemin par Amphipolis et par Apollonie, arrivèrent à Thessalonique, où les Juifs avaient une synagogue. Paul s'y rendit, selon sa coutume; et pendant trois jours de sabbat, il leur parla sur les Ecritures, les leur expliquant et montrant qu'il a fallu que le Christ souffrît (1), et qu'il ressuscitât d'entre les morts; et c'est, disait-il, ce Jésus-Christ que je vous annonce. Il y en eut quelques-uns d'entr'eux qui crurent et qui se joignirent à

C. XVII. ℣. 1. Cum autem perambulassent Amphipolim, et Apolloniam, venerunt Thessalonicam, ubi erat synagoga Judæorum. 2. Secundum consuetudinem autem Paulus introivit ad eos, et per sabbata tria disserebat eis de scripturis, 3. Adaperiens et insinuans quia Christum oportuit pati, et resurgere a mortuis: et quia hic est Jesus Christus, quem ego annuntio vobis. 4. Et quidam ex eis crediderunt et adjuncti sunt Paulo et Silæ, et de colentibus gentilibusque multitudo magna, et mulieres nobiles non paucæ.

(1) Ils est si clair par les Écritures que le Christ a dû souffrir, que des Juifs, qui n'ont pas pu méconnaître cette vérité, ont été réduits à imaginer deux Christs ou deux Messies, l'un humilié et souffrant, l'autre glorieux et triomphant. Le second est celui qu'ils attendent encore. Le premier est venu, ont dit quelques-uns d'entr'eux, et il est caché à Rome parmi les pauvres, avec lesquels il mendie son pain.

Paul et à Silas, avec un grand nombre de gens craignant Dieu (1) et de gentils, et plusieurs femmes de qualité.

5. Zelantes autem Judæi, assumentesque de
vulgo viros quosdam malos, et
turba facta, concitaverunt civitatem : et assistentes domui Jasonis, quærebant
eos producere
in populum : 6.
Et cum non invenissent eos,
trahebant Jasonem et quosdam
fratres ad principes civitatis,
clamantes : Quoniam hi, qui urbem concitant,
et huc venerunt,
7. Quos suscepit
Jason, et hi omnes contra decreta Cæsaris faciunt, regem alium
dicentes esse Jesum. 8. Concitaverunt autem
plebem, et principes civitatis audientes hæc. 9.
Et accepta satisfactione a Jasone, et a cæteris,
dimiserunt eos.

Mais les Juifs, transportés d'un faux zèle, prirent avec eux quelques méchans hommes de la populace, et ayant fait un attroupement, ils causèrent une émeute dans la ville; et assiégeant la maison de Jason, ils cherchaient Paul et Silas, dans le dessein de les traduire devant le peuple. Ne les ayant point trouvés, ils traînèrent Jason et quelques-uns des frères devant les chefs de la ville, criant : Ces gens-là qui mettent le trouble dans la ville, ce sont des gens qui sont venus ici d'ailleurs, que Jason a logés; et ils sont tous rebelles aux lois de César, en disant qu'il y a un autre roi, qui est Jésus. Ils émurent ainsi le peuple et les chefs de la ville qui les entendaient. Mais Jason et les autres les ayant satisfaits (2), on les laissa aller.

---

(1) Le grec dit *un grand nombre de gentils craignant Dieu*, c'est-à-dire de gentils prosélytes. On les sépare, comme fait la Vulgate; et si l'on en fait deux classes, alors les *gens craignant Dieu* sont les prosélytes, et les *gentils* sont ceux qui étaient encore idolâtres, et qui se convertirent à la prédication de saint Paul.

(2) Ce furent les magistrats que Jason satisfit, et non les Juifs avec la populace qu'ils avaient ameutée, tous gens incapables d'entendre raison. Un grand nombre d'interprètes disent que Jason satisfit en donnant caution qu'il représenterait Paul et Silas. On ose dire que cela n'est nullement probable. Si Jason avait pris un pareil engagement, est-il croyable que saint Paul se fût

Cependant les frères, sans perdre de tems, firent partir de nuit Paul et Silas pour Bérée. Quand ils y furent arrivés, ils entrèrent dans la synagogue des Juifs. Or ces Juifs étaient plus considérables que ceux de Thessalonique. Ils reçurent la parole avec toute l'avidité possible, étudiant à fond tous les jours l'Écriture (1),

10. Fratres vero confestim per noctem dimiserunt Paulum et Silam in Berœam : qui cum venissent, in synagogam Judæorum introierunt. 11. Hi autem erant nobiliores eorum, qui sunt Thessalonicæ, qui susceperunt verbum, cum omni aviditate, quotidie scrutantes Scripturas, si hæc ita se haberent. 12. Et multi quidem crediderunt ex eis, et mulierem gentilium honestarum, et viri non pauci 13 Cum autem cognovissent in Thessalonica Judæi, quia et Berœæ prædicatum est a Paulo verbum Dei, venerunt, et illuc commoventes et turbantes multitudinem. 14. Statimque tunc Paulum dimiserunt fratres, ut iret usque ad mare : Silas autem et Timotheus remanserunt ibi. 15. Qui autem deducebant Paulum perduxerunt eum usque Athenas, et accepto mandato ab eo ad Silam et Timotheum, ut

---

évadé, comme il le fit la nuit suivante, laissant son hôte dans le cruel embarras de ne pouvoir le représenter? Il y a beaucoup plus d'apparence que Jason satisfit les magistrats par les bonnes raisons qu'il leur dit, auxquelles il put bien ajouter l'assurance que Paul et Silas sortiraient incessamment de la ville.

(1) Un Juif à qui l'on entreprend de prouver par l'Écriture la vérité de la religion chrétienne a droit de chercher dans l'Écriture les textes qu'on lui allègue pour s'assurer s'ils y sont, et d'examiner s'ils y sont dans le sens qu'on leur donne. Tels étaient d'abord les Juifs de Bérée, vis-à-vis de saint Paul. Mais il ne s'ensuit pas, comme le disent les protestans, qui abusent beaucoup de cet exemple, il ne s'ensuit pas, dis-je, que ces Juifs devenus chrétiens eussent le droit de discuter par l'Écriture chaque article de la foi, et de former leur créance sur l'explication particulière qu'ils en feraient. Ils est aisé d'apercevoir la différence. Le Juif avant sa conversion cherche la vraie religion; il a droit d'examiner si celle qu'on lui présente en a les caractères. Après sa conversion, il l'a trouvée et embrassée; il ne lui reste plus qu'à croire ce qu'elle enseigne, et à pratiquer ce qu'elle ordonne. Autrement il se contredirait lui-même, puisque, après l'avoir jugée véritable, il douterait encore si elle n'est pas fausse.

Cependant il est permis de chercher dans l'Ecriture la preuve des dogmes décidés par l'Eglise, pour connaître les fondemens sur lesquels sont appuyées ses

quam celeriter venirent ad illum, profecti sunt.

pour voir si les choses étaient ainsi « qu'on » leur disait. » Il y en eut beaucoup qui crurent, comme aussi plusieurs femmes grecques de condition, et un assez grand nombre d'hommes. Mais quand les Juifs de Thessalonique eurent appris que Paul avait aussi annoncé la parole de Dieu à Bérée, ils vinrent y émouvoir la multitude, et y mettre le trouble. Alors les frères firent partir Paul incontinent pour aller du côté de la mer. Silas et Timothée restèrent à Bérée, « où il paraît » que le dernier était venu après eux. » Ceux qui conduisaient Paul le menèrent jusqu'à Athènes, d'où ils partirent avec ordre de lui pour Silas et pour Timothée de le venir joindre au plutôt.

16. Paulus autem Athenis eos expectaret, incitabatur spiritus ejus in ipso videns idolatriæ deditam civitatem. 17. Disputabat igitur in synagoga cum Ju-

Pendant que Paul les attendait à Athènes, son esprit était agité au-dedans de lui-même, à la vue d'une ville si adonnée à l'idolâtrie (1). Il disputait donc dans la synagogue avec les Juifs et les prosélytes, et tous les jours dans la place publique avec ceux qui s'y trouvaient.

---

décisions, pour en pénétrer mieux le sens, pour les expliquer au peuple, pour réfuter ceux qui les combattent, et jamais pour les réformer.

(1) Athènes était la ville du monde la plus spirituelle; elle était en même tems la plus idolâtre, c'est-à-dire la plus insensée en matière de religion. La religion n'est nullement du ressort de l'esprit humain : pour peu qu'il y touche, il la défigure; et plus on a d'esprit, plus on y multiplie les extravagances, parceque, plus on a d'esprit, plus on y mêle de l'*esprit humain*.

Il y eut même quelques philosophes épicuriens et stoïciens qui entrèrent en conférence avec lui; et quelques-uns disaient : Que veut dire ce discoureur (1)? D'autres disaient : Il semble qu'il annonce de nouveaux dieux ; et cela, parcequ'il annonçait Jésus et la résurrection. Ils le prirent donc, et le conduisirent à l'Aréopage (2) en disant : Pouvons-nous savoir quelle est cette nouvelle doctrine que vous

dæis, et colentibus, et in foro per omnes dies, ad eos qui aderant. 18. Quidam autem epicurei, et stoici philosophi disserebant cum eo, et quidam dicebant : Quid vult seminiverbius hic dicere? alii vero : Novorum dæmo-

(1) Le mot latin comme le mot grec signifie proprement *semeur de paroles*. Eux-mêmes n'etaient rien autre chose, et ce nom leur convenait mieux qu'à personne : ces philosophes étaient les plus inutiles de tous les hommes. Si l'engeance en eût péri tout entière, l'état aurait fait une moindre perte que s'il eût perdu un bon laboureur.

(2) *Aréopage*, mot grec qu'on pourrait traduire par la *colline de Mars*, qui faisait un des quartiers de la ville. Le sénat d'Athènes y tenait ses séances, soit que ce fût dans le temple de Mars, ou dans quelque édifice voisin, ce qui avait fait donner au sénat même le nom d'Aréopage. Il n'est pas décidé si saint Paul fut conduit devant le tribunal, ou simplement dans le quartier, pour être entendu de plus de monde, parceque c'était un des principaux rendez-vous des curieux de la ville.

C'est ici le premier des trois grands théâtres sur lesquels Dieu voulait que saint Paul eût la gloire de confesser son nom : l'Aréopage d'Athènes, le grand conseil des Juifs à Jérusalem, et l'audience de César à Rome. Ainsi il a eu à combattre ce que l'esprit a de plus raffiné, ce que la passion a de plus furieux, ce que la première puissance de l'univers a de plus formidable. Quelle assurance! et qu'il a bien pu dire : *Je puis tous dans celui qui me fortifie!* Phil. IV, 13.

niorum videtur annuntiator esse; quia Jesum, et resurrectionem annuntiabat eis. 19. Et apprehensum eum ad Areopagum duxerunt, dicentes : Possumus scire quæ est hæc nova, quæ a te dicitur, doctrina? 20. Nova enim quædam infers auribus nostris : volumus ergo scire quidnam velint hæc esse. 21. (Athenienses autem omnes, et advenæ hospites, ad nihil aliud vocabant, nisi aut dicere, aut audire aliquid novi.) 22. Stans autem Paulus in medio Areopagi, ait: Viri Athenienses, per omnia quasi superstitiosiores vos video. 23. Præteriens enim, et videns simulacra vestra, inveni et aram, in qua scriptum erat : Ignoto. Deo. Quod ergo ignorantes colitis, hoc ego annuntio vobis. 24. Deus qui fecit mundum, et omnia quæ in eo sunt, hic cœli et terræ cum sit Dominus, non in manufactis templis habitat. 25.

enseignez? car vous nous faites entendre des choses bien nouvelles; nous sommes donc bien aises de savoir ce que c'est. Or tous les Athéniens et les étrangers qui demeuraient à Athènes ne s'occupaient à rien autre chose qu'à dire ou à écouter quelque chose de nouveau.

Paul donc, étant debout au milieu de l'Aréopage, parla ainsi : Athéniens, il me semble qu'en toutes choses vous êtes religieux jusqu'à l'excès; car comme je passais et que je regardais les simulacres de vos dieux, j'ai trouvé même un autel où il était écrit : AU DIEU INCONNU (1). Ce que vous adorez

---

(1) Saint Jérôme dit que cet autel était dédié *aux dieux inconnus*, au pluriel. Il est vrai qu'il y en avait à Athènes avec cette inscription; mais la manière dont parle saint Paul ne permet pas de douter qu'il n'y en eût un dédié *au Dieu inconnu*, au singulier. Lucien, ou quel que soit l'auteur du *Philopatris*, en parle comme l'ayant vu. Quel était ce Dieu dans l'idée des Athéniens, et à quel propos lui avaient-ils érigé un autel; c'est sur quoi l'on n'a que des conjectures. Quoi qu'ils en aient pensé; si l'on prend l'inscription au pied de la lettre, on trouvera que l'application que saint Paul en fait au vrai Dieu ne saurait être plus juste. Le nom de Dieu n'appartient qu'à lui seul; et de tous ceux à qui les Athéniens donnaient ce nom, il était le seul qu'ils ne connussent pas.

Cet exorde de l'Apôtre est fort ingénieux. Il va parler pour détruire tous les dieux des Athéniens, et il semble n'avoir en vue que de leur en faire connaître un de plus qu'ils ne connaissaient pas.

donc sans le connaître, c'est ce que je vous annonce. Dieu qui a fait le monde et tout ce qu'il renferme, étant le Seigneur du ciel et de la terre, n'habite point dans des temples faits de main d'hommes (1); et s'il reçoit de l'honneur de la main des hommes, ce n'est pas qu'il ait besoin de rien, puisque c'est lui qui donne à tous la vie, la respiration et toutes choses. D'un seul homme il a fait sortir tout le genre humain pour habiter toute la terre, en réglant le tems précis et les bornes de la demeure des hommes, afin qu'ils cherchent Dieu, et qu'ils puissent le trouver comme à tâtons (2), quoiqu'il ne soit pas loin de chacun de nous : car c'est en lui que nous avons la vie, le mouvement et l'être, ainsi que quelques-uns même de vos poëtes ont dit : Car nous sommes de sa race (3).

Nec manibus humanis colitur indigens aliquo, cum ipse det omnibus vitam, et inspirationem et omnia : Fecitque ex uno omne genus hominum inhabitare super universam faciem terræ, definiens statuta tempora, et terminos habitationis eorum, 27. Quærere Deum, si forte attrectent eum, aut inveniant, quamvis non longe sit ab unoquoque nostrum. 28. In ipso enim vivimus, et movemur, et sumus : sicut et quidam vestrorum poetarum dixerunt: Ipsius enim et genus sumus. 29 Genus ergo cum simus Dei, non debemus æstimare auro et argento, aut lapidi, sculpturæ artis, et cogitationis hominis, divinum esse simile. 30. Et tempora quidem hujus ignorantiæ despiciens Deus, nunc annuntiat hominibus ut omnes ubique pœnitentiam agant, 31. eo quod statuit diem, in quo judicaturus est orbem in æquitate, in viro in

---

(1) Dieu réside d'une manière spéciale dans les temples qui lui sont consacrés, mais il n'y est pas renfermé. C'est tout ce que veut dire saint Paul, et il le dit pour l'instruction des païens, qui n'imaginaient point d'autre présence de leurs dieux que celle par laquelle ils étaient actuellement présens dans le lieu particulier qu'ils occupaient.

(2) Quoique Dieu soit invisible, on peut le connaître par la réflexion et par le raisonnement, qui est comme le tâtonnement de l'âme, de même qu'un aveugle peut trouver les meubles de sa chambre en tâtonnant.

(3) Ce mot est d'Aratus, poëte grec et astronome. On a de lui un poëme sur les phénomènes, que Cicéron a traduit en vers latins.

quo statuit, fidem præbens omnibus, suscitans eum a mortuis.

Etant donc de la race de Dieu (1), nous ne devons pas nous imaginer que la Divinité soit semblable à des simulacres d'or, d'argent ou de pierre, ouvrages de l'art et de l'invention des hommes (2). Or Dieu, après avoir paru dissimuler ces tems d'ignorance, annonce présentement aux hommes que tous et partout ils fassent pénitence, parcequ'il a déterminé un jour où il jugera le monde selon la justice, par l'homme par lequel il a résolu de le faire ; ce qu'il a rendu indubitable à tous les hommes, en le ressuscitant d'entre les morts.

32. Cum audissent autem resurrectionem mor-

Lorsqu'ils eurent entendu parler de la résurrection des morts, quelques-uns s'en mo-

---

(1) *La race de Dieu*, c'est-à-dire ses ouvrages, car ce n'est pas de sa substance que Dieu a produit les corps et les âmes.

(2) L'ouvrier est toujours plus excellent que son ouvrage. Donc si l'homme, considéré du côté de l'esprit, qui est sa partie la plus noble, ne peut pas être représenté par des figures de pierre ou de métal, combien moins Dieu le sera-t-il, lui qui, étant le créateur des esprits, doit être de tous les esprits le plus pur, et, si l'on ose s'exprimer ainsi, le plus spirituel. C'est ce que signifie le raisonnement de saint Paul.

Cependant on peut représenter Dieu sous les différentes figures sous lesquelles l'Écriture nous apprend qu'il s'est montré aux hommes. Mais il ne faut pas croire que ces figures lui ressemblent, comme les païens le croyaient des simulacres de leurs dieux.

Les catholiques n'ont jamais cru que le Saint-Esprit ressemblât à une colombe.

quèrent; d'autres dirent : Nous vous entendrons là-dessus une seconde fois (1); ainsi Paul sortit de l'assemblée (2). Quelques-uns néanmoins se joignirent à lui, et embrassèrent la foi; l'un desquels fut Denis, sénateur de l'Aréopage (3), et une femme nommée Damaris, et d'autres avec eux.

tuorum, quidam quidem irridebant, quidam vero dixerunt: Audiemus te de hoc iterum. 33. Sic Paulus exivit de medio eorum. 34 Quidam vero viri adhærentes ei, crediderunt, in quibus, et Dionysius areopagita, et mulier nomine Damaris, et alii cum eis.

---

(1) Il n'y eut plus de *seconde fois* pour eux; et combien ont péri pour n'avoir pas profité de la première!

(2) Quelques interprètes ont cru que c'était ici une dénonciation en forme, comme celle de Socrate, et qu'il y allait de la vie pour saint Paul. Cela n'est nullement probable. Une pareille dénonciation, faite à un tribunal si grave, aurait été terminée par un jugement de condamnation ou d'absolution, et non point par des ris et par des *adieux jusqu'au revoir.*

(3) On convient à présent que saint Denis, évêque et apôtre de Paris, est différent de l'aréopagite. Tout ce que l'on sait de celui-ci, c'est qu'il fut le premier évêque d'Athènes, et qu'il souffrit le martyre, les uns disent sous Adrien, les autres, plus probablement, sous Domitien.

CHAPITRE XVIII.

Paul prêche l'Evangile à Corinthe et ensuite à Ephèse. — Apollo.

« Athènes avait reçu la semence, et l'a-
» pôtre en avait recueilli les premiers fruits.
» C'était le moment de la répandre dans une
» autre contrée, où elle devait produire sous
» ses yeux la moisson la plus abondante. »
Il partit donc d'Athènes, et alla à Corinthe. Il y trouva un Juif, nommé Aquila, originaire du Pont, venu depuis peu de l'Italie, avec Priscilla, sa femme. (« Ils avaient quitté » l'Italie » parceque Claude avait ordonné à tous les Juifs de sortir de Rome (1).) Il se

C. XVIII. ℣. 1. Post hæc egressus ab Athenis, venit Corinthum. 2. Et inveniens quemdam Judæum, nomine Aqui-

(1) Suétone dit que les Juifs furent bannis de Rome à cause des troubles qu'ils y excitaient, *impulsore Chresto*, à l'instigation de *Chrest*. Ce sont en deux mots deux ignorances, l'une du nom de Jésus-Christ, qu'il appelle *Chrest*, l'autre du tems de sa mort, arrivée bien des années avant ces troubles dont il l'accuse d'avoir été l'instigateur. Nous y trouvons cependant la véritable cause du bannissement : ce fut le soulèvement des Juifs incrédules contre ceux de leur nation qui embrassaient la foi de Jésus-Christ. Claude, sans examiner qui avait tort ou raison, les bannit tous. Il paraît que ce ne fut pas pour long-tems. Lorsque saint Paul alla à Rome pour la première fois, il y trouva des Juifs établis; et nous apprenons de l'Épître aux Romains, qui fut écrite avant ce premier voyage, qu'Aquila et sa femme étaient retournés à Rome, puisqu'il leur y donne le salut.

joignit à eux; et comme il était de leur métier, il demeura dans leur logis, et il y travaillait (1) : or leur métier était de faire des tentes.

Cependant il parlait dans la synagogue tous les jours de sabbat, mêlant dans ses discours le nom du Seigneur Jésus; et il tâchait de persuader les Juifs et les Grecs. Or, quand Silas et Timothée furent arrivés de Macédoine, Paul se mit à prêcher avec encore plus de force, assurant et prouvant aux Juifs que Jésus est le Christ. Mais comme ils le contredisaient et qu'ils blasphémaient, il leur dit, sécouant ses habits (2) : Que votre sang

lam, Ponticum genere, qui nuper venerat ab Italia, et Priscillam uxorem ejus (eo quod præcepisset Claudius discedere omnes Judæos a Roma), accessit ad eos. 3. Et quia ejusdem erat artis, manebat apud eos, et operabatur (erant autem scenofactoriæ artis). 4. Et disputabat in synagoga per omne sabbatum, interponens nomen Domini Jesu, suadebatque Judæis, et Græcis. 5 Cum venissent autem de Macedonia Silas et Timotheus, instabat verbo Paulus, testificans Judæis esse Jesum Christum. 6 Contradicentibus autem eis, et blasphemantibus, excutiens vestimenta sua, dixit ad eos : Sanguis vester super caput vestrum : mundus ego; ex hoc ad gentes vadam.

(1) Il avait appris ce métier, suivant l'usage des pharisiens, qui étaient obligés par leurs règlemens d'apprendre quelque art mécanique et de l'exercer; en quoi ils étaient louables, soit qu'ils le fissent pour gagner leur vie, ou seulement pour éviter l'oisiveté.

Paul travaillait, dit à ce propos saint Chrysostôme, *et il prêchait. Rougissons, nous autres qui ne prêchons pas et qui ne faisons rien.*

Il travaillait pour n'être pas à charge aux fidèles, quoiqu'il eût droit d'en exiger sa subsistance. Il en est qui sont nourris et engraissés des biens de l'Église, et qui ne font rien pour elle. Quel contraste!

On a déjà dit qu'aucune des vertus qui ont paru dans le christianisme ne disparaîtra jamais entièrement. Saint Paul y aura donc toujours des imitateurs de ce noble désintéressement; et la religion a encore quelques ministres assez généreux pour la servir, je ne dis pas sans profit, mais à leurs dépens.

(2) Signe de détestation et d'imprécation, dont on

soit sur votre tête (1); pour moi, j'en suis innocent : désormais j'irai vers les gentils.

« Obligé de les quitter, un reste d'espé-
» rance fit qu'il ne voulut pas trop s'en éloi-
» gner. » Étant donc sorti de là, il entra chez un nommé Tite-Juste, homme craignant Dieu, dont la maison était contiguë à la synagogue.

7. Et migrans inde, intravit in domum cujusdam, nomine Titi justi, colentis Deum, cujus domus erat conjuncta synagogæ.

« L'obstination des endurcis n'avait pas
» empêché qu'il n'en remportât de précieuses
» dépouilles. » Crispe, chef de la synagogue, crut au Seigneur avec toute sa maison. Plusieurs Corinthiens aussi, qui entendaient Paul, crurent et reçurent le baptême. « La plu-
» part le reçurent des mains de ceux qu'il
» avait associés à son apostolat. Car pour
» moi, écrit-il aux Corinthiens, je n'ai baptisé
» aucun de vous sinon Crispe, Caïus, et la
» maison de Stéphanas; et je ne sache point

8. Crispis autem archisynagogus credidit Domino cum omni domo sua : et multi Corinthiorum audientes credebant et baptizabantur.

---

trouve plusieurs exemples dans l'Écriture. Sa signification est exprimée par ces paroles de Néhémie : *Je secouai mon sein* (mes habits), *et je dis que tout homme qui n'accomplira point ce que j'ai dit soit ainsi secoué de Dieu, loin de sa maison et de ses travaux; qu'il soit ainsi secoué et réduit à rien, et tout le peuple répondit :* Amen. 2 Esdras, v, 13.

(1) C'est-à-dire, Que votre perte vous soit imputée. Saint Paul en est innocent, parcequ'il a fait ce qu'il a pu pour qu'ils fussent sauvés. S'il ne l'avait pas fait, il en serait coupable, et Dieu lui aurait demandé compte de *leur sang*, selon l'expression d'Ézéchiel, que l'apotre copie en cet endroit, et dont il se sert encore au chapitre xx.

» en avoir baptisé d'autres. Il en dit ensuite » la raison : Jésus-Christ, ajoute-t-il, ne m'a » pas envoyé pour baptiser (1), mais pour » l'évangéliser (2).

» Nous ignorons le détail de tout ce que » saint Paul eut à souffrir à Corinthe ; mais » nous savons par lui-même qu'il y souffrit » beaucoup. Lorsque j'étais parmi vous, écri- » vait-il encore aux Corinthiens, j'y ai été » dans un état de faiblesse, de crainte et de » tremblement continuel (3). Le Seigneur le » permettait, afin qu'il ne mît pas sa con- » fiance en lui-même; mais il fallait que celle » qu'il avait en Dieu fût inébranlable. Ce » fut pour l'y affermir de plus en plus que » le Seigneur lui dit la nuit dans une vision : Ne craignez point, mais parlez, et gardez-vous bien de vous taire; car je suis avec vous, et personne ne viendra à bout de vous nuire, parcequ'il y a un grand peuple à moi dans cette ville. Il y demeura donc un an et demi, leur enseignant la parole de Dieu.

9. Dixit autem Dominus nocte per visionem Paulo : Noli timere, sed loquere, et ne taceas. Propter quod ego tecum sum et nemo apponetur tibi ut noceat te : quoniam populus est mihi multus in hac civitate. 11. Sedit autem ibi annum et sex menses, docens apud eos verbum Dei.

---

(1) Ne serait-il pas à désirer que ce partage pût se faire aujourd'hui, et que dans nos expéditions apostoliques ceux qui prêchent fussent dispensés de confesser. Les deux ministères en seraient mieux remplis, et les ministres moins accablés.

(2) 1. Cor. 1, 14. Neminem vestrum baptizavi, nisi Crispum, et Caium, 16... et Stephanæ domum : cæterum nescio si quem alium baptizaverim; 17. Non enim misit me Christus baptizare, sed evangelizare.

(3) 1. Cor. 11, 3. Et ego infirmitate, et timore, et tremore multo fui apud vos.

12. Gallione autem proconsule Achaiæ insurrexerunt uno animo Judæi in Paulum, et adduxerunt eum ad tribunal, 13. Dicentes : Quia contra legem hic persuadet hominibus colere Deum. 14. Incipiente autem Paulo aperire os, dixit Gallio ad Judæos : Siquidem esset iniquum aliquid, aut facinus pessimum, ô viri Judæi, recte vos sustinerem 15. Si vero quæstiones sunt de verbo, et nominibus, et lege vestra, vos ipsi videritis : judex ergo horum nolo esse 16. Et minavit eos a tribunali 17. Apprehendentes autem omnes Sosthenem principem synagogæ, percutiebant eum ante tribunal : et nihil eorum Gallione curæ erat.

« L'effet suivit la promesse, et l'événe» ment vérifia la prophétie. » Gallion (1) étant proconsul d'Achaïe, les Juifs s'élevèrent d'un commun accord contre Paul, et le menèrent à son tribunal. Cet homme, dirent-ils, persuade au monde de rendre à Dieu un culte qui est contre la loi. Paul ouvrait la bouche pour répondre, lorsque Gallion dit aux Juifs : S'il s'agissait de quelque tort qu'on vous eût fait, ou de quelque action criminelle, ô Juifs, il serait raisonnable que je vous écoutasse patiemment; mais s'il est question de mots (2), de noms et de votre loi, c'est à vous de voir ; je ne veux point être juge de ces sortes de choses. Cela dit, il les fit retirer du tribunal. « Il y a toute » apparence que Paul se retira aussitôt. Ne » pouvant donc pas décharger sur lui leur » furie, » ils (3) se jetèrent tous sur Sos-

---

(1) Titus Annæus Gallion, frère de Sénèque le philosophe. Il avait été adopté par un Gallion, dont il avait pris le nom, suivant l'usage. La faveur de son frère lui avait valu le proconsulat d'Achaïe. Il fut ensuite enveloppé dans sa disgrâce, et mourut de sa propre main. Son bonheur fut la cause de son malheur. Les fortunes humaines ne sont que trop sujettes à de pareils mécomptes.

(2) On ne sait ce qu'il veut dire par ces *mots* et ces *noms ;* peut-être ne le savait-il pas lui-même. Cependant il pouvait avoir ouï dire qu'il s'agissait de savoir si les noms de Messie et de Christ convenaient ou ne convenaient pas à Jésus-Christ. Un païen a bien pu appeler cela une question de noms.

(3) Le grec ordinaire dit que ce furent les *Grecs*

thène, chef de la synagogue (1), et se mirent à le battre devant le tribunal, sans que Gallion s'en mît en peine (2).

Paul, « malgré cet orage, » demeura encore assez de tems à Corinthe; après quoi il fit ses adieux aux frères, et s'embarqua pour la Syrie (avec Priscille et Aquila), s'étant fait couper auparavant les cheveux à Cenchrée; car il avait fait un vœu (3). Il arriva

18. Paulus vero
cum adhuc
sustinuisset dies
multos, fratribus
valefaciens navigavit
in Syriam.
(et cum eo Priscilla,
et Aquila)
qui sibi totonderat
in Cenchris
caput : habebat
enim votum. 19.
Devenitque Ephesum
et illos
ibi reliquit; ipse
vero ingressus
synagogam, disputabat
cum Judæis. 20. Rogantibus
autem eis,
ut ampliori tempore
maneret,
non consensit,
Sed valefaciens
et dicens : Iterum
revertar ad
vos, Deo volente,
profectus est
ab Epheso. 22.
Et descendens
Cæsaream, ascendit
et salutavit
ecclesiam, et
descendit Antiochiam.
23. Et
facto ibi aliquanto
tempore profectus
est, perambulans
ex ordine
Galaticam
regionem, et
Phrygiam, confirmans
omnes
discipulos. 24.
Judæus autem
quidam, Apollo
nomine, Alexan-

---

qui battirent Sosthène. Ces *Grecs* ont bien l'air d'avoir été ajoutés au texte : ils ne se trouvent ni dans la Vulgate ni dans les plus anciens manuscrits grecs. Il est donc beaucoup plus probable que Sosthène fut battu par les Juifs à cause de son attachement déclaré pour saint Paul. C'est l'opinion de l'Église, qui lui fait un mérite des coups qu'il reçut alors, par lesquels il consacra, dit-elle, les prémices de sa foi. Voyez le *Martyrologe romain*, au 28 novembre.

(1) Crispe est aussi appelé chef de la synagogue. Il s'ensuit que la synagogue avait plus d'un chef, ou qu'il y avait à Corinthe plus d'une synagogue. Dans le second sens, chacun d'eux serait mieux appelé chef de synagogue que chef de *la* synagogue.

(2) On a loué Gallion de sa douceur, parcequ'il n'avait pas voulu écouter les accusateurs de saint Paul; de sa réserve pour avoir refusé de prononcer sur un différend de religion; peut-être de sa prudence pour avoir évité de se mêler d'une affaire où il n'entendait rien. Son indifférence à la vue des mauvais traitemens qu'on fit à Sosthène nous découvre le véritable motif de sa conduite. C'était un souverain mépris pour les Juifs et pour tout ce qui les concernait.

(3) A ne consulter que le texte, il est douteux si ce fut Aquila ou saint Paul qui se fit couper les che-

drinus genere, vir eloquens, devenit Ephesum, potens in Scripturis. 25. Hic erat edoctus viam Domini: et fervens Spiritu loquebatur, et docebat diligenter ea quæ sunt Jesu, sciens tantum baptisma Joannis 26. Hic ergo cœpit fiducialiter agere in synagoga. Quem cum audissent Priscilla et Aquila, assumpserunt eum et diligentius exposuerunt ei viam Do-

à Ephèse et y laissa les « deux époux. » Pour lui, il entra dans la synogague, et il conféra avec les Juifs. Ceux-ci, « mieux dis» posés que les autres, » le prièrent de demeurer plus long-tems avec eux. Il ne s'y accorda pas; mais, prenant congé d'eux, il leur dit: Si c'est la volonté de Dieu, je reviendrai vous voir; et il partit d'Éphèse. Étant débarqué à Césarée, il alla « à Jérusalem, » et y salua l'église. Ensuite il alla à Antioche. Après y avoir fait quelque séjour, il en partit, et parcourut de ville en ville tout le pays de Galatie et de Phrygie, affermissant tous les disciples (1).

veux. Tous les interprètes s'accordent à l'entendre de saint Paul, et on les a suivis. Ce vœu était celui des Nazaréens. Il consistait à laisser croître ses cheveux, et à s'abstenir de vin et de toute liqueur capable d'enivrer, pendant tout le tems que le vœu durait. S'il arrivait, avant que ce tems fût expiré, que l'on contractât quelque impureté légale, le tems précédent n'était plus compté; il fallait se raser de nouveau et recommencer. On finissait par offrir les sacrifices qui sont prescrits au livre des Nombres, chap. VI. Ce fut par condescendance pour les Juifs que saint Paul pratiqua cette dévotion judaïque, à laquelle personne n'était obligé. Il fit donc ce vœu à Cenchrée, qui était le port oriental de Corinthe, lorsqu'il était sur le point de s'embarquer; ou bien, supposé qu'il l'eût fait plutôt, il fallait qu'il eût contracté quelque impureté légale qui l'obligeait à se raser de nouveau; car on ne sait pas précisément ce qui en est.

(1) Visites pastorales, moyen nécessaire pour corriger le mal et pour conserver le bien. Leur objet principal

Dans ce tems-là il vint à Éphèse un Juif nommé Apollo, originaire d'Alexandrie; homme éloquent et puissant dans les Écritures (1). Il avait été instruit de la voie du Seigneur; ses paroles étaient animées de zèle, et il enseignait exactement ce qui concerne Jésus, ne connaissant néanmoins que le baptême de Jean (2). Il commença donc à parler avec liberté dans la synagogue; et quand Priscilla et Aquila l'eurent entendu, ils le prirent avec eux, et lui firent connaître plus à fond la voie du Seigneur (3). Or comme

mini. 27. Cum autem vellet ire Achaiam, exhortati fratres, scripserunt discipulis ut susciperent eum, qui cum venisset, contulit multum his qui crediderant. 28. Vehementer enim Judæos revincebat, publice ostendens per Scripturas esse Christum Jesum.

---

est de s'instruire de la conduite des ministres du second ordre, qu'on ne connaît bien que sur les lieux, afin de les reprendre s'ils manquent à leur devoir; ou s'ils le font, et s'ils éprouvent des contradictions, pour les soutenir de toute l'autorité que donne la première place.

(1) *Puissant*, c'est-à-dire non-seulement *habile* dans les Écritures, mais encore sachant les employer avec force et avec succès. Le mot *habile* ou *versé* dans les Écritures, dont se servent presque tous les traducteurs, ne rend que la moitié du sens.

(2) On en verra bientôt plusieurs autres qui étaient dans la même erreur, ou plutôt dans la même ignorance. Ceux-ci avaient-ils reçu en Judée le baptême de Jean, ou bien des disciples de Jean étaient-ils venus le leur conférer à Ephèse, c'est ce que l'on ignore, et ce qu'il importe peu de savoir.

(3) Apollo, si versé dans la science des Écritures, apprend une vérité capitale de deux laïques, tous deux artisans, et dont l'un était une femme. Ceux-ci, gens simples et ignorans, l'avaient apprise de saint Paul, sans autre peine que celle de l'écouter avec docilité. L'étude sans l'enseignement des pasteurs ne suffit pas aux plus

il voulait aller en Achaïe, les frères qui l'y avaient exhorté écrivirent aux disciples de le recevoir. Y étant arrivé, il fut d'un grand secours à ceux qui avaient cru : car il convainquait fortement les Juifs en public, faisant voir par les Écritures que Jésus est le Christ.

« Ainsi il arrosa ce que Paul avait planté (1); » et Dieu répandit sur ses travaux des bé- » nédictions si abondantes que, parmi les » fidèles de Corinthe, chacun disait : Moi je » suis à Paul; moi je suis à Apollo, et moi je « suis à Céphas (2). Saint Paul blâme jus- » tement ces partialités qui, en les attachant » trop à leurs maîtres particuliers, leur faisait » oublier Jésus-Christ, le maître des maî- » tres, et le pasteur des pasteurs. Cependant

---

savans : l'enseignement des pasteurs sans l'étude suffit aux plus simples. Ainsi les seconds sont amenés sans effort à la connaissance de toutes les vérités salutaires ; ainsi les premiers sont garantis de l'enflure de la science et des égaremens de leur esprit. Moyen admirable, propre pour tous les hommes, et nécessaire à tous. Comment a-t-on pu le méconnaître jusqu'à livrer la foi à la discussion des particuliers, c'est-à-dire à toutes les bévues de l'ignorance, et à tous les travers de l'imagination.

Cependant la science d'Apollo ne lui fut pas inutile. Lorsqu'il fut pleinement instruit, elle servit à en faire un docteur de l'Eglise, ce que Priscille et Aquila ne pouvaient pas être.

(1) 1. Cor. III, 6. Ego plantavi, Apollo rigavit.

(2) 1. Cor. I, 12. Unusquisque vestrum dicit : Ego quidem sum Pauli; ego autem Apollo; ego vero Cephæ.

» elles nous font connaître la haute estime
» où était Apollo, qui allait jusqu'à l'égaler,
» en quelque manière, aux premiers des
» apôtres. »

CHAPITRE XIX.

Baptême de Jean insuffisant. — Miracles opérés par le seul attouchement des habits de saint Paul. — Juifs exorcistes maltraités par le démon. — Livres brûlés. — Sédition excitée par l'orfèvre Démétrius.

« Dieu voulait ce que son apôtre n'avait » promis que ce fut là volonté divine (1). » Ainsi, tandis qu'Apollo était à Corinthe, Paul « fidèle à Dieu et aux hommes, Paul, dis-je, » après avoir parcouru les provinces supérieures (2) « de l'Asie, » se rendit à Éphèse. Il y trouva quelques disciples, auxquels il dit : Avez-vous reçu le Saint-Esprit en recevant la foi ? Ils repartirent : Nous n'avons pas même ouï dire s'il y a un Saint-Esprit. De quel baptême (3) donc, dit-il, avez-vous

C. XIX. ℣. 1. Factum est autem, cum Apollo esset Corinthi, ut Paulus, peragratis superioribus partibus, veniret Ephesum, et inveniret quosdam discipulos : 2 Dixitque ad eos : Spiritum sanctum accepistis credentes? At illi

(1) Chap. XVIII, ℣ 19. Iterum revertar ad vos Deo volente.

(2) Ces provinces sont la Galatie et la Phrygie, dont il est parlé au ℣ 23 du chapitre précédent. Elles sont situées au nord d'Éphèse, qui était comme la métropole de l'Asie mineure : c'est par rapport à cette situation qu'on les appelle ici les provinces supérieures.

(3) Cette demande ne signifie-t-elle pas clairement qu'on ne pouvait pas avoir reçu le vrai baptême, le baptême *chrétien*, sans avoir ouï dire qu'il y a un

été baptisés ? Du baptême de Jean (1), répliquèrent-ils. Paul dit là-dessus : Jean a baptisé le peuple du baptême de la pénitence, disant que l'on eût à croire en celui qui devait venir après lui (2), c'est-à-dire en Jésus. Ce qu'ayant entendu, ils furent baptisés au

dixerunt ad eum: Sed neque si Spiritus sanctus est audivimus. 3. Ille vero ait : In quo ergo baptisati estis ? qui dixerunt : In Joannis baptismate. 4. Dixit autem Paulus : Joannes baptizavit baptismo pœnitentiæ populum, dicens : In eum, qui venturus esset post ipsum, ut crederent, hoc est in Jesum. 5. His auditis baptizati sunt in nomine Domini Jesu. 6. Et cum imposuisset illis manus Paulus, venit Spiritus sanctus super eos, et loquebantur linguis et prophetabant. 7. Erant autem omnes viri fere duodecim.

Saint-Esprit ? Saint Paul le leur fit recevoir ensuite, et il est dit à ce propos *qu'ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus*. Donc dans le baptême qui est dit dans les Actes avoir été donné *au nom du Seigneur Jésus*, le Saint-Esprit, et par conséquent les trois personnes divines y étaient expressément nommées. Nous avions promis cette preuve plus haut; elle nous paraît sans réplique.

(1) Les protestans ont prétendu que le baptême de Jean avait la même vertu que le baptême de Jésus-Christ, et qu'il s'administrait pareillement au nom des trois personnes de la très-sainte Trinité; on n'imagine pas où ils ont pu prendre de pareils rêves. Si ces deux baptêmes eussent été semblables par la forme et par la vertu, Apollo, qui *ne connaissait que le baptême de Jean*, aurait-il eu besoin d'être plus amplement instruit ? Et ces Éphésiens, dont il est ici parlé, auraient-ils pu répondre qu'ils n'avaient pas même ouï dire qu'il y eût un Saint-Esprit, eux qui l'auraient entendu nommer dans la formule de leur baptême ? C'est cette erreur qui a occasioné ce canon du concile de Trente (Sess. 7.) : *Si quelqu'un dit que le baptême de Jean avait la même vertu que le baptême de Jésus-Christ, qu'il soit anathème.*

(2) Ces paroles de saint Paul nous apprennent que saint Jean exigeait de ceux à qui il conférait son baptême, la foi explicite au Messie promis et prochain, comme à celui de qui seul ils devaient attendre la ré-

nom du Seigneur Jésus; et après que Paul leur eut imposé les mains, le Saint-Esprit vint sur eux, en sorte qu'ils parlaient plusieurs langues et qu'ils prophétisaient. Ils étaient en tout au nombre de douze hommes, ou environ.

8. Introgressus autem synagogam cum fiducia loquebatur per tres menses, disputans et suadens de regno Dei.

Il alla ensuite dans la synagogue, et il y parla durant trois mois sans rien craindre, disputant « avec les Juifs, » et les convainquant sur ce qui regarde le royaume de Dieu. « Ces Juifs, ainsi qu'on l'a remarqué, étaient » mieux disposés que ceux des autres pays; » et il paraît que le plus grand nombre l'écou» taient favorablement. Cependant, » comme quelques-uns qui s'endurcirent et qui demeurèrent incrédules décriaient publiquement la voie du Seigneur, il les laissa (1), et en ayant séparé ses disciples, il tenait tous les jours ses conférences dans l'école d'un certain homme appelé Tyrannus. Cela dura pen-

9. Cum autem quidam indurarentur, et non crederent, maledicentes viam Domini coram multitudine, discedens ab eis, segregavit discipulos, quotidie disputans in schola Tyranni cujusdam. 10. Hoc autem factum est per biennium, ita ut omnes qui habitabant in Asia audirent verbum Domini, Judæi atque gentiles.

---

mission de leurs péchés, à laquelle son baptême n'était qu'une disposition éloignée. Sans doute c'est pour cette raison que la qualité sous laquelle Jean le désignait le plus souvent, c'était celle de *l'agneau qui ôte les péchés du monde.*

(1) Ce n'était pas une fuite, c'était une sage retraite pour épargner de nouveaux blasphèmes aux incrédules, et des tentations aux néophytes. Ces ménagemens doivent surprendre dans un homme d'un caractère aussi ardent que l'était saint Paul. Il fallait que la grâce l'eût rendu bien maître de lui-même.

dant deux ans, si bien que tous ceux qui demeuraient en Asie, Juifs et gentils, entendirent la parole du Seigneur.

Cependant Dieu faisait des miracles non communs par les mains de Paul; jusque-là même qu'on portait aux malades les mouchoirs (1) et les tabliers qui lui avaient servi, et les maladies les quittaient, et les esprits malins sortaient « des corps des possédés. » Or quelques-uns des exorcistes juifs (2) qui couraient le pays essayèrent d'invoquer le nom du Seigneur Jésus sur ceux qui étaient possédés des malins esprits, en disant : Je vous conjure par Jésus que Paul prêche. Ceux qui au reste faisaient cela étaient les sept fils de Scéva (3), Juif, prince des prêtres.

11. Virtutesque non quaslibet faciebat Deus per manum Pauli : 12. Ita ut etiam super languidos deferrentur à corpore ejus sudaria et semicinctia, et recedebant ab eis languores et spiritus nequam egrediebantur. 13. Tentaverunt autem quidam et de circumeuntibus judæis exorcistis, invocare super eos, qui habebant spiritus malos, nomen Do-

(1) En latin *sudaria*, qu'on ne pourrait traduire littéralement que par le mot de *suaires*, que nous n'employons que pour exprimer ce qui sert à ensevelir les morts. Chez les anciens le mot *sudarium* signifiait ce dont ils se servaient pour essuyer la sueur. On a traduit *semicinctia* par *les tabliers*. Il est plus que probable que saint Paul en usait lorsqu'il faisait des tentes. Mais une remarque plus importante, c'est que voilà des reliques qui opéraient des miracles incontestables. Que peuvent dire à ceci les protestans ?

(2) On a déjà remarqué que chez les Juifs il y avait des exorcistes qui employaient avec succès, contre les démons, certaines formules de conjurations que Salomon leur avait apprises.

(3) Ainsi appelé, ou bien parcequ'il était chef d'une des vingt-quatre familles sacerdotales, ou peut-être

mini Jesu, dicentes : Adjuro vos per Jesum quem Paulus prædicat. 14. Erant autem quidam Judæi Scevæ, principis sacerdotum septem filii, qui hoc faciebant. 15. Respondens autem spiritus nequam dixit illis: Jesum novi, et Paulum scio : vos autem qui estis? 16. Et insiliens in eos homo

Mais l'esprit malin leur répondit : Je connais Jésus, et je sais qui est Paul ; mais vous, qui êtes-vous? A l'instant l'homme, qui était possédé d'un démon très-méchant, se jeta sur eux (1), et s'étant rendu maître de deux qu'ils étaient, il demeura le plus fort, tellement qu'ils s'enfuirent de cette maison nus et blessés. La chose fut sue de tous les Juifs et de tous les gentils qui demeuraient à Ephèse ; ils en furent saisis de crainte, et on exaltait

---

parcequ'il était à la tête de ceux de l'ordre sacerdotal qui étaient établis à Éphèse.

(1) Lorsque Jean dit à Jésus, Maître, nous avons vu un homme qui n'est point d'avec nous, lequel chassait les démons en votre nom, et nous l'en avons empéché, Jésus lui répondit : *Ne l'en empêchez pas.* (*Marc.* IX. 37, 38.) Répondre ainsi, c'est approuver ce que faisait cet homme; et l'on ne peut douter qu'il ne désapprouvât ceux-ci, puisqu'il permit qu'ils fussent si fort maltraités par le démon : cependant l'action était exactement la même. Oui ; mais 1° les circonstances pouvaient faire que ce qui d'un côté était favorable à l'établissement de la foi, de l'autre lui fût préjudiciable. 2° Des intentions différentes pouvaient mettre dans la même action des différences essentielles. L'homme que Jésus-Christ ne voulait pas qu'on empêchât pouvait agir par le principe de la foi qu'il avait en lui, et n'avoir en vue que le soulagement de ceux qu'il exorcisait. Les fils de Sceva pouvaient ne regarder l'invocation du nom de Jésus que comme un secret et une recette; ils pouvaient n'y chercher que la gloire de réussir dans leurs exorcismes, et apparemment le profit qui leur en revenait lorsqu'ils réussissaient. En ce cas ils méritaient d'être traités comme ils le furent.

le nom du Seigneur Jésus. Plusieurs de ceux qui avaient cru venaient confesser (1) et déclarer leurs péchés. Plusieurs aussi qui s'étaient adonnés aux sciences curieuses (2) apportèrent ce qu'ils avaient de livres, et les brûlèrent (3) devant tout le monde. On supputa ce que ces livres pouvaient valoir,

in quo erat dæmonium pessimum, et dominatus amborum invaluit contra eos, ita ut nudi et vulnerati effugerent de domo illa. 17. Hoc autem notum factum est omnibus Judæis, atque gentilibus, qui habitabant Ephesi : et cecidit timor super omnes illos, et magnificabatur nomen Domini Jesu. 18. Multique credentium veniebant confitentes actus suos. 19. Multi autem ex eis, qui fuerant curiosa sectati, contulerunt libros, et combusserunt coram omnibus : et computatis pretiis illorum, invenerunt pecuniam denariorum quinquaginta millium. 20. Ita fortiter crescebat verbum Dei, et confirmabatur.
21. His autem expletis, proposuit Paulus in Spiritu, transita Macedonia et Achaia, ire Jerosolymam, dicens : Quoniam postquam fuero ibi, oportet me et Romam videre. 22. Mittens autem in Macedoniam duos ex ministrantibus sibi,

---

(1) Le mot latin et le mot grec signifient proprement qu'ils *annonçaient* leurs péchés, c'est-à-dire qu'ils en faisaient une confession publique. Ils la faisaient par ferveur, et pour s'humilier davantage ; car la confession publique n'a jamais été de précepte. Aussi le concile de Trente ne se sert pas de cet exemple pour prouver la nécessité de la confession sacramentelle.

(2) La magie, la plus abominable de toutes les sciences. Les anciens se contentaient de l'appeler science *curieuse*, par le penchant qu'ont tous les hommes à donner à leurs crimes des noms qui en fassent disparaître la noirceur. C'est ainsi que, parlant d'un homme plongé dans la débauche, nous disons qu'il est *dissipé*. Cependant l'usage prévaut enfin d'user de ces expressions, et alors tout le monde peut s'en servir, même ceux qui n'attachent pas aux mots la signification qu'ils semblent emporter avec eux.

(3) Ils les brûlèrent *pour éteindre un feu par l'autre*, dit à ce propos un poëte chrétien. Le feu de l'enfer, ou n'était pas éteint, ou se serait bientôt rallumé pour eux, si celui-ci n'avait pas consumé ce qui avait servi d'aliment à leurs crimes. Nulle sûreté, et le plus souvent nulle sincérité dans la pénitence, si elle n'est pas comme un feu dévorant qui détruise toutes les amorces de la volupté, mauvais livres, peintures déshonnêtes, etc. Car pourquoi les garder, si l'on ne veut plus les regarder ?

Timotheum et E-
rastum, ipse re-
mansit ad tem-
pus in Asia. 23.
Facta est autem
illo tempore tur-
batio non minima
de via Domini.
24. Demetrius e-
nim quidam no-
mine, argenta-
rius, faciens ædes
argenteas Dianæ,
præstabat artifi-
cibus non modi-
cum quæstum :
25. Quos convo-
cans, et eos qui
hujusmodi erant
opifices, dixit :
Viri, scitis quia
de hoc artificio
est nobis acquisi-
tio : 26. Et vide-
tis, et auditis,
quia non solum
Ephesi; sed pœ-
ne totius Asiæ,

et on trouva que la somme allait à cinquante mille deniers (1). Ainsi la parole de Dieu s'étendait et s'accréditait de plus en plus.

Après cela, Paul résolut, par le mouvememt du Saint-Esprit, d'aller à Jérusalem, après avoir passé par la Macédoine et par l'Achaïe; et il disait : Quand j'aurai été là, il faudra que je voie aussi Rome. Ayant envoyé « d'avance » en Macédoine deux de ceux qui le servaient dans le ministère, Timothée et Éraste, il demeura encore quelque tems en Asie.

Il survint alors un grand trouble au sujet de la voie du Seigneur. Un orfèvre nommé Démétrius, qui fabriquait en argent de petits temples (2) de Diane, faisait beaucoup gagner les gens de sa profession. Les ayant

(1) Il y a dans le grec 50 *mille pièces d'argent*. On ne sait pas au juste ce que cette somme pouvait valoir. Elle était considérable, et l'on en conclut avec raison qu'il fallait qu'il y eût beaucoup de ces sortes de livres. On n'en sera pas surpris, lorsqu'on saura que la magie était si commune à Ephèse, qu'elle y était devenue un art et une profession. Ce qui fait juger pourtant que la quantité de ces livres était moindre qu'on ne pourrait se l'imaginer, c'est qu'avant que l'imprimerie fût inventée les livres étaient une marchandise beaucoup plus chère qu'elle ne l'est aujourd'hui.

(2) C'est ce que signifie le mot grec. Il paraît que ces représentations étaient en relief. Si, comme quelques-uns le pensent, elles eussent été plates, et frappées comme des médailles, pour lesquelles il ne faut qu'un coin et un coup de marteau, auraient-elles occupé ce grand nombre d'ouvriers dont il va être parlé ?

assemblés avec d'autres qui faisaient de pareils ouvrages : O hommes, leur dit-il, vous savez que ce travail nous produit un gain considérable. Vous voyez aussi, et vous l'entendez dire que, non-seulement à Éphèse, mais presque par toute l'Asie, ce Paul a détourné beaucoup de monde, en disant que les dieux, qui se font de main d'hommes ne sont point des dieux.

« Ce motif ne regardait que les orfè-
» vres, et seul il ne suffisait pas pour causer
» une émeute générale. Démétrius jugea donc
» à propos d'intéresser dans cette affaire la
» religion publique. C'est pourquoi il ajou-
» ta : » Non-seulement nous courons risque de voir cette partie « lucrative » tomber dans le discrédit, mais de plus le temple (1) de la grande Diane sera méprisé, et l'on verra bientôt disparaître la majesté de celle que toute l'Asie et le monde entier révère.

A ces mots la colère les saisit, et ils se mirent à crier : Elle est grande la Diane des Éphésiens ! Toute la ville fut aussitôt en

Paulus hic suadens avertit multam turbam, dicens : quoniam non sunt dii, qui manibus fiunt.

27. Non solum autem hæc periclitabitur nobis pars in redargutionem venire, sed et magnæ Dianæ templum in nihilum reputabitur, sed et destrui incipiet majestas ejus, quam tota Asia, et orbis colit.
28. His auditis, repleti sunt ira, et exclamaverunt dicentes : Magna Diana Ephesiorum ! 29. Et impleta est civitas confusione, et impetum fecerunt uno animo in theatrum,

(1) Tout le monde sait que le temple d'Éphèse était une des sept merveilles du monde. Pline l'appelle le chef-d'œuvre de la magnificence grecque. Il nous en donne les dimensions. Ce temple avait 425 pieds de longueur, 220 pieds de largeur; il était soutenu par 127 colonnes qui avaient chacune 60 pieds de hauteur. Pline ajoute que le dénombrement des beautés qui y étaient répandues remplirait plusieurs volumes. Il fut pillé et brûlé par les Grecs sous l'empire de Gallien.

rapto Gaio et Aristarcho Macedonibus, comitibus Pauli.

combustion, et tous ensemble coururent impétueusement au théâtre (1), trainant avec eux Gaïus et Aristarque, Macédoniens, compagnons de Paul. « C'était sans doute pour » les dégager, et pour essuyer seul ce grand » orage, que » Paul voulait aller se présenter au peuple : mais les disciples s'y opposèrent; quelques-uns même des principaux de l'Asie, qui étaient de ses amis, l'envoyèrent prier de ne pas s'exposer au théâtre; « et il eut pour eux cette déférence. »

30. Paulo autem volente intrare in populum, non permiserunt discipuli. 31. Quidam autem et de Asiæ principibus, qui erant amici ejus, miserunt ad eum rogantes ne se daret in theatrum : 32. Alii autem aliud clamabant. Erat enim Ecclesia confusa : et plures nesciebant qua ex causa convenissent.

Cependant l'un criait d'une façon, et l'autre d'une autre; car toute cette assemblée n'était qu'un amas confus de gens dont la plupart ne savaient seulement pas pourquoi ils étaient assemblés. « Les Juifs, qui craignaient que » cette tempête ne vînt à éclater sur eux, » pensèrent tout perdre par le moyen qu'ils » avaient jugé propre à les garantir. » Ils tirèrent de la foule, en le poussant devant eux, « un des leurs, nommé » Alexandre. Celui-ci, ayant demandé silence de la main, voulait exposer ses raisons au peuple. « Son » dessein était apparemment de séparer la » cause des Juifs de celle de Paul et des » chrétiens. » Mais dès qu'on eut reconnu qu'il était Juif « (et dès lors un ennemi dé» claré de Diane et de toutes les divinités

33. De turba autem detraxerunt Alexandrum, propellentibus eum Judæis. Alexander autem manu silentio postulato, volebat reddere rationem populo. 34. Quem ut cognoverunt Judæum esse, vox facta una est omnium, quasi per horas duas clamantium : Magna Diana Ephesiorum.

(2) La place où était le théâtre et où se donnaient les spectacles. Cette place était aussi le lieu où le peuple tenait ses assemblées.

» païennes), » de toutes ces voix il ne s'en forma qu'une seule qu'on entendit crier pendant environ deux heures : Elle est grande la Diane des Éphésiens !

« Une seule de ces voix qui aurait ajouté, » *Exterminons tous ses ennemis*, aurait suffi » pour remplir la ville d'incendies et de car- » nage. Ces excès étaient à craindre et le » danger en était prochain, lorsqu'un homme » agréable au peuple se chargea, s'il ne fut » pas plutôt chargé par les magistrats, de » calmer les esprits et de rétablir l'ordre. » Cet homme qui était » le secrétaire « de » la ville, » après avoir apaisé le tumulte, harangua de la sorte : Citoyens d'Éphèse, quel est l'homme qui ne sache que la ville d'Éphèse honore « d'un culte spécial » la grande Diane, la fille de Jupiter. Puis donc que c'est un fait qui ne peut être contesté, vous devez vous tenir en repos et ne rien faire légèrement. Car ces hommes que vous avez amenés ici « (il parlait de Gaïus et d'Aristarque) » ne sont coupables ni de sacrilége ni de blasphème (1) contre votre déesse. Que si Démétrius et les ouvriers qui sont avec lui ont

35. Et cum sedasset scriba turbas, dixit : Viri Ephesii, quis enim est hominum, qui nesciat Ephesiorum civitatem cultricem esse magnæ Dianæ, Jovisque prolis ? 36. Cum ergo his contradici non possit, oportet vos sedatos esse, et nihil temere agere. 37. Adduxistis enim homines istos, neque sacrilegos, neque blasphemantes

(1) Saint Chrysostôme dit que, pour calmer le peuple, il fit un mensonge officieux. Cependant il est possible que saint Paul et ses compagnons se contentassent de dire, comme Démétrius le dit de saint Paul, *que les dieux qui se font de main d'hommes ne sont point des dieux*. Que si l'on insistait sur Diane, sans doute il ajoutait qu'elle n'était pas plus que les autres, mais

deam vestram. 38. Quod si Demetrius, et qui cum eo sunt artifices, habent adversus aliquem causam, conventus forenses aguntur, et proconsules sunt, accusent invicem. 39. Si quid autem alterius rei quæritis, in legitima ecclesia poterit absolvi. 40. Nam et periclimatur argui seditionis hodiernæ : cum nullus obnoxius sit (de quo possimus reddere rationem) concursus istius.

Et cum hæc dixisset, dimisit ecclesiam.

quelque plainte à faire contre quelqu'un, les audiences se tiennent et il y a des proconsuls; qu'ils y plaident entr'eux. Si vous prétendez quelque autre chose, cela pourra se régler dans une assemblée légitime; car nous courons risque d'être accusés de sédition pour ce qui s'est passé aujourd'hui, vu que nous n'avons rien à dire pour rendre raison de ce concours « tumultueux.

» Ainsi, après avoir commencé par flatter » le peuple, il continue par l'instruire de ce » qu'il doit faire, et finit par l'intimider sur « ce qu'il a fait. Un païen ne pouvait rien » dire de plus à propos dans la circonstance. » Voyant qu'il avait réussi, » lorsqu'il eut cessé de parler, il renvoya tout ce monde, » qui se retira aussitôt et sans bruit. »

---

sans invictiver contre elle. C'est une conduite sage, lorsqu'on est obligé de faire connaître la vérité, de la proposer d'une manière qui ne soit pas trop révoltante pour des esprits prévenus; et le discours de saint Paul dans l'aréopage fait assez voir qu'il était capable de ces sortes de ménagemens.

CHAPITRE XX.

Saint Paul à Troade. — Jeune homme mort d'une chute et ressuscité. — A Milet, discours et exhortation aux pasteurs des églises.

Paul, « après ce qui venait d'arriver, ne » pouvait plus demeurer à Éphèse avec sûreté, » et sans exposer l'église. De plus l'Esprit » du Seigneur, qui réglait toutes ses marches » et fixait le tems de ses séjours, l'appelait » alors dans d'autres contrées. Ainsi, » lorsque le tumulte eut cessé, il fit venir les disciples; et après les avoir exhortés, il leur dit adieu, et partit pour aller en Macédoine. Après l'avoir parcourue et avoir exhorté les fidèles par plusieurs discours, il alla dans la Grèce (1). Quand il y eut séjourné trois mois, les Juifs lui dressèrent des embûches, lorsqu'il était prêt de faire voile en Syrie, et il prit la résolution de s'en retourner par la Macédoine. Il fut accompagné par Sopater de Bérée fils de Pyrrhus, par Aristarque et Secundus, Thessaloniciens, par Gaïus de Derbe et par Timothée; enfin par Tychique et Trophime (2), Asiati-

Cap. xx. ℣. 1. Postquam autem cessavit tumultus, vocatis Paulus discipulis, et exhortatus eos, valedixit, et profectus est ut iret in Macedoniam. 2. Cum autem perambulasset partes illas, et exhortatus eos fuisset multo sermone, venit ad Græciam: 3 Ubi cum fecisset menses tres, factæ sunt illi insidiæ a Judæis navigaturo in Syriam: habuitque consilium ut

---

(1) Dans l'Achaïe, qui était la Grèce proprement dite, quoique, dans un sens plus étendu, la Macédoine fît aussi partie du pays appelé la Grèce.

(2) Tous, ou presque tous ceux dont on vient de

reverteretur per Macedoniam. 4. Comitatus est autem eum Sopater Pyrrhi Berœensis, Thessalonicensium vero Aristarchus, et Secundus, et Gaius Derbeus, et Timotheus; Asiani vero Tychicus et Trophimus. 5. Hi cum præcessissent, sustinuerunt nos Troade: 6. Nos vero navigavimus post dies azymorum a Philippis, et venimus ad eos Troadem in diebus quinque, ubi demorati sumus diebus septem.

ques. Ceux-ci ayant pris les devans, nous (1) attendirent à Troade (2). Pour nous, après

---

lire les noms sont reconnus pour saints par l'église, comme on le voit par le martyrologe romain.

La ville d'Arles honore Trophime comme son apôtre. Le pape saint Zosime dit de lui que sa prédication fut comme la source d'où les ruisseaux de la foi se répandirent dans toute la Gaule, et ce témoignage a été inséré dans le martyrologe romain. Il prouve que saint Zosime regardait Trophime comme le premier apôtre des Gaules, ce qui fait remonter son apostolat aux premiers tems du christianisme. On peut s'en tenir là, et laisser les savans disputer si le Trophime d'Arles était le compagnon de saint Paul, ou bien un autre Trophime envoyé dans les Gaules environ deux siècles plus tard. La possession seule est un titre suffisant pour maintenir les anciennes traditions, lorsque les raisons qu'on leur oppose ne sont pas assez évidentes pour en démontrer la fausseté.

(1) Ici saint Luc recommence à dire *nous*, ce qui signifie qu'alors il redevint le compagnon des voyages de saint Paul. Il avait cessé de l'être lorsque l'Apôtre partit de Philippes en Macédoine. Depuis ce tems jusqu'à celui-ci il se passa environ cinq ans. Que fit-il pendant tout ce tems-là, nous l'ignorons : peut-être l'employa-t-il à recueillir des mémoires pour composer son évangile, au sujet duquel il nous dit qu'il consulta avec soin *ceux qui dès le commencement avaient vu eux-mêmes* les choses qu'il avait à raconter, c'est-à-dire ceux des apôtres qui avaient vécu avec le Seigneur et en particulier la Sainte-Vierge, de qui l'on tient qu'il apprit des particularités qu'on ne pouvait en effet savoir que d'elle seule : ce sont celles qui regardent l'incarnation, la naissance et l'enfance de Notre-Seigneur.

(2) Troade est le nom du pays dont l'ancienne Troie

les jours des azymes (1), nous nous embarquâmes à Philippes, et en cinq jours, nous fûmes les joindre à Troade, où nous séjournâmes sept jours.

Le premier jour de la semaine (2), comme nous étions assemblés pour la fraction du pain, Paul, qui devait partir le lendemain, fit une conférence aux disciples, et prolongea le discours jusqu'à minuit. Il y avait quantité de lampes dans la salle où nous étions assemblés. Un jeune homme nommé Eutyque, qui était assis sur une fenêtre, et qui, durant ce long discours de Paul, s'était endormi profondément, accablé de sommeil, tomba du troisième étage en bas, et fut remporté mort. Mais Paul étant descendu, se pencha sur lui, et l'ayant embrassé, il dit : Ne vous troublez point, car il vit. Paul remonta ensuite, et ayant rompu le pain et mangé (3), il

7. Una autem sabbati cum convenissemus ad frangendum panem. Paulus disputabat cum eis, profecturus in crastinum, protraxitque sermonem usque in mediam noctem. 8. Erant autem lampades copiosæ in cœnaculo, ubi eramus congregati. 9 Sedens autem quidam adolescens nomine Eutychus super fenestram, cum mergeretur somno gravi, disputante diu Paulo, ductus somno cecidit de tertio cœnaculo deorsum, et sublatus est mortuus. 10. Ad quem cum descendisset Paulus, incubuit super eum: et complexus dixit: Nolite turbari, anima enim ipsius in ipso est. 11. Ascendens autem, frangensque panem, et gustans, satisque allocutus usque in lucem, sic profectus est. 12. Adduxerunt autem puerum viventem, et consolati sunt non minime.

était la capitale. La manière dont il est parlé de Troade dans l'Écriture ne permet pas de douter qu'il n'y eût aussi une ville de ce nom sur le bord de la mer, à peu près à une demi-lieue des ruines de Troie.

(1) Les Juifs ne pouvaient pas immoler l'agneau pascal ailleurs qu'à Jérusalem; mais ils gardaient partout l'observance des azymes, c'est-à-dire des pains sans levain, comme ils le font encore aujourd'hui.

(2) Le premier jour de la semaine avait déjà pris la place du sabbat, et il était pour les chrétiens le jour du Seigneur; mais il n'en portait pas encore le nom, qu'on ne tarda pas à lui donner, puisqu'il est ainsi nommé dans l'Apocalypse, 1, 10.

(3) C'est-à-dire qu'après la manducation du pain eu-

les entretint encore jusqu'au jour; puis il partit. Or on amena le jeune homme vivant, et ils n'en furent pas peu consolés.

Nous autres, nous étant embarqués, nous fîmes voile vers Asson, où nous devions prendre Paul : car il l'avait ainsi arrangé, ayant à faire le chemin par terre. Quand il nous eut joints à Asson (1), nous le prîmes et nous allâmes à Mitylène. De là faisant route, nous arrivâmes le lendemain vis-à-vis de Scio. Le jour d'après nous abordâmes à Samos, et le jour suivant à Milet. Car Paul, craignant d'être arrêté trop long-tems en Asie, avait résolu de passer Ephèse, parcequ'il faisait diligence pour célébrer à Jérusalem, s'il lui était possible, le jour de la Pentecôte (2). De Milet, envoyant à Ephèse, il

13. Nos autem ascendentes navem, navigavimus in Asson, inde suscepturi Paulum : sic enim disposuerat ipse per terram iter facturus. 14. Cum autem convenisset nos in Asson, assumpto eo, venimus Mitylenen, 15. Et inde navigantes sequenti die venimus contra Chium, et alia applicuimus Samum, et sequenti die venimus Miletum. 16. Proposuerat enim Paulus transnavigare Ephesum, ne qua mora illi fieret in Asia. Festinabat enim, si possibile sibi esset, ut diem Pentecostes faceret Jerosolymis. 17. A Mileto autem mittens Ephesum, vocavit majores natu ecclesiæ. 18. Qui cum venissent ad eum, et simul essent, dixit eis. Vos scitis a prima die, qua ingressus sum in Asiam, qualiter vobiscum per omne tempus fuerim. 19 Serviens Domino

---

charistique, saint Paul prit quelque nourriture, suivant l'usage de ces premiers tems, où les fidèles, après avoir communié, prenaient ensemble un repas frugal qui s'appelait *agape*, mot grec qui signifie *charité*.

(1) Asson, ville maritime de la Troade. Mitylène, ville considérable de l'île de Lesbos, de laquelle cette île a pris le nom de Métélin qu'elle porte aujourd'hui. Scio et Samos, deux îles de l'Archipel.

(2) Saint Paul allait célébrer à Jérusalem la Pentecôte chrétienne, et non la Pentecôte judaïque. Ainsi l'a pensé saint Épiphane, et après lui plusieurs auteurs ecclésiastiques. Si l'on objecte que la Pentecôte chrétienne pouvait se célébrer partout, on répond que les chrétiens devaient trouver beaucoup plus de dévotion à la célébrer dans le cénacle même où le Saint-Esprit était descendu sur les premiers disciples.

fit venir les anciens (1) de l'église, et quand ils se furent rendus auprès de lui, étant tous ensemble, il leur dit :

Vous savez comment (2), depuis le premier jour que je suis entré dans l'Asie, je me suis conduit parmi vous pendant tout le tems « que j'y ai demeuré; » que j'ai servi le Seigneur en toute humilité et avec larmes, dans les épreuves que j'ai eues de soutenir de la part des Juifs, qui me tendaient des embûches. « Vous savez aussi » qu'il n'y a aucune des choses utiles que j'aie manqué de vous enseigner en public et en particu-

cum omni humilitate, et lacrymis, et tentationibus, quæ mihi acciderunt ex insidiis Judæorum :

20. Quomodo nihil subtraxerim utilium, quo minus annuntiarem vobis, et do-

(1) Les évêques et les prêtres, car il paraît que ceux des villes circonvoisines y furent aussi appelés. Il n'était pas possible que la multitude des fidèles se transportât ainsi d'une ville à l'autre, et leur présence n'y était pas nécessaire. L'Apôtre travaillait efficacement à leur sanctification, en travaillant à celle de leurs pasteurs.

(2) Ce discours de saint Paul est presque tout entier un éloge de la conduite qu'il a tenue à Éphèse. Les saints voient si clairement que tout le bien qui est en eux vient de Dieu, qu'ils ne sauraient être tentés de s'en approprier la gloire. A couvert de ce danger, l'Apôtre n'écoute plus que sa charité qui le porte à employer le meilleur moyen de procurer à l'église de dignes ministres : c'est l'exemple, toujours plus efficace que la parole. Cet exemple est le sien, parceque sa conscience lui rend témoignage qu'il n'a rien à se reprocher, et parceque, étant leur premier apôtre, et jusqu'alors leur unique pasteur, il n'en a pas d'autres à leur proposer.

cerem vos publice, et per domos, 21. Testificans Judæis atque gentilibus in Deum pœnitentiam, et fidem in Dominum nostrum Jesum Christum. 22. Et nunc ecce alligatus ego Spiritu, vado in Jerusalem; quæ in ea ventura sint mihi, ignorans: 23 Nisi quod Spiritus sanctus per omnes civitates mihi protestatur, dicens: Quoniam vincula, et tribulationes Jerosolymis me manent. 24. Sed nihil horum vereor: nec facio animam meam pretiosiorem quam me, dummodo consummem cursum meum, et ministerium verbi, quod accepi a Domino Jesu, testificari Evangelium gratiæ Dei. 25. Et nunc ecce ego scio, quia amplius non videbitis faciem meam vos omnes, per quos transivi prædicans regnum Dei. 26. Quapropter contestor vos hodierna die, quia mundus sum a sanguine omnium. 27. Non enim subterfugi, quo minus annun-

lier, attestant aux Juifs et aux gentils « la » nécessité du retour à Dieu » par la pénitence, « et de » la foi envers Jésus-Christ notre Seigneur. Voilà maintenant que, lié (1) par l'Esprit, je vais à Jérusalem, sans savoir (2) ce qui m'y doit arriver, sinon que l'Esprit saint m'assure et me dit par toutes les villes (3) que les fers et les persécutions m'attendent à Jérusalem. Mais je ne crains rien de tout cela, et je n'estime point ma vie plus précieuse que moi-même (4), pourvu que j'achève ma course, et le ministère de la parole qui m'a été confié par le Seigneur Jésus; pour publier l'Evangile de la grâce de Dieu. Je sais au reste que vous ne me

---

(1) Les uns l'entendent des chaînes dont il devait être lié à Jérusalem, et que la connaissance anticipée qu'il en avait lui rendait déjà présentes. D'autres pensent que *lié par l'Esprit* signifie que saint Paul était entraîné vers Jérusalem par l'Esprit de Dieu, comme par un vent impétueux qui le poussait avec tant de violence qu'il lui était comme impossible de s'arrêter ou de s'écarter de la route. Dans ce sens, *lié par l'Esprit* signifierait *forcé par l'Esprit*.

(2) Il ne le savait pas en détail, ni si la persécution n'irait pas jusqu'à lui ôter la vie

(3) On a déjà vu que le don de prophétie était commun dans ces premiers tems, et que partout où il y avait des chrétiens il se trouvait des prophètes.

(4) Quel peut être ce *lui-même* qu'il distingue de *sa vie*, et dont il fait plus de cas, si ce n'est son âme immortelle, qui, par la perte de la vie temporelle, devait entrer en possession d'une vie éternelle, et éternellement heureuse?

verrez plus (1), vous tous chez qui j'ai passé (2) prêchant le royaume de Dieu. Je vous prends donc aujourd'hui témoin que je suis innocent du sang de tous; car je n'ai point évité de vous annoncer tous les desseins de Dieu.

tiarem omne consilium Dei vobis.

« Ensuite adressant la parole aux évêques, » et probablement aux seuls évêques à qui » le concile de Trente (3) applique les paroles » suivantes, privativement à tous les autres » ministres, il continue ainsi : »

Prenez garde à vous-mêmes, (4) et à tout

28. Attendite vobis, et univer-

(1) Cependant saint Paul, écrivant quelques années après aux Philippiens, leur dit qu'il espère les voir bientôt, et quelques endroits de ses épîtres donnent à entendre qu'en effet il retourna encore en Orient. Ceci a fait croire à quelques interprètes que ce n'est que par conjecture qu'il dit aux Éphésiens qu'ils ne le verront plus; mais il parle trop affirmativement pour qu'il soit permis de penser qu'il ne faisait que le conjecturer. *Je sais*, dit-il, ce qui ne laisse guère douter que la chose ne lui eût été révélée ; et l'on accorde tout en lisant qu'il a bien retourné à Philippes sans passer par Éphèse.

(2) *Vous tous chez qui j'ai passé.* Ce sont ces mots qui ont fait juger qu'outre les pasteurs de l'église d'Éphèse, saint Paul avait fait venir à Milet ceux des villes voisines.

(3) Sess. VI, cap. I, *de Reform.*

(4) *Celui qui ne sait pas gouverner sa maison*, dit ailleurs l'Apôtre, *comment gouvernera-t-il l'église de Dieu?* (I. *Tim.* III.) Il saura encore moins le faire, s'il ne sait pas se gouverner lui-même. Cet avis est général pour tous les tems, et pour tous les pasteurs; mais ici il leur recommande un redoublement

so gregi in quo vos Spiritus sanctus posuit episcopos, regere ecclesiam Dei, quam acquisivit sanguine suo. 29. Ego scio quoniam intrabunt post discessionem meam lupi rapaces in vos, non parcentes gregi 30. Et ex vobis ipsis exurgent viri loquentes perversa, ut abducant discipulos post se 31. Propter quod vigilate, memoria retinentes, quoniam per triennium

le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques, pour gouverner l'église de Dieu qu'il a acquise par son sang (1). « Cette » vigilance va être plus nécessaire que jamais; » car (2) » je sais qu'après mon départ il entrera chez vous des loups ravissans (3) qui n'épargneront point le troupeau, et que même d'entre vous il s'élevera des hommes qui enseigneront une doctrine perverse pour entraîner les disciples après eux. C'est pourquoi veillez « à mon exemple,» ayant toujours dans la mémoire que pendant trois ans je n'ai point cessé d'exhorter nuit et jour avec larmes chacun de vous. Et maintenant je vous recom-

---

d'attention et de vigilance. Il va leur prédire des persécutions et des séductions prochaines. Il n'est pas douteux qu'alors le troupeau ne doive être veillé de plus près. Les pasteurs doivent aussi prendre garde à *eux-mêmes*. Tout pasteurs qu'ils sont, ils sont hommes, capables, ainsi que les autres hommes, d'un éblouissement ou d'une faiblesse; la différence n'est que du plus au moins.

(1) Il y a dans le grec, par son *propre* sang. Si Jésus-Christ n'est pas Dieu, quel est donc le Dieu qui a acquis l'église par *son propre sang?*

(2) *Car* n'est pas dans le latin, mais il est dans le grec. Il fait la liaison de ce qui suit avec ce qui précède, et paraît déterminer le sens que l'on a suivi.

(3) Les loups ravissans, ce sont les persécuteurs déclarés; ceux qui enseignent des doctrines perverses, ce sont les hérétiques. Les uns et les autres sont les deux grandes épreuves de l'église; elles ont commencé avec elle, et elles ne finiront qu'avec elle.

mande à Dieu et à la parole de sa grâce (1); « à Dieu » qui est assez puissant pour élever l'édifice « commencé, » et pour vous donner « part à » l'héritage avec tous ceux qui se seront sanctifiés.

« Il semble que rien ne manque à ce tableau » d'un pasteur accompli. On y trouve réu- » nis tous les traits qui caractérisent le vérita- » ble zèle : universel, il s'est étendu à tous en » général, et à chacun en particulier; constant, » il ne s'est point ralenti durant le long séjour » que saint Paul a fait dans ces contrées; » ferme et inébranlable, il n'a point fléchi » sous l'effort des persécutions; infatigable, » il l'obligeait à travailler nuit et jour; ten- » dre, ses remontrances étaient plutôt des » prières qu'il accompagnait de ses larmes. » Qu'y a-t-il d'impossible à un zèle de cette » nature? Cependant il demeurait sans ver- » tu, si une seule qualité lui eût manqué, » c'est le désintéressement. L'avarice, si elle » est reconnue, ou seulement soupçonnée, » le décrédite jusqu'à le rendre méprisable; » mais le désintéressement parfait lui donne » une force dont les hommes se défendent

nocte et die non cessavi, cum lacrymis monens unumquemque vestrum. 32. Et nunc commendo vos Deo, et verbo gratiæ ipsius, qui potens est ædificare, et dare hæreditatem in sanctificatis omnibus.

(1) C'est-à-dire la parole de l'Evangile, que l'Apôtre personnefie, en quelque sorte, en les recommandant à cette parole comme à un maître qui les dirigera dans toutes leurs voies, et qui les soutiendra par la grâce qui accompagne ses instructions. Quelques-uns croient que *la parole de sa grâce* signifiait simplement *sa grâce*, par un hébraïsme assez usité.

» d'autant moins qu'ils sont eux-mêmes plus
» intéressés. Cette noble vertu avait paru
» dans saint Paul avec un éclat supérieur à
» tous les autres apôtres. On peut juger par
» là avec quelle autorité et quelle assurance
» il a pu ajouter ce qui suit : »

33. Argentum et aurum, aut vestem nullius concupivi, sicut 34. Ipsi scitis : quoniam ad ea, quæ mihi opus erant, et his, qui mecum sunt ministraverunt manus istæ. 35. Omnia ostendi vobis, quoniam sic laborantes oportet suscipere infirmos, ac meminis-

Je n'ai désiré ni l'argent ni l'or, ni les vêtemens de personne, comme vous le savez vous-mêmes, et que ces mains m'ont fourni ce qui m'était nécessaire et à ceux qui sont avec moi (1). J'ai fait tout cela à vos yeux (2), parceque c'est en travaillant ainsi qu'il faut s'accommoder aux faibles, et se souvenir de cette parole que le Seigneur Jésus lui-même a dite : *Il est plus heureux de donner que de recevoir* (3).

---

(1) Ou bien le métier qu'exerçait saint Paul était bien lucratif, puisqu'il suffisait pour nourrir tant de bouches, ou bien la vie de ces hommes apostoliques était extrêmement frugale. Le second est le plus probable.

(2) Saint Paul a voulu que tout le monde le vit travailler, afin qu'il ne fût douteux à personne que c'était uniquement de son travail qu'il tirait sa subsistance. Autrement on aurait pu penser qu'il y était pourvu par les libéralités secrètes des fidèles, en quoi l'Apotre n'aurait été nullement répréhensible; mais les faibles auraient pu soupçonner que cette vue d'intérêt entrait pour quelque chose dans les motifs de son apostolat, et ainsi révoquer en doute ce désintéressement parfait, dont il veut que la gloire soit à couvert des soupçons même les plus injustes. C'est en ce sens qu'il dit *qu'en travaillant il s'est accommodé aux faibles*.

(3) On a joint cette parole au texte de l'Evangile.

Ayant achevé ce discours, il se mit à genoux, et pria avec eux tous. Alors ils fondirent tous en larmes; et se penchant sur le cou de Paul, ils le baisaient, affligés principalement de la parole qu'il leur avait dite, qu'ils ne verraient plus sa face : et ils le conduisirent au vaisseau.

Saint Paul l'avait apprise de quelqu'un de ceux qui l'avait recueillie de la bouche sacrée de Jésus-Christ; car elle ne se trouve dans aucun des quatre évangiles. On a dit que le sens y est, et que c'est ce sens que saint Paul rapporte en d'autres termes; cela n'est pas ainsi : pour peu qu'on y fasse attention, on verra, par la manière dont s'exprime saint Paul, qu'il rapporte les propres paroles de Jésus-Christ.

se verbi Domini
Jesu quoniam ip-
se dixit : Beatius
est magis dare,
quam accipere.
36. Et cum hæc
dixisset, positis
genibus suis ora-
vit cum omnibus
illis. 37. Magnus
autem fletus fac-
tus est omnium :
et procumbentes
super collum
Pauli, osculaban-
tur eum, 38. Do-
lentes maxime in
verbo, quod dixe-
rat, quoniam am-
plius faciem ejus
non essent visuri.
Et deducebant
eum ad navem.

CHAPITRE XXI.

Prophétie d'Agabus. — Saint Paul à Jérusalem. — Les Juifs le saisissent. — Le tribun Lysias le retire de leurs mains.

C. XXI. ℣. 1. Cum autem factum esset ut navigaremus abstracti ab eis, recto cursu venimus Coum, et sequenti die Rhodum, et inde Pataram. 2. Et cum invenissemus navem transfretantem in Phœnicen, ascendentes navigavimus 3. Cum apparuissemus autem Cypro, relinquentes eam ad sinistram, navigavimus in Syriam et venimus Tyrum : ibi enim navis expositura erat onus. 4 Inventis autem discipulis, mansimus ibi diebus septem : qui Paulo dicebant per Spiritum ne ascenderet Jerosolymam 5. Et expletis diebus profecti ibamus, deducentibus nos omnibus cum uxoribus et filiis usque foras civitatem: et positis genibus in littore,

Après nous être comme arrachés de leurs bras, et avoir mis à la voile, nous allâmes droit à Cos (1), le jour suivant à Rhodes et de là à Patare. Y ayant trouvé un vaisseau qui passait en Phénicie, nous montâmes dessus et nous fîmes voile. Étant à la vue de Chypre, nous la laissâmes à gauche, et tirant vers la Syrie, nous gagnâmes Tyr, parceque le vaisseau devait s'y décharger. Comme il s'y trouva des disciples, nous y demeurâmes sept jours. Ceux-ci disaient à Paul par inspiration (2) de ne point aller

(1) *Cos*, à présent *Stanchio*, île assez considérable de l'Archipel, l'une de celles qu'on appelait autrefois Cyclades. C'est la patrie d'Hippocrate, le prince des médecins; et d'Apelles, le plus grand peintre de l'antiquité. *Rhodes* est assez connue. *Patare*, aujourd'hui *Patera*, ville maritime de l'ancienne Lycie; c'est la patrie saint Nicolas.

(2) Le Saint-Esprit leur révélait les persécutions qu'il aurait à essuyer. En les lui prédisant, ils ajoutaient le conseil de ne pas s'y exposer; je dis qu'ils l'ajoutaient de leur propre esprit, car le Saint-Esprit voulait qu'il s'y exposât; mais il les laissait dire, parceque le motif qui les faisait parler était vertueux, et

à Jérusalem. Au bout de sept jours nous partîmes, et tous avec leurs femmes et leurs enfans nous conduisirent jusque hors de la ville. Nous étant mis à genoux sur le rivage, nous fîmes la prière ; et après nous être dit adieu de part et d'autre, nous montâmes sur le vaisseau, et eux s'en retournèrent chacun chez soi. Achevant notre navigation, de Tyr nous allâmes à Ptolémaïde (1), où ayant salué les frères, nous passâmes un jour avec eux. Étant partis le jour suivant, nous nous rendîmes à Césarée. Nous entrâmes dans la maison de Philippe l'évangéliste, qui était l'un des sept (2), et nous logeâmes chez lui. Il avait quatre filles qui étaient vierges et prophètesses (3).

Comme nous nous arrêtâmes là quelques jours, il survint un prophète venant de la

oravimus. 6. Et cum valefecissimus invicem, ascendimus navem : illi autem redierunt in sua. 7. Nos vero navigatione expleta a Tyro descendimus Ptolemaidem : et salutatis fratribus, mansimus die una apud illos. 8. Alia autem die profecti, venimus Cæsaream. Et intrantes domum Philippi evangelistæ, qui erat unus de septem, mansimus apud eum. 9. Huic autem erant quatuor filiæ virgines prophetantes.

10. Et cum moraremur per dies aliquot, super-

---

parcequ'en ne déférant pas à de pareils conseils saint Paul acquérait un mérite de plus.

(1) Appelée depuis Saint-Jean-d'Acre, ville célèbre du tems des croisades par les différens siéges qu'elle soutint.

(2) L'un des sept diacres, le même dont il est parlé aux chapitres VI et VIII.

(3) C'était l'accomplissement de cette prophétie de Joël, rapportée par saint Pierre : *Vos fils et vos filles prophétiseront.* Ces filles étaient vierges, ce qui les rendait plus propres à recevoir les illustrations célestes. L'église les reconnaît pour saintes. Saint Jérôme, écrivant contre Jovinien, remarque à leur occasion que la profession de virginité a commencé avec le christianisme.

venit quidam a Judæa propheta, nomine Agabus. 11. Is cum venisset ad nos, tulit zonam Pauli : et alligans sibi pedes et manus, dixit : Hæc dicit Spiritus sanctus : virum cujus est zona hæc, sic alligabunt in Jerusalem Judæi, et tradent in manus gentium. 12. Quod cum audissemus, rogabamus nos, et qui loci illius erant, ne ascenderet Jerosolymam : 13. Tunc respondit Paulus, et dixit : Quid facitis flentes, et affligentes cor meum? Ego enim non solum alligari, sed et mori in Jerusalem paratus sum, propter nomen Domini Jesu. 14. Et cum ei suadere non possemus, quievimus, dicentes : Domini voluntas fiat. 15. Post dies autem istos præparati, ascendebamus in Jerusalem. 16. Venerunt autem et ex discipulis a Cæsarea nobiscum, adducentes secum apud quem hospitaremur Mnasonem quemdam Cyprium, antiquum discipulum.

Judée, nommé Agabus (1), lequel étant venu nous voir, prit la ceinture de Paul, et s'en liant les pieds et les mains (2), il dit : Voici ce que dit le Saint-Esprit : C'est ainsi que les Juifs lieront dans Jérusalem l'homme à qui est cette ceinture, et ils le livreront entre les mains des gentils. Ce qu'ayant entendu, nous conjurions Paul (3), nous et les gens du lieu, de ne point aller à Jérusalem. Alors Paul répondit : Pourquoi pleurez-vous et me déchirez-vous le cœur (4)? Pour moi, je

---

(1) Le même qui avait prédit la famine qui arriva sous l'empire de Claude, comme on l'a vu au chapitre II.

(2) Il était assez ordinaire aux prophètes de joindre aux paroles quelques actions extérieures qui rendaient leurs prédictions plus sensibles. Ces actions ne leur étaient pas moins inspirées que les paroles mêmes, comme on le voit par les exemples d'Isaïe, de Jérémie, d'Ézéchiël, etc.

(3) Saint Paul avait consenti que les frères le fissent sortir de Damas, en le descendant par la muraille de la ville dans une corbeille; il avait déféré aux conseils de ses amis lorsqu'ils le prièrent de ne pas s'exposer au théâtre d'Éphèse : à présent il n'y a ni prières ni larmes qui puissent l'empêcher d'aller affronter toutes les fureurs des Juifs. Dieu voulait qu'il se dérobât à la persécution dans les deux occasions précédentes, et qu'il s'y exposât dans celle-ci. Ces différentes volontés de Dieu, qui lui étaient connues, sont la cause de ces conduites différentes. Cette remarque est de saint Chrysostôme.

(4) Il n'était point sensible aux persécutions qu'il allait essuyer; il l'était à la douleur qu'en ressentaient

suis prêt, non-seulement à être enchaîné, mais encore à mourir dans Jérusalem pour le nom du Seigneur Jésus. Comme nous ne pûmes le persuader, nous nous calmâmes en disant : Que la volonté du Seigneur se fasse. Après ce séjour, nous nous disposâmes à partir, et nous allâmes à Jérusalem. Il vint aussi avec nous quelques disciples de Césarée, amenant avec eux un certain Mnason de l'île de Chypre, ancien disciple, chez qui nous devions loger.

Arrivés à Jérusalem, nous fûmes bien reçus par les frères. Le lendemain Paul alla chez Jacques (1), où nous l'accompagnâmes, et où tous les anciens s'assemblèrent (2). Après qu'il les eut salués, il leur raconta en

17. Et cum venissemus Jerosolymam, libenter exceperunt nos fratres. 18. Sequenti autem die introibat Paulus nobiscum ad Ja-

---

ses frères. S'il est beau d'avoir une pareille sensibilité, combien plus l'est-il de pouvoir la surmonter ! C'est aimer Jésus-Christ encore plus que ses frères, que l'on aime pourtant plus que soi-même.

(1) Jacques le *Mineur*, celui qui est appelé le frère du Seigneur. Tous les autres apôtres étaient dispersés. Il fut le seul qui ne s'éloigna pas de Jérusalem, dont il avait été établi évêque ; ainsi le premier des évêques fut aussi le premier observateur de la résidence. Saint Paul rendit ce qu'il devait à sa dignité et à sa sainteté. Ce fut environ cinq ans après que saint Jacques le (Mineur fut précipité, et ensuite assommé par les Juifs,) en haine du christianisme. Après ce crime Jérusalem n'eut plus d'apôtres.

(2) Le clergé de Jérusalem. Le mot grec signifie également les anciens et les prêtres.

cobum, omnes-
que collecti, sunt
seniores. 19
Quos cum salu-
tasset, narrabat
per singula, quæ
Deus fecisset in
gentibus per mi-
nisterium ipsius.
20 At illi cum
audissent, magni-
ficabant Deum,
dixeruntque ei :

Vides, frater,
quot millia sunt
in Judæis, qui
crediderunt, et
omnes æmulato-
res sunt legis. 21.
Audierunt autem
de te, quia dis-
cessionem do-
ceas a Moyse eo-
rum, qui per gen-
tes sunt, Judæo-
rum : dicens non
debere eos cir-
cumcidere filios
suos, neque se-
cundum consue-
tudinem ingredi.
22. Quid ergo
est? utique opor-

détail ce que Dieu avait fait parmi les gentils par son ministère : ce qu'ayant entendu, ils en glorifièrent Dieu.

« Cependant comme il était à propos de » faire cesser une espèce de scandale qui » n'était fondé que sur des rapports peu fi- » dèles, mais qui pouvait pourtant retarder » les progrès de l'Evangile, ils ajoutèrent » ce qui suit : »

Vous voyez, mon frère combien il y a de milliers (1) de Juifs qui ont cru, et ils sont tous fort attachés à la loi. Or, ils ont ouï dire de vous que vous enseigniez que les Juifs qui sont parmi les gentils doivent abandonner Moïse, que vous dites qu'ils ne doivent point circoncire leurs enfans ni se conduire selon les anciens usages. Qu'y a-t-il donc « à faire? » Tout le monde sans doute ne manquera pas de s'assembler, car ils sauront que vous êtes arrivé. C'est pourquoi faites ce que nous allons vous dire. Il y a parmi

---

(1) En grec, combien de *myriades*. Les myriades valaient dix mille, ce qui montre qu'à Jérusalem le nombre des Juifs fidèles était fort grand. Lorsque saint Paul dit, parlant des Juifs, « Si *quelques-uns* d'entre eux ont été incrédules », cette expression, si on la prenait au pied de la lettre, induirait à croire que les incrédules faisaient le petit nombre : mais non ; le gros de la nation demeura dans l'incrédulité : cependant cette façon de parler donne assez à entendre que ceux qui embrassèrent la foi en faisaient une partie considérable.

nous quatre hommes chargés d'un vœu (1); prenez-les avec vous, et purifiez-vous avec eux; payez même pour eux ce qu'il faut, afin qu'ils se rasent la tête; et tous sauront que ce qu'on a ouï dire de vous est faux : qu'au contraire vous êtes vous-même observateur de la loi. A l'égard des gentils qui ont cru, nous avons écrit et décidé qu'ils aient à s'abstenir de ce qui a été sacrifié aux idoles, du sang, de ce qui a été étouffé et de la fornication, « sans en exiger rien de plus.

» On a déjà parlé des dispositions où était » saint Paul à l'égard de la loi : il la regardait » comme abolie, mais non encore comme ré- » prouvée. En conséquence elle était devenue » pour lui une de ces choses indifférentes » dont on peut user ou s'abstenir à son gré, » mais dont il fallait s'abstenir ou user lorsque

tet convenire multitudinem : audient enim te supervenisse. 23. Hoc ergo fac quod tibi dicimus : Sunt nobis viri quatuor, votum habentes super se. 24 His assumptis, sanctifica te cum illis, et impende in illis ut radant capita, et scient omnes quia quæ de te audierunt falsa sunt, sed ambulas et ipse custodiens legem. 25. De his autem, qui crediderunt ex gentibus nos scripsimus, judicantes ut abstineant se ab idolis immolato, et sanguine, et suffo-

---

(1) Le vœu des Nazaréens, dont il a déjà été parlé. Ce vœu était de pure dévotion, mais cette dévotion avait Dieu pour instituteur, comme on le voit au chapitre VI du livre des Nombres. Saint Paul, en le faisant et en le gardant, montrait plus d'attachement au judaïsme, que s'il se fût borné à ce qui était d'obligation rigoureuse; de même que, parmi nous, vouer l'obligation des conseils c'est marquer encore plus de christianisme que si l'on s'en tenait au précepte. C'était une nouvelle preuve de zèle pour les observances judaïques que de faire pour d'autres la dépense du nazaréat, comme le fit saint Paul. Cette dévotion n'était pas extraordinaire chez les Juifs, et nous la voyons encore imitée de ceux qui font faire par d'autres des pélerinages dont eux-mêmes font les frais.

cato, et fornicatione.

» l'intérêt du prochain exigeait l'un ou l'autre. » Sa conduite sur ce point avait toujours été » conforme à ses sentimens, et elle le fut » encore dans cette occasion, où parurent » également sa déférence pour l'avis de ses » frères et sa condescendance pour les fai- » bles et les imparfaits. »

26. Tunc Paulus, assumptis viris, postera die purificatus cum illis intravit in templum, annuntians expletionem dierum purificationis, donec offerretur pro unoquoque eorum oblatio. 27. Dum autem septem dies consummarentur, hi qui de Asia erant Judæi, cum vidissent eum in templo, concitaverunt omnem populum, et injecerunt ei manus clamantes: 28. Viri Israelitæ, adjuvate: hic est homo, qui adversus populum, et legem, et locum hunc, omnes ubique docens, insuper et gentiles induxit in templum, et violavit sanctum locum istum. 29. Viderant enim Trophimum Ephesium in civitate cum ipso quem æstimaverunt quoniam in templum introduxisset Paulus. 30. Commotaque est civitas tota, et facta est concursio populi. Et apprehendentes Paulum, trahebant eum extra templum, et statim clausæ sunt januæ.

Il prit « donc » avec lui les hommes « qui » avaient fait le vœu; » et le jour suivant s'étant purifié avec eux, il entra dans le temple, et déclara combien de jours devait durer la purification, jusqu'à ce que l'offrande se fît pour chacun d'eux. Comme on était sur la fin des sept jours, les Juifs d'Asie, qui l'avaient vu dans le temple, soulevèrent tout le peuple, et mirent la main sur lui, en criant: Israélites, au secours! Voici l'homme qui déclame partout contre la nation, contre la loi et contre le temple. Il y a même fait entrer des gentils, et il a profané ce saint lieu. C'est qu'ils avaient vu dans la ville Trophime d'Ephèse avec lui, et ils s'imaginèrent que Paul l'avait fait entrer dans le temple. Il se fit au même tems une émeute par toute la ville, et le peuple accourut en foule. On se saisit de Paul, et après l'avoir tiré hors du temple, on ferma les portes.

« Ces hommes religieux appréhendaient » que le temple ne fût souillé par l'effusion » du sang humain. C'est pour cela qu'ils l'en » avaient fait sortir, et qu'ensuite ils avaient » fermé les portes, de peur qu'il ne leur

» échappât des mains, et qu'il n'y rentrât. » Débarrassés de ce scrupule, » ils se disposaient à le tuer, lorsqu'on vint dire au tribun de la cohorte : Toute la ville est en confusion. Aussitôt il prit avec lui des soldats et des centurions, et courut à eux. Dès qu'ils virent le tribun et les soldats, ils cessèrent de frapper Paul. Alors le tribun s'approchant le saisit et le fit lier de deux chaînes (1), demandant qui il était et ce qu'il avait fait. Mais dans la foule les uns criaient une chose et les autres une autre. Ne pouvant donc savoir ce qu'il y avait de certain, tant le tumulte était grand, il le fit mener dans la forteresse (2). Quand Paul fut venu aux degrés, les soldats se mirent à le porter, à cause de la violence du peuple; car le peuple le suivait en foule, criant : Otez-le du monde!

31. Quærenti-
bus autem eum
occidere, nun-
tiatum est tribu-
no cohortis : Quia
tota confunditur
Jerusalem. 32.
Qui statim as-
sumptis militi-
bus, et centurio-
nibus, decurrit
ad illos. Qui cum
vidissent tribu-
num, et milites,
cessaverunt per-
cutere Paulum.
33. Tunc acce-
dens tribunus,
apprehendit e-
um : et jussit eum
alligari catenis
duabus : et in-
terrogabat quis
esset, et quod
fecisset. 34. Alii
autem aliud cla-
mabant in turba.
Et cum non pos-
set certum co-
gnoscere præ tu-
multu, jussit duci
eum in castra.
35. Et cum ve-
nisset ad gradus,
contigit ut por-
taretur a militi-
bus propter vim
populi. 36. Se-
quebatur enim
multitudo popu-
li, clamans : tol-
le eum.

---

(1) Selon la prophétie d'Agabus, qui nous apprend que saint Paul eut les mains liées d'une de ces chaînes, et les pieds de l'autre. Ce fut sans doute la chaîne aux pieds qui obligea les soldats de porter saint Paul lorsqu'on fut venu aux degrés de la forteresse, qu'il ne pouvait plus monter assez vite pour échapper à la populace qui le poursuivait.

(2) La forteresse Antonia, selon tous les interprètes. Elle était voisine du temple, et de la plus haute de ses tours on découvrait ce qui s'y passait. Le grand Hérode l'avait fort embellie et extrêmement fortifiée. Il l'appela Antonia, du nom de Marc-Antoine, qui était alors son protecteur. Les Romains, lorsqu'ils eurent réduit la Judée en province, y avaient une garnison qui servait

37. Et cum
cœpisset induci
in castra Paulus,
dicit tribuno : Si
licet mihi loqui
aliquid ad te ? qui
dixit : Græce
nosti ? 38. Non-
ne tu es Ægyp-
tius, qui ante hos
dies tumultum
concitasti, et e-
duxisti in deser-
tum quatuor mil-
lia virorum sica-
riorum ? 39. Et
dixit ad eum
Paulus : Ego ho-
mo sum quidem
Judæus a Tarso
Ciliciæ, non ig-
notæ civitatis
municeps. Rogo
autem te, per-
mitte mihi loqui
ad populum. 40.
Et cum ille per-
misisset, Paulus
stans in gradi-
bus, annuit ma-
nu ad plebem,
et magno silentio
facto, allocutus
est lingua he-
bræa, dicens :

Comme Paul entrait dans la forteresse, il dit au tribun en « langue grecque : » Me serait-il permis de vous dire quelque chose ? Vous savez le grec, repartit le tribun ? « puis » il ajouta : » N'êtes-vous pas l'Égyptien (1) qui, ces jours passés, avez excité une sédition ; et mené dans le désert quatre mille assassins ! Moi, lui répondit Paul, je suis Juif, de Tarse en Cilicie, et citoyen de cette ville, qui n'est pas inconnue. Mais permettez-moi, je vous prie, de parler au peuple. Le tribun le lui ayant permis, Paul se tenant debout sur les degrés, fit signe de la main au peuple ; et s'étant fait un grand silence, il parla ainsi en langue hébraïque :

à contenir les habitans de Jérusalem et les étrangers que les grandes solennités y attiraient.

(1) Josèphe et après lui Eusèbe parlent de cet Egyptien qui était sorti d'Egype avec quatre mille hommes, mais dont la troupe s'était accrue, disent-ils, jusqu'à trente mille. C'était un faux prophète et un magicien, qui avait promis à ceux qui le suivaient que d'une seule parole il ferait tomber les murailles de Jérusalem. Félix envoya contre eux des troupes qui en tuèrent une partie, et en firent plusieurs prisonniers. L'Egyptien disparut dans la mêlée, sans qu'on ait jamais su ce qu'il était devenu. Il n'est pas douteux qu'on n'ait eu grand envie de le tenir ; et le tribun, qui en jugeait par le déchaînement du peuple, conjecturait assez raisonnablement que saint Paul pourrait bien être cet imposteur si justement et si universellement détesté.

CHAPITRE XXII.

Discours de saint Paul aux Juifs. — Le tribun le condamne au fouet. — Il se déclare citoyen romain.

Mes frères, et mes pères, « leur dit cet » homme intrépide au milieu d'un si grand » orage, » écoutez ce que je vas vous dire pour ma défense. Quand ils entendirent qu'il leur parlait hébreu, ils écoutèrent avec plus de silence; il ajouta donc : Je suis Juif, moi « qui vous parle, » né à Tarse en Cilicie, mais élevé dans cette ville, où j'ai été instruit aux pieds (1) de Gamaliel (2), dans le vrai esprit de la loi de nos pères; zélateur de la loi, comme vous l'êtes tous encore aujourd'hui, j'ai persécuté jusqu'à la mort ceux qui suivaient la voie que je suis, les enchaînant, hommes et femmes, et les mettant en prison,

C. XXII. v. 1.
Viri fratres, et
patres, audite
quam ad vos
nunc reddo ra-
tionem 2. Cum
audissent autem
quia hebræa lin-
gua loqueretur
ad illos, magis
præstiterunt si-
lentium. 3 Et di-
cit : Ego sum vir
Judæus, natus in
Tarso Ciliciæ,
nutritus autem
in ista civitate,
secus pedes Ga-
maliel eruditus
juxta veritatem
paternæ legis, æ-
mulator legis, si-
cut et vos omnes

---

(1) En tout pays les maîtres sont sur un siège plus élevé que les disciples; en Orient plus qu'ailleurs, où les disciples sont assis par terre sur des tapis ou sur des nattes. De là cette façon de parler, *s'approcher des pieds de quelqu'un*, pour dire se rendre son disciple. On explique ainsi ce texte du Deutéronome XXXIII, 3 : *Ceux qui approchent de ses pieds recevront de sa doctrine.* C'est ce que faisait Marie, sœur de Marthe, lorsqu'*assise aux pieds du Seigneur, elle écoutait sa parole.* Luc. X, 39.

(2) Gamaliel est le même que celui dont il est parlé au chap. V.

estis hodie : 4. qui hanc viam persecutus sum usque ad mortem, alligans et tradens in custodias viros ac mulieres, 5. sicut princeps sacerdotum mihi testimonium reddit, et omnes majores natu, a quibus et epistolas accipiens, ad fratres Damascum pergebam ut adducerem inde vinctos in Jerusalem ut punirentur. 6. Factum est autem eunte me, et appropinquante Damasco media die, subito de cœlo circumfulsit me lux copiosa : 7. et decidens in terram, audivi vocem dicentem mihi : Saule, Saule, quid me persequeris ? 8. Ego autem respondi : Quis es, Domine? Dixitque ad me : Ego sum Jesus Nazarenus, quem tu persequeris : 9. Et qui mecum erant, lumen quidem viderunt, vocem autem non audierunt ejus qui loquebatur mecum. 10. Et dixi : Quid faciam, Domine? Dominus autem dixit ad me : Surgens va-

comme le prince des prêtres (1) m'en est témoin, ainsi que tous les anciens (2). Ayant même pris des lettres d'eux pour nos frères; j'allais à Damas dans le dessein d'en amener ces gens-là prisonniers à Jérusalem pour qu'ils fussent punis. Or il arriva, comme j'étais en chemin et que j'approchais de Damas sur le midi (3), qu'une grande clarté qui venait du ciel se répandit tout-à-coup autour de moi; et, tombant par terre, j'ouïs une voix qui me disait : Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous ? Je répondis : qui êtes-vous, Seigneur? Je suis, me dit-il, Jésus de Nazareth, que vous persécutez. Ceux qui étaient avec moi virent bien la lumière, mais ils n'entendirent point la voix de celui qui me parlait (4). Et je dis : Seigneur, que ferai-

(1) Le grand-prêtre d'alors, différent de celui qui l'était actuellement; soit que saint Paul ignorât que cette dignité avait passé sur une autre tête, soit qu'il présumât qu'on l'entendrait dans le sens que nous disons.

(2) Le mot grec que la Vulgate a traduit par *les anciens* signifie littéralement le *sénat sacerdotal.*

(3) La circonstance de l'heure de midi, dont il n'est point parlé au chap. IX, n'est ici rien moins qu'inutile. Elle prouve que cette clarté venait en effet du ciel, et qu'elle était miraculeuse. On peut apercevoir pendant la nuit quelques lueurs brillantes, formées par les exhalaisons de la terre, lorsqu'elles viennent à s'enflammer dans l'air, mais cette lumière éclatante dont saint Paul fut frappé en plein midi ne pouvait avoir qu'une cause surnaturelle.

(4) Il déclare ici quelle est la voix qu'ils n'enten-

je ? Levez-vous, me répondit le Seigneur, allez à Damas, et on vous dira là tout ce qu'il faut que vous fassiez. Mais comme l'éclat de cette lumière m'avait fait perdre la vue, mes compagnons me menèrent par la main jusqu'à Damas. Cependant un certain Ananie, homme vivant selon la loi, et de qui tous les Juifs du lieu rendaient bon témoignage, me vint trouver, et m'abordant, il me dit : Saul mon frère, regardez ; et à l'instant je le regardai (1). Le Dieu de nos pères, ajouta-t-il, vous a prédestiné pour connaître sa volonté, pour voir le Juste (2) et pour entendre les paroles de sa bouche : car vous lui servirez de témoin devant tous les hommes des choses que vous avez vues et entendues. Qu'attendez-vous, donc ? levez-vous, recevez le baptême et lavez vos péchés (3) en invoquant le nom du Seigneur.

de Damascum : et ibi tibi dicetur de omnibus, quæ te oporteat facere. 11. Et cum non viderem præ claritate luminis illius, ad manum deductus a comitibus, veni Damascum. 12. Ananias autem quidam vir secundum legem testimonium habens ab omnibus cohabitantibus Judæis, 13. veniens ad me, et astans dixit mihi : Saule, frater, respice. Et ego eadem hora respexi in eum. 14. At ille dixit : Deus patrum nostrorum præordinavit te, ut cognosceres voluntatem ejus et videres Justum, et audires vocem ex ore ejus : 15. quia eris testis illius ad omnes homines, eorum quæ vidisti et audisti. 16. Et nunc quid moraris? exurge et baptizare, et ablue peccata tua invocato nomine ipsius.

---

daient pas. C'était la voix de *celui qui lui parlait ;* car ils entendaient la voix de saint Paul, puisqu'il est dit au chap. IX qu'ils entendaient une voix. Voy. la note 1 de la page 99.)

(1) Il le regarda, et il le vit, parcequ'à la première parole d'Ananie il avait recouvré miraculeusement la vue. Ceci, qui est dit ici en un mot, est raconté plus au long au chap. IX.

(2) Jésus-Christ, qui est appelé le Juste par excellence, parcequ'il est seul essentiellement juste, et que toute justice est dérivée de la sienne, selon ce mot de saint Paul : Jésus a été fait notre justice et notre sanctification.

(3) *Lavez vos péchés par le baptême,* 1° quant à

« Tout mon désir était de faire part d'un » si grand bien à mes frères ; » mais il arriva qu'étant revenu à Jérusalem, et priant dans le temple, je fus ravi en esprit, et je vis le Seigneur qui me disait : Hâtez-vous, et sortez promptement de Jérusalem ; car ils ne recevront point le témoignage que vous rendrez de moi. Seigneur, répondis-je, « mon » témoignage ne peut pas leur être suspect; » ils savent bien eux-mêmes que j'emprisonnais ceux qui croyaient en vous, et que je les faisais flageller dans les synagogues; lors même qu'on répandait le sang d'Étienne votre martyr, j'étais présent et j'y consentais, et je gardais les habits de ceux qui le mettaient à mort. Mais le Seigneur me dit : Allez-vous en ; car je vous enverrai loin d'ici vers les gentils (1).

17. Factum est
autem reverten-
ti mihi in Jeru-
salem, et oranti
in templo, fieri
me in stupore
mentis, 18. et
videre illum di-
centem mihi :
Festina, et exi
velociter ex Je-
rusalem : quo-
niam non reci-
pient testimo-
nium tuum de
me. 19. Et ego
dixi : Domine,
ipsi sciunt quia
ego eram con-
cludens in car-
cerem et cædens
per synagogas
eos qui crede-
bant in te : 20.
Et cum fundere-
tur sanguis Ste-
phani testis tui,
ego astabam, et
consentiebam,
et custodiebam,
vestimenta in-
terficientium il-
lum. 21. Et dixit
ad me : Vade,
quoniam ego in
nationes longe
mittam te.

---

la coulpe, si les dispositions ne sont pas assez excellentes pour opérer la justification avant la réception du sacrement; 2° quant à la peine temporelle qui est encore due aux péchés pardonnés. C'est l'effet propre du baptême d'en effacer les restes, et de remettre cette peine. Le vœu du baptême, joint à la disposition justifiante, n'opère point cet effet, si le sacrement n'est pas réellement conféré et reçu. C'est le sentiment commun des théologiens.

(1) Saint Paul, depuis sa conversion, a fait trois voyages à Jérusalem. Les interprètes examinent dans lequel de ces trois voyages il eut cette apparition. Il est assez évident que ce ne fut pas au troisième, qui est celui-ci ; et il nous paraît plus que probable que ce fut au premier, puisque ce fut aussitôt après ce pre-

« Ce n'était point par aversion pour son » peuple ni par prédilection pour les gen- » tils que Paul était allé prêcher l'Évangile » aux nations ; c'était en vertu d'une mis- » sion divine, et par l'ordre exprès de son » maître. Une vérité si propre à les calmer » ne fit que les irriter davantage. » Ils l'avaient écouté jusqu'à ce mot : mais alors ils se mirent à crier : Exterminez un tel homme de dessus la terre (1) : il est indigne de vivre. Comme ils criaient, qu'ils jetaient leurs manteaux et faisaient voler la poussière en l'air (2), le tribun commanda qu'il fût mené

22. Audiebant autem eum usque ad hoc verbum, et levarunt vocem suam dicentes : Tolle de terra hujusmodi : non enim fas est eum vivere. 23. Vociferantibus autem eis, et projicien-

---

mier voyage qu'il commença à prêcher l'Évangile aux gentils, pour lesquels il venait de recevoir sa mission.

(1) Saint Pierre, qui leur fit des reproches sanglans, en convertit des milliers ; saint Paul, qui leur parle avec les plus grands ménagemens, ne fait que les aigrir et les irriter. On peut regarder comme la cause principale de ces différens succès les vocations différentes. *Celui*, dit saint Paul, *qui a établi Pierre apôtre de la circoncision, m'a établi apôtre des gentils.* Gal. II. Ce n'est pas que dans l'occasion saint Pierre n'annonçât l'Évangile aux gentils, et saint Paul aux Juifs. Ils ne le faisaient pas même toujours sans fruit ; mais les grands succès étaient attachés aux vocations spéciales. C'est ce que paraissent signifier ces paroles du Seigneur qu'on vient de lire : *Ils ne recevront pas le témoignage que vous rendrez de moi... je vous enverrai vers les nations.*

(2) Soit que ce fût leur manière ordinaire d'exprimer l'indignation et l'exécration ; soit que par là ils voulussent désigner la lapidation, dont ils jugeaient que

tibus vestimenta sua, et pulverem jactantibus in aerem, 24. jussit tribunus induci eum in castra et flagellis cædi et torqueri eum, ut sciret propter quam causam sic acclamarent ei.

dans la forteresse, et qu'on lui donnât la question par le fouet, pour savoir ce qui les faisait ainsi crier contre lui.

« Il l'ignorait parcequ'il n'entendait pas » la langue dans laquelle Paul avait parlé; » et, comme on l'a déjà dit, il jugeait de » l'accusé par le déchaînement des accusa- » teurs; c'est la raison pour laquelle il le » traitait avec si peu de ménagement; mais » il ne tarda pas à changer de conduite. »

25. Et cum astrinxissent eum loris : dicit astanti sibi centurioni Paulus : Si hominem romanum et indemnatum licet vobis flagellare ? 26. Quo audito, centurio accessit ad tribunum, et nuntiavit ei, dicens : Quid acturus es ? hic enim homo civis romanus est. 27. Accedens autem tribunus, dixit illi : Dic mihi si tu Romanus es ? At ille dixit : Etiam. 28. Et

On avait « déjà » lié Paul avec des courroies (1), lorsqu'il dit au centurion qui était présent : Vous est-il permis de faire fouetter un citoyen romain (3) qui n'a pas même été condamné ? Le centurion ayant entendu ceci, alla trouver le tribun, et l'en instruisit, en disant : Qu'allez-vous faire ? cet homme est citoyen romain. Le tribun vint, et dit à Paul : Dites-moi, êtes-vous citoyen romain? Oui, répondit-il. Le tribun repartit : Pour moi, j'ai acheté fort cher cette qualité de citoyen. Et moi, dit Paul, je l'ai par ma naissance. Aussitôt ceux qui devaient lui donner la question le quittèrent. Le tri-

---

saint Paul était digne, et qu'ils étaient prêts à commencer, si le tribun ne les en empêchait pas.

(1) On attachait avec des courroies à un poteau ceux qu'on allait battre de verges.

(2) On a déjà parlé de ce que fait ici saint Paul pour se soustraire à ce supplice tout à la fois ignominieux et cruel.

bun craignit (1) de son côté, quand il sut que Paul était citoyen romain, parcequ'il l'avait fait lier. Le lendemain, voulant être mieux informé pour quel sujet les Juifs l'accusaient, il lui fit ôter ses liens, et ordonna que les prêtres avec tout le conseil s'assemblassent. Après quoi il amena Paul et le présenta devant eux.

respondit tribunus : Ego multa summa civilitatem hanc consecutus sum. Et Paulus ait : Ego autem et natus sum. 29. Protinus ergo discesserunt ab illo, qui eum torturi erant; tribunus quoque timuit postquam rescivit quia civis romanus esset, et quia alligasset eum. 30. Postera autem die volens scire diligentius, qua ex causa accusaretur a Judæis, solvit eum, et jussit sacerdotes convenire et omne concilium, et producens Paulum, statuit inter illos.

---

(1) Sa frayeur, et celle des magistrats de Philippes, dont il a été parlé au chap. XVI, nous apprennent qu'il n'y avait pas de sûreté à maltraiter un citoyen romain. Les empereurs s'en déclaraient hautement les vengeurs. Il n'y avait pas long-tems que pour un pareil sujet l'empereur Claude avait ôté aux Rhodiens leurs franchises. Si l'on punissait ainsi tout un peuple, que ne devait pas craindre un simple particulier ?

CHAPITRE XXIII.

Saint Paul frappé par ordre du grand-prêtre. — Il le maudit, et il s'en excuse. — Différend entre les pharisiens et les sadducéens. — Conjuration contre saint Paul. — Il est envoyé à Césarée.

C. XXIII. ℣. 1. Intendens autem in concilium Paulus, ait : Viri fratres, ego omni conscientia bona conversatus sum ante Deum, usque in hodiernum diem. 2. Princeps autem sacerdotum Ananias præcepit astantibus sibi percutere os ejus. 3. Tunc Paulus dixit ad eum : Percutiet te Deus, paries dealbate : et tu sedens judicas me secundum legem, et contra legem jubes me percuti.

Paul jetant les yeux sur l'assemblée, parla de la sorte : Mes frères, jusqu'à ce jour je me suis conduit devant Dieu selon toutes les règles d'une bonne conscience (1). « Il allait » continuer, lorsque » le grand-prêtre Ananie dit à ceux qui étaient près de lui de le frapper au visage (2). Paul lui dit alors :

---

(1) Saint Paul avait toujours suivi le *dictamen* de sa conscience, soit dans le judaïsme, soit dans le christianisme. La première conscience était erronée, la seconde était une conscience éclairée. Il lui était aisé de justifier la seconde, et la première ne pouvait pas lui être reprochée par ses adversaires. On voit par là qu'il y a toujours eu dans cette âme une grande droiture, laquelle aura touché apparemment le cœur de Dieu. C'est saint Paul lui-même qui nous fait naître cette pensée, lorsque, après avoir parlé des excès qui ont précédé sa conversion, il ajoute (1 Tim. 1, 13) : « Dieu m'a » fait miséricorde, *parceque*, n'ayant pas la foi, c'est » par ignorance que je l'ai fait. »

(2) Lorsque ceux qui étaient interrogés par les magistrats s'écartaient du respect qui leur est dû, des appariteurs qui se tenaient à leurs côtés les frappaient au visage. Ici, on ne voit pas en quoi saint Paul avait

Dieu vous frappera (1), muraille blanchie; vous êtes assis pour me juger selon la loi, et vous commandez contre la loi qu'on me frappe.

Ceux qui étaient présens « le frappèrent-ils, » comme on a lieu de le croire, ou ne le » frappèrent-ils pas, c'est ce qui n'est pas » écrit; mais ils » lui dirent : Quoi! vous dites des paroles outrageuses au grand-prêtre de Dieu! Mes frères, répondit Paul, je ne savais pas que ce fût le grand-prêtre (2), car il est écrit : Vous n'outragerez point de paroles le prince de votre peuple (3).

4. Et qui astabant dixerunt : Summum sacerdotem Dei maledicis? 5 Dixit autem Paulus : Nesciebam, fratres, quia princeps est sacerdotum. Scriptum est enim : Principem populi tui non maledices.

---

manqué dans le peu de paroles qu'il avait dites. L'ordre de le frapper n'a donc pu être dicté que par une fureur brutale.

(1) C'était une prophétie, s'il est vrai, comme on le croit, que cet Ananie n'est pas différent de celui qui fut massacré avec son frère par une faction de Juifs, opposée à la faction dont ce pontife s'était fait le chef.

(2) 1° Saint Paul ne le connaissait pas de *vue*, parce-qu'il ne faisait que d'arriver à Jérusalem, d'où il avait été absent pendant plusieurs années. 2° Il fallait bien que le grand-prêtre ne fût distingué des autres ni par le siége qu'il occupait ni par les habillemens, car saint Paul l'aurait reconnu aisément à l'une de ces deux marques. Ce n'était ici qu'une convocation du tribun, où il est possible qu'on n'ait plus gardé les formalités ordinaires, tant pour le lieu de l'assemblée que pour les rangs et le reste du cérémonial : qui sait même si ce n'était pas le tribun qui occupait la première place ?

(3) Quel douceur, après un reproche aussi vif ! Ce passage si peu naturel de l'un à l'autre a fait dire à saint Chrysostôme que c'était par un mouvement du

« C'était s'avouer coupable, supposé qu'il » eût su qu'il parlait au grand-prêtre ; mais » ne le sachant pas, sa réponse était juste » et raisonnable. Il est des circonstances où » il est à propos de faire sentir à la passion » toute son injustice, et celle-ci en était une. » Cependant Paul avait bien compris par ce » début que ses auditeurs n'étaient guère » disposés à écouter patiemment une apo- » logie en forme ; c'est ce qui lui fit naî- » tre l'idée de sortir d'embarras par une voie » plus courte et plus sûre. » Comme il savait qu'ils étaient partie sadducéens et partie pharisiens, il dit, élevant la voix au milieu de l'assemblée : Mes frères, je suis pharisien (1), fils de pharisiens (2); c'est au sujet de l'espérance et de la résurrection des morts (3) que l'on me fait mon procès. Dès qu'il

6. Sciens autem Paulus, quia una pars esset sadducæorum, et altera pharisæorum, exclamavit in concilio : Viri fratres, ego pharisæus sum, filius pharisæorum, de spe et resurrectione

Saint-Esprit que saint Paul avait proféré les paroles précédentes.

(1) Il avait retenu des pharisiens la foi de la résurrection des morts, qui est ce qu'ils avaient de bon, et leur avait laissé tous leurs vices.

(2) Le premier sens qui se présente à l'esprit, c'est que les ancêtres de saint Paul était pharisiens. Il peut bien se faire aussi que ce mot *filius pharisæorum* signifie disciple ou élève des pharisiens, par un hébraïsme assez connu.

(3) Il disait vrai; saint Paul et les autres apôtres annonçaient avant toutes choses l'une et l'autre résurrection, celle de Jésus-Christ, qui est le fondement du christianisme, et la nôtre, qui est comme le couronnement de l'édifice. Ils proposaient ensuite les vérités intermédiaires.

eut dit ces paroles, la division (1) se mit entre les pharisiens et les sadducéens, et l'assemblée fut partagée. Car les sadducéens disent qu'il n'y a ni résurrection, ni ange, ni esprit (2); les pharisiens au contraire font profession de croire l'un et l'autre. Il s'éleva donc un grand bruit; et quelques-uns des pharisiens s'étant levés, disaient dans la dispute : Nous ne trouvons rien de mauvais dans cet homme; et qui sait si un esprit ou un ange ne lui a point parlé? Comme la dispute était fort échauffée, le tribun craignant qu'ils ne missent Paul en pièces, fit descendre les soldats, avec ordre de l'enlever du milieu d'eux et de le conduire dans la forteresse. La nuit suivante, le Seigneur s'apparaissant à lui : Ayez bon courage, dit-il, car de même que vous avez rendu témoignage de moi dans Jérusalem, il faut aussi que vous en rendiez témoignage à Rome (3).

mortuorum ego judicor. 7. Et cum hæc dixisset, facta est dissensio inter pharisæos et sadducæos, et soluta est multitudo 8. Sadducæi enim dicunt, non esse resurrectionem, neque angelum neque Spiritum: pharisæi autem utraque confitentur. 9. Factus est autem clamor magnus, et surgentes quidam pharisæorum, pugnabant dicentes : Nihil mali invenimus in homine isto : quid si Spiritus locutus est ei aut angelus? 10. Et cum magna dissensio facta esset, timens tribunus ne discerperetur Paulus

---

(1) L'union est un bien, et la division est un mal. Cependant, lorsque les méchans sont unis pour le mal, il faut les diviser, si l'on peut, parcequ'alors semer la division c'est dissiper une faction. *L'union des méchans est nuisible,* dit saint Grégoire, *c'est pourquoi il faut la rompre.* Greg. lib. 34. Moral. c. 4.

(2) Ils ne croyaient donc ni la spiritualité de l'âme ni celle de Dieu même. L'homme animal ne croit d'existant que ce qui a un corps : c'est la même stupidité qui a produit le paganisme et le matérialisme; on peut dire aussi l'athéisme.

(3) Il avait été révélé déjà à saint Paul qu'il irait à Rome, comme on l'a vu au chap. XIX, ℣. 21. Jésus-

ab ipsis, jussit, milites descendere, et rapere eum de medio eorum, ac deducere eum in castra. 11. Sequenti autem nocte assistens ei Dominus, ait : Constans esto : sicut enim testificatus es de me in Jerusalem, sic te oportet et Romæ testificari. 12. Facta autem die collegerunt se quidam ex Judæis et devoverunt se dicentes neque manducaturos, neque bibituros, donec occiderent Paulum 13 Erant autem plus quam quadraginta viri, qui hanc conjurationem fecerant, 14. Qui ac-

Dès qu'il fut jour, quelques-uns d'entre les Juifs s'assemblèrent, et firent vœu, avec imprécation contre eux-mêmes, de ne manger ni boire qu'ils n'eussent tué Paul. Or ils étaient plus de quarante hommes (1) qui étaient entrés dans cette conjuration. Ils vinrent « donc » trouver les princes des prêtres et les anciens, à qui ils dirent : Nous avons fait vœu, avec imprécation contre nous-mêmes, de ne rien prendre que nous n'ayons tué Paul; c'est pourquoi persuadez au tribun, vous et ceux du conseil, qu'il le fasse venir devant vous, comme si vous aviez à vous instruire plus à fond de son affaire; nous, de notre côté, nous sommes tout prêts à le tuer avant qu'il arrive jusqu'à vous. Le fils de la sœur de Paul ayant appris qu'on lui dressait ces embûches, alla dans la forteresse, et en avertit Paul.

Christ le lui confirme ici; et parcequ'il a rendu témoignage de lui dans Jérusalem, il lui promet qu'il le rendra pareillement dans Rome. Une épreuve est payée par une épreuve, et un combat sera le prix d'un combat. Ainsi dans les âmes généreuses Dieu récompense un mérite par un autre mérite; ainsi il multiplie leurs victoires et enrichit leurs couronnes.

(1) On tient, plus que probablement, que les conjurés étaient sadducéens, c'est-à-dire des matérialistes. Quand ce gens-là sont en force, ils disent, parlant de leurs adversaires: Il faut les massacrer; quand ils sont faibles ils disent : Il faut laisser à chacun la liberté de penser.

« Assuré par la révélation du Seigneur qu'il
» rendrait témoignage de lui dans Rome, Paul
» ne doutait point que le complot n'échouât.
» Une vertu moins éclairée s'en serait tenue
» là; peut-être aurait-elle pensé que l'inaction
» dans cette circonstance était l'effet d'une
» foi plus parfaite. Le docteur des nations,
» dont la foi était à toute épreuve, savait
» de plus que les décrets divins s'exécutent
» souvent par des moyens humains; que de
» ne les pas employer lorsqu'ils se présen-
» tent, ce serait tenter Dieu, comme ce se-
» rait s'en défier que de ne pas croire qu'au
» défaut de ceux-ci, il fera des miracles
» plutôt que de manquer à sa parole. Paul,
» parfaitement instruit de ces vérités, pro-
» fita du moyen que la Providence lui of-
» frait. » Il appela un des centurions, et lui dit : Menez ce jeune homme au tribun, car il a quelque chose à lui découvrir. Celui-ci prenant le jeune homme, le mena au tribun, et lui dit : Le prisonnier Paul m'a prié de vous amener ce jeune homme, lequel a quelque chose à vous dire. Le tribun le prenant par la main, se retira à l'écart avec lui, et lui demanda : Qu'avez-vous à m'apprendre? Les Juifs, dit le jeune homme, sont convenus entr'eux de vous prier que demain vous fassiez venir Paul dans le conseil, comme pour s'instruire plus exactement de son affaire; mais ne vous y fiez pas, car plus de quarante hommes d'entr'eux lui dressent des

cesserunt ad principes sacerdotum, et seniores, et dixerunt: Devotione devovimus nos nihil gustaturos, donec occidamus Paulum.
15. Nunc ergo vos notum facite tribuno cum concilio, ut producat illum ad vos, tanquam aliquid certius cognituri de eo; nos vero prius quam appropiet, parati sumus interficere illum.
16. Quod cum audisset filius sororis Pauli insidias, venit et intravit in castra, nuntiavitque Paulo.

17. Vocans autem Paulus ad se unum ex centurionibus, ait : Adolescentem hunc perduc ad tribunum, habet enim aliquid indicare illi.
18. Et ille quidem assumens eum, duxit ad tribunum, et ait : Vinctus Paulus rogavit me hunc adolescentem perducere ad te, habentem aliquid loqui tibi.
19. Apprehendens autem tribunus manum illius, secessit cum eo seorsum, et interrogavit illum : Quid est quod habes indicare mihi?
20. Ille autem dixit : Judæis convenit rogare te, ut crastina die producas Paulum in concilium, quasi aliquid certius inquisituri sint de illo :
21. Tu vero ne credideris illis, insidiantur enim ei ex

eis viri amplius quam quadraginta, qui se devoverunt non manducare, neque bibere, donec interficiant eum : et nunc parati sunt, expectantes promissum tuum. 22. Tribunus igitur dimisit adolescentem, præcipiens ne cui loqueretur quoniam hæc nota sibi fecisset. 23. Et vocatis duobus centurionibus, dixit illis : Parate milites ducentos, ut eant usque Cæsaream, et equites septuaginta, et lancerios ducentos, a tertia hora noctis : 24. et jumenta præparate ; ut imponentes Paulum, salvum perducerent ad Felicem præsidem, 25. (Timuit enim ne forte raperent eum Judæi, et occiderent ; et ipse postea calumniam sustineret, tanquam accepturus pecuniam) scribens epistolam continentem hæc : 26. Claudius Lysias optimo præsidi Felici, salutem. 27. Virum hunc comprehensum a Judæis, et incipientem interfici ab eis, superveniens cum exercitu eripui, cognito quia Romanus est : 28. Volensque scire causam, quam objiciebant illi, deduxi eum in concilium eorum. 29. Quem inveni accusari de quæstionibus

embûches ; ils ont fait serment avec imprécation de ne manger ni boire jusqu'à ce qu'ils l'aient tué. Ils sont tout prêts, attendant votre réponse.

Le tribun congédia le jeune homme, avec défense de dire à personne qu'il lui eût donné cet avis ; puis, ayant fait venir deux centurions, il leur dit : Tenez prêts, pour la troisième heure de la nuit, deux cents soldats, soixante-dix cavaliers et deux cents lances (1), pour aller jusqu'à Césarée ; tenez aussi des montures prêtes. C'était afin qu'ils missent Paul dessus, et qu'ils le conduisissent sain et sauf au gouverneur Félix. (Car il craignait que les Juifs ne l'enlevassent et ne le tuassent, et qu'après cela il ne se trouvât chargé d'une fausse accusation, comme s'il eût dû lui en revenir de l'argent.) En même tems il écrivit une lettre dont voici la teneur : Claude Lysias au très-excellent gouverneur Félix, salut. Les Juifs s'étant emparés de cet homme, et étant sur le point de le tuer, je survins avec ma troupe, et je l'enlevai, ayant su qu'il était citoyen romain (2). Voulant sa-

(1) Dieu ne voulait pas que saint Paul fût la victime de ces furieux. Voyez, sans qu'il paraisse agir, quelle escorte il lui avait ménagée ; un souverain ne l'aurait pas eue plus nombreuse ni plus forte ; voyez-le, dis-je, et adorez sa providence.

(2) C'est un mensonge. Quand il tira Paul de leurs mains, il ne savait pas encore qu'il fût citoyen romain, mais ce motif relevait le mérite de son action. Si l'on

voir de quel crime ils l'accusaient, je le menai dans leur conseil. Je trouvai qu'il était accusé sur des questions de leur loi, mais qu'il n'avait commis aucun crime digne de mort ou de prison. Depuis, ayant été informé qu'ils lui avaient dressé des embûches, je vous l'ai envoyé, et j'ai déclaré à ses accusateurs qu'ils eussent à dire leurs raisons devant vous. Adieu.

Les soldats prenant Paul, selon l'ordre qu'ils en avaient, le conduisirent la nuit à Antipatride (1). Le lendemain, ayant laissé les cavaliers, pour qu'ils allassent avec lui, ils s'en retournèrent à la forteresse. Les cava-

legis ipsorum, nihil vero dignum morte aut vinculis habentem criminis. 30. Et cum mihi perlatum esset de insidiis, quas paraverant illi, misi eum ad te, denuntians et accusatoribus ut dicant apud te. Vale.

31. Milites ergo secundum præceptum sibi, assumentes Paulum, duxerunt per noctem in Antipatridem. 32. Et postera die dimissis equitibus ut cum eo irent, reversi sunt ad castra. 33. Qui cum venissent Cæsaream, et tradidissent epistolam præsidi, statuerunt ante illum et Paulum. 34. Cum legisset autem, et interrogasset de qua provincia esset : et cognoscens quia de Cilicia, 35. Audiam te, inquit, cum accusatores tui venerint. Jussitque in prætorio Herodis custodiri eum.

---

y fait attention, on verra que l'amour-propre nous fait faire de ces sortes de mensonges par milliers. Une circonstance fausse, si elle nous est favorable, coule des lèvres ou de la plume comme l'eau de sa source, il suffit même que la fausseté se présente accompagnée d'un *joli mot*, pour être préférée à la vérité qui aurait cet agrément de moins.

(1) On tient que c'est l'ancienne Capharsalama, dont il est parlé au premier livre des Machabées, chap. VII, v. 31. Elle fut rebâtie par Hérode-le-Grand, qui la nomma Antipatride, du nom de son père Antipater. Elle était située sur la Méditerranée, à égale distance de Joppé et de Césarée. On comptait dix-sept lieues de Jérusalem à Antipatride : une marche si longue ne pouvait pas être faite en une nuit; et pour pouvoir dire que les soldats s'en retournèrent le lendemain, il faut que saint Luc compte les jours d'un soir à l'autre, manière de les compter fort usitée chez les Juifs, et autorisée par l'Écriture.

liers étant arrivés à Césarée, et ayant rendu la lettre au gouverneur, lui présentèrent aussi Paul. Le gouverneur, après avoir lu la lettre, demanda de quelle province il était. Ayant su qu'il était de Cilicie, je vous entendrai, dit-il, quand vos accusateurs seront venus; et il ordonna qu'on le gardât dans le prétoire d'Hérode.

CHAPITRE XXIV.

Accusation de saint Paul devant Félix, et sa défense.

Cinq jours après (1), Ananie le prince des prêtres vint avec quelques anciens, et un certain Tertulle (2) orateur. Ils se présentèrent au gouverneur « pour parler » contre Paul. Après qu'on eut appelé Paul, Tertulle commença l'accusation, et dit : Comme nous vivons par votre moyen dans une grande paix, et que votre prévoyance remédie à plusieurs désordres, nous le ressentons en tout tems et en tout lieu, très-excellent Félix, et nous vous en rendons toutes sortes d'actions de grâces. Mais, pour ne pas vous tenir plus long-tems, écoutez, je vous prie, avec votre bonté ordinaire ce que nous allons vous dire

C. XXIV. ℣. 1. Post quinque autem dies descendit princeps sacerdotum, Ananias, cum senioribus quibusdam, et Tertullo quodam oratore, qui adierunt præsidem adversus Paulum. 2. Et citato Paulo cœpit accusare Tertullus dicens : Cum in multa pace agamus per te, et multa corrigantur per tuam providentiam : 3 Semper et ubique suscipimus, optime Felix, cum omni gratiarum actione. 4. Ne diutius autem te protraham, oro, breviter audias nos pro tua clementia. 5. Invenimus hunc hominem pestiferum, et concitantem seditiones omnibus Judæis in universo orbe, et auctorem seditionis sectæ nazarenorum : 6. Qui etiam templum violare co-

---

(1) *Cinq jours après* le commencement de cette affaire, c'est-à-dire cinq jours après que saint Paul eut été arrêté à Jérusalem, lesquels, ajoutés aux sept jours qui s'étaient passés depuis son arrivée dans cette ville, font les douze jours dont il va parler au verset 11.

(2) C'est un nom latin. Il est fort probable que Tertulle était un Juif né à Rome, que les Juifs de Jérusalem avaient fait venir pour leur servir d'orateur auprès des gouverneurs, lesquels étant Romains, n'entendaient ni l'hébreu ni le syriaque. La période par laquelle il commence sa harangue fait assez sentir que cet homme était harangueur de profession.

natus est. quem et apprehensum voluimus secundum legem nostram judicare. 7. Superveniens autem tribunus Lysias, cum vi magna eripuit eum de manibus nostris, 8. Jubens accusatores ejus ad te venire : a quo poteris ipse judicans, de omnibus istis cognoscere, de quibus nos accusamus eum. 9. Adjecerunt autem et Judæi, dicentes hæc ita se habere.

en peu de mots. Voici un homme que nous avons trouvé, qui est une peste publique, qui excite des troubles parmi tout ce qu'il y a de Juifs dans toute la terre, et qui est le chef de la secte séditieuse des nazaréens : il n'a pas même tenu à lui qu'il n'ait profané le temple. Nous nous sommes saisis de lui, dans le dessein de le juger selon notre loi (1); mais le tribun Lysias étant survenu nous l'a arraché des mains avec une grande violence, et a ordonné que ses accusateurs eussent à venir devant vous. Vous pourrez vous-même, par l'information que vous ferez, savoir de lui (2) les choses dont nous l'accusons. Les Juifs ajoutèrent que tout cela était véritable.

10. Respondit autem Paulus (annuente sibi præside dicere): Ex multis annis

Le gouverneur ayant fait signe à Paul de parler, il répondit de la sorte : Sachant qu'il y a plusieurs années que vous êtes juge (3)

---

(1) Non; leur dessein était de le massacrer sur-le-champ sans aucune forme de procès. Tout ce discours est un tissu de faussetés : on ne relève que celle-ci, parceque les autres vont être plus que suffisamment réfutées par saint Paul.

(2) Vous pouvez savoir de *lui*, c'est-à-dire de Paul ou de Lysias ; la phrase est ambiguë, cependant il paraît plus raisonnable de l'entendre de Lysias. Félix même paraît l'avoir entendu ainsi, puisqu'il termine la séance par ce mot : *Je vous entendrai quand le tribun Lysias sera arrivé.*

(3) Juge, c'est-à-dire ici gouverneur. Les Juifs étaient assez dans l'usage de donner le nom de juge au magistrat qui avait la souveraine administration des affaires.

de cette nation, je parlerai sans crainte pour ma défense : car il ne tiendra qu'à vous de savoir qu'il n'y a pas plus de douze jours que je suis venu à Jérusalem pour adorer. Or ils ne m'ont point trouvé disputant dans le temple avec qui que ce soit, ni amassant le peuple, soit dans les synagogues, soit dans la ville; et ils ne peuvent vous prouver les choses dont ils m'accusent aujourd'hui. Cependant je vous avoue une chose, c'est que, selon cette secte qu'ils traitent d'hérésie (1), je sers mon Père et mon Dieu, croyant tout ce qui est écrit dans la loi et dans les prophètes, espérant de Dieu, comme ils l'attendent eux-

te esse judicem
genti huic sciens,
bono animo pro
me satisfaciam.
11. Potes enim
cognoscere quia
non plus sunt
mihi dies, quam
duodecim, ex
quo ascendi a-
dorare in Jeru-
salem : 12. Et ne-
que in templo
invenerunt me
cum aliquo dis-
putantem, aut
concursum fa-
cientem turbæ,
neque in syna-
gogis, 13. neque
in civitate : Ne-
que probare pos-
sunt tibi, de

Ce qui pouvait leur être venu de leurs premiers juges, dont le gouvernement avait précédé celui des Rois. On sait que par l'autorité ces juges étaient au moins des dictateurs.

Saint Paul dit qu'il plaidera sa cause avec plus de confiance, *parcequ'il sait* que Félix est juge de la nation depuis plusieurs années. On ne voit pas la conséquence de l'un à l'autre, et on la voit d'autant moins que l'administration de Félix n'avait été qu'une suite d'injustices, de meurtres et de rapines. Cependant quoique nous ne le voyions pas, il faut bien, puisque saint Paul le dit, que ce fût pour lui un motif raisonnable de confiance, sans cela ce n'eût été qu'un compliment, et assurément saint Paul n'était pas un complimenteur.

(1) Les noms de secte et d'hérésie n'avaient pas toujours chez les Juifs le mauvais sens que nous leur donnons; cependant ils l'avaient quelquefois, surtout celui d'hérésie, comme on le voit par la manière dont saint Paul le relève.

quibus nunc me accusant. 14. Confiteor autem hoc tibi, quod secundum sectam, quam dicunt hæresim, sic deservio Patri et Deo meo, credens omnibus, quæ in Lege et Prophetis scripta sunt : 15. Spem habens in Deum, quam et hi ipsi expectant, resurrectionem futuram justorum, et iniquorum. 16. In hoc et ipse studeo sine offendiculo conscientiam habere ad Deum, et ad homines semper. 17. Post annos autem plures, eleemosynas facturus in gentem meam, veni, et oblationes, et vota. 18. In quibus invenerunt me purificatum in templo ; non cum turba, neque cum tumultu. 19 Quidam autem ex Asia. Judæi, quos oportebat apud te præsto esse, et accusare siquid haberent adversum me ; 20. Aut hi ipsi dicant siquid invenerunt in me iniquitatis, cum stem in concilio, 21. Nisi de una

mêmes, la résurrection future des bons et des méchans. C'est dans cette vue (1) que je m'étudie à avoir toujours une conscience irréprochable devant Dieu et devant les hommes. Or, après plusieurs années, je suis venu pour faire des aumônes à ma nation, avec des offrandes et des vœux. C'est à quoi j'étais occupé lorsqu'ils me trouvèrent purifié dans le temple, sans attroupement et sans bruit. « Au reste, ceux qui m'y trouvèrent, ce » sont » quelques Juifs de l'Asie, lesquels devaient paraître devant vous (2), et se porter pour accusateurs, s'ils avaient quelque chose à dire contre moi ; ou que ceux qui sont ici déclarent, pendant que je suis devant le conseil, s'ils ont trouvé quelque crime en moi,

---

(1) *Dans la vue de la résurrection.* Aidons-nous de ce motif, puisqu'un si grand apôtre ne croyait pas qu'il fût indigne de sa vertu de s'en aider pour préserver sa conscience de toutes souillures.

(2) Saint Paul se prévaut habilement de l'absence de ces Juifs d'Asie, c'est-à-dire d'Ephèse. C'était en effet les premiers ou plutôt les seuls témoins qui devaient être entendus, parcequ'ils étaient les premiers qui l'avaient reconnu dans le temple, qui avaient mis la main sur lui, et qui par leurs cris avaient ameuté le peuple. Cependant ceux-ci firent prudemment de ne pas se présenter. Qui sait si Félix n'aurait pas ordonné une information juridique, dont le résultat étant qu'eux seuls avaient été les auteurs du désordre, toute la peine en serait retombée sur eux ? Un mauvais juge est toujours redoutable aux méchans lorsqu'il n'a pas d'intérêt à être injuste.

si ce n'est d'avoir dit tout haut cette seule parole, étant au milieu d'eux : C'est pour la résurrection des morts que vous me faites aujourd'hui mon procès.

« Après ce défi, il fallait prouver ou se » taire. Il paraît que, la preuve leur man- » quant, ils furent réduits au silence. » Sur quoi Félix qui était très-bien instruit de ce qui regardait ce genre de vie (1), les remit à une autre fois. Je vous entendrai, dit-il, quand le tribun Lysias sera arrivé.

« Il avait reconnu l'innocence de l'accusé; » mais ne voulant pas mécontenter tout-à- » fait ses accusateurs, il prit un milieu entre » la justice et l'injustice. Au lieu de ren- » voyer Paul absous, comme il y était obli- » gé, » il ordonna à un centurion de le garder; « mais en même tems il lui recommanda » qu'on eût pour lui des ménagemens, et qu'on n'empêchât aucun des siens de lui rendre ses services.

Quelques jours après, Félix étant de retour avec Drusille (2) sa femme, qui était juive,

hac solummodo voce, qua clamavi inter eos stans : Quoniam de resurrectione mortuorum ego judicor hodie a vobis.

22 Distulit autem illos Felix, certissime sciens de via hac, dicens : Cum tribunus Lysias descenderit, audiam vos.

23. Jussitque centurioni custodire eum, et habere requiem, nec quemquam de suis prohibere ministrare ei. Post aliquot autem dies veniens Felix cum Drusilla uxore sua, quæ erat Judæa,

---

(1) *Ce genre de vie*, c'est-à-dire le christianisme. Félix savait au moins que ceux qui le professaient menaient une vie irréprochable.

(2) Drusille était née juive de religion, mais de race iduméenne, puisqu'elle était de la famille des Hérodes. Elle eut pour père le premier Agrippa, duquel il est parlé sous le nom d'Hérode au chap. XII, celui qui fit décoller saint Jacques et emprisonner saint Pierre. Drusille avait épousé en premières noces Azisus, roi

vocavit Paulum, et audivit ab eo fidem, quæ est in Christum Jesum. 25. Disputante autem illo de justitia, et castitate, et de judicio futuro, tremefactus Felix respondit : Quod nunc attinet, vade ; tempore autem opportuno accer-

manda Paul, et l'entendit parler de la foi en Jésus-Christ. Mais comme Paul parlait de la justice (1), de la chasteté et du jugement à venir, Félix épouvanté lui dit : Pour le présent, retirez-vous ; je vous appellerai quand il sera tems. Il espérait aussi que Paul lui donnerait de l'argent ; c'est pourquoi il le faisait venir souvent, et s'entretenait avec lui. Or au bout de deux ans Félix eut pour succes-

---

d'Émèse. Félix, épris de sa beauté, la fit solliciter de quitter son mari pour se donner à lui. Elle y consentit, et, laissant le roi son époux, elle devint l'adultère d'un affranchi. Azisus s'était fait juif pour l'épouser ; avec Félix païen, elle fut païenne. Ce fut par curiosité qu'elle désira d'entendre saint Paul, aussi n'en profita-t-elle pas. Suétone a dit de Félix qu'il avait été le mari de trois reines : on ignore quelles étaient les deux autres. Drusille périt d'une éruption du mont Vésuve, avec un fils nommé Agrippa qu'elle avait eu de Félix. Cette éruption était la même qui fit périr Pline le naturaliste, et ensevelit la ville d'Herculanum.

(1) On reconnaît ici la magnanimité de saint Paul. Sa vie était au pouvoir de Félix, cependant il ose traiter en sa présence les deux points les plus capables de révolter cette âme perverse et ce cœur corrompu, la chasteté et la justice.

Il aurait fait peu d'impression, s'il s'en était tenu là. La plus belle morale n'est qu'une inutile spéculation, si l'on n'y joint la peinture d'un jugement inévitable, où la vertu sera couronnée et le vice puni.

Félix trembla ; c'était pour lui le commencement de la grâce : sa frayeur lui fit imposer silence à Paul ; c'en fut la fin.

seur Portius Festus ; et, voulant faire plaisir aux Juifs, il laissa Paul en prison (1).

sam te. 26. Simul et sperans, quod pecunia ei daretur a Paulo ; propter quod et frequenter accersens eum, loquebatur cum eo. 27. Biennio autem expleto, accepit successorem Felix Portium Festum. Volens autem gratiam præstare Judæis Felix, reliquit Paulum vinctum.

---

(1) Si saint Paul lui avait donné de l'argent, il l'aurait remis en liberté ; et parcequ'il voulait plaire aux Juifs, il le laissa dans les fers. Il fut injuste, et il n'y gagna rien, ni du côté de l'argent, puisque saint Paul ne lui en donna pas, ni du côté des Juifs, qui envoyèrent des députés à Rome pour l'accuser au nom de la nation. Il aurait succombé sans le crédit de son frère Pallas : ces deux hommes étaient deux esclaves, Arcadiens d'origine. Pallas ayant été affranchi par l'empereur Claude, devint, par l'ascendant qu'il eut sur l'esprit de son maître, l'homme le plus accrédité de l'empire. Il ne tarda pas à élever son frère Félix, dont il avait procuré l'affranchissement. Lorsqu'ils eurent fait fortune, ils ne manquèrent pas, selon la coutume, de se dire issus des anciens rois d'Arcadie. Le peuple s'en moqua ; mais le sénat eut la bassesse de reconnaître, par un acte authentique, cette ridicule prétention. Lorsque les grands craignent ou espèrent, ils sont les plus rampans de tous les hommes.

CHAPITRE XXV.

Saint Paul accusé devant Festus. — Il répond, et appelle à César. — Agrippa et Bérénice désirent de l'entendre.

C. xxv. ℣. 1. Festus ergo cum venisset in provinciam, post triduum ascendit Jerosolymam a Cæsarea. 2. Adieruntque eum principes sacerdotum, et primi Judæorum, adversus Paulum: et rogabant eum. 3. Postulantes gratiam adversus eum, ut juberet perduci eum in Jerusalem, insidias tendentes ut interficerent eum in via. 4. Festus autem respondit, servari Paulum in Cæsarea: se autem maturius profecturum 5. Qui ergo in vobis, ait, potentes sunt, descendentes simul, si quod est in viro crimen, accusent eum. 6. Demoratus autem inter eos dies non amplius

Festus étant donc arrivé dans la province, il alla trois jours après de Césarée (1) à Jérusalem. Alors les princes des prêtres et les plus considérables des Juifs l'étant venus trouver pour lui parler contre Paul, ils lui demandèrent comme une grâce qu'il donnât ordre qu'on amenât Paul à Jérusalem, parce-qu'ils préparaient une embuscade pour le faire tuer sur le chemin. Mais la réponse de Festus fut qu'on gardait Paul à Césarée, et que, pour lui, il s'y rendrait au plutôt. Que ceux donc, dit-il, qui ont de l'autorité parmi vous viennent en même tems, et si cet homme est criminel en quelque chose, qu'ils l'accusent. Il ne demeura pas à Jérusalem plus de huit à dix jours, après lesquels il s'en retourna à Césarée. Dès le lendemain « de » son arrivée, » il prit séance au tribunal, et commanda qu'on amenât Paul. Quand on l'eut amené, les Juifs venus de Jérusalem l'entourèrent, et l'accusèrent sur plusieurs chefs importans qu'ils ne pouvaient prouver,

(1) Césarée était la résidence des gouverneurs, et par cette raison la capitale de la Judée considérée comme province romaine.

Paul disant pour réponse (1) : Je n'ai commis aucune faute ni contre la loi des Juifs ni contre le temple, ni contre César (2). Mais Festus qui voulait faire plaisir aux Juifs, s'adressant à Paul : Voulez-vous, dit-il, aller à Jérusalem, et y être jugé devant moi sur tous ces chefs ? Paul repartit : Je suis au tribunal de César, c'est là qu'il faut que je sois jugé. Je n'ai point fait de tort aux Juifs, comme vous le savez mieux que personne : car si j'ai fait tort à quelqu'un, ou si j'ai fait quelque chose qui mérite la mort, je ne refuse pas de mourir ; mais s'il n'est rien des choses dont ils m'accusent, personne n'a droit de me livrer à eux : j'en appelle à César (3). Alors Festus ayant

quam octo, aut
decem, descendit
Cæsaream, et al-
tera die sedit pro
tribunali, et jus-
sit Paulum ad-
duci. 7. Qui cum
perductus esset,
circumsteterunt
eum qui ab Je-
rosolyma descen-
derant Judæi,
multas et graves
causas objicien-
tes, quas non
poterant proba-
re. 8. Paulo ra-
tionem redden-
te : Quoniam ne-
que in legem Ju-
dæorum, neque in
templum, neque
in Cæsarem quid-
quam peccavi. 9.
Festus autem vo-
lens gratiam
præstare Judæis,
respondens Pau-
lo, dixit : Vis Je-
rosolymam as-
cendere, et ibi de
his judicari apud
me? 10. Dixit
autem Paulus :
Ad tribunal Cæ-
saris sto, ibi me
oportet judicari :
Judæis non no-
cui, sicut tu me-
lius nosti. 11 Si
enim nocui, aut
dignum morte
aliquid feci, non
recuso mori : si
vero nihil est eo-
rum, quæ hi ac-
cusant me, nemo
potest me illis
donare. Cæsarem
appello. 12.
Tunc Festus cum
concilio locutus,

(1) Non-seulement il le dit, mais il le prouva. Saint Luc ne fait qu'indiquer ici les points qu'il traita ; mais il les étendit et les traita avec tant de force, que Festus, convaincu de son innocence, était disposé à le renvoyer absous, si les Juifs, qu'il ne voulait pas désobliger, ne s'y fussent opposés. C'est saint Paul qui le dit au chap. XXVIII, ℣ 18.

(2) Puisqu'il se défendit sur ce point, il avait donc été accusé aussi sur ce point. On sait quels étaient les sentimens et la conduite des Juifs à l'égard de la puissance romaine ; on sait par les écrits de saint Paul quelle était sa soumission à toutes les puissances. Cependant ce sont ces mêmes Juifs qui osent accuser saint Paul de révolte contre César. La passion n'a pas de pudeur.

(3) Tout citoyen romain, lorsqu'il était accusé dans les provinces, avait droit d'en appeler à l'empereur en personne ; alors on le faisait conduire à Rome sous sûre garde.

respondit : Cæsarem appellasti ? ad Cæsarem ibis.

13 Et cum dies aliquot transacti essent, Agrippa rex et Berenice descenderunt Cæsaream ad salutandum Festum. 14 Et cum dies plures ibi demorarentur, Festus regi indicavit de Paulo, dicens : Vir quidam est derelictus a Felice vinctus, 15. De quo cum essem Jerosolymis, adierunt me principes sacerdotum, et seniores Judæorum, postulantes adversus illum damnationem. 16 Ad quos respondi : Quia non est Romanis consuetudo damnare aliquem hominem, priusquam is qui accusatur, præsentes habeat accusatores, locumque defendendi accipiat ad abluenda crimina 17 Cum ergo huc convenissent sine ulla dilatione, sequenti die sedens pro tribunali, jussi adduci virum 18. De quo, cum stetissent accusatores, nullam causam deferebant, de quibus ego

délibéré avec le conseil, fit cette réponse : Vous avez appelé à César, vous irez à César.

« Ce fut ainsi qu'il sortit d'embarras, et » qu'il échappa à la fâcheuse alternative de » condamner ou d'absoudre ; mais il ne savait » pas que, par cette conduite, il préparait la » voie à l'accomplissement de la parole qu'a» vait dite le Seigneur, que le vase d'élec» tion, qui avait déjà porté son nom devant » les gentils et devant les enfans d'Israël, » le porterait aussi devant les rois. » Quelques jours s'étant écoulés, le roi Agrippa (1) et Bérénice vinrent à Césarée pour saluer Festus. Comme ils y demeurèrent plusieurs jours, Festus informa le roi de l'affaire de Paul. Il y a ici, dit-il, un certain homme que Félix a laissé prisonnier, au sujet duquel, lorsque j'étais à Jérusalem, les princes des prêtres et les anciens du peuple me vinrent trouver, demandant sa condamnation. Je leur répondis : Ce n'est point la coutume des Romains de condamner personne avant que celui qui est accusé ait ses accusateurs

(1) Le jeune Agrippa, fils d'Hérode Agrippa, frère de Drusille dont on vient de parler, et de Bérénice qui paraît ici avec lui, et avec laquelle il est soupçonné d'avoir eu un commerce incestueux. Bérénice était alors veuve de son oncle Hérode, roi de Chalcide ; elle épousa ensuite Polémon, roi de Cilicie, qu'elle quitta bientôt, et finit par être aimée de l'empereur Tite, qui l'aurait épousée si les murmures du peuple romain ne l'en eussent empêché.

présens, et qu'on lui permette de se défendre pour se justifier des crimes « dont on » le charge. » Quand ils furent donc venus ici, sans aucun délai je pris séance au tribunal dès le lendemain, et je donnai ordre qu'on amenât cet homme. Les accusateurs ayant paru, ils ne le chargèrent d'aucun des crimes dont je soupçonnais qu'il fût coupable. Ils avaient seulement avec lui des discussions touchant leur superstition (1), et au sujet d'un certain Jésus mort (2) que Paul soutenait être vivant. Moi qui ne savais que décider sur une affaire de cette nature, je lui demandai s'il voulait aller à Jérusalem, et y être jugé sur ces chefs; mais Paul en ayant appelé pour que son affaire fût réservée au jugement d'Auguste, j'ai donné ordre qu'on le gardât jusqu'à ce que je l'envoie à César (3). Sur quoi Agrippa dit à Festus :

suspicabar malum : 19 Quæstiones vero quasdam de sua superstitione habebant adversus eum, et de quodam Jesu defuncto, quem affirmabat Paulus vivere. 20. Hæsitans autem ego de hujusmodi quæstione, dicebam si vellet ire Jerosolymam, et ibi judicari de istis. 21. Paulo autem appellante ut servaretur ad Augusti cognitionem, jussi servari eum, donec mittam eum ad Cæsarem. 22. Agrippa autem dixit ad Festum : Volebam et ipse hominem audire. Cras, inquit, audies eum.

(1) N'était-ce pas manquer de respect au roi Agrippa, que d'appeler du nom de superstition la religion que ce prince professait? ou plutôt Festus ne marquait-il pas par ce terme de mépris le peu de considération qu'avaient les gouverneurs romains pour ces petits rois, que les empereurs faisaient et défaisaient, comme on prend et comme on renvoie des commis.

(2) Il jugeait Paul innocent, à cause du peu de cas qu'il faisait du chef principal d'accusation. En cela il se trompait; l'affaire était capitale, et s'il n'eût pas été vrai que Jésus était ressuscité, Paul aurait mérité la mort, comme perturbateur du repos public, et comme agresseur déclaré d'une religion qui avait Dieu pour auteur; mais un païen ne pouvait pas en savoir tant.

(3) Tout le monde sait que les empereurs romains

Je souhaitais moi-même d'entendre cet homme. Vous l'entendrez parler demain, dit-il.

23. Altera autem die, cum venisset Agrippa et Berenice, cum multa ambitione, et introissent in auditorium cum tribunis et viris principalibus civitatis, jubente Festo, adductus est Paulus. 24. Et dicit Festus: Agrippa rex, et omnes, qui simul adestis nobiscum viri, videtis hunc, de quo omnis multitudo Judæorum interpellavit me Jerosolymis, petentes et acclamantes non oportere eum vivere amplius. 25. Ego vero comperi nihil dignum morte eum admisse. Ipso autem hoc appellante ad Augustum, judicavi mittere. 26. De quo quid certum scribam domino, non habeo. Propter quod produxi eum ad vos, et maxime ad te, rex Agrippa, ut, interrogatione facta habeam quid scribam. 27. Sine ratione enim mihi videtur mittere vinctum, et causas ejus non significare.

En effet, le jour suivant Agrippa et Bérénice étant venus avec un grand appareil, et étant entrés dans le lieu de l'audience avec les tribuns et les principaux de la ville, Paul fut amené par l'ordre de Festus; et Festus parla de la sorte : Roi Agrippa, et vous tous qui êtes ici présens avec nous, vous voyez cet homme au sujet duquel toute la nation juive m'est venue trouver à Jérusalem, me sollicitant « contre lui, » et criant qu'il ne fallait pas le laisser vivre plus long-tems. Pour moi, j'ai reconnu qu'il n'a rien fait qui méritât la mort; cependant, comme il en a appelé lui même à Auguste, j'ai pris le parti de l'y envoyer. Je n'ai rien pourtant de certain à écrire de lui à l'empereur (1). C'est pour cela que je l'ai fait venir en votre pré-

---

s'étaient rendus propres les noms de César et d'Auguste. Celui-ci était Néron, mais Néron commençant, et non encore persécuteur du christianisme, comme il le fut quelques années après; Dieu ayant permis apparemment, pour l'honneur de sa religion, que le premier de ses persécuteurs fût le plus détestable de tous les princes.

(1) En latin *domino*, au seigneur. Le mot *dominus* était le nom qu'on donnait aux empereurs en leur parlant, ou en leur écrivant, comme on le voit par les lettres de Pline à Trajan. Lorsqu'on voulut d'abord le donner a Auguste, il le refusa par modestie, tant ce nom exprimait de dignité. Il est devenu si commun qu'un médiocre bourgeois se tiendrait offensé si on ne le lui donnait pas.

sence, et surtout devant vous, roi Agrippa, afin qu'après l'avoir interrogé, j'aie de quoi écrire, car il ne me paraît pas raisonnable d'envoyer un prisonnier sans informer de quoi on l'accuse.

CHAPITRE XXVI.

Discours de saint Paul adressé au roi Agrippa.

C. XXVI. ℣. 1. Agrippa vero ad Paulum ait : Permittitur tibi loqui pro temetipso. Tunc Paulus extenta manu cœpit rationem reddere. 2. De omnibus, quibus accusor a Judæis, rex Agrippa, æstimo me beatum, apud te cum sim defensurus me hodie. 3. Maxime te sciente omnia, et quæ apud Judæos sunt consuetudines, et quæstiones : propter quod obsecro patienter me audias. 4. Et quidem vitam meam a juventute, quæ ab initio fuit in gente mea in Jeroso-

Alors Agrippa dit à Paul : Vous avez permission de vous défendre. Là-dessus Paul étendant la main commença « ainsi » à rendre raison « de sa conduite : » roi Agrippa (1), je m'estime heureux d'avoir à me défendre aujourd'hui devant vous sur toutes les choses dont les Juifs m'accusent, vu principalement que vous êtes instruit de tout et des coutumes des Juifs, et des questions qui sont « agitées » parmi eux. C'est pourquoi je vous supplie de m'écouter patiemment. Pour ce qui regarde la vie que j'ai menée dès ma jeunesse, tous les Juifs la savent, l'ayant passée dès mes premières années dans Jérusalem parmi ceux de ma nation ; ils savent même depuis tout ce tems, s'ils veulent en rendre témoignage, que j'ai vécu pharisien, selon la secte la

(1) L'appel ayant été admis, saint Paul n'avait plus ici de juges. Agrippa le faisait parler pour avoir le plaisir de l'entendre, et Festus pour en tirer des éclaircissemens qui le missent en état d'instruire l'empereur. Ainsi on ne doit pas être surpris que saint Paul n'adresse pas la parole à Festus, comme il aurait dû le faire si celui-ci eût encore été son juge. Cependant ce ne pût être qu'avec son agrément que la parole fut adressée à Agrippa, dans un lieu où le gouverneur seul avait toute l'autorité. Il voulut apparemment laisser au roi les honneurs de cette conférence.

plus exacte de notre religion. Et voici qu'à présent je comparais en jugement, parce-que j'espère en la promesse (1) que Dieu a faite à nos pères, et à laquelle nos douze tribus espèrent de parvenir, en servant Dieu nuit et jour. C'est au sujet de cette espérance, ô roi, que les Juifs m'accusent. Quoi! juge-t-on parmi vous que ce soit une chose incroyable (2), que Dieu ressuscite les morts?

Pour moi j'avais cru être obligé de faire bien des choses contre le nom de Jésus de Nazareth; et c'est ce que j'ai fait dans Jérusalem, où j'ai mis en prison plusieurs des saints, en ayant reçu le pouvoir des princes des prêtres, et j'ai donné ma voix lorsqu'on les mettait à mort. Souvent même dans les synagogues, les faisant punir, je les contraignais de blasphémer (3); et ma fureur contre eux

lymis, noverunt omnes Judæi: 5. Prescientes me ab initio (si velint testimonium perhibere) quoniam secundum certissimam sectam nostræ religionis vixi pharisæus. 6. Et nunc in spe, quæ ad patres nostros repromissionis facta est a Deo, sto judicio subjectus: 7. In quam duodecim tribus nostræ, nocte ac die deservientes, sperant devenire. De qua spe accusor à Judæis, rex. 8. Quid incredibile judicatur apud vos, si Deus mortuos suscitat? 9. Et ego quidem existimaveram nomen Jesu Nazareni debere multa contraria agere. 10. Quod et feci Jerosolymis, et multos sanctorum ego in carceribus inclusi, a principibus sacerdotum potestate accepta: et cum occiderentur detuli sententiam. 11. Et per omnes synagogas frequenter puniens eos, compellebam blasphemare: et amplius insaniens in eos, persequebar usque in

(1) La promesse d'un Messie et d'un Christ, qui devait être le libérateur et le sauveur de son peuple.

(2) On a cru que ceci ne pouvait s'adresser qu'à ceux de l'assemblée qui ne croyaient pas la résurrection des morts, et non aux pharisiens qui la croyaient. Saint Paul a pu l'adresser aux uns et aux autres. Aux premiers il signifiait, Vous êtes en contradiction avec vous-mêmes, si, reconnaissant un Dieu tout-puissant, vous ne reconnaissez pas qu'il peut ressusciter les morts; aux seconds il signifiait, Vous êtes inconséquens, si, croyant la résurrection générale de tous les morts, vous niez sans examen la résurrection particulière de Jésus-Christ. Suivant vos principes, au lieu de rejeter le fait comme impossible, vous devez en discuter les preuves, avant de décider qu'il est faux et controuvé.

(3) C'est-à-dire qu'il a eu le malheur de faire des

exteras civitates.
12. In quibus dum
irem Damascum
cum potestate et
permissu princi-
pum sacerdotum.
13. Die media in
via, vidi, rex, de
cœlo supra splen-
dorem solis cir-
cumfulsisse me
lumen, et eos qui
mecum simul e-
rant. 14. Omnes-
que nos cum de-
cidissemus in ter-
ram, audivi vo-
cem loquentem
mihi hebraica
lingua : Saule,
Saule, quid me
persequeris? du-
rum est tibi con-
tra stimulum cal-
citrare. 15. Ego
autem dixi : Quis
es, Domine? Do-
minus autem dix-
it : Ego sum Je-
sus, quem tu per-
sequeris. 16. Sed
exurge et sta su-
per pedes tuos :
ad hoc enim ap-
parui tibi, ut
constituam te mi-
nistrum, et tes-
tem eorum quæ
vidisti, et eorum
quibus apparebo
tibi, 17. Eripiens
te de populo, et
gentibus, in quas
nunc ego mitto
te, 18. Aperire
oculos eorum, ut
convertantur a
tenebris ad lu-
cem, et de po-
testate Satanæ ad
Deum, ut acci-
piant remissio-

s'allumant de plus en plus, je les poursuivais jusque dans les villes étrangères.

Or, allant pour ce sujet à Damas, avec pouvoir et commission des princes des prêtres, sur le chemin, à l'heure de midi, je vis, ô roi, une lumière qui venait du ciel, plus éclatante que celle du soleil, laquelle se répandit autour de moi et de ceux qui m'accompagnaient. Eux et moi étant tous tombés par terre, j'ouïs une voix qui me disait en langue hébraïque (1) : Saul, Saul, pourquoi me persécutez-vous? Il est fâcheux pour vous de regimber contre l'aiguillon. Alors je dis : Qui êtes-vous, Seigneur? Et le Seigneur répondit : Je suis Jésus que vous persécutez. Mais levez-vous, et tenez-vous debout; car je vous ai apparu (2) afin de vous établir ministre et

---

martyrs et des apostats. Saint Paul ne s'épargne pas dans le récit qu'il fait de ses emportemens passés; il y trouve sa confusion, et il veut s'humilier; il y trouve la gloire de son maître, par le surcroît de force qu'en reçoit le témoignage qu'il lui rend, et il veut le glorifier. S'humilier soi-même, et glorifier Dieu par ses humiliations, deux choses dont l'union est pour les saints un mets délicieux.

(1) Ce mot nous apprend que saint Paul parlait ici dans une autre langue. Ce ne pouvait être qu'en latin ou en grec.

(2) Dans le discours que saint Paul fit aux Juifs (c. XXII), il dit que ce fut Ananie qui lui annonça à quel ministère il était destiné; ici c'est le Seigneur même qui le lui déclare : les deux sont vrais. Jésus-Christ l'avait révélé à l'un et à l'autre, afin de les

témoin des choses que vous avez vues, et de celles pour lesquelles je vous apparaîtrai « encore, » vous tirant des mains de ce peuple et des nations vers lesquelles je vous envoie présentement pour leur ouvrir les yeux, afin qu'ils se convertissent des ténèbres à la lumière, et de la puissance de Satan à Dieu, et que, par la foi que l'on a en moi, ils reçoivent la rémission de leurs péchés, et une part dans l'héritage des saints.

Sur cela, roi Agrippa, je ne fus point incrédule (1) à la vision céleste : mais je me mis à prêcher d'abord à ceux de Damas (2), en-

---

mieux assurer l'un par l'autre. Deux hommes peuvent rêver dans le même tems ; mais s'ils voient en même tems la même chose, et une chose aussi éloignée de leur pensée que l'était celle-ci, ce n'est plus un rêve, c'est une révélation.

(1) Le mot grec exprime quelque chose de plus que la non-incrédulité : il signifie non-seulement que l'Apôtre ajouta foi à ce qui lui était révélé, mais encore qu'il obéit à ce qui lui était commandé, comme la suite le fait voir.

(2) On a remarqué plus haut que saint Paul a fait deux séjours à Damas, et qu'il a passé en Arabie tout le tems qui s'est écoulé entre ces deux séjours, lequel a pu être au moins de deux ans. On a conjecturé que pendant tout ce tems il s'est abstenu de prêcher, et que les exercices de la vie solitaire l'ont occupé tout entier. Ce qu'on lit ici fortifie encore cette conjecture, puisque, dans le récit que fait l'Apôtre des lieux où il a commencé à prêcher l'Évangile, l'Arabie n'est pas même nommée. Ce n'est pas une circonstance indifférente dans la vie de saint Paul, qu'il se soit disposé à l'apostolat par la retraite.

nem peccatorum, et sortem inter sanctos, per fidem quæ est in me.

19. Unde, rex Agrippa, non fui incredulus cœlesti visioni : 20. Sed his, qui sunt Damasci primum, et Jerosolymis, et in omnem regionem Judææ, et gentibus annuntiabam ut pœnitentiam agerent, et converterentur ad Deum, digna pœnitentiæ opera facientes. 21. Hac ex causa me Judæi, cum essem in templo comprehensum tentabant interficere. 22. Auxilio autem adjutus Dei, usque in hodiernum diem sto, testificans minori atque majori, nihil extra dicens quam ea quæ prophetæ locuti sunt futura esse, et Moyses. 23. Si passibilis Christus, si primus ex resurrec-

tione mortuorum, lumen annuntiaturus est populo, et gentibus.

suite dans Jérusalem, dans toute la Judée, et aux gentils, qu'ils eussent à faire pénitence, et qu'ils se convertissent à Dieu, en faisant de dignes œuvres de pénitence. C'est pour ce sujet que les Juifs, m'ayant pris dans le temple, cherchaient à me tuer; mais, aidé du secours de Dieu, me voici encore aujourd'hui, rendant témoignage aux grands et aux petits, et ne disant rien que ce qui a été prédit par les prophètes et par Moïse, « savoir, » que le Christ devait souffrir (1), qu'il serait le premier qui ressusciterait d'entre les morts, et qu'il annoncerait la lumière au peuple « d'Israël » et aux gentils.

24. Hæc loquente eo, et ratione reddente, Festus magna voce dixit: Insanis Paule: multæ te litteræ ad insaniam convertunt. 25. Et Paulus: Non insanio, inquit, optime Feste, sed veritatis et sobrietatis verba

« L'Évangile, qui était un scandale aux » Juifs, devait être une folie aux gentils incré- » dules. » Lorsque Paul disait ces choses, et qu'il faisait ainsi son apologie, Festus, « dont la faible raison ne pouvait atteindre » à ces sublimes vérités, Festus » dit à haute voix : Paul, vous extravaguez : votre grand savoir vous fait extravaguer. Je n'extravague point, très-excellent Festus, répondit Paul; mais ce que je dis est selon la vérité et le bon sens. Aussi le roi est-il instruit de ces choses; et je lui en parle sans crainte, étant persuadé qu'il n'en ignore aucune; car rien

---

(1) *Que le Christ devait souffrir.* C'est ce qu'il faut prouver aux Juifs pour dissiper leurs préjugés. Or la preuve en est si claire par tous les prophètes, qu'il n'y a qu'une prévention insensée qui puisse tenir contre.

de ceci ne s'est fait secrètement. « Puis revenant à Agrippa, » roi Agrippa, « lui dit-» il, » croyez-vous aux prophètes? « Oui, » je le sais que vous y croyez.

« Il y croyait en effet, puisque saint Paul » le dit si affirmativement. Il ne restait plus » qu'à entendre les témoignages de Moïse » et des prophètes, dont l'application à Jésus-» Christ est si claire et si sensible. La con-» clusion eût été qu'il fallait croire en lui. » La grâce avait amené jusque-là ce roi, » déjà Juif de profession et avec conviction. » Le malheureux, qui prévoyait la consé-» quence et qui la craignait, l'éluda, et par un » de ces mots qui ne signifient rien, sinon » qu'on ne veut plus rien entendre. » Il vous en coûte peu (1), dit-il à Paul, pour me persuader de me faire chrétien. A quoi Paul repartit : Soit qu'il m'en coûte peu ou beaucoup, le souhait que je fais en la présence de Dieu, c'est que non-seulement vous, mais tous ceux qui m'écoutent, deveniez aujourd'hui tels que je suis moi-même, à ces liens près (2).

loquor. 26. Scit enim de his rex, ad quem et constanter loquor latere enim eum nihil horum arbitror. Neque enim in angulo quidquam horum gestum est. 27. Credis rex Agrippa prophetis? Scio quia credis.

28. Agrippa autem ad Paulum : In modico suades me christianum fieri. 29. Et Paulus : Opto apud Deum, et in modico, et in magno, non tantum te, sed etiam omnes qui audiunt, hodie fieri tales, qualis et ego sum, exceptis vinculis his.

---

(1) D'autres traduisent, *Peu s'en faut que vous ne me persuadiez*. Les termes que saint Paul emploie dans sa réponse (*In modico vel in magno*) paraissent déterminer le sens que l'on a suivi.

(2) Pourquoi en excepter ses liens, puisqu'il regardait comme si grand bonheur de les porter pour Jésus-Christ ? La réponse est de Jésus-Christ : *Tous ne comprennent pas cette parole*. Matt. XIX. Et il ne fallait

30. Et exsurexit rex, et præses, et Berenice, et qui assidebant eis. 31. Et cum secessissent, loquebantur ad invicem, dicentes : Quia nihil morte, aut vinculis dignum quid fecit homo iste. 31. Agrippa autem Festo dixit : Dimitti poterat homo hic, si non appellasset Cæsarem.

« Cette expression du zèle le plus pur et le » plus ardent termina la conférence. » Le roi se leva, et avec lui le gouverneur, Bérénice, et ceux qui étaient de l'assemblée ; et s'étant retirés à l'écart, ils se disaient les uns aux autres : Cet homme n'a rien fait qui mérite la mort ou la prison. Agrippa dit même à Festus : On pouvait le laisser aller en liberté, s'il n'en eût point appelé à César.

---

pas exposer cette perle aux insultes de ces animaux immondes.

CHAPITRE XXVII.

Saint Paul est embarqué pour être conduit à Rome. — Il essuie une horrible tempête. — Le vaisseau périt, mais tous ceux qui le montaient se sauvent, conformément à la révélation que Dieu en avait faite à Paul par un ange.

Après qu'il eut été réglé que Paul irait par mer en Italie, et qu'on le mettrait avec les autres prisonniers entre les mains d'un nommé Jules, centurion de la cohorte dite *l'Auguste*, nous montâmes sur un vaisseau d'Adrumette (1); et ayant levé l'ancre, nous commençâmes à côtoyer les terres d'Asie ayant toujours avec nous Aristarque (2), Macédonien. Le jour suivant nous arrivâmes à Sidon, et Jules, qui traitait Paul humainement, lui

C. XXVII. ℣. 1.
Ut autem judicatum est navigare
eum in Italiam, et tradi Paulum
cum reliquis custodiis centurioni
nomine Julio cohortis Augustæ,
2. Ascendentes navem Adrumetinam, incipientes
navigare circa Asiæ loca, sustulimus, perseverante nobiscum Aristarcho Mace-

(1) Adrumette était un port d'Afrique. On lit dans le grec *Adrumythe*, qui était une ville maritime de Mysie, dans l'Asie mineure. On s'en est tenu à la Vulgate.

(2) Il avait suivi saint Paul à Éphèse, ensuite il l'accompagna dans le voyage qu'il fit en Macédoine, et dans la Grèce; puis il vint avec lui à Jérusalem, de là à Césarée, et enfin à Rome, où il fut prisonnier avec lui. Il ne le quitta que lorsque, par son ordre, il retourna à Thessalonique sa patrie, dont l'Apôtre l'avait ordonné évêque. Il y mourut quelques années après, plein de vertus et de mérites. Le martyrologe romain en fait mémoire le 4 d'août.

doneThessaloni-
censi. 3 Sequen-
ti autem die de-
venimus Sido-
nem. Humanæ au-
tem tractans Ju-
lius Paulum per-
misit ad amicos
ire, et curam sui
agere. 4. Et inde
cum sustulisse-
mus, subnaviga-
vimus Cyprum,
propterea quod
essent venti con-
trarii. 5. Et pela-
gus Ciliciæ et
Pamphyliæ navi-
gantes, venimus
Lystram, quæ est
Lyciæ. 6. Et ibi
inveniens centu-
rio navem Alex-
andrinam navi-
gantem in Ita-
liam transposuit
nos in eam 7. Et
cum multis die-
bus tarde naviga-
remus, et vix de-
venissemus con-
tra Gnidum, pro-
hibente nos ven-
to, adnavigavi-
mus Cretæ, juxta
Salmonem : 8. Et
vix juxta navi-
gantes, venimus
in locum quem-
dam, qui vocatur
Boniportus, cui
juxta erat civitas
Thalassa 9 Mul-
to autem tempo-
re peracto, et
cum jam non es-
set tuta naviga-
tio, eo quod et
jejunium jam
præterisset, con-
solabatur eos-
Paulus. 10. Di-

permit d'aller voir ses amis, et de pourvoir à ses besoins. De là ayant levé l'ancre, nous prîmes notre route au-dessous de Chypre, parceque les vents étaient contraires; et après avoir passé la mer de Cilicie et de Pamphylie, nous arrivâmes à Lystre, qui est de Lycie (1). Le centurion trouva là un vaisseau d'Alexandrie qui allait en Italie, dans lequel il nous mit. Mais comme pendant plusieurs jours notre navigation fut fort lente, et qu'à peine pûmes-nous parvenir à la hauteur de Gnide (2), le vent nous empêchant, nous tournâmes du côté de Crète (3) vers Salmon; et rasant la côté avec peine, nous gagnâmes un certain lieu appelé Bonport, tout proche de la ville de Thalasse. Or après un long séjour, comme il n'y avait déjà plus de sûreté à tenir la mer, le tems du jeûne (4)

---

(1) Cette addition, *qui est de Lycie*, peu bien avoir été mise pour distinguer cette ville de Lystre d'une autre ville de même nom dont il a été parlé au chap. XIV. Cette dernière est en Lycaonie, et elle n'est point située sur la mer. Les anciens géographes ne font aucune mention de Lystre en Lycie. Dans le grec ordinaire il y a *Myre* au lieu de *Lystre*.

(2) *Gnide*, ville bâtie sur un promontoire de l'Asie mineure; elle s'appelle aujourd'hui *Stadia*.

(3) L'île de Crète, à présent Candie. Le cap Salmon, qui est à la pointe orientale de cette île, a conservé son nom. Il ne reste plus de traces des autres lieux dont il est parlé ici.

(4) Ce jeûne était celui de la fête de l'expiation, qui tombait vers l'équinoxe de septembre. Dire que ce jeûne

étant déjà passé, Paul les consolait, « et en » même tems il les conseillait » en leur disant : Mes amis, je vois bien que la navigation commence à être pénible, et fort dangereuse, non-seulement pour la charge et pour le vaisseau, mais aussi pour nous-mêmes.

« Cela signifiait clairement qu'il fallait séjourner où l'on était, et y attendre une » meilleure saison. » Mais le centurion en croyait plus le pilote et le nocher (1) que ce que disait Paul ; et comme le port n'était pas propre pour hiverner, le plus grand nombre furent d'avis de partir de là, afin de voir s'ils pourraient gagner Phénice et y passer l'hiver. C'est un port de Crète, lequel regarde d'un côté entre le midi et le couchant, et de l'autre entre le couchant et le septentrion. Cependant le vent s'étant mis au midi, comme ces gens crurent que cela favorisait leur dessein, ils partirent d'Asson, et côtoyèrent l'île de Crète.

Mais, « et c'est le commencement de la » tempête, » peu de tems après un vent mêlé

cens eis : Viri, video quoniam cum injuria et multo damno, non solum oneris et navis, sed etiam animarum nostrarum, incipit esse navigatio.

11. Centurio autem gubernatori et nauclero magis credebat, quam his quæ a Paulo dicebantur. 12. Et cum aptus portus non esset ad hiemandum, plurimi statuerunt consilium navigare inde, si quomodo possent, devenientes Phœnicen hiemare, portum Cretæ respicientem ad Africum, et ad Corum. 13. Aspirante autem austro, æstimantes propositum se tenere, cum sustulissent de Asson, legebant Cretam.

était passé, c'est faire entendre que l'on était entré dans la saison où la navigation devient dangereuse.

(1) Tant qu'il ne regardait pas saint Paul comme un homme inspiré, il était de la prudence qu'il s'en rapportât plutôt au nocher et au pilote ; mais il apprit bientôt que les connaissances qui viennent du ciel ont bien une autre certitude que celles que nous tirons de nos raisonnemens et de nos expériences.

de tourbillons, nommé nord-est (1), donna contre l'île; et comme le vaisseau était emporté, sans pouvoir tenir contre le vent, nous allions où les vents nous poussaient. Ils nous jetèrent vers une île qu'on appelle Caude (2), où nous eûmes bien de la peine à tirer l'esquif. Quand on l'eut tiré, on s'aida (3) de tout, et on lia le vaisseau par dessous avec des

14. Non post multum autem misit se contra ipsum ventus typhonicus, qui vocatur euroaquilo, 15. Cumque arrepta esset navis, et non posset conari in ventum, data nave flatibus, ferebamur. 16. In insulam autem quamdam decurentes, quæ vocatur Cauda, potuimus vix obtinere scapham. 17 Qua sublata, adjutoriis utebantur accingentes navem timentes, ne in Syrtim inciderent, summiso vase sic ferebantur. 18. Valida autem nobis tempestate jactatis, sequenti die jactum fecerunt: 19 Et tertia die suis manibus armamenta navis projecerunt. 20 Neque autem sole, neque sideribus apparentibus per plures dies, et tempestate non exigua imminente, jam ablata erat spes omnis salutis nostræ.

---

(1) Le grec l'appelle *euroclydon*, qui signifie un vent d'est orageux, sans déterminer s'il est nord-est, ou sud-est; mais l'auteur de la Vulgate, qui était de ce tems-là, n'a pas pu ignorer quel était le vent que les Grecs appelaient *euroclydon*; et puisqu'il l'a appelé nord-est, ce l'était en effet. Ainsi, supposé que l'on doutât dans l'avenir quel est le vent que les Italiens appellent *siroco*, si l'on trouvait qu'un auteur français de notre tems l'eût traduit par *vent de sud-est*, cette autorité paraîtrait décisive, parcequ'on ne présume pas qu'un auteur ignore une chose si connue. Cette observation, qui paraît peu importante, donne un grand poids au sentiment commun qui fait aborder le vaisseau à l'île de Malte, et non à l'île de Mélède qui est dans le golfe de Venise. Il ne faut que jeter un coup d'œil sur la carte pour voir qu'il était impossible qu'un vaisseau poussé par un vent de nord-est si violent qu'on était obligé de le laisser aller au gré du vent, qu'il était dis-je, impossible que ce vaisseau allât des côtes de l'île de Crète dans le golfe de Venise.

(2) Il y a au midi de l'île de Crète une petite île appelée Goze que l'on croît être celle-ci.

(3) Le latin et le grec disent, *on se servit d'aides*, ce qui laisse ignorer s'ils ont voulu dire qu'on employa à la manœuvre tout ce qu'il y avait dans le vaisseau, ou bien qu'on fit manœuvrer tous ceux qui le montaient,

cordages (1), dans la crainte de donner sur des bancs de sable ; puis ayant abaissé les voiles (2), ils se laissèrent aller au gré du vent. Le jour suivant, comme nous étions fort battus de la tempête, on jeta « en mer la « charge du vaisseau ; » et le troisième jour ils y jetèrent de leurs propres mains les agrès du navire. Ne voyant donc ni soleil ni étoiles durant plusieurs jours, et la tempête étant toujours furieuse, nous avions perdu toute espérance de nous sauver.

« Tous en effet devaient périr, si le ciel,
» sollicité par un puissant intercesseur, n'eût
» accordé à un seul le salut de tous. » On 21. Et cum multa jejunatio
avait été long-tems sans manger, lorsque Paul fuisset, tunc stans Paulus in
étant au milieu d'eux parla de la sorte : Mes medio eorum,

---

les passagers comme les matelots, comme on le fait dans les grandes tempêtes.

(1) Les cordages dont on liait le vaisseau n'empêchaient pas qu'il ne donnât sur des bancs de sable, mais si ce malheur arrivait, ils pouvaient empêcher qu'il ne s'entrouvrît.

(2) Il y a dans le texte *submisso vase*, en quoi le latin est conforme au grec. La plupart des interprètes traduisent *vase* par *le grand mât*. Quelques-uns l'entendent des voiles, et on les a suivis. Le nom de *vase* ne convient nullement à un mât, et il convient assez à une voile, qui, lorsqu'elle est enflée par le vent, paraît le contenir dans sa concavité. Ce qui appuie encore cette interprétation, c'est que le grand linceul qui fut montré à saint Pierre dans sa vision mystérieuse est appelé trois fois du nom de *vase*.

amis, il fallait m'écouter (1) et ne point partir de Crète, ni s'attirer cette disgrâce et cette perte. Je vous exhorte néanmoins à avoir bon courage, parceque nul de vous ne périra : il n'y aura que le vaisseau; car l'ange du Dieu à qui je suis (2) et que je sers m'a apparu cette nuit, et m'a dit : Paul ne craignez point; il faut que vous comparaissiez devant César; et voilà que Dieu vous a accordé la vie de tous ceux qui sont avec vous sur ce vaisseau (3). C'est pourquoi, mes amis, prenez courage : car j'ai cette foi en Dieu, qu'il en sera comme il m'a été dit. Au reste, « ajouta-t-il, » il faut que nous abordions à

dixit : Oportebat quidem, o viri, audito me, non tollere à Creta, lucrique facere injuriam hanc et jacturam. 22. Et nunc suadeo vobis bono animo esse, amissio enim nullius animæ erit ex vobis, præterquam navis. 23. Astitit enim mihi hac nocte angelus Dei cujus sum ego, et cui deservio, 24. dicens : Ne timeas, Paule, Cæsari te oportet assistere : et ecce donavit tibi Deus omnes qui navigant tecum. 25. Propter quod bono animo estote, viri : credo enim Deo, quia sic erit quemadmodum dictum est mihi. 26. In insulam autem quandam oportet nos devenire.

---

(1) Ce n'est point par humeur, encore moins par vanité qu'il leur rappelle le conseil qu'il leur a donné, et qu'ils n'ont pas suivi; c'est pour qu'ils ajoutent foi à la prédiction qu'il va leur faire. C'est comme s'il leur disait : Vous ne disconvenez plus qu'il fallait me croire lorsque je vous annonçais le malheur qui vous est arrivé; croyez-moi donc à présent que je vous annonce le salut que le ciel vous envoie.

(2) Il parlait à des idolâtres, à qui il fallait apprendre que le Dieu à qui il était et qu'il servait était différent des leurs; et que puisque le sien était le seul Dieu qui pût les sauver, ils ne devaient plus en reconnaître d'autres.

(3) Il l'avait donc demandée, puisque l'ange lui déclare que Dieu la lui avait accordée. Ainsi il avait plus fait en priant que tous les autres en travaillant, comme les mains de Moïse levées au ciel contribuèrent plus à la victoire que les mains armées qui portaient les coups.

une certaine île. « Il n'en dit pas le nom, » apparemment parceque l'ange ne le lui avait » pas révélé. »

Or la quatorzième nuit, comme nous naviguions dans la mer Adriatique (1) sur le minuit, les matelots eurent le soupçon qu'ils voyaient quelque terre, et ayant jeté la sonde, ils trouvèrent vingt brasses, et un peu plus loin ils en trouvèrent quinze. Alors craignant que nous n'allassions donner contre des brisans, ils jetèrent quatre ancres de la poupe, désirant fort que le jour parut. Cependant les matelots, qui cherchaient à s'enfuir du vaisseau, ayant mis l'esquif en mer, sous prétexte d'aller jeter des ancres du côté de la proue, Paul dit au centurion et aux soldats : Si ces gens-là ne demeurent dans le vaisseau, vous ne pouvez pas vous sauver (2). « On le crut

27. Sed posteaquam quartadecima nox supervenit; navigantibus nobis in Adria circa mediam noctem, suspicabantur nautæ apparere sibi aliquam regionem. 28. Qui et summittentes bolidem, invenerunt passus viginti : et pussillum inde separati, invenerunt passus quindecim. 29. Timentes autem ne in aspera loca incideremus, de puppi mittentes anchoras quatuor, optabant diem fieri. 30. Nautis vero quærentibus fugere de navi, cum misissent scapham in mare, sub obtentu quasi inciperent a prora anchoras extendere, 31. dixit Paulus centurioni, et militibus: Nisi hi in navi manserint, vos salvi fieri non potestis. 32. Tunc absciderunt milites funes scaphæ, et passi sunt eam excidere.

Ceux qui, par état, n'ont point d'autre occupation que de prier, s'ils prient avec piété et avec ferveur, sont plus utiles à la patrie que ceux qui agissent des bras et de la tête.

(1) Ceci forme une difficulté contre la descente dans l'île de Malte. Elle vient de ce qu'il n'y a que le golfe de Venise auquel on donne le nom de mer Adriatique; mais nous apprenons de Strabon, auteur du tems de saint Paul, que ce nom avait alors une signification plus étendue, et qu'il renfermait, outre le golfe de Venise, la mer Ionienne et la mer de Sicile, dans laquelle l'île de Malte est située.

(2) L'accomplissement de la promesse divine dépendait de la demeure des matelots dans le vaisseau, non pas absolument, mais parceque Dieu, qui avait résolu

» enfin. » Les soldats coupèrent aussitôt les cordages de l'esquif, et le laissèrent aller.

Comme le jour commençait à paraître, Paul les pria de prendre quelque nourriture. Voici le quatorzième jour, dit-il, qu'attendant toujours, vous ne mangez point (1) et ne prenez rien. Je vous prie donc de prendre quelque nourriture pour vous sauver la vie (2); car pas un de vous ne perdra un cheveu de sa tête. Après ces paroles il prit du pain, rendit grâces à Dieu devant tout le monde (3), et

33. Et cum lux inciperet fieri, rogabat Paulus omnes sumere cibum, dicens : Quartadecima die hodie expectantes jejuni permanetis, nihil accipientes. 34. Propter quod rogo vos accipere cibum pro salute vestra : quia nullius vestrum capillus de capite peribit. 35. Et cum hæc dixisset, sumens panem, gratias egit Deo in conspectu omnium : et cum fregisset, cœpit manducare. 36. Animæ quiores autem facti omnes, et ipsi sumpserunt cibum. 37. Eramus vero universæ animæ in navi ducentæ septuaginta sex. 38. Et satiati cibo alleviabant navem, jactantes triticum in mare. 39. Cum autem dies factus esset, terram non agnoscebant : sinum vero quemdam considerabant habentem littus in quem cogitabant si possent ejicere navem. 40. Et cum anchoras sustulissent, commit-

---

de les sauver tous, avait résolu de ne les sauver que par des moyens naturels et humains, auxquels l'expérience des matelots devait beaucoup servir.

(1) C'est-à-dire qu'ils n'avaient presque rien pris, comme il arrive dans les grandes tempêtes, où, sans parler de la frayeur qui ôte l'appétit, les soulevemens d'estomac causés par l'agitation du vaisseau empêchent de manger ceux même qui sont les plus accoutumés à la mer.

(2) L'apôtre ajoute qu'il faut qu'ils mangent pour se sauver, *pro salute vestra*, parceque, étant épuisés de fatigues, et affaiblis par une si longue diète, ils n'auraient pas été en état de se sauver dans un naufrage aussi complet que celui qu'ils allaient essuyer. Dieu, comme on vient de le dire, ne voulait les sauver que par des moyens naturels; et c'eût été le tenter que de s'attendre à d'autres.

(3) Une mauvaise honte empêche souvent des chrétiens de faire devant des chrétiens ce que saint Paul fait ici devant des idolâtres. Est-ce donc une erreur de croire que c'est Dieu seul qui nous nourrit? Et si on le croit, est-ce une faiblesse de lui en marquer de la reconnaissance?

en ayant rompu, il se mit à manger : alors tous reprenant courage mangèrent aussi. Or nous étions en tout dans le vaisseau deux cent soixante-seize personnes. Quand ils eurent bien mangé, ils allégèrent le vaisseau en jetant le blé dans la mer. Le jour étant venu, ils ne reconnurent point la côte. On découvrit seulement un golfe qui avait une grève, où ils songeaient à pousser le vaisseau, s'ils pouvaient. Ayant donc levé les ancres, ils s'abandonnèrent à la mer et lâchèrent en même tems les attaches de l'un et de l'autre gouvernail (1) : puis ayant mis au vent la voile de l'artimon, ils tirèrent vers le rivage.

tebant se mari, simul laxantes juncturas gubernaculorum: et levato artemone secundum auræ flatum tendebant ad littus.

« Ce fut là le moment de la dernière épreuve » et en même tems du parfait accomplissement » de toutes les prédictions du saint apôtre. » Ayant donné contre une langue de terre qui avait la mer des deux côtés, « et qu'ils n'a» vaient pas aperçue, parceque l'eau la cou» vrait; » le vaisseau échoua et la proue s'engagea tellement qu'elle demeura immobile. Cependant la poupe se démembrait par la violence des flots. Là-dessus les soldats furent d'avis de tuer les prisonniers, de peur que quelqu'un d'eux ne s'enfuit après s'être sauvé à la nage, « et qu'ils n'en répondissent sur » leur tête; » mais le centurion, qui voulait conserver Paul, s'y opposa, et ordonna que

41. Et cum incidissemus in locum dithalassum, impegerunt navem: et prora quidem fixa manebat immobilis, puppis vero solvebatur a vi maris 42. Militum autem consilium fuit ut custodias occiderent, ne quis cum enatasset, effugeret. 43. Centurio autem volens servare Paulum, prohibuit fieri : jus-

(1) Les anciens avaient deux gouvernails à la poupe, un de chaque côté. L'artimon est le mât de poupe.

ceux qui savaient nager se jettassent les premiers à l'eau et gagnassent la terre. Les autres furent portés sur des planches, quelques-uns sur ce qui restait du vaisseau; de sorte que que tous se sauvèrent à terre. « Ainsi la perte » du vaisseau fut complète, et le salut de » ceux qu'il portait fut universel, et la pro- » phétie qui avait annoncé l'un et l'autre se » trouva vérifiée de point en point. »

sitque eos qui possent natare emittere se primos, et evadere, et ad terram exire: 44. et cæteros alios in tabulis ferebant quosdam super ea quæ de navi erant; et sic factum est ut omnes animæ evaderent ad terram.

CHAPITRE XXVIII.

Arrivée et séjour dans l'île de Malte. — Saint Paul y guérit miraculeusement tous les malades. — Il repart et arrive à Rome. — Il assemble les principaux des Juifs. — Il leur parle, mais sans fruit pour plusieurs. — Il annonce l'Évangile à tous ceux qui viennent le visiter.

Quand nous fûmes échappés, nous sûmes alors que l'île s'appelait Malte. Les barbares (1) se montrèrent fort humains envers nous; car ayant allumé un grand feu, à cause de la pluie et du froid qu'il faisait, ils n'aidèrent pas peu à nous remettre tous. Or Paul ayant amassé quelques sarmens qu'il mit dans le feu, la chaleur en fit sortir une vipère (2)

C. XXVIII. 1. Et
cum evasissemus,
tunc cognovimus
quia Melita insu-
la vocabatur.
Barbari vero
præstabant non
modicam huma-
nitatem nobis. 2.
Accensa enim
pyra, reficiebant
nos omnes, prop-
ter imbrem qui

(1) Le nom de *barbare* dans sa première signification veut dire simplement un *étranger*. Les Grecs et les Romains le donnaient aux peuples qui parlaient une langue différente de la leur; ceux-ci étaient apparemment des Africains qui étaient venus s'établir dans l'île de Malte, voisine des côtes de l'Afrique.

(2) Il y a encore des serpens dans l'île de Malte, mais ils n'ont point de venin : on voit les enfans les manier et les mettre dans leur sein, sans qu'il leur en arrive aucun mal. Si l'on croit que saint Paul n'a point abordé à l'île de Malte, on pourra croire aussi que l'exemption de venin est une propriété naturelle aux serpens de cette île; mais si saint Paul y a été, le miracle est incontestable; car puisque l'on s'attendait à le voir tomber mort

qui s'élança sur sa main. Les barbares voyant cette bête qui lui pendait de la main, se disaient les uns aux autres : Sans doute cet homme est un meurtrier ; car, après qu'il a échappé du naufrage, la justice vengeresse (1) ne permet pas qu'il vive. Cependant ils s'imaginaient qu'il allait enfler, et qu'aussitôt il tomberait et mourrait. Mais, après avoir attendu long-tems, voyant qu'il ne lui arrivait point de mal, ils changèrent bien de pensée, et dirent que c'était un dieu (2).

Le premier de l'île, nommé Publius (3), avait là des terres. Il nous reçut chez lui, et nous fit fort bon traitement pendant trois jours. Or il se rencontra que le père de Publius était au lit, malade de fièvre et de dyssenterie. Paul le visita et après avoir prié, il

imminebat et frigus. 3 Cum congregasset autem Paulus sarmentorum aliquantam multitudinem, et imposuisset super ignem, vipera a calore cum processisset, invasit manum ejus. 4. Ut vero viderunt barbari pendentem bestiam de manu ejus, ad invicem dicebant : Utique homicida est homo hic, qui cum evaserit de mari ultio non sinit eum vivere. 5. Et ille quidem excutiens bestiam in ignem, nihil mali passus est. 5. At illi existimabant

---

lorsqu'il eut été mordu par la vipère, il s'ensuit qu'avant son arrivée les serpens y étaient venimeux.

(1) Le sentiment d'une justice vengeresse est aussi répandue que le genre humain. L'impie peut bien la méconnaître, mais il ne saurait s'empêcher de la craindre.

(2) Le peuple ne connaît pas de milieu ; et il est surprenant de voir avec quelle rapidité il passe d'une extrémité à l'autre. Ceux de Lystres prirent d'abord saint Paul pour un Dieu, et le lendemain ils le lapidèrent. Ceux-ci le regardent d'abord comme un meurtrier, et quelques momens après ils le croient un Dieu.

(3) Publius est un nom romain. Le grec dit de celui-ci qu'il était le *premier*, et le latin qu'il était le *prince* de l'île. On entend communément qu'il en était le gouverneur, ou le premier magistrat, sous l'autorité du préteur de Sicile, dont Malte était une dépendance.

lui imposa les mains et le guérit; ce qui fut cause que tous ceux de l'île qui étaient malades venaient à lui, et ils étaient guéris. Aussi nous firent-ils de grands honneurs; et à notre départ ils mirent dans le vaisseau ce qui nous était nécessaire « pour le voyage (1). »

Après avoir séjourné trois mois, nous fîmes voile sur un vaisseau d'Alexandrie qui avait hiverné dans l'île, et avait pour enseigne Castor et Pollux (2). Arrivés à Syracuse (3),

eum in tumorem convertendum, et subito casurum, et mori. Diu autem illis expectantibus, et videntibus nihil mali in eo fieri, convertentes se, dicebant eum esse deum. 7. In locis autem illis erant prædia principis insulæ, nomine Publii, qui nos suscipiens triduo benigne exhibuit. 8. Contigit autem patrem Publii febribus et dysenteria vexatum jacere Ad quem Paulus intravit : et cum orasset et imposuisset ei manus, salvavit eum 9 Quo facto, omnes qui in insula habebant infirmitates, accedebant et curabantur : 10. qui etiam multis honoribus nos honoraverunt, et navigantibus imposuerunt quæ necessaria erant. 11. Post menses autem tres navigavimus in navi alexandrina, quæ in insula hiemaverat, cui erat insigne Castorum. 12. Et cum venissemus Syracusam, mansimus ibi triduo 13. Inde circumlegentes deveni-

---

(1) Il n'est point parlé des fruits que produisit dans l'île de Malte la prédication de saint Paul. La tradition du pays est qu'il la convertit tout entière. On le présume aisément du zèle du saint apôtre, et de la bénédiction attachée à sa mission, surtout auprès des gentils, tels qu'étaient ceux-ci, et du grand nombre des miracles qu'il fit dans l'île, et des honneurs que lui firent les insulaires, et qu'ils firent à sa considération à ceux qui l'accompagnaient.

(2) Deux divinités du paganisme, que l'on croyait favorables aux navigateurs ; leurs images étaient en peinture ou en relief à la proue ou à la poupe du vaisseau, qui en prenait ordinairement son nom.

(3) Le trajet est court de Malte à Syracuse; mais de l'autre *Mélite*, qui s'appelle aujourd'hui *Mélède*, le circuit est fort long. Il serait bien surprenant que dans une navigation si longue il n'y eût eu ni tempêtes, ni relâche, ni aucun événement qui méritât d'être rapporté par saint Luc; je dis que cela serait surprenant dans une narration où il est toujours entré dans le plus grand détail, où nous voyons qu'il a parlé, non-seulement des lieux où l'on abordait, mais de ceux même dont on n'a fait qu'approcher. Préjugé de plus en faveur de l'île de Malte.

nous y demeurâmes trois jours. De là, côtoyant les terres, nous gagnâmes Rhège (1); et le vent du midi venant à souffler un jour après, nous abordâmes le second jour à Pouzzoles (2). Ayant trouvé là de nos frères (3), nous fûmes priés de demeurer sept jours avec eux, après quoi nous nous mîmes en chemin pour Rome. Nos frères, qui en furent informés, vinrent de là au-devant de nous jusqu'au Marché d'Appius et aux Trois-Hôtelleries (4). Paul les ayant vus rendit grâces à Dieu, et se sentit animé d'un nouveau courage. Quand nous fûmes arrivés à Rome, il fut permis (5) à

mus Regium: et post unum diem flante austro, secunda die venimus Puteolos,
14. ubi inventis fratribus rogati sumus manere apud eos dies septem: et sic venimus Romam.
15. Et inde cum audissent fratres, occurrerunt nobis usque ad Appii Forum, ac Tres Tabernas. Quos cum vidisset Paulus, gratias agens Deo, accepit fiduciam.
16. Cum autem venissemus Romam, permissum est Paulo manere sibimet cum custodiente se milite.

(1) Ville de Calabre sur la terre de Messine. Syracuse et Rhège ont conservé, par tradition, le souvenir des miracles et des conversions que saint Paul y fit à son passage.

(2) Ville maritime de la terre de Labour, à trois lieues de Naples. Ce fut à Pouzzoles que l'on débarqua, et le reste du voyage jusqu'à Rome se fit par terre.

(3) Ceux qui sont appelés ici *frères*, ce sont des chrétiens : Rome et l'Italie en étaient déjà remplies. Quelques années auparavant, saint Paul écrivait aux Romains, qu'il n'avait pas encore vus, que leur foi était devenue célèbre dans tout le monde; saint Pierre l'y avait plantée. Saint Paul, qui ne vint à Rome que plusieurs années après lui, arrosa cette plante bienheureuse, et contribua beaucoup à ses accroissemens.

(4) Deux petites villes qui ne sont connues que parcequ'elles étaient sur la route de Rome.

(5) Ce bon traitement pouvait avoir deux causes : l'une est la lettre de Festus, qui, dans le compte qu'il rendait de ce prisonnier, déclarait sans doute qu'il ne

Paul de demeurer chez lui avec un soldat qui devait le garder.

Trois jours après « son arrivée, cet homme » infatigable, et, malgré les persécutions qu'il » en essuyait, toujours brûlant de zèle pour » le salut de ses frères, » appela les plus considérables d'entre les Juifs; et lorsqu'ils furent assemblés, il leur dit : Mes frères, quoique je n'eusse rien fait contre le peuple ni contre les coutumes de nos pères, j'ai été arrêté prisonnier à Jérusalem et mis entre les mains des Romains, qui, après m'avoir examiné, ont voulu me renvoyer, parcequ'il n'y avait en moi aucune cause de mort. Mais comme les Juifs s'y opposaient, j'ai été contraint d'en appeler à César, sans vouloir accuser ma nation de quoi que ce soit. C'est là le sujet qui m'a fait vous prier que je pusse vous voir et vous parler; car c'est à cause de l'espérance d'Israël que j'ai cette chaîne autour de moi. Ils lui répondirent : Nous n'avons point reçu de lettres de Judée sur votre sujet, et il n'en est arrivé aucun de nos frères qui nous ait dit du mal de vous; cependant nous désirons apprendre de vous quels sont

---

l'avait trouvé coupable d'aucun crime; l'autre dut être le rapport du centurion Jules, devenu son admirateur, et apparemment son néophyte, qui en aura parlé suivant la haute idée qu'il en avait conçue. Ainsi s'accomplissait le dessein de Dieu, qui voulait que Paul captif et enchaîné eût cependant assez de liberté pour pouvoir travailler, comme il fit, à la propagation de la foi.

17. Post tertium autem diem, convocavit primos Judæorum. Cumque convenissent, dicebat eis : Ego, viri fratres, nihil adversus plebem faciens, aut morem paternum, vinctus ab Jerosolymis traditus sum in manus Romanorum : 18. qui cum interrogationem de me habuissent voluerunt me dimittere, eo quod nulla esset causa mortis in me. 19. Contradicentibus autem Judæis, coactus sum appellare Cæsarem, non quasi gentem meam habens aliquid accusare. 20. Propter hanc igitur causam rogavi vos videre, et alloqui. Propter spem enim Israel catena hac circumdatus sum. 21. At illi dixerunt ad eum : Nos neque litteras accepimus de te a Judæa, neque adveniens aliquis fratrum nuntiavit, aut locutus est quid de te malum. 22. Rogamus autem a te

audire quæ sentis nam de secta hac notum est nobis. quia ubique ei contradicitur. 23. Cum constituissent autem illi diem, venerunt ad eum in hospitium plurimi, quibus exponebat testificans regnum Dei, suadensque eis de Jesu ex lege Moysi et prophetis, a mane usque ad vesperam. 24. Et quidam credebant his quæ dicebantur : quidam vero non credebant. 25. Cumque invicem non essent consentientes discedebant, dicente Paulo unum verbum : Quia bene Spiritus sanctus locutus est per Isaiam prophetam ad patres nostros, 26. dicens : Vade ad populum istum, et dic ad eos : Aure audietis, et non intelligetis : et videntes videbitis, et non perspicietis. 27 Incrassatum est enim cor populi hujus, et auribus graviter audierunt, et oculos suos compresserunt : ne forte videant oculis, et auribus audiant, et corde intelli-

vos sentimens : car, pour ce qui regarde cette secte, nous savons qu'elle trouve partout de la contradiction.

Lui ayant donc marqué un jour, ils vinrent en grand nombre le trouver dans son logis. Il leur exposa ce qui regarde le royaume de Dieu, leur apportant des témoignages, et leur prouvant par la loi de Moïse et par les prophètes les vérités qui regardent Jésus ; « ce qui dura » depuis le matin jusqu'au soir. Quelques-uns croyaient ce qu'il disait, mais d'autres ne le croyaient pas; et comme ils se retiraient, ne s'accordant point entr'eux, Paul n'ajouta que ce mot : C'est avec grande raison que le Saint-Esprit, parlant à nos pères par le prophète Isaïe, a dit : Vous entendrez de vos oreilles, et vous ne comprendrez point; vous verrez de vos yeux, et vous n'apercevrez point. Car le cœur de ce peuple s'est appesanti; ils ont eu l'oreille dure et ils ont fermé les yeux, de peur de voir de leurs yeux, d'entendre de leurs oreilles et de comprendre de leur cœur, et de peur qu'ils ne se convertissent, et que je ne les guérisse (1). Sachez donc que « la

---

(1) Le petit nombre de ceux qui crurent pouvaient être ébranlés par l'incrédulité du plus grand nombre. On les fortifiait contre cette tentation en leur apprenant que l'incrédulité du plus grand nombre avait été prédite. Il n'est pas douteux que ce ne soit la raison pour laquelle cette prophétie d'Isaïe, qui annonçait si clairement

parole de » ce salut qui vient de Dieu est envoyée aux gentils, et qu'ils l'écouteront. Lorsqu'il eut dit ces choses, les Juifs s'en allèrent, disputant fort entr'eux. Paul ensuite demeura deux ans entiers dans la maison qu'il avait louée. Il recevait tous ceux qui le venaient visiter, annonçant le royaume de Dieu, enseignant avec assurance et sans nulle opposition ce qui concerne le Seigneur Jésus-Christ.

gant, et convertantur, et sanem eos. 28. Notum ergo sit vobis, quoniam gentibus missum est hoc salutare Dei, et ipsi audient. 29 Et cum hæc dixisset, exierunt ab eo Judæi, multam habentes inter se quæstionem. 30. Mansit autem biennio toto in suo conducto : et suscipiebat omnes qui ingrediebantur ad eum, 31. prædicans regnum Dei, et docens quæ sunt de Domino Jesu Christo, cum omni fiducia sine prohibitione.

---

l'incrédulité du plus grand nombre des Juifs, est rapportée six fois dans le Nouveau Testament.

CHAPITRE XXIX.

ET DERNIER,

Qui contient ce qu'on a recueilli des épitres de saint Paul, touchant ce qui se passa pendant les deux ans que dura sa détention, jusqu'à sa délivrance.

« Son logis lui avait été donné pour prison ; » mais cette prison ne tarda pas à devenir une » école publique de christianisme, par le » grand concours qu'y attira le désir de voir » et d'entendre un homme si merveilleux. » Tout enchaîné que je suis, dit-il lui-même, » je fais la fonction d'ambassadeur pour Jésus-» Christ, de façon que j'ai la hardiesse d'en » parler comme je dois le faire (1). Quelques-» uns paraissaient craindre que sa captivité ne » fût un obstacle au progrès de la religion : » ce fut tout le contraire. Je veux que vous » sachiez, mes frères, écrit-il aux Philippiens, » que l'état où je suis a même contribué à l'a-» vancement de l'Évangile. En sorte que Jé-» sus-Christ a rendu mes fers fameux dans » tout le palais et partout ailleurs (2). Les

---

(1) Ephes. VI, 20. Pro quo legatione fungor in catena, ita ut in ipso audeam, sicut oportet me, loqui.

(2) Philipp. I, 12. Scire autem vos volo, fratres, quia quæ circa me sunt, magis ad profectum venerunt Evangelii; 13. ita ut vincula mea manifesta fierent in Christo in omni prætorio, et in cæteris hominibus.

» conversions ne tardèrent pas à suivre, et el-
» les se multiplièrent assez pour former une
» église domestique jusque dans la cour la
» plus débordée qui fut jamais. Lorsqu'il sa-
» lue les Philippiens de la part de tous les
» saints qui étaient à Rome, il le fait prin-
» cipalement au nom de ceux qui sont du
» palais de César (1).

» Ses succès lui procurèrent des coopé-
» rateurs. Les uns le furent par un zèle véri-
» table, les autres par une secrète jalousie
» qu'ils couvraient du voile d'un zèle appa-
» rent : c'est encore lui qui nous l'apprend.
» Plusieurs de nos frères en notre Seigneur,
» prenant courage à la vue de mes liens,
» se sont enhardis de plus en plus à publier
» sans nulle crainte la parole du Seigneur.
» A la vérité il y en a qui prêchent Jésus-
» Christ par envie et dans un esprit de con-
» tention; mais d'autres le prêchent avec de
» bonnes intentions. Ceux-ci le font par cha-
» rité, sachant que je suis établi pour la dé-
» fense de l'Évangile : ceux-là annoncent
» Jésus-Christ par un esprit contrariant, et
» non avec des intentions droites, croyant me
» causer un surcroît d'affliction dans mes liens
» (2). Mais qu'importe? ajoute cet homme

---

(1) Philip. IV, 22. Salutant vos omnes sancti, maxime autem qui de Cæsaris domo sunt.

(2) Philipp. I, 14. Et plures e fratribus in Domino confidentes vinculis meis, abundantius auderent sine

» admirable et autant élevé au-dessus des fai-
» blesses humaines que le ciel est au-dessus de
» la terre, qu'importe? soit que l'envie en soit
» l'occasion, ou que la charité en soit le véri-
» table motif, pourvu que Jésus-Christ soit
» annoncé en quelque manière que ce soit, je
» m'en réjouis et je m'en réjouirai toujours (1).

» C'est ainsi qu'avec le mérite de ce qu'il
» faisait, il se rendait propre le mérite de
» ce que faisaient les autres, quelle que fût
» l'intention qui le leur faisait faire. Cepen-
» dant son zèle ne se bornait pas à Rome
» et à l'Italie : Paul était enchaîné, mais,
» pour user de son expression, la parole de
» Dieu ne l'était pas (2). Du milieu de ses
» fers, il la faisait voler jusqu'aux pays les
» plus reculés; et, des ténèbres de son obscur
» réduit, il éclairait toutes les nations et tous
» les siècles. Car ce fut à Rome et durant sa
» captivité qu'il écrivit les Epîtres aux Éphé-
» siens, aux Philippiens, aux Colossiens, celle

---

timore verbum Dei loqui. Quidam quidem et propter invidiam et contentionem, quidam autem et propter bonam voluntatem Christum prædicant; 16. quidam ex charitate, scientes quoniam in defensionem Evangelii positus sum; 17. quidam autem ex contentione Christum annuntiant non sincere, existimantes pressuram se suscitare vinculis meis.

(1) Quid enim? Dum omni modo, sive per occasionem, sive per veritatem Christus annuntietur, et in hoc gaudeo, sed et gaudebo.

(2) 2. Tim. II, 9. Verbum Dei non est alligatum.

» aux Laodicéens qui n'est point parvenue jus-
» qu'à nous, la seconde à Timothée, celle à
» Philémon, et la sublime Epître aux Hé-
» breux, dans laquelle il démontre avec tant
» de profondeur et de magnificence la supé-
» riorité infinie que donne sur l'ancienne loi à
» la loi nouvelle, et la divinité de son fonda-
» teur, et l'excellence du sacerdoce de Jésus-
» Christ, qui, en même tems qu'il en est le
» prêtre éternel, en est aussi l'unique et
» éternelle victime.

» S'il reçut des secours et de la conso-
» lation de la part des frères, ils lui furent
» aussi un grand sujet d'épreuves. Plusieurs
» le quittèrent, les uns par lassitude, les
» autres par inconstance. Outre les envieux
» dont on a parlé, il eut encore des per-
» sécuteurs déclarés : tel fut Alexandre, ou-
» vrier en cuivre, qui lui fit, dit-il, bien
» du mal (1). L'apôtre l'avait livré à Sa-
» tan avec Hyménée, parcequ'ils enseignaient
» de mauvaises doctrines (2). On tient que,
» pour se venger, il sollicita ouvertement
» contre Paul, et qu'il mit tout en œuvre
» pour qu'il succombat dans l'affaire capi-
» tale sur laquelle il avait à se défendre.
» Mais ce qui dut lui être plus sensible, ce
» fut de se voir abandonné de tous ses amis

(1) Tim. IV, 14. Alexander ærarius multa mala mihi ostendit.

(2) 1. Tim. I, 20.

» dans une circonstance où ils devaient le » plus se déclarer pour lui. Aucun d'eux » n'osa l'accompagner la première fois qu'il » eut à parler pour sa défense. Il prie Dieu » qu'il leur pardonne cette faiblesse ; mais » leur désertion ne le déconcerta pas. Au » défaut des hommes, le Seigneur, dit-il, » m'a assisté et m'a fortifié, afin que j'ache- » vasse la prédication de l'Évangile, et que » toutes les nations l'entendissent; et enfin, » ajoute-t-il, j'ai été délivré de la gueule du » lion (1). Par cette expression, qui est tirée » de l'Écriture, il désigne l'empereur Néron, » dont la cruauté surpassa bientôt celle des » lions et des animaux les plus féroces. Il » finit cependant par en être dévoré ; mais » ceci arriva neuf ans plus tard, lorsqu'en » un même jour, et pour la même cause, » lui et le chef des apôtres scellèrent de leur » sang l'éclatant témoignage qu'ils avaient » rendu au Seigneur Jésus, à qui soit hon- » neur, gloire et puissance dans tous les siè- » cles des siècles. Ainsi soit-il. »

---

(1) 2. Tim. IV, 16. In prima mea defensione nemo mihi adfuit, sed omnes me dereliquerunt, non illis imputetur. 17. Dominus autem mihi astitit, et confortavit me, ut per me prædicatio impleatur, et audiant me omnes gentes : et liberatus sum de ore leonis.

FIN.

TABLE

DES CHAPITRES.

Pag.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES.

TABLE ANALYTIQUE
DES MATIÈRES
CONTENUES DANS CE VOLUME.

A.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

O.

P.

R.

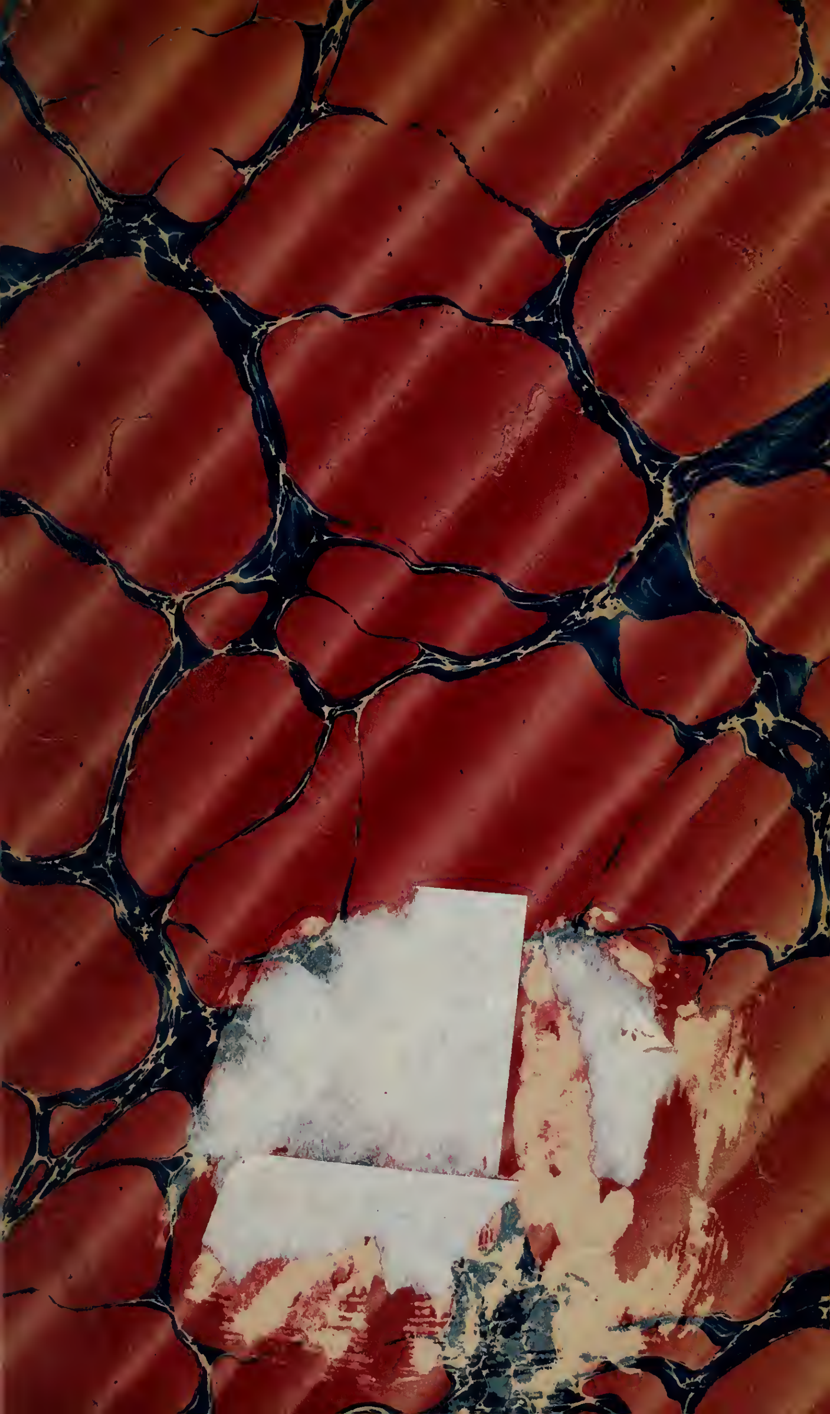
S.

T.

V.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.






BS
2625
.L72
1824